TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 839 — MERCREDI 5 DÉCEMBRE 1979

Reprise du dollar

Nouvelle hausse de l'or

LIRE PAGE 48



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM; Autriche, 13 sch.; Belgique, 15 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA; Danemark, 4 kr; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 30 p.; Grèce, 30 dr.; Iran, 85 ris.; Italie, 900 L.; Liban, 275 p.; Luxembourg, 16 fr.; Norvège, 3,50 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 30 esc.; Sénégal, 190 F CFA; Suède, 3 kr.; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 85 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 28

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le cas de Porto-Rico

Tout ce qui touche les Caraïbes retient actuellement l'attention en raison à la fois de l'effet de contagion possible de la révolution nicaraguayenne, de la présence dans plusieurs îles de raffineries de pétrole indispensables à l'économie américaine et des intentions prêtées à Cuba de mener une politique plus active dans la région. L'attentat qui a coûté la vie lundi 3 décembre à deux marins américains à Porto-Rico, et qui a été revendiqué par des organisations indépendantistes d'extrême gauche, doit être considéré dans ce contexte.

Située à l'est de Cuba et de l'ancienne Hispaniola (divisée entre Haïti et Saint-Domingue), colonie espagnole cédée en 1898 aux Etats-Unis à l'issue de la guerre hispano-américaine, Porto-Rico a été longtemps un « territoire non intégré » avant de devenir en 1952 « membre libre du Commonwealth américain associé avec les Etats-Unis ». Selon ce statut particulier, les Portoricains ont leur propre Constitution, élisent leur gouverneur et leur Assemblée législative pour quatre ans ainsi qu'un délégué à la Chambre des représentants, à Washington, qui assiste aux débats mais ne prend pas part aux votes. Ils ne participent pas en revanche à l'élection présidentielle.

Lors du référendum de 1967, 60,5 % des Portoricains ont souhaité le maintien de ce statut, 38,9 % l'intégration aux Etats-Unis, et 0,6 % l'indépendance. Aux dernières élections cependant, en novembre 1976, les indépendantistes ont obtenu 6 % des voix. La question de l'avenir institutionnel de l'île a été relancée par le président Ford qui, quelques semaines avant de quitter le pouvoir, a proposé, le 31 décembre 1976, que Porto-Rico devienne, s'il le souhaite, le cinquante et unième Etat de l'Union. La question n'a guère progressé depuis cette date.

Le comité de décolonisation de l'ONU réaffirme régulièrement le « droit inaliénable du peuple de Porto-Rico à l'autodétermination et à l'indépendance ». Cuba est à la pointe du combat, illustré par la conférence internationale de solidarité avec Porto-Rico tenue en septembre 1975 à La Havane. Le document final adopté lors du sommet des non-alignés, en septembre dernier dans la capitale cubaine, est moins explicite sur Porto-Rico que le projet rédigé par M. Fidel Castro, mais fait mention de la nécessité de l'autodétermination de l'île. Cuba insiste tout particulièrement sur le démantèlement des installations militaires — très importantes — que les Etats-Unis maintiennent à Porto-Rico.

L'attentat de lundi est directement lié à cette question. Vingt personnes ont été arrêtées ces derniers mois pour avoir franchi les clôtures du centre d'entraînement au tir de l'île de Vieques, qui est rattachée à Porto-Rico, et avoir organisé des « sit-in ». La marine est très attaquée par les groupes indépendantistes, qui soutiennent les pêcheurs de cette île exigeant la fermeture de ce centre. Un des responsables de cette agitation, M. Angel Rodrigues Cordobal, âgé de vingt et un ans, a été trouvé mort il y a trois semaines dans la cellule d'une prison fédérale de Floride. Les autorités affirment qu'il s'agit d'un suicide, ce que contestent les trois organisations, *les Forces armées de résistance populaire*, l'Armée populaire portoricaine et l'Organisation des volontaires pour la révolution portoricaine, qui ont commis l'attentat de lundi à titre de représailles.

Même s'il apparaît que cette action a un caractère strictement local, et que Cuba n'y a pris aucune part, l'événement ne peut laisser Washington indifférent en raison même des soubresauts qui agitent l'ensemble formé par l'Amérique centrale et les Caraïbes.

Les États-Unis et la crise iranienne

Les critiques de M. Edward Kennedy contre le régime du chah suscitent un tollé à Washington

La déclaration du sénateur Edward Kennedy affirmant que le régime du chah était « l'un des plus brutaux de l'histoire de l'humanité » et critiquant l'administration Carter pour avoir admis l'ancien souverain iranien aux Etats-Unis, a suscité une véritable levée de boucliers dans les milieux politiques de Washington.

A Téhéran, M. Beni Sadr, l'ancien chef de la diplomatie iranienne, a mis en cause la thèse officielle concernant les otages.

L'anticonformisme de M. Bani Sadr

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Les Iraniens viennent de faire preuve d'une remarquable maturité politique. Ils ont démontré au cours du référendum sur la Constitution que leur adhésion à l'imam Khomeiny ne signifiait pas pour autant obéissance aveugle.

Sondages et témoignages divers indiquent en effet que beaucoup d'entre eux — on cite le taux de 50 % ou plus — se sont abstenus de donner leur caution au texte que leur proposait le « *guide de la révolution* ». « *J'ai le plus grand respect pour l'imam Khomeiny qui nous a conduit à la victoire contre le chah et l'impérialisme américain*, nous a dit entre autres un modeste boutiquier du Bazar, *mais je pense que cette Constitution ne nous convient pas.* »

Le Bazar devait se mettre en grève ce mardi matin à Tabriz, capitale de l'Azerbaïdjan, où l'abstention serait de l'ordre de 70 %.

Malgré les contre-vérités et les ruses auxquels ont eu recours la *radio et la télévision régionales* pour inciter la population à voter au Guilan et au Mazanderan, provinces traditionnellement libérales ou de gauche, la participation au référendum y a été particulièrement faible. Elle a été presque nulle au Kurdistan et au Balouchistan.

ÉRIC ROULEAU.

(Lire la suite page 3.)

Un premier pas vers des radios locales ?

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, a annoncé, lundi au Sénat, la mise en place d'un « réseau autonome de radios », à partir de février 1980, dans quelques régions. Cette initiative, qui ne remet pas en cause le monopole de la radiotélévision, tend à assurer, selon M. Lecat, la libre expression des groupes et associations. (Lire p. 8.)

Le financement de la Sécurité sociale

• M. Barre est entendu par le groupe R.P.R.
• Le gouvernement pourrait étendre l'exonération de la cotisation-maladie pour certains retraités

L'Assemblée nationale entreprend, mardi après-midi 4 décembre, l'examen du projet de loi relatif au financement de la Sécurité sociale et créant une cotisation-maladie à la charge des retraités.

Ce texte soulève des difficultés au sein du R.P.R., dont un député, M. Jean Falala, a déposé une motion de renvoi en commission. Un nouveau différend pourrait donc surgir entre les gaullistes et le gouvernement à l'occasion de l'examen de ce projet, et la question de l'attitude qu'adoptera le premier ministre est d'ores et déjà posée. M. Barre devait être entendu, à sa demande, mardi à 15 h. 30, par le groupe R.P.R.

L'hôtel Matignon paraissait, mardi matin, disposé à amender les dispositions envisagées afin d'exclure de l'assujettissement à la cotisation-maladie les retraités les plus démunis. En revanche, le gouvernement excluait le report de la discussion à l'année prochaine.

L'examen du projet gouvernemental *relatif au financement de la* sécurité sociale, pouvait provoquer mardi, à l'Assemblée nationale, des démêlés semblables à ceux qui avaient opposé le gouvernement et *les députés gaullistes* lors de la première lecture du projet de budget pour 1980.

M. Jean Falala, vice-président du *groupe* R.P.R., a *déposé, à la fin* de la semaine dernière, une motion de renvoi, qui devait être débattue au terme de la discussion générale — c'est-à-dire vraisemblablement mardi en début de soirée — et qui demande un retour du texte devant la commission des affaires sociales, avant l'examen des articles.

Les élus du R.P.R. font, en effet, plusieurs reproches au dispositif que propose le gouvernement. D'une manière générale, ils le jugent trop « *étriqué* » et, pour tout dire, insuffisant. Les exposés présentés fin novembre par MM. Jacques Barrot et Jean Farge, devant leur groupe avaient pourtant été jugés « *convaincants* » par les amis de M. Chirac, et sans doute ceux-ci s'attendaient-ils que le projet définitif tienne compte dans une *plus large* mesure de leurs observations.

La thèse du R.P.R. est que la réforme du financement de la Sécurité sociale doit faire l'objet d'un « *plan global* » portant à la fois sur les ressources et sur les dépenses de cet organisme.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

(Lire la suite page 8.)

Tension entre Paris et La Haye à propos de la pollution du Rhin

L'ambassadeur néerlandais est rappelé pour consultation

Le Rhin, ce fleuve malade de l'Europe, va-t-il devenir une nouvelle cause de friction entre la France et ses partenaires européens ? M. Raymond Barre, premier ministre, a annoncé, le lundi 3 décembre, à l'ambassadeur des Pays-Bas — qui vient d'être rappelé pour consultation — que le gouvernement français renonçait à faire ratifier par le Parlement la convention internationale signée en 1976, à Bonn, sur la dépollution du Rhin.

Le non-respect des engagements pris en 1976 entraîne de vives réactions, particulièrement aux Pays-Bas, dont l'alimentation en eau et les activités économiques dépendent de la qualité du Rhin.

Les Allemands et les Luxembourgeois, quant à eux, ne manqueront pas de rapprocher cette affaire de celle de la centrale nucléaire de Cattenom, sur la Moselle, à quelques kilomètres de la frontière du Luxembourg.

(Lire nos informations page 26.)

AU JOUR LE JOUR

ANTICOMMUNISME

Les communistes sont passés maîtres dans l'art d'accuser tous ceux qui portent des attaques contre eux de pratiquer un anticommunisme primaire.

Cette fois, c'est Jean Elleinstein, authentique communiste, qui dit du P.C. : il a eu tort d'attaquer les journalistes dans l'affaire Boulin, de ne pas publier la lettre de démission de Fiszbin, de ne pas rompre avec le stalinisme, de présenter l'Union soviétique comme une sorte de paradis, d'admettre pour la Tchécoslovaquie ou le Cambodge qu'un pays soit occupé par un autre, de ne pas condamner avec assez de force l'occupation de l'ambassade de Téhéran et de faire de l'antisocialisme primaire.

Heureusement, oui heureusement, que ces attaques ne viennent pas d'un anticommuniste, car elles auraient vraiment été totalement primaires.

MICHEL CASTE.

LES LIBERTÉS ET L'ÉTAT

Un entretien avec M. François Mitterrand

• Le pouvoir a choisi l'ordre moral contre la liberté
• Un amalgame est fait entre la sécurité et la sécurité du pouvoir établi

Quel est aujourd'hui l'état des libertés en France ? Qu'en est-il des libertés individuelles et publiques dont le respect (et, en fait, l'enseignement) s'est éteint avec les instituteurs laïques de la III[e] République ?

La dégradation continue des libertés quotidiennes est-elle une réalité, ainsi qu'on le dit à gauche ; ou bien une affirmation trompeuse, comme on le soutient à droite ?

Nous avons demandé aux chefs des grands partis et aux représentants des différents courants de pensée de prendre la parole sur ces thèmes. M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, s'exprime ici le premier.

« Jugez-vous inconvenant que l'on s'interroge sur les libertés dans un pays démocratique comme la France ?

— La conquête des libertés sera toujours une bataille inachevée. Dans cette lutte tout repos est une défaite. Regardons un instant derrière nous. Les libertés qui définissent la démocratie politique sont entrées dans notre droit public il y a maintenant près de deux cents ans. Mais très vite la bourgeoisie, qui venait d'accéder au pouvoir politique en portant haut les aspirations populaires, a *pris en main le pouvoir* économique de la société industrielle naissante, moyens de production et banque. Elle avait abattu les derniers pans de l'ancienne féodalité. Elle a créé la sienne. C'est contre elle qu'il a fallu bâtir les premiers fondements de la démocratie sociale, conquérir les droits collectifs. Nous sommes encore loin de compte. D'autant que pour organiser sa défense contre la démocratie sociale, la démocratie politique soumise à la classe dirigeante a vidé de substance les principes dont elle se réclamait. Non, il n'est pas inconvenant de s'interroger sur les libertés aujourd'hui. La dialectique liberté-répression ne cesse pas, ne cessera pas d'être actuelle. Le retour aux grands principes, simples et forts, reste le combat de l'avenir.

— *« Liberté, égalité, fraternité », cette devise-projet serait donc périmée ?*

— Périmée, non. Mais qui pourrait prétendre que les libertés, la Liberté traduite au pluriel, existent véritablement pour des millions de gens, soumis à des conditions écrasantes de vie et de travail, *pour un peuple inspiré* par une information dirigée ?

— *Quelle est pour vous la plus précieuse des libertés ?*

— Difficile classement !

— *La liberté d'aller et venir ?*

— Vous avez répondu pour moi. Mais puisque vous m'avez *placé sur ce sillon, continuons !* Ce n'est pas un sujet sur lequel j'ai oublié de réfléchir. Il me touche de près. Je garde le souvenir de la joie extraordinaire que j'ai éprouvée, un jour de décembre 1941, sur la route de Chambley à Mont-sous-Vaudrey, dans le Jura, quand, évadé d'Allemagne, j'ai fait à pied les premiers kilomètres *de ma liberté*. Seul, sans gardiens, maître d'aller où je voulais, du moins le pensais-je.

Propos recueillis par PHILIPPE BOUCHER et JOSYANE SAVIGNEAU.

(Lire la suite page 9.)

SAUVEGARDE ET OFFENSIVE

Qui parlera français en l'an 2000 ?

M. Giscard d'Estaing préside, le mardi 4 décembre, un conseil restreint qui doit étudier un plan de relance de l'action culturelle de la France à travers le monde. C'est M. Jacques Rigaud, chargé de mission au Quai d'Orsay et ancien sous-directeur général de l'UNESCO, qui a eu pour tâche de rédiger le document de travail remis cet été au ministre des affaires étrangères, M. Jean François-Poncet.

Ce rapport, intitulé « l'Avenir des relations culturelles extérieures de la France », a été préparé par quatre personnalités : MM. Gérald Antoine, *recteur détaché auprès du* Centre d'information et documentation jeunesse ; Pierre de Boisdeffre, écrivain, journaliste et homme de radio ; Yves Brunsvick, secrétaire général de la commission française de l'UNESCO ; Alain Trapenard, conseiller référendaire à *la Cour des comptes* et *ancien* conseiller technique d'André Malraux, quand il était ministre de la culture.

Ce conseil interministériel survient après une série d'initiatives qui traduisent toutes un regain de vigilance — sinon d'inquiétude — pour l'avenir de la langue française dans un monde de plus en plus « anglosaxonnisé ». Ainsi, la trente-troisième session du Conseil supérieur des Français de l'étranger, en octobre dernier, a été consacrée exceptionnellement à la situation de notre langue dans le monde et non plus seulement aux problèmes traditionnels des établissements et de la scolarisation.

L'association Europe-Enseignement et la Mission laïque française ont, de leur côté, organisé à Paris, du 29 novembre au 1[er] décembre, un colloque sur « l'avenir du français dans le monde et l'enseignement international », où étaient réunies toutes les parties prenantes à la diffusion de la langue et aux échanges culturels. L'Association des anciens élèves des langues orientales organisaient, enfin, les 3 et 4 décembre, un colloque sur « les nouvelles exigences des relations internationales », consacré au « dialogue des cultures » et à « l'exportation des hommes ».

Sauvegarde du français à l'intérieur et offensive à l'extérieur, tel est le double mouvement.

Dans une série de trois articles, Roger Cans fait le point sur la situation du français dans le monde et ses perspectives d'avenir.

(Lire page 12.)

Une semaine avec les Pays de la Loire

Durant toute cette semaine et dans toutes ses éditions, le Monde publie les enquêtes et les reportages de ses correspondants et de ses envoyés spéciaux sur les cinq départements qui composent la région des Pays de la Loire.

Aujourd'hui : l'avenir de l'industrie agro-alimentaire, la Vendée.

(LIRE PAGES 21 à 25.)

Le Monde

idées

IMMIGRATION

Le cœur et la raison

par ALAIN CARIGNON (*)

UN homme en vaut ou autre. Ce principe élémentaire, qui devrait figurer parmi les règles foudamentales et imprescriptibles de tous les Etats de la communauté internationale, est bafoué quotidiennement sous notre regard complice.

Entre l'Assemblée et le Sénat, le projet de loi relatif aux étrangers qui vivent en France nous offre la possibilité d'un débat dont nous sommes les véritables acteurs.

Chargés des tâches les plus rebutantes, des métiers les plus durs, les travailleurs immigrés au nombre de quatre millions ont longtemps constitué un pilier important de notre « croissance à la japonaise ». Finie la belle époque, ils se voient accusés d'être à l'origine de la quasi-totalité des maux qui hantent notre société : chômage, violence, frein au progrès social. Bien entendu, ces accusations engendrent de vives réactions, voire de regrettables polémiques. Et pourtant ces échanges sont souvent faussés dès le départ. Une nouvelle fois, la générosité et l'efficacité sont présentées comme quasi irréductibles. Les uns saisissent cette question pour faire montre de leur sensibilité humaine, tandis que les autres s'érigent en fervents défenseurs des Français. Que ce clivage s'avère illusoire et inadéquat, en ce domaine aussi ! En effet, il est possible d'être solidaire de tous ceux qui expriment de multiples difficultés sans pour autant faire fi de considérations économiques et sociales bien réelles.

Solidarité, car comment ne pas être sensible *a priori* aux problèmes de ceux qui ont perdu parfois définitivement leur cadre de référence ? Au moment où chacun redécouvre le rôle irremplaçable pour l'équilibre humain des racines familiales et territoriales, ces êtres devraient, d'un jour à l'autre, s'adapter à une véritable mutation de l'univers de tous les instants, alors que bon nombre d'entre nous répugnent à quitter leur région initiale pour demeurer pourtant dans un territoire national qu'un centralisme parisien prive, de surcroît, de toute diversité profonde. De plus, au sein de la collectivité d'adoption, ils ressentent avec une grande acuité les travers de notre société. Une administration qui ne sait pas protéger sans tracasser. Des villes où s'est reconstituée une ségrégation sociale par le biais du logement. Une justice qui tantôt apparaît bien longue, procédurière et soucieuse des droits de la défense, mais qui tantôt aussi paraît rapide voire expéditive. Une population qui se laisse piéger par des présentations manichéennes : tels sont, formulés ou non, quelques-uns des griefs de tous ceux que je rencontre. Etudiants et cadres étrangers qui subissent les humiliations administratives, face à un personnel insuffisamment formé ou motivé pour les recevoir, ouvriers et leurs familles qui sont coupés de leurs voisins, enfants qui ne parviennent pas à se sentir acceptés par leurs jeunes camarades.

Le crible de la réalité

Les cas sont multiples, diffus et leur importance considérable. Ces reproches sont renforcés par la désignation des travailleurs immigrés à la vindicte populaire comme l'une des sources de nos maux actuels.

Par principe, il faut se méfier des analyses qui consistent à tout ramener à la même cause. Les phénomènes sont trop complexes pour admettre cette unicité. En l'espèce cette démarche est d'autant plus condamnable qu'elle ne résiste pas à un examen sommaire, même du bien-fondé des accusations. Passons rapidement les principales au crible de la réalité.

LE CHOMAGE. — Certains laissent entendre qu'un étranger au-dehors équivaut à un Français avec emploi. Est-il raisonnable d'oublier notamment la nature des postes occupés et le chômage avec la demande française ? L'influence de la demande potentielle féminine ? Les conséquences de l'évolution technologique, l'impératif du redéploiement industriel, les données de l'environnement international...

LA VIOLENCE. — A en croire d'autres, si seulement nous étions entre Français, le problème de la violence ne se poserait pas. Est-il admissible de faire abstraction des effets de l'urbanisme, de l'évolution générale de notre société (attrait de l'instantané et du matériel), du poids de la délinquance nationale.

LE FREIN AU PROGRES SOCIAL. — A écouter les derniers, si seulement le patronat ne pouvait pas faire appel à ce « volant d'équilibre » compressible selon les besoins de la production, le progrès social et le niveau des salaires y gagneraient. Est-il acceptable de passer sous silence l'importance regrettable de ceux qui ne jurent que par le « grand soir », d'écarter l'éventualité du recours à la machine dispensatrice d'une main-d'œuvre onéreuse, d'ignorer les conditions de la concurrence internationale et les exigences de la compétitivité ?

Par conséquent, aucun des arguments de la litanie dressée à l'encontre des travailleurs immigrés n'est solide. Dès lors, plutôt que de s'engager dans des explications simplistes ou de faux alibis, il importe de poser les jalons d'un débat de fond.

Sur le fond, il est indispensable, en premier lieu, d'observer que l'immigration est une constante de la société française. Le pourcentage actuel des immigrés est le même que celui de 1931. Seul intervient un changement d'origine au profit des immigrants de pays méditerranéens et africains. Or la France n'a pas toujours été malade de ses immigrés, et ces derniers n'ont pas toujours été en proie à un malaise à l'intérieur de notre territoire.

En conséquence, le phénomène actuel est circonstanciel. Il ne résulte pas d'un antagonisme séculaire lié à une population xénophobe. A travers les facteurs de la présente situation jaillissent des défauts qui frappent toute la vie publique récente : le fossé entre les grands principes et le vécu quotidien, le poids des idées reçues, la nécessité de boucs émissaires. Par suite, l'amélioration de la situation des travailleurs immigrés revêt un caractère exemplaire. Cette action repose sur trois leviers fondamentaux. Leur simple énoncé permettra d'établir *a contrario* les failles des mesures passées.

Tout d'abord, s'attaquer à l'essentiel : le problème des jeunes. — Près de 1 100 000 enfants de moins de dix-neuf ans, 80 000 naissances par an, 35 000 jeunes gens accédant chaque automne sans préparation pour la plupart au marché du travail : ces chiffres montrent l'importance des intéressés. Pour eux, un effort considérable doit être effectué en vue d'une meilleure scolarisation. Pleinement insérés dans notre régime de scolarité obligatoire, le maintien de leurs racines culturelles, grâce à l'enseignement de la langue maternelle, s'avère essentiel pour conserver un libre choix entre l'assimilation et le retour au pays d'origine.

Apprendre à vivre ensemble

Ensuite, parler clair. — Un discours humaniste et des mesures administratives très contraignantes ne peuvent coexister durablement sans laisser naître une vague impression de clair-obscur. Si dans tous les domaines l'effort pour un vocabulaire clair est louable, celui-ci revêt le caractère d'un absolu impératif lorsque le sort d'hommes est en cause. Un homme n'est pas un nombre infinitésimal perdu dans un réseau de statistiques : c'est une entité irremplaçable dotée d'un profond besoin d'attachements affectifs sûrs dans le temps.

Enfin, opter pour une politique d'assimilation. — Il ne suffit pas d'accueillir des travailleurs immigrés au moyen de structures spécifiques instituant un permanent aléatoire, de leur appliquer une législation particulière et restrictive durant leur séjour. Il importe de les accepter avec leur droit à la différence. Cela signifie les associer au choix qui tôt ou tard les concernent même s'ils n'ont pas la qualité de citoyens français, car ils sont usagers, consommateurs, salariés, parents d'élèves... les associer en refusant que se constituent des villes ségrégées, que se développent des clichés quelque peu mensongers.

Par conséquent, il faut apprendre à vivre ensemble. Cet apprentissage constitue maintenant un véritable impératif. Et que ceux qui ne sont pas sensibles aux seules considérations humaines saisissent — intérêt oblige — combien le rayonnement de la France y perd.

Ces hommes et ces femmes rentrent chez eux et rapportent à leur famille, à leurs relations, la mauvaise image de notre pays. Peu importe leur rôle futur dans leur propre nation : qu'ils demeurent obscurs ou qu'ils deviennent dirigeants, avec les conséquences économiques, psychologiques, culturelles et linguistiques qu'un tel état d'esprit fait naître. Et, de surcroît, une simple analyse mercantile contribue à rappeler que ces Etats ont un poids international croissant, voire dès à présent déterminant pour notre propre avenir.

Ainsi le cœur et la raison concourent à une même nécessité. Cette dernière passe par la rencontre dans l'univers de tous les jours au moyen d'une nouvelle approche d'autrui. Que personne ne s'y méprenne, il s'agit d'une véritable transformation. Celle que G. Thibon, dans *Babel ou le vertige technique*, offre à nos efforts en estimant que « *la grande tâche de notre époque après la révolution technique,* [c'est] *la contre-révolution humaine, non pour effacer l'œuvre de la première, mais pour la corriger, la surélever,* l'*intégrer dans une synthèse dont l'homme sera le centre* ». Car « *il n'y a qu'une seule querelle qui vaille, celle de l'homme* » (1). Appliquons notre détermination à ceux qui connaissent un désespoir quotidien afin qu'ils sachent que, pour nous, un homme en vaut un autre.

(1) Charles de Gaulle.

(*) Conseiller général de Grenoble, membre du Comité central du R.P.R.

Une fuite en avant

par EDGAR TAILHADES (*)

LE 7 novembre dernier, le Sénat a connu une situation insolite. Le projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France présenté par M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, à la demande instante de ce dernier, a été repoussé à une faible majorité. Le groupe socialiste avait refusé de participer au vote et le groupe communiste s'était abstenu. Paradoxe et incohérence. Les deux mots étaient concevables.

Le débat s'était déroulé d'une manière très approfondie, au cours de plusieurs séances. Même des parlementaires de la majorité avaient apporté leur contribution pour essayer de sauver l'essentiel en maintenant des garanties individuelles auxquelles doit pouvoir prétendre tout être humain, qu'il soit Français ou étranger. Les amendements votés par le Sénat, qui avait, en la circonstance, amélioré le texte, n'ont pas eu l'heur de plaire au ministre de l'intérieur. En repoussant finalement le texte, la Haute Assemblée a mis à bas tout son travail. Etrange spectacle que de voir une assemblée parlementaire renoncer au rôle institutionnel qui lui est imparti. Sur un texte aussi grave, et qui a suscité tant d'émotion dans l'opinion, il est regrettable que le Sénat ait choisi de rester muet.

Dès que fut connu le projet de loi de M. Christian Bonnet sur les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers, ce fut un tollé général. Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, notamment, marqua son indignation et souligna le danger des propositions gouvernementales, dont l'adoption « *constituait une régression très grave du droit français et des atteintes sans précédent aux Droits de l'homme proclamés dans le préambule de la Constitution française et les conventions internationales* ». Rien n'y fit. Malgré les protestations véhémentes et fondées des plus hautes autorités morales de la nation, le pouvoir ne voulut point en démordre et s'enfonça dans l'entêtement. Il était d'abord un fait qui ne laissait pas que d'être étonnant : le refus par le gouvernement de faire discuter en même temps les deux projets de loi touchant les immigrés, l'un de M. Bonnet, l'autre émanant de M. Stoléru, et prévoyant les conditions de séjour et de travail des étrangers sur notre sol.

Il y a une évidente corrélation entre les deux projets. Comment accorder, par le premier de ces textes, à l'administration, des pouvoirs accrus en matière de police visant des étrangers prétendument en situation irrégulière, alors que l'irrégularité d'une telle situation sera définie par le second texte que le Parlement n'a pas encore examiné ? Il y a là un paradoxe qui ne serait point apparu si le gouvernement avait admis le large et nécessaire débat qui s'impose sur les problèmes de l'immigration. La dissociation voulue des deux projets constituait la première des manœuvres du pouvoir pour aboutir à l'adoption de dispositions dont le but est clair : jeter hors de nos frontières des étrangers devenus indésirables, parce que sans emploi.

Une situation « déstabilisée »

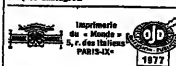
Ce qu'il faut savoir, en effet, c'est que le projet de loi Stoléru modifie considérablement les conditions de délivrance de la carte de séjour de résident privilégié et de renouvellement des autorisations de travail. La situation des étrangers va être entièrement déstabilisée ; même pour ceux qui, installés depuis longtemps en France avec leur famille sont parfaitement assimilés. Tous ceux qui deviendront chômeurs seront impitoyablement expulsés. Ainsi, la France témoignera de cette reconnaissance qu'elle doit accorder à ceux qui ont contribué au développement de notre activité économique et dont le rôle, en maintes occasions, continue d'être exalté par les voix les plus officielles. Combien de fois s'est-on plu à affirmer que les travailleurs étrangers étaient indispensables dans plusieurs secteurs de base de notre économie ! Leur expulsion ne sera pas un des remèdes au chômage grandissant. En tout cas, quelle contradiction entre les déclarations de nos gouvernants drapés dans leur lyrisme, qui se proclament défenseurs de l'individu et des libertés humaines, et leur volonté de renvoyer sans les plus élémentaires garanties ces travailleurs qui nous ont aidés et qui sont aujourd'hui des intrus !

On ne cesse de chercher à faire accroire que la présence des travailleurs immigrés en France est une des causes de la crise que l'actuel gouvernement est incapable de résoudre. Le renvoi brutal de plusieurs milliers d'étrangers ne constitue qu'une fuite en avant, laquelle traduit un affolement des hommes au pouvoir. Sans être prophète, il est facile d'imaginer que nous allons au-devant de difficultés graves. Que dira l'Algérie du sort réservé à ses ressortissants ? Nous nous employons à d'intolérables discriminations. Tout cela constitue la ségrégation. N'est-ce pas la glissade vers un racisme malsain ? Les ressortissants des pays du Marché commun sont exclus du champ d'application de la loi. Les nationaux d'autres Etats sont-ils malades de la lèpre ? Que dire de la restauration légale de l'environnement administratif que condamne l'article 66 de notre Constitution ? A-t-on remisé dans le magasin aux accessoires les décisions rendues par le Conseil constitutionnel le 2 décembre 1976 et le 12 janvier 1977 sur les droits de la défense et sur les libertés individuelles ? Car le projet du ministre de l'intérieur laisse l'étranger démuni et désemparé.

Qu'on le veuille ou pas, la France n'aura plus son auréole, celle que lui avait conférée sa tradition d'accueil. Le gouvernement s'est essayé à des comparaisons. Regardez l'Allemagne fédérale, nous conseille-t-il. Elle n'a pas hésité, pour les besoins de son économie, à se débarrasser de ses travailleurs immigrés. Faut-il suivre le mauvais exemple ? En outre, je n'ai jamais cessé de croire qu'il était dans la mission de la France de ne jamais se détourner des idéaux de liberté. Or il est évident que les propositions du ministre de l'intérieur les oublient. Mutilation des droits de l'homme, ingratitude à l'endroit de ceux dont le pays s'est servi, irrespect des conventions internationales, violation des principes et de la loi constitutionnels, mise à l'écart de l'autorité judiciaire, primauté donnée à l'arbitraire administratif, c'est l'analyse que je me permets de faire d'une initiative malheureuse et choquante, que ne saurait approuver un démocrate qui entend rester fidèle aux exigences de la République.

(*) Sénateur P.S. du Gard, président du conseil régional du Languedoc-Roussillon, membre de la commission des lois du Sénat.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.

RÉPLIQUE — Une lettre de M. Paul Teitgen

M. Paul Teitgen nous écrit :

Le Monde du 18 octobre a bien voulu accueillir les réflexions qu'appelait de ma part la lecture des projets de loi des ministres de l'intérieur et du travail concernant l'immigration et le statut des travailleurs étrangers en France. Si mon analyse de ces textes et l'indication des menaces obliques qu'ils révèlent ont suscité l'accord de tous mes correspondants, l'interpellation abrupte qu'en conclusion j'adressais « aux Eglises » a provoqué l'indignation attristée de certains de leurs responsables. Ils me reprochent d'avoir écrit : « On aurait pu espérer que les Eglises diraient à temps, et sans détour, ce qu'elles pensent de ces projets. »

L'importante documentation qui m'a été adressée, tant par certains responsables de l'Eglise protestante *que par ceux de mon Eglise — l'Eglise catholique, — atteste à l'évidence que la situation inadmissible faite actuellement, ou réservée dans l'avenir aux immigrés, n'a jamais échappé à la critique vigilante et courageuse des Eglises chrétiennes.*

Entre autres documents, je retiens finalement la remarquable Réflexion d'un groupe œcuménique : « les Immigrés en France aujourd'hui ? », *publiée en avril 1979 et signée notamment par les représentants de la CIMADE, de Justice et Paix, de la Mission de France, de la Commission catholique internationale des migrations, du Service national pastoral des migrants, de la Commission des travailleurs immigrés, du Mouvement national des cadres chrétiens, du Service interdiocésain des travailleurs immigrés, du Comité catholique contre la faim et pour le* développement... *Cette étude, de près de quarante pages, ne laisse de côté aucun* des *problèmes* de *fond internationaux, économiques, politiques, sociaux, juridiques et même policiers que soulève « l'ampleur de l'enjeu humain* du *débat parlementaire sur la politique de l'immigration ».*

Cette étude, ajoutée à la « Déclaration du président de la Commission épiscopale des migrations » *du 18 juin 1979, à la* « Lettre aux communautés chrétiennes sur la situation des immigrés dans notre pays », *signée le 3 avril 1979 par le pasteur Jacques Maury, Mgr Etchegaray, et Mgr Meletios, au nom des Eglises protestante, catholique et orthodoxe, ainsi que la* « Déclaration du conseil de la Fédération protestante de France » *d'octobre 1979, révèle, à coup sûr, l'intransigeance des réactions chrétiennes aux projets du gouvernement. Les lettres, enfin, adressées aux parlementaires, tant par la* « commission française Justice et Paix » *que par la « commission économique et internationale de la Fédération protestante de France », confirment, s'il en était besoin, que les organismes ont bien mené et ne cessent de mener un combat ouvert contre des projets de loi dont l'adoption constituerait* « une violation d'un principe fondamental du droit français ».

A l'égard de ces travaux, qui m'étaient inconnus, et de leurs auteurs, j'ai donc manqué à la justice. Je ne mets aucune réserve à le reconnaître.

Il reste, qu'au-delà des représentants d'organismes spécialisés — auxquels on laisserait l'entière responsabilité de leurs dires et de leurs démarches — c'est « aux Eglises », c'est-à-dire, à leurs chefs collégialement institués, qu'était adressée mon interpellation. Ces chefs ont bien, communément et publiquement, exprimé ce *qu'ils pensaient, par exemple, de textes de lois comme ceux relatifs à l'avortement ou à la contraception. Pourquoi ne diraient-ils pas, en collège,* « pour le respect des hommes et de leur dignité, pour l'intérêt bien compris et pour l'honneur de notre pays », *qu'ils estiment que* « le Parlement ne peut pas voter » *les projets de lois en cause* « sans y apporter de substantielles modifications », *puisque tels sont les termes mêmes de la lettre aux députés signée, le 28 mai 1979,* au *nom de la Fédération protes*tante de France, par M. Gruson, *et, pour la commission française* Justice et Paix, *par l'archevêque* de Reims.

A la vérité, il ne faut pas laisser supposer que le combat pour les droits, la sécurité et la dignité des immigrés ne serait que fractionnel et ne relèverait que de quelques organismes chrétiens spécialisés dont les membres, si haut placés qu'ils soient personnellement, pourraient n'être considérés que comme de généreux progressistes. C'est, au nom de leur pouvoir spirituel, collégialement exprimé, que, dans le débat sur les immigrés, les plus hautes instances doivent se prononcer. Il en est temps encore.

Tel était seulement le sens de mon interpellation « aux Eglises ». *Je ne peux pas ne pas la maintenir et la renouveler. La nation et son Parlement entendraient sûrement leur message.*

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

L'ÉPREUVE DE FORCE ENTRE TÉHÉRAN ET WASHINGTON

Le Conseil de sécurité des Nations unies devait reprendre, ce mardi soir 4 décembre, ses débats sur la crise entre Washington et Téhéran. Il devra notamment se prononcer sur un avant-projet de résolution rédigé par les pays non alignés, demandant au gouvernement iranien la libération immédiate des otages américains et suggérant aux deux parties de prendre d'urgence des mesures pour résoudre pacifiquement leurs différends. Ce texte n'évoque pas l'éventualité de la création d'une commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme commises en Iran sous le régime du chah, ainsi que l'avait suggéré le délégué du Koweït.

● A WASHINGTON, le sénateur Edward Kennedy a créé une vive sensation en affirmant au cours d'une interview télévisée que les Etats-Unis devaient se dissocier du chah et de son régime, « l'un des plus brutaux de l'histoire de l'humanité ». M. Kennedy a affirmé que le gouvernement du chah avait fait régner la « terreur » et « violé les droits humains » fondamentaux de son propre peuple « dans les circonstances les plus cruelles ». « Comment pouvons-nous justifier, a-t-il poursuivi, d'une part, d'héberger cet individu parce qu'il aimerait rester ici avec les innombrables milliards de dollars qu'il a volés à son pays, et, d'autre part, déclarer aux Hispano-Américains en situation irrégulière aux Etats-Unis qu'ils doivent attendre neuf ans pour y faire venir leur femme et leurs enfants. » « Les intérêts des Etats-Unis, a-t-il souligné, sont liés au peuple iranien. C'est aller à la banqueroute que de lier les richesses américaines — que ce soit l'énergie nécessaire au chauffage des citoyens ou celle qui sert aux usines — à un homme plutôt qu'à une nation. Et c'était précisément notre politique avant le renversement du chah. »

A la suite de ces déclarations, le secrétaire d'Etat, M. Cyrus Vance, a estimé que les Américains devaient présenter un front uni face à la crise iranienne. « Tout ce qui tend à miner [ce consensus] est évidemment dommageable », a-t-il déclaré. De son côté, le sénateur Robert Byrd, leader de la majorité démocrate au Sénat, a réaffirmé la nécessité de « parler d'une seule voix », ajoutant que cette voix devait être celle du président. M. Howard Baker, chef de la minorité républicaine au Sénat, a jugé, pour sa part, que les déclarations du sénateur Kennedy étaient « une erreur », ajoutant que la meilleure chose que ce dernier pouvait faire en ce moment était de se taire.

● A TRIPOLI, le gouvernement libyen a présenté ses excuses aux Etats-Unis, à la suite de la mise à sac de l'ambassade américaine. Ces excuses, transmises verbalement au chargé d'affaires américain, M. William Eagleton, par le ministre libyen des affaires étrangères, M. Abdel Salam Triki, ont toutefois été jugées « insuffisantes » par les Etats-Unis. Un porte-parole du département d'Etat a déclaré : « Nous ne serons satisfaits que lorsque nous aurons des assurances suffisantes pour la sécurité de notre ambassade et de nos ressortissants en Libye. » — (A.F.P., Reuter.)

L'anticonformisme de M. Bani Sadr

(Suite de la première page.)

Le pouvoir commence à reculer : le ministre de l'intérieur, l'ayatollah Rafsandjani, a annoncé lundi qu'une nouvelle consultation sera organisée dans ces deux provinces, laissant ainsi entendre qu'un accommodement pourrait être trouvé avec les dirigeants politiques que s'est donnés la population.

Le dirigeant kurde, M. Ghassemlou, que nous avons pu joindre mardi matin à Mahabad par téléphone, nous a précisé que le gouvernement central l'avait avisé qu'il recevrait sous peu des propositions concernant l'amendement de la Constitution. Le secrétaire général du Parti démocratique kurde d'Iran (P.D.K.I.) a démenti en outre l'information diffusée lundi par une agence de presse selon laquelle les autonomistes kurdes auraient adressé un « ultimatum » au gouvernement de Téhéran. En réalité, a poursuivi M. Ghassemlou, le cessez-le-feu conclu le 25 novembre vient à expiration le 14 décembre. Mais il n'est pas exclu, selon lui, que la trêve soit prolongée si la négociation devait progresser.

L'unité nationale menacée

M. Bani Sadr se rendra sous peu à Qom pour tenter de convaincre l'imam Khomeiny de remanier la loi fondamentale dans un sens qui sauvegarderait l'unité nationale, sérieusement menacée à ses yeux. Il y a deux mois, l'actuel ministre de l'économie et des finances avait soumis au patriarche de Qom un mémorandum dans lequel il concluait à la nécessité de nouveaux consensus, autres que celui qui avait été réalisé au sein de la Constituante. Il suggérait entre autres que le sunnisme — auquel adhèrent des millions d'Iraniens — soit proclamé religion officielle au même titre que le chiisme. Aujourd'hui, M. Bani Sadr recommande la formation d'un « *gouvernement d'union nationale qui s'appuierait sur un front très large de partis et de mouvements politiques sans exclusive* ». La révision du texte constitutionnel serait alors confiée à l'Assemblée nationale, dont l'élection est prévue dans les deux prochains mois.

Entre-temps, l'ancien chef de la diplomatie mène une vigoureuse campagne en faveur de la refonte de la politique étrangère de la République islamique. Sur l'invitation des étudiants islamiques, il s'est rendu lundi soir à l'ambassade américaine pour exposer son point de vue. Le débat qu'il a engagé avec quelque deux cents des occupants de l'ambassade a été d'une rare vivacité. L'une des questions les plus brûlantes auxquelles il a dû répondre, d'ailleurs avec une brutale franchise, a été la suivante : « *Etes-vous en faveur de la mise en jugement des otages que nous détenons ?*

— *Non*, a répondu d'emblée M. Bani Sadr. *Vous ne pouvez pas intenter un procès à des représentants officiels d'un Etat étranger que vous avez capturés de surcroît dans une enceinte qui bénéficie de l'immunité diplomatique.*

— Mais ce sont des espions ! interjecte un étudiant.

— *Même s'il s'agit d'espions*, rétorque le ministre, *la convention de Vienne vous interdit de les punir outrement que par leur expulsion.*

— Nous ne sommes pas tenus d'appliquer une convention rédigée par des impérialistes, soutient un autre étudiant.

« Il y va de notre honneur »

— *Le Coran nous enseigne que les accords conclus, même avec des « kouffars »* (les infidèles) *sont sacrés. Il y va de notre honneur*, insiste M. Bani Sadr.

— *Estimez-vous que les Américains respectent, eux, le droit international ? Ont-ils jamais cessé de violer les lois qu'ils ont instaurées eux-mêmes, et le plus souvent dans leur propre intérêt ?*

— *Vous avez raison. Le comportement du gouvernement des Etats-Unis en Iran pendant plus d'un quart de siècle a été révoltant*, déclare M. Bani Sadr, *mais en bons musulmans, nous ne devons pas calquer notre attitude sur celle de Washington. Notre devoir est de faire éclater la vérité et non pas d'engager une épreuve de force. J'ai vécu dix-sept ans en Occident et je peux vous dire que les Américains, comme les Européens, sont à la recherche d'une nouvelle spiritualité, d'une nouvelle morale internationale. Carter a été élu parce qu'il s'était présenté comme le défenseur des droits de l'homme. C'est à cette opinion-là qui a condamné le système moral inhumain de ses prédécesseurs, que nous devons nous adresser, lui expliquer pourquoi nous demandons l'extradition du chah.* »

M. Bani Sadr ajoute alors en martelant ses mots : « *En prenant des otages, vous avez affaibli la justesse de notre cause, vous avez contribué à étouffer notre voix aux Etats-Unis et sur l'ensemble de la planète !* »

Stupéfaits, impressionnés ou révoltés par l'argumentation de l'homme qu'ils considèrent comme étant le théoricien de la révolution islamique, les étudiants accueillent cette attaque frontale par un silence prolongé.

« Que voulez-vous donc ? demande l'un d'eux timidement.

« *Je propose de poursuivre le combat sur d'autres terrains que le vôtre*, s'est exclamé M. Bani Sadr. *Je propose que nous cessions de boycotter le peuple américain, l'opinion mondiale, le Conseil de sécurité. Nous comptons aux Nations unies un nombre d'amis potentiels qui sont prêts à nous aider, à ouvrir le dossier du chah, et celui du gouvernement américain. Je propose que notre radio et notre télévision cessent de mentir à notre peuple en lui faisant croire que nous sommes seuls au monde. J'ai démissionné de mon poste de ministre des affaires étrangères parce que cette propagande a réussi à me paralyser.* »

L'Assemblée applaudit. Les étudiants se bousculent pour venir serrer la main de M. Bani Sadr, qui se fraie difficilement un passage vers la porte de l'ambassade devant laquelle sont massés plusieurs milliers de manifestants. Le ministre se hisse sur le mur qui surplombe l'avenue Taleghani, noire de monde. Il haranguera pendant plus d'une heure une foule qui ne cesse de l'acclamer. Et tandis qu'il se dirige vers sa voiture les manifestants scandent le slogan original : « *Bani Sadr raissé jouphouri mast* » (Bani Sadr est notre président de la République).

La course à la présidence est ouverte. Reste à savoir ce que pense l'imam Khomeiny des audaces et des ambitions de son « *fils spirituel* ».

ÉRIC ROULEAU.

L'IRAN EXIGE DE CINQ BANQUES AMÉRICAINES LA RESTITUTION DE 3 MILLIARDS DE DOLLARS

L'Iran exige la restitution d'une somme légèrement supérieure à 3 milliards de dollars dans les poursuites judiciaires qu'il vient d'entamer à Londres contre cinq filiales de banques américaines, a-t-on appris le 3 décembre dans les milieux bancaires.

Ces actions ont été entreprises devant la Haute Cour de Londres par la Banque centrale iranienne qui demande la restitution de 1 796 millions de dollars à la Bank of America, de 415 millions à la Manufacturers Hanover, de 332 millions à la Bankers Trust, de 330,9 millions à la Chase Manhattan et de 175 millions à la Citibank.

Il s'agit de dépôts effectués auprès des filiales londoniennes de ces banques et « *gelées* » par ordre du président Carter.

Les assignations adressées à ces banques leur accordent un délai de quatorze jours pour comparaître devant la haute cour.

La Banque iranienne demande à ce tribunal de déclarer illégale aux termes de la législation britannique la saisie des avoirs iraniens déposés à Londres, et par conséquent d'ordonner aux cinq banques de lui restituer ses biens.

La Citibank a annoncé de son côté lundi matin qu'elle venait elle-même d'entreprendre une action devant cette Haute Cour pour obtenir confirmation de la légalité du « *gel* ». — *(A.F.P.)*

Quand les États-Unis retiennent leur souffle

De notre envoyé spécial

Washington. — Les Américains ne sont pas encore conscients de la gravité de la crise de l'énergie. En revanche, ils ont réagi du jour au *lendemain* avec une *vigueur* compréhensible, mais inattendue dans sa profondeur et incalculable dans ses répercussions, à la prise en otage du personnel de leur ambassade de Téhéran. Pour la première fois depuis la crise des missiles soviétiques à Cuba, à l'automne 1962, le peuple américain resserre les rangs face à ce qu'il perçoit comme un défi d'autant plus outrageant qu'il est pour l'instant sans réplique.

Entre superpuissances, qu'il s'agisse de l'Union soviétique ou de la Chine, une marge de tolérance s'est dégagée de leur rivalité : c'est ce qu'ont établi des années de relations Est-Ouest. Même la guerre du Vietnam, contrairement à ce qu'il eût été « logique » d'attendre, n'a pas *provoqué dans ce domaine* de perturbations notables. Les protecteurs du « tiny Vietnam », de ce « petit » Vietnam inflexible, se sont bien gardés de jouer le tout pour le tout. Les Etats-Unis auraient-ils donc pu se permettre d'aller « plus loin », au lieu de plier bagage en désordre ? Il est significatif que la question revienne ces temps-ci dans les conversations.

Chantage au jour le jour

Le contraste avec l'Iran est d'autant plus flagrant. Là, pas de « Grand » à ménager. Pas non plus d'« armée populaire » aguerrie et bien équipée à affronter ; seulement la foule et la passion d'un fanatique portant au paroxysme organisé une campagne anti-américaine, qui tient aujourd'hui quarante-neuf otages à la merci d'un faux mouvement. Chantage au jour le jour sans précédent dans les annales américaines. Les Etats-Unis, avec leur super-flotte et leurs sous-marins atomiques, en sont réduits à l'impuissance d'« avertissements » sans écho et qui, dans la mesure où ils impliquent clairement la possibilité de représailles *après* la libération de leurs malheureux ressortissants, risquent d'en reculer l'échéance.

Cette situation est vécue par le pays avec le réalisme qui convient à une « omnipotence » révolue. Les Américains les plus avides de vengeance n'ont qu'à regarder leur petit écran pour comprendre que toute action précipitée pourrait conduire au massacre. Mais il ne faut pas s'y tromper : ils rongent leur frein. La comparaison avec la guerre du Vietnam est, une fois de plus, instructive. Elle avait divisé l'opinion américaine non plus en deux mais en trois. Ses défenseurs — elle n'eut jamais qu'un nombre infime de « partisans » convaincus — l'excusaient comme un mal nécessaire. Ses adversaires la présentaient comme une aventure sans issue. Entre ces deux pôles flottait une masse fataliste et plutôt indifférente à ces événements lointains et confus. L'affaire des otages, qui ferait au pire exactement mille fois moins de victimes américaines que le conflit indochinois, touche personnellement, viscéralement, chaque Américain. La télévision et les journaux lui consacrent les trois quarts de leur information. C'est un « suspense » non-stop, une « agony » collective.

Aussi n'est-il pas étonnant, quoique déplorable, que l'Américain moyen, tout en contrôlant assez bien ses nerfs, les « passe » à l'occasion sur tout ce qui paraît il y a de ça. La conférence de la note que d'appeler « union sacrée » ce rassemblement. *Mais* iranien. Déjà discriminés par les mesures visant à expulser ceux des leurs dont les papiers ne sont pas en règle, les étudiants iraniens sont pratiquement mis en quarantaine. Certains, tablant sur l'ignorance en géographie de leur pays d'accueil, préfèrent se déclarer « persans ». Et tout étudiant « au teint basané », pour reprendre la formule trop classique en France, évite de se faire remarquer de peur d'être assimilé à un Khomeinyste en puissance. Le boycottage tacite des magasins tenus par des Iraniens — ou par des citoyens américains d'origine iranienne — en a déjà condamné plusieurs à fermer boutique, y compris un des restaurants de luxe logés dans l'hôtel Waldorf-Astoria de New-York.

Devant ces débordements, il a fallu que le ministre de la justice, M. Benjamin Civiletti, publie le 27 novembre un appel au calme de deux pages exhortant ses compatriotes à ne pas défouler leur « *légitime colère* » sur des individus. Encore qu'il ne faille pas en exagérer l'ampleur, ces actes de vindicte trahissent un climat d'unanimité. Un de nos amis, excellent connaisseur de la scène washingtonienne, nous disait : « *Je suis conservateur. Mais mes amis « gauchistes »* (dans l'acception américaine du terme) *me surpassent en intrépidité. Ils rêvent d'en découdre avec l'Iran.* » Autre dissemblance avec la guerre du Vietnam : si prompts à embrasser il y a dix ans les causes hétérodoxes, la jeunesse et les « libéraux » militants sont, à 98 % du côté de la protestation anti-iranienne.

Et pendant ce temps la campagne...

La conséquence de cet état d'esprit est que, faute de mieux, tout le monde aux Etats-Unis, du sénateur McGovern à M. Henry Kissinger, s'aligne sur le président Carter. Ce serait forcer presse présidentielle du 28 novembre a été le premier moment historique du règne de M. Carter. Le président s'y est montré à la fois soucieux et ferme, prudent *et maître de soi*. Il a su trouver les mots qu'il fallait dans des circonstances hors du commun. Il a été à l'unisson de l'immense auditoire de la télévision. Du coup l'Amérique a retrouvé une âme et les querelles rhétoriques sur le « leadership » de la Maison Blanche se sont évanouies. On en oublierait presque la campagne pré-électorale et les quelque 1 000 dollars par tête de figurant-« délégué » que certains aspirants républicains à l'investiture de leur parti ont dépensés en Floride à la mi-novembre pour se départager lors d'un « test bidon » *(straw vote)*.

Quant à M. Edward Kennedy, il s'est lancé dans la course trois jours après la prise d'otages de Téhéran : *le contre-temps* absolu. L'actualité a brisé ce qu'il pouvait avoir d'élan. Un récent raid en Nouvelle-Angleterre, où il est pourtant chez lui, a tourné à sa déconfiture. La presse locale a été cruelle pour ce « challenger » dans l'embarras, lui reprochant d'avoir perdu son latin et même son anglais, dont, d'après les reporters, il fait une marmelade insipide. Il a, certes, huit mois encore pour se reprendre, mais d'ores et déjà les agents de M. Carter ont exploité sur le terrain l'avantage que leur offrait ce démarrage manqué.

Que M. Carter l'emporte ou non sur le sénateur du Massachusetts, il sera exposé, bien avant la convention démocrate qui en décidera en août prochain à New-York, aux secousses inévitables qu'amènera le dénouement, quel qu'il soit, du drame des otages. Les données psychologiques, et sans doute pas seulement elles, du problème du Proche-Orient en seront modifiées. La conscience politique américaine recomposera ses lignes de force. Tout se passe comme si c'était pendant l'entracte actuel des luttes électorales que se joue la vraie pièce.

ALAIN CLÉMENT.

Une étrange résolution de l'ONU sur les territoires occupés par Israël

Parmi les innombrables résolutions votées à l'ONU à propos du Proche-Orient et condamnant la politique israélienne dans les territoires occupés, celle qui a été adoptée le 29 novembre s'en prenait, pour la première fois, aux « *traités séparés* » entre l'Egypte et Israël. Ce texte avait été voté par 75 voix contre 33 et 37 abstentions dont celle de la France. Pour la première fois, une résolution des Nations unies condamnait « *les accords et traités séparés qui constituent une violation flagrante des droits du peuple palestinien* » et, allant plus loin, assurait : « *les accords de Camp David et autres arrangements n'ont aucune validité dans la mesure où ils prétendent déterminer l'avenir du peuple palestinien et des territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967* ».

Cette formulation ne pouvait qu'être dénoncée à la fois à Jérusalem et au Caire. Elle inspire de « *vifs regrets* » à M. Begin, qui, une fois de plus, constate : « *L'assemblée des Nations unies est prisonnière de la majorité détenue par les pays arabes, islamiques et communistes.* » Pour sa part, le ministre d'Etat égyptien aux affaires étrangères a déclaré à notre correspondant qu'il s'agissait d'une résolution « *nuisible, inutile et sans fondements juridiques* », observant que les accords de Camp David sont « *fondés sur les principes et résolutions de l'ONU et que, en outre, l'article 6 des accords demande au Conseil de sécurité d'approuver les autres accords qui en découleraient* ».

L'assemblée générale peut-elle valablement condamner et, *a fortiori*, tenir pour nul, un accord conclu entre deux membres de l'ONU, sous l'égide de l'un des membres permanents du Conseil de sécurité ? Au-delà même de l'attitude adoptée sur les droits des Palestiniens, que soixante-quinze Etats ont jugé lésés en l'occurrence, il est évident que l'étrangeté de la démarche est pour beaucoup dans le nombre élevé des abstentions.

Arabie Saoudite

Le gouvernement assure que toute résistance a cessé à la grande mosquée de La Mecque

Le ministre de l'intérieur saoudien, a annoncé lundi soir 3 décembre, que toute résistance avait désormais cessé dans les souterrains de la grande mosquée de La Mecque et que tous les « *renégats* » réfugiés dans le sous-sol du bâtiment avaient été « *soit tués, soit capturés* ».

Selon le *Financial Times*, la province orientale du royaume a été mercredi, le théâtre de violents affrontements entre les forces de l'ordre et des manifestants chiites. Cinq personnes, dont un fonctionnaire de l'Aramco, auraient été tués dans la ville de Seihat et de Qatif, au nord du port de Dammam. Selon d'autres informations en provenance de Beyrouth, des milliers de personnes auraient également manifesté vendredi, le jour de deuil chiite de l'Achoura, pour demander au gouvernement de cesser d'approvisionner les Etats-Unis en pétrole en signe de soutien à la révolution iranienne. Pour la première fois, des femmes auraient figuré parmi les manifestants dont certains auraient scandé des slogans hostiles à la famille royale.

ASIE

Cambodge

Phnom-Penh accuse M. François-Poncet de « faire chorus avec les impérialistes et les expansionnistes »

Le régime de Phnom-Penh s'en est pris lundi 3 décembre à M. Jean François-Poncet, ministre français des affaires étrangères, qui recevait le même jour le prince Sihanouk. Après avoir dénoncé « *la nouvelle marionnette vedette des expansionnistes de Pékin et de leurs alliés impérialistes, Norodom Sihanouk* », l'agence cambodgienne S.P.K. écrit : « *La ficelle, déjà grosse, est devenue trop voyante lorsque le ministre français s'est joint au tapage.* » M. François-Poncet, selon S.P.K., *s'est lancé, au Parlement français, dans une diatribe contre l'intervention et l'occupation vietnamiennes. En faisant chorus avec les impérialistes et les expansionnistes, les parlementaires français et M. François-Poncet ne font que saboter l'amitié traditionnelle entre les peuples cambodgien et français et que nuire au prestige* de *la France* ».

S.P.K. condamne aussi les « *allégations mensongères* » d'un groupe de députés U.D.F. qui s'est rendu récemment à Phnom-Penh, et d' « *autres observateurs français* » se trouvant sur le navire *Ile-de-Lumière* — il s'agit du docteur Kouchner (*le Monde* du 27 novembre), — qui « *ont abusé de notre hospitalité généreuse pour dénaturer les réalités cambodgiennes et lancer contre le peuple cambodgien et ses frères vietnamiens les calomnies les plus haineuses* ».

Le régime de Phnom-Penh, en attaquant le chef de la diplomatie française, fait allusion au débat devant l'Assemblée au cours duquel M. François-Poncet avait critiqué « *l'ingérence étrangère au Cambodge* » et affirmé que la France se refusait à la « *cautionner* » (*le Monde* du 30 novembre). Le ministre avait été vivement pris à partie par un député communiste. *L'Humanité* a aussi critiqué à plusieurs reprises la nouvelle politique cambodgienne de la France, en particulier depuis l'arrivée à Paris, la 25 novembre, du prince Sihanouk. Le 26 novembre, l'organe du P.C.F. avait publié une déclaration d'un membre du bureau politique, M. Maxime Gremetz, « *condamnant les manœuvres giscardiennes* » et affirmant que « *l'accueil quasi officiel réservé à Sihanouk est un défi au peuple cambodgien* ».

Hanoï a jusqu'à présent été très discret sur le soutien apporté au prince par Paris ; une concession d'importance a même été faite la semaine dernière avec le départ, retardé depuis des mois, de ressortissants français d'origine vietnamienne bloqués à Ho-Chi-Minh-Ville (*le Monde* daté 2-3 décembre). Toutefois, étant donnée l'étroite dépendance du régime de Phnom-Penh à l'égard de ses nouveaux protecteurs, on est fondé à penser que l'attaque de lundi contre M. François-Poncet n'a pu être rendue publique sans l'accord de Hanoï.

Lundi matin, M. François-Poncet avait reçu au Quai d'Orsay l'ancien chef de l'Etat du Cambodge. On estime dans l'entourage du prince que ces entretiens ont été « *francs et cordiaux* ». Le prince a remercié le ministre pour l'aide française aux réfugiés cambodgiens et pour la compréhension de la France à l'égard du problème khmer. Peu après, le prince était reçu à déjeuner à la mairie de Paris par M. Chirac, qui était entouré de MM. Couve de Murville, ancien premier ministre, ancien ministre des affaires étrangères, Missoffe, ancien ministre, et Barnier, député R.P.R.

« LE MARTYRE DES CAMBODGIENS RAPPELLE CELUI DES JUIFS » souligne le Fonds social juif unifié

M. Guy de Rothschild, président du Fonds social juif unifié, lance un appel en faveur du Cambodge :

« *Le martyre des Cambodgiens aujourd'hui, rappelle celui que les juifs subirent hier, dans la tourmente nazie. Notre mémoire commande la vigilance et la sollicitude pour la souffrance de centaines de milliers de femmes, d'hommes, d'enfants, de vieillards, victimes innocentes. Désormais aucun doute n'est possible : chacun a conscience de l'immense détresse d'un peuple voué à l'extermination.*

Le soutien matériel et moral que nous apporterons aux Cambodgiens, en liaison avec le Secours catholique et la CIMADE, sera l'expression de notre volonté d'empêcher un nouvel Auschwitz.

Manifestez tous et généreusement votre solidarité. Adressez vos dons au département social du Fonds social juif unifié (F.S.J.U.) avec la mention « Fonds spécial pour le Cambodge ».

★ Fonds social juif unifié, 19, rue de Téhéran, 75008 Paris, C.C.P. Paris 7873-75.

Chine

LA VISITE DE M. OHIRA A PÉKIN

Le premier ministre japonais entend limiter ses entretiens aux questions financières et commerciales

M. Ohira, premier ministre japonais, est attendu mercredi 5 décembre, à Pékin, pour une visite officielle de cinq jours. Il s'entretiendra notamment avec M. Hua Guofeng de la coopération économique entre la Chine et le Japon.

De notre correspondant

Pékin. — La visite à Pékin de M. Ohira s'est accompagnée de toute une préparation psychologique destinée à mettre en évidence toutes les vastes perspectives qu'offre la coopération sino-japonaise. Le Japon est au premier rang des partenaires privilégiés de la Chine, ses touristes se rencontrent par centaines dans les grandes villes du pays, ses grandes firmes s'offrent des pages de publicité dans les quotidiens de Pékin et de Shanghaï, ses techniciens et ses hommes d'affaires sont présents partout.

Peut-être n'est-il pas inutile d'insister auprès de l'opinion chinoise sur le fait que ce partenaire omniprésent est désormais un ami. Tel n'a pas toujours été le cas, et plusieurs générations se souviennent encore du Japon comme d'un envahisseur qui en fit voir de dures à la population chinoise.

Entre le Japon et la Chine le poids du passé est un peu le même qu'entre l'Allemagne et la France. C'est dire que personne ne peut en faire abstraction mais qu'il n'empêche pas une sorte de solidarité de naître entre deux nations qui ne peuvent, si elles cessent de se combattre, se passer l'une de l'autre.

La coopération sino-japonaise a donc prospéré à grande vitesse depuis la visite à Pékin de M. Tanaka en 1972, et elle se maintient encore, en dépit d'une concurrence frénétique confortablement en avance sur celle que la République populaire développe avec l'Amérique, plus tard venue. La machine s'est même emballée après la visite à Tokyo de M. Deng Xiaoping au mois d'octobre 1978, et la plupart des contrats passés avec le Japon furent « gelés » six mois plus tard, au nom de la politique de « *réajustement* » de l'économie chinoise.

Presque tous ont été aujourd'hui « *réactivés* », et les échanges entre les deux pays s'orientent vers de nouveaux records. Au cours du premier semestre 1979 les importations chinoises en provenance du Japon avaient progressé de 81 % par rapport à la même période de l'année précédente. Les exportations augmentaient en même temps de 61 %. La partie japonaise ne néglige d'ailleurs aucun effort pour assurer ses positions. Elle vient par exemple de consacrer 1 milliard de yens à un programme de formation d'enseignants de la langue japonaise en Chine

Les relations entre les deux pays ne sont pas pour autant tout à fait sans nuages, et quelques sujets délicats figurent à l'ordre du jour des conversations de M. Ohira à Pékin.

Sur le plan strictement commercial d'abord, les Japonais se sont révélés des partenaires avec lesquels, en Chine comme ailleurs, il fallait jouer serré. Selon un bruit largement répandu dans la population chinoise, par exemple, certains des équipements livrés pour le complexe sidérurgique de Baoshan, près de Shanghaï, ne seraient pas aussi « modernes » que les fournisseurs japonais l'avaient promis. Difficile à vérifier, la rumeur est au moins révélatrice d'un état d'esprit qui, sans être exactement désenchanté, incline à la vigilance.

Demande de crédits

On sait, d'autre part, que les négociations financières sont difficiles entre les deux pays, la Chine se révélant trop gourmande de l'avis du gouvernement de Tokyo. Le vice-premier ministre chinois, M. Gu Mu, a eu l'occasion de s'en rendre compte lors de sa visite au Japon au mois de septembre dernier. Selon les dernières informations, le premier ministre japonais ne serait toujours disposé à prendre des engagements fermes que sur une petite partie des crédits totaux demandés par la Chine, quitte à promettre la libération de nouvelles tranches au cours des prochaines années.

On touche ici, au-delà des discussions financières, à un problème politique. La Chine découvre en effet chez les Japonais des interlocuteurs soucieux d'équilibrer leurs relations avec le monde extérieur et de ménager d'autres partenaires. Il y a peu de doute que Pékin aurait souhaité trouver à Tokyo un allié politique autant qu'un partenaire commercial. Un diplomate japonais dont les informations étaient de première main nous donnait une image révélatrice des conversations Fukuda-Deng Xiaoping de l'automne 1978. Ce fut, paraît-il, un langage de sourds. Au vice-premier ministre chinois qui ne parlait que de front diplomatique, voire de défense commune, dirigés contre des adversaires communs, le chef du gouvernement japonais répondait par un discours exclusivement économique, bien décidé à ne pas s'engager sur un terrain où il aurait pu compromettre les relations de Tokyo soit avec l'U.R.S.S., soit avec divers pays d'Asie, Vietnam y compris.

La situation a un peu évolué depuis cette époque, notamment depuis que la Chine a engagé des conversations de « normalisation » avec les Soviétiques et qu'elle s'oriente vers une politique de contrepoids plutôt que de confrontation. Il reste que le Japon continue à lui apparaître comme un partenaire non seulement d'une générosité limitée mais beaucoup moins disposé qu'elle ne l'espérait, au moment de la conclusion l'an dernier du traité d'amitié et de coopération, à se transformer en pilier d'une alliance asiatique acquise aux objectifs de la diplomatie chinoise.

ALAIN JACOB.

LAOS : un socialisme en tutelle

II. — La difficulté d'exister

Le Laos n'offre pas le spectacle de rigueur dogmatique qu'on pourrait attendre d'un régime socialiste aligné sur Hanoï. La population semble même, en dépit d'une vigoureuse propagande officielle antichinoise, rester assez indifférente au conflit sino-vietnamien. Mais la mainmise du puissant voisin et le style tatillon et autoritaire qu'il affectionne suscite des réticences dans les milieux dirigeants et provoque de fréquentes purges (« le Monde » du 4 décembre).

De notre envoyé spécial R.-P. PARINGAUX

Louang-Prabang. — En novembre, à l'approche du Nouvel An hmong (méo), les dirigeants de Vientiane ont multiplié, sur un ton inhabituel, les appels à la solidarité de cette importante minorité ethnique du Nord et du Centre-Laos, dont une large fraction résiste, depuis 1975, aux forces armées lao-vietnamiennes qui tentent de les écraser dans leurs bastions montagneux.

Radio-Vientiane déclarait, le 1er novembre : « *Dans l'immédiat, la situation reste complexe et difficile, car les impérialistes américains agissent en collusion avec les réactionnaires chinois pour persuader Vang Pao Kong* (1) *et d'autres de recruter un grand nombre* de *soldats chez les chefs tribaux et féodaux et parmi les réactionnaires exilés, dans le but de leur fournir un entraînement militaire en Chine et de les organiser en unités armées pour détruire le nouveau régime socialiste (...). Les Chinois ont renforcé leurs forces armées le long de la frontière sino-laotienne, perpétré des actes de provocation et infiltré des espions dans les quatre provinces du Nord et dans plusieurs villes de la zone des Plateaux pour provoquer des troubles.* » Quelques jours plus tard, le prince Souphannouvong, chef de l'Etat, appelait les « *patriotes hmong* », de concert avec toutes les autres nationalités et ethnies du Laos, « *à développer ensemble les traditions de solidarité et de lutte contre les ennemis intérieurs et extérieurs, et à redoubler de vigilance révolutionnaire* ».

Depuis la prise du pouvoir par le Pathet Lao, en 1975, les Hmongs, dont un fort pourcentage avait combattu sous les ordres du général Vang Pao, aux côtés des Américains durant leur « *guerre secrète* » au Laos, ont souvent été traités avec brutalité par les nouvelles autorités, qui ont tenté de les soumettre, puis de les contrôler en les forçant à une sédentarisation dans les plaines.

C'était beaucoup exiger, sans contrepartie, de ce peuple des montagnes et de l'opium, itinérant et farouchement indépendant, dont la légende veut que la descente dans les plaines soit synonyme d'extinction. Au fil des combats, des bombardements aériens, des tentatives pour les encercler et les affamer, la résistance avait faibli. Depuis quatre ans, plusieurs dizaines de milliers de Hmongs, venant principalement du massif du Phou-Bia, au nord-est de Vientiane, et de la région de Louang-Prabang, sont allés, dans un état souvent pitoyable, grossir les camps de réfugiés en Thaïlande (*le Monde* du 7 novembre).

Radio Hanoï avait annoncé, l'an dernier, l'écrasement définitif des « *bandits méos* ». Depuis, la résistance semble reprendre de la vigueur et bénéficier, de plus en plus, de soutiens extérieurs. Ce qui n'était que séquelles des guerres française et américaine, rébellion coutumière contre le pouvoir central, a pris, depuis cette année, une signification politique et militaire nouvelle avec la conviction exprimée, à Vientiane et à Hanoï, d'une collusion entre les résistants hmongs et les autorités chinoises. Celles-ci se gardent de toute confirmation, se bornant à signaler l'existence de « *mécontentements populaires à la mainmise du Vietnam sur le Laos* ». Des actions militaires chinoises trop flagrantes au Laos ne manqueraient pas d'entamer le capital de sympathie dont Pékin dispose dans la population. En revanche, le soutien discret à une résistance pourrait contraindre le Vietnam et l'U.R.S.S., qui ont déjà fort à faire au Kampuchéa, à s'engager plus profondément au Laos, au risque d'y aviver le mécontentement et les oppositions.

La « menace chinoise »

Ces développements prolongent la dégradation des relations sino-laotiennes qui semblent avoir atteint, en 1979, un point de non-retour, bien que les relations diplomatiques subsistent. C'est à la suite de l'attaque chinoise contre le Vietnam que les dirigeants de Vientiane avaient exigé le retrait de plusieurs milliers d'experts et de techniciens chinois appliqués depuis dix ans, sous la protection de l'armée populaire, à construire un réseau routier et divers projets agricoles dans les trois provinces septentrionales de Nam-Tha, Oudom-Saï et Phong-Saly. L'influence de Pékin dans ces provinces proches du Yunnan — où se trouvent les mêmes minorités ethniques — était telle que deux ministres laotiens seulement avaient été en mesure de s'y rendre depuis 1975.

Les autorités laotiennes s'efforcent de s'implanter et de regagner le contrôle de ces provinces difficilement accessibles par la route, insérées dans l'économie du sud de la Chine (comme d'autres le sont dans celles du Vietnam et de la Thaïlande) et ayant depuis longtemps échappé aux directives d'un pouvoir central faible. On imagine que cela n'ira pas sans difficultés. Cela étant, les déclarations alarmistes sur la présence massive de troupes chinoises — ou, d'ailleurs, vietnamiennes — à la frontière paraissent exagérées. Pour M. Phommaly, le président du comité populaire de la province de Louang-Prabang, qui nous a reçus sous un portrait de Ho Chi Minh, « *il n'y a pas de problème* de *sécurité, tout au plus quelques voleurs et espions* de *l'ancien régime* ».

Dans cette province, où dominent les minorités ethniques, il y a bien eu « *des tentatives chinoises pour soudoyer des agents hmongs* », mais, ajoute-t-il, « *nous les avons tous liquidés* ». Selon un diplomate qui a accès aux observations des satellites américains, aucune concentration anormale de troupes chinoises n'a été enregistrée depuis des mois le long de la frontière sino-laotienne. Les unités vietnamiennes cantonnées à Xieng-Kouang, dans la Plaine des Jarres, assez loin du « *front nord* », n'ont guère bougé récemment. Diverses sources concordent pour prévoir un lent pourrissement de la situation dans ces régions difficiles d'accès plutôt qu'une attaque en bonne et due forme de troupes chinoises et, parallèlement, un renforcement du dispositif lao-soviéto-vietnamien de contre-guérilla.

Alors que la situation se dégradait au Nord, la sécurité s'est améliorée en 1979 le long du Mékong, entre la Thaïlande et le Laos, à l'avantage mutuel des gouvernements de Vientiane et de Bangkok. Des accords ont mis fin, de part et d'autre, à une situation d'antagonisme prolongée depuis 1975 et au blocus économique thaïlandais. Les Laotiens, préoccupés par la « *menace chinoise* », ont promis, comme l'avaient fait les Vietnamiens dès 1978, de cesser tout soutien, et même de coopérer à la suppression des guérillas du parti communiste thaïlandais (maoïste) auxquels ils donnaient asile et appui depuis des années. La Thaïlande, pour sa part, a mis en veilleuse son aide au mouvements de résistance des exilés laotiens opérant à partir des camps de réfugiés ; elle a rouvert les points de transit de marchandises sur le Mékong, elle a gagné un accès direct sur le marché de Vientiane et a obtenu l'assurance que le Laos reprendrait certaines catégories de réfugiés, en plus de ceux que ses autorités provinciales refoulent régulièrement (*le Monde* du 10 novembre).

« Comme un enfant en haillons »

Vientiane, accablée par un marasme économique responsable de bien des fuites, a retrouvé l'usage traditionnel du « poumon » commercial thaïlandais, en attendant que celui, toujours atrophié, du Vietnam commence à fonctionner ou que le Laos parvienne à mettre ses ressources en valeur et à développer une industrie de biens de consommation essentielle à l'amélioration du niveau de vie de la population et à la stimulation de la production. Car, en plus des menaces intérieures et extérieures qui pèsent sur l'unité, le sous-développement reste ici un obstacle formidable. « *Le Laos est comme un enfant en haillons, assis sur un coffre plein* de *richesses, mais dont il ne* possède *pas la clé.* » Cette métaphore d'un dirigeant illustre parfaitement les contraintes et les espoirs de la jeune République, classée parmi les dix pays les plus pauvres de la planète.

Cet état de choses est d'abord le résultat de facteurs géographiques et humains négatifs. Pays peu peuplé (trois millions d'habitants), sans débouchés maritimes, où les massifs montagneux couverts de jungle occupent les deux tiers de la superficie totale (240 000 kilomètres carrés) et limitent sévèrement les communications, le Laos a stagné depuis des siècles dans une économie de subsistance, peu monétarisée. Aux faiblesses inhérentes à cette structure archaïque, se sont ajoutés, depuis près d'un siècle, les effets aggravants d'une colonisation indifférente à la mise en valeur du pays et à son unification et ceux de trente années de guerres étrangères.

Les avatars de la socialisation agricole

Un rapport de la Banque mondiale, publié cette année, résume le problème : « *Pendant la période coloniale* (terminée en 1952) *le Laos a reçu peu d'investissements ou d'avantages sociaux. Plus récemment il a souffert d'un état* de *guerre, étendu avec quelques interruptions sur trois décennies et dont le résultat a été une destruction* physique *et aussi de profondes distorsions structurelles dans une économie* à *prédominance agricole. En conséquence, le pays est actuellement déficitaire, non seulement en capitaux, en devises étrangères et en personnel qualifié, mais également en nourriture et autres biens de première nécessité.* » Dans la décennie qui a précédé la victoire des communistes, le Laos est le pays qui a reçu, par habitant, le plus fort tonnage de bombes américaines, et aussi le plus de dollars. Le quart de la population rurale — quelque sept cent mille personnes — avait dû fuir villages et rizières pour vivre, près de villes, des miettes de l'aide capitaliste.

De 1964 à 1975, un fonds d'aide multinational placé sous les auspices du Fonds monétaire international, composé des Etats-Unis, de la France, du Japon, de la Grande-Bretagne et de l'Australie, avait financé une économie artificielle de services concentrée dans les villes, fournissant la quasi-totalité du budget et épongeant tous les déficits de la « *zone de Vientiane* ». Avec l'avènement de la République démocratique et populaire la plupart de ces généreux donateurs mirent un terme à leur aide, ce qui eut pour effet de provoquer une chute brutale et vertigineuse de l'activité commerciale et du niveau de vie dans les villes, d'engendrer un chômage considérable et de favoriser les fuites à l'étranger.

Depuis, pour sortir de son état de sous-développement, aggravé depuis quatre ans par l'hémorragie de personnel qualifié, le Laos s'est attelé aux transformations socialistes. Il est assisté d'abord par l'Union soviétique, les pays du Comecon et le Vietnam — qui prennent en charge la formation, chez eux, de plusieurs milliers d'étudiants et de cadres, — ensuite par les agences de développement des Nations unies, et enfin par quelques pays capitalistes : la Suède, le Japon et l'Australie en particulier. Pour l'heure, seule une portion relativement limitée de l'économie — le commerce extérieur et la banque, notamment, — est aux mains de l'Etat, le reste, y compris l'essentiel de la production et de la commercialisation agricoles, demeure dans le secteur privé.

La base de la réforme socialiste, la coopérativisation de l'agriculture, lancée en 1978 sur le modèle vietnamien, devait permettre à la fois une transformation rapide des rapports de production, une augmentation de celle-ci et un plus strict contrôle du parti et du gouvernement sur les campagnes. On prévoyait qu'elle serait complète à la fin de 1980, et les autorités l'avaient présentée, de façon stéréotypée et souvent naïve, comme une panacée facilement applicable aux réalités laotiennes. Mais, en dépit des enthousiasmes officiels et des chiffres impressionnants avancés, l'opération, trop ambitieuse, marque le pas. On admet même, en privé, qu'elle a été suspendue — comme au Vietnam — au mois d'août et qu'il s'agit non plus de multiplier les coopératives sur le papier, mais de consolider sur le terrain celles qui ont quelque substance et dont on attend qu'elles deviennent des exemples à suivre.

Les causes de ce revers sont celles que l'on trouve généralement dans les phases post-révolutionnaires des pays en voie de développement : impréparation, manque de compétences, de moyens matériels et financiers, excès de zèle et usage de la contrainte, obstruction de mentalités paysannes traditionalistes et individualistes, taxation abusive, prix d'achat dérisoires, manque de stimulants économiques. Tous ces facteurs ont entraîné des résistances, des sabotages de biens et de moyens de production, un gaspillage et une stagnation. Cette année encore, alors que les conditions climatiques n'ont pas été trop défavorables, en comparaison avec 1977 et 1978, il manquera une centaine de milliers de tonnes de riz par rapport aux besoins.

Le développement d'un Laos socialiste et prospère — qui souffre de l'absence quasi totale d'industrie et d'« avant-garde prolétarienne » — dépendra du degré de réalisation de réformes urgentes, mais qui ne sauraient prendre place sans une augmentation considérable des capacités de planification, de gestion et d'encadrement de l'économie. Elles sont, en quelque sorte, les clés du « *coffre plein de richesses* ». Mais elles font gravement défaut au « *petit Laotien en haillons* » qu'entourent serruriers et artificiers attentifs.

« *Le Laos n'existe pas. Je le sais. J'y suis allé* ». Cette boutade d'un journaliste ne manquait pas de justesse avant 1975. Il serait injuste de l'appliquer au Laos d'aujourd'hui, qui s'efforce de préserver et de consolider une indépendance et une existence chèrement acquises, mais si fragiles et si menacées que cela reste une gageure.

FIN

(1) Kong Le, officier neutraliste responsable du coup d'Etat de 1960, écarté ensuite par la droite et exilé en France.

LE DERNIER DES DOUZE FONDATEURS DU P.C. EST MORT AU CANADA

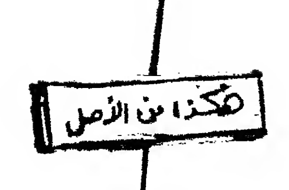
Toronto (*A.F.P.*). — Chang Kuo-tao, dernier survivant des douze fondateurs du parti communiste chinois, est mort lundi 3 décembre, à Toronto, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Né à Pingxiang, dans la province orientale de Jiangxi, Chang Kuo-tao, alors étudiant à Pékin, avait été impliqué dans les incidents du 4 mai 1919. Avec plusieurs milliers de condisciples, il avait protesté contre la cession de la province de Shandong (alors colonie allemande) au Japon. Deux ans plus tard, il fondait le P.C. chinois avec onze autres étudiants. L'un d'entre eux s'appelait Mao Tse-toung.

Une lutte pour le pouvoir, décrite par l'ancien premier ministre Chou En-lai comme l'un des moments les plus sombres de l'histoire du parti avant la révolution culturelle de 1966-1969, opposa en 1935 Chang Kuo-tao à Mao. Chang n'assista pas à la réunion au cours de laquelle Mao fut élu président du parti. Deux ans plus tard, il rejoignait les forces nationalistes de Tchiang Kai-chek.

Il avait immigré au Canada en 1968, après avoir vécu à Taïwan et à Hongkong.





DIPLOMATIE

Rendant compte aux Communes de la réunion de Dublin

Mme Thatcher amorce une retraite stratégique

De notre correspondant

Londres. — L'affrontement dangereux auquel on s'attendait entre Mme Thatcher et l'opposition travailliste sur les résultats du conseil européen de Dublin n'a pas eu lieu. La courte discussion aux Communes qui a suivi le compte rendu du premier ministre, lundi 3 décembre, a été marquée par la modération, reflétant le souci de Mme Thatcher, comme de M. Callaghan, chef de l'opposition, et même des éléments les plus critiques de la gauche travailliste, de ne pas affaiblir la position de la Grande-Bretagne dans les futures négociations.

Par rapport à Dublin, Mme Thatcher a sensiblement baissé le ton pour justifier ce que les diplomates britanniques appellent maintenant une « *retraite stratégique* ». A aucun moment elle n'a concédé être rentrée les mains vides de Dublin. « *350 millions de livres, ce n'est pas si mal pour un début* », a-t-elle dit, évoquant la somme proposée par ses partenaires, en ajoutant que, *comme Oliver Twist* dans une scène célèbre, elle chercherait à en obtenir davantage. Une fois de plus, elle a souligné que cette somme était très insuffisante et surtout ne répondait pas à la nécessité de trouver la solution durable recherchée. Mme Thatcher a confirmé qu'elle allait s'engager dans une intense activité diplomatique bilatérale en vue d'obtenir, en plus d'une réduction de la contribution britannique, un accroissement substantiel des recettes de la Grande-Bretagne venant du budget communautaire. L'objectif fondamental, celui d'une réforme des structures de la Communauté, c'est-à-dire pratiquement la réduction des dépenses consacrées à l'agriculture, n'est pas perdu de vue. Mais Mme Thatcher a dit « *en toute franchise* » qu'elle doutait que l'équilibre global, c'est-à-dire la compensation intégrale de la contribution britannique, puisse être atteint à la fin de l'année prochaine. En d'autres termes, elle modifie son calendrier primitif en prévoyant un délai de dix-huit mois pour aboutir à une réforme de structures. « *Les leaders des autres pays membres de la Communauté ont aussi leurs problèmes* », a-t-elle concédé.

Ainsi l'augmentation des recettes de la Grande-Bretagne est maintenant le premier objectif de Mme Thatcher. « *Nous pourrions*, a-t-elle dit, *récupérer toute la contribution nette de la Grande-Bretagne en portant seulement nos recettes aux trois quarts de la moyenne des recettes par tête dans la Communauté.* » « *Je suis prête à rechercher un compromis authentique si les autres le veulent également.* » Néanmoins, elle a exclu tout marchandage sur les problèmes du mouton, de la pêche et de l'énergie, qui, a-t-elle ajouté, doivent être traités séparément selon leurs mérites. On comprend pourquoi elle a déclaré ne pouvoir garantir à la Chambre le succès au prochain conseil européen.

Répondant aux critiques des anti-européens travaillistes, Mme Thatcher a répété avec force que la Grande-Bretagne resterait dans la Communauté. « *Il n'est pas question d'en sortir* », a-t-elle dit. « *Les nations libres de l'Europe peuvent coopérer de manière équitable. C'est sur cette base que je recherche une solution. Les seules gens qui se réjouiraient de notre départ sont à Moscou.* » D'autre part, atténuant ses propos, très controversés, de Dublin, elle a déclaré que ce qu'elle recherchait était de garder le plus possible « *ce qui est d'une certaine façon notre argent...* » Mme Thatcher a enfin indiqué qu'elle espérait ne pas avoir à appliquer des mesures de représailles et d'obstruction, en précisant que le non-paiement des taxes et droits dus à la Communauté n'avait pas été considéré. *Bref*, la « *tigresse de papier* », comme l'appela M. Benn, leader de la gauche travailliste, avait rentré ses griffes.

HENRI PIERRE.

● *M. Chadli Klibi*, secrétaire général de la Ligue arabe, sera reçu mercredi 5 décembre par le président Giscard d'Estaing. Vendredi, M. Klibi aura un entretien avec M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères, et sera reçu à déjeuner par M. Stirn, secrétaire d'Etat. M. Klibi, qui est de nationalité tunisienne, a été élu secrétaire général de la Ligue arabe lors du transfert de son siège du Caire à Tunis, à la suite du traité égypto-israélien.

UNE AFFAIRE D'ÉCOUTE A L'ONU

Le contrat de M. Pierre Sanon, ancien directeur adjoint (voltaïque) de la division des droits de l'homme des Nations unies à Genève, qui venait à expiration le 30 novembre, n'a pas été renouvelé. M. Sanon avait été accusé, en septembre dernier, d'organiser l'écoute téléphonique de son supérieur, M. Van Boven. Lundi 3 décembre, M. Sanon a admis dans un communiqué avoir effectué des écoutes, mais — dit-il — dans l'intérêt du service et non, comme cela a été dit, pour le compte de la C.I.A. Il a déclaré qu'il ferait appel du non-renouvellement de son contrat. — (U.P.I.)

DEUX MINISTRES VÉNÉZUÉLIENS EN VISITE A PARIS

Deux ministres vénézuéliens étaient attendus à Paris ce mardi 4 décembre. M. Calderon Berti, ministre des hydrocarbures, qui est de passage, s'entretient dans l'après-midi avec M. Giscard d'Estaing et avec M. Giraud, ministre de l'industrie.

M. José Zambrano, ministre des affaires étrangères, en visite officielle pour une semaine, sera également reçu par le président de la République vendredi et par M. Giraud jeudi, ainsi que par MM. François-Poncet, ministre des affaires étrangères, qui offrira un dîner en son honneur ; Monory, ministre de l'économie, et Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, qui le recevra à déjeuner.

Armements : l'Assemblée de l'U.E.O. renonce à reconnaître la compétence de la C.E.E.

A l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, réunie à Paris depuis le lundi 3 décembre, M. Maurice Druon (R.P.R.) a posé la question préalable à la discussion du projet de recommandation sur « *les besoins et acquisitions des armements en Europe occidentale* » présenté au nom de la commission de défense, par M. Meintz (libéral luxembourgeois).

M. Meintz demandait « *d'encourager (...) la restructuration de l'industrie européenne d'armements sous l'égide de la Communauté européenne et de sa politique industrielle* ». C'était rouvrir dans une autre enceinte (celle de l'Europe des Sept) le débat amorcé au Parlement européen (*le Monde* des 26, 27 et 28 septembre) tendant à transférer à l'Europe des Neuf les problèmes de défense.

M. Druon, appuyé par M. Baumel (R.P.R.) a fait valoir que la référence à la Communauté européenne était contraire à la fois aux traités qui ont fondé la Communauté européenne (qui exclut la défense) et l'U.E.O. (qui réserve la défense à cette instance). « *La définition, la production de l'acquisition d'armements sont indissociables de la stratégie* », a-t-il souligné, en faisant valoir la disparité des statuts militaires des Etats de l'Europe des Neuf dont l'un, l'Irlande, n'appartient à aucune alliance.

La question préalable a été repoussée, mais MM. Druon et Baumel ont obtenu satisfaction, la référence litigieuse à la Communauté ayant été retirée du texte de M. Meintz à la suite de l'adoption d'un amendement socialiste.

De *son côté*, le *président* de l'assemblée, M. von Hassel (chrétien démocrate d'Allemagne fédérale), qui avait été au Parlement européen le co-auteur de la résolution controversée sur l'armement, a prononcé un discours reconnaissant que l'assemblée de l'U.E.O. était la *seule assemblée* européenne ayant compétence militaire, mais il a jugé « *souhaitable* » que les « *préoccupations* » européennes dans ce domaine soient partagées par « *toutes les instances parlementaires* ». Reprenant une suggestion déjà faite à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'U.E.O. (*le Monde* du 25 octobre) il a proposé que les membres de l'assemblée soient en partie les mêmes que ceux, élus au suffrage universel, du Parlement des Neuf, et non comme aujourd'hui les mêmes que ceux du Conseil de l'Europe « *dont les finalités sont tout autres* ».

(1) Groupant l'Europe des Neuf moins l'Irlande et le Danemark.

● *La France et la Pologne* s'apprêtent à conclure, sur l'initiative des autorités de Varsovie, un accord pour développer les échanges, entre les deux pays, de jeunes cadres à l'occasion de stages organisés bilatéralement. Le gouvernement polonais souhaite que cet accord concerne trois mille à cinq mille jeunes cadres par an. Le gouvernement français, pour sa part, estime que la structure mise en place — un bureau chargé de ces questions à Paris et à Varsovie — doit être plus souple que l'organisation existant déjà entre la France et le Québec ou la République fédérale d'Allemagne.

● *L'entrée de la Grèce dans la C.E.E.* — Le Parlement ouest-allemand a ratifié jeudi 29 novembre le traité d'adhésion de la Grèce à la Communauté européenne. Il est le premier Parlement d'un pays membre de la C.E.E. à avoir ratifié le traité. Dans une résolution adoptée à l'unanimité, les parlementaires estiment que l'entrée de la Grèce dans le Marché commun, prévue au 1er janvier 1981, est l'expression « *de la volonté du peuple grec de vivre en démocratie* ». — (A.F.P.).

EUROPE

Allemagne fédérale

M. BRANDT ESTIME QUE LE SUCCÈS DE M. STRAUSS SIGNIFIERAIT LE « RETOUR A WEIMAR »

(De notre correspondant.)

Bonn. — Dès l'ouverture du congrès social - démocrate, le 3 décembre, à Berlin-Ouest (*le Monde* du 4 décembre), M. Brandt a clairement indiqué la stratégie qu'il recommande au S.P.D. pour les élections fédérales de 1980. Le président du parti a lancé de violentes attaques personnelles contre le candidat de l'opposition à la Chancellerie, M. Strauss, présenté comme un homme dont l'arrivée au pouvoir signifierait pour la République fédérale le « *retour à Weimar* » (1).

En concentrant le feu *sur* le candidat de la Démocratie chrétienne, M. Brandt s'efforçait, bien entendu, de resserrer les rangs de son propre parti, en *proie* à quelques *déchirements* sérieux. Il n'a cependant guère abordé les deux thèmes qui divisent les congressistes : l'énergie nucléaire et le réarmement de l'OTAN.

Aussi a-t-il fallu que le vétéran du parti, M. Herbert Wehner, plaide beaucoup plus vigoureusement en faveur des thèses officielles. Mais celui que l'on appelle l'« oncle Herbert » a lui aussi témoigné d'une certaine réserve en disant que si l'on ne devait pas développer l'énergie nucléaire « *à tout prix* », on ne devait pas non plus n'en vouloir « *à aucun prix* ». Sur les problèmes militaires, M. Wehner a été plus catégorique : pour lui, un abandon des projets de l'OTAN en vue d'installer des fusées nucléaires à moyenne portée en Europe priverait la politique de défense de toute crédibilité.

Paradoxalement, la « stratégie anti-Strauss » de M. Brandt pourrait servir les intérêts du ministre - président chrétien - social bavarois. Celui-ci ne peut que souhaiter une personnalisation de la bataille électorale rejetant à l'arrière-plan le petit parti libéral allié au S.P.D., et qui risquerait ainsi de tomber au-dessous de la barre des 5 % et, donc, d'être éliminé du prochain Bundestag. — J. W.

(1) La « République de Weimar », ainsi appelée parce que la Constitution républicaine allemande de 1919 fut rédigée dans cette ville de Thuringe (aujourd'hui en R.D.A.), sert souvent de repoussoir dans le discours politique d'outre-Rhin, un peu comme, en France, la menace d'un « retour à la IIIe République ». Installé dans des conditions particulièrement difficiles à la suite de l'armistice, le régime républicain dut faire face à une insurrection d'extrême gauche puis à la montée du nazisme, qu'une crise économique particulièrement grave contribua probablement à faciliter. La « République de Weimar », impuissante contre le terrorisme et la misère, devait s'effondrer devant Hitler, en 1933.

EUROPE

Portugal

Les conseillers du général Eanes estiment que M. Sa Carneiro ne pourra pas contrôler la dynamique de droite

Dans un communiqué publié ce mardi 4 décembre, le parti socialiste portugais affirme que l'Alliance démocratique « a une légitimité pour gouverner mais n'a pas de légitimité démocratique pour changer le régime ». Le communiqué ajoute, à propos du recul du P.S. : « Perdre une bataille, ce n'est pas perdre la guerre. » « A Tarde », un quotidien conservateur, a, d'autre part, lancé un appel au dialogue avec les socialistes, rejoignant le point de vue exprimé, dès lundi, par des dirigeants de l'Alliance. Les conseillers civils et militaires du général Eanes redoutent de leur côté que M. Sa Carneiro ne puisse contrôler la dynamique de droite créée par les élections du 2 décembre.

De notre envoyé spécial

Lisbonne. — Satisfaits ou déçus, les Portugais font avec leur discrétion habituelle le compte de leurs espoirs ou de leurs inquiétudes après avoir voté en masse aux élections législatives du 2 décembre. Au lendemain d'un scrutin qui bouleverse totalement la vie politique, Lisbonne est d'un calme exemplaire. Aucune manifestation de rue des vainqueurs n'a eu lieu lundi, et le silence a régné au siège des partis politiques de gauche et de droite. Aucun commentaire n'a filtré de Belem, résidence du président de la République, ou de Sao-Bento, le Matignon portugais. Mais chacun a conscience qu'une page est tournée et que les enjeux sont relancés. Les choses sérieuses recommencent ce mardi 4 décembre avec le début de la campagne pour les élections municipales du 16 décembre, dont l'importance est accrue par le résultat du scrutin de dimanche.

La victoire spectaculaire de l'Alliance démocratique (qui devrait avoir cent vingt-huit députés dans la nouvelle Assemblée de la République lorsque les votes des émigrés auront été dépouillés) permet sans doute à M. Sa Carneiro, leader du parti social-démocrate, de briguer sans contestation possible le poste de chef de gouvernement. Mais le parti socialiste, qui a perdu environ 8 % de ses voix par rapport aux élections législatives d'avril 1976, reste malgré tout le premier parti en pourcentage. Et son groupe parlementaire — soixante-treize députés — sera aussi important que celui du P.S.D. de M. Sa Carneiro. Le parti communiste a réussi de son côté à rééquilibrer à son profit le rapport de force dans le camp d'une gauche pour longtemps encore désunie.

Le choc psychologique permettant le déclenchement d'une dynamique de droite, redoutée dans les partis de gauche et même chez certains des alliés de M. Sa Carneiro, a été donné. Mais le recul du parti socialiste, en partie compensé par la progression du parti communiste, ne débouche pas non plus sur un déséquilibre décisif entre la gauche et la droite portugaises. En pourcentage, toutes les forces de gauche demeurent malgré tout majoritaires dans le pays avec un total de 55 % des voix. C'est une donnée relative puisque aucune perspective d'unité de la gauche n'existe mais elle ne manquera pas d'être exploitée dans les prochains jours par tous ceux, politiciens ou membres du conseil de la révolution, qui préconisent au moins une convergence et une base minimum d'accord entre le P.C.P. et le P.S. pour *faire* obstacle à cette dynamique de droite.

Plusieurs officiers du Conseil de la révolution, proches du général Eanes, craignent que la victoire de l'Alliance démocratique ne déchaîne les appétits de revanche de tous les groupes économiques et sociaux qui avaient perdu leur position dominante après la révolution du 25 avril 1974. Ils estiment que toutes les conquêtes sociales et économiques de la révolution sont menacées et que la logique du processus engagé le 2 décembre débouche sur la répression et l'autoritarisme. *« La bourgeoisie nationale,* disent-ils, *n'a ni l'habitude ni les moyens de contre-attaquer seule. Elle a besoin de l'Etat pour récupérer ses privilèges. Elle va faire pression sur le nouveau gouvernement pour remettre radicalement en question les nationalisations et la réforme agraire, déjà mise à mal par le gouvernement Soares. »* Ces mêmes officiers ne doutent pas que M. Sa Carneiro soit un démocrate sincère. Mais ils ne pensent pas qu'il puisse s'opposer aux revendications de son électorat et aux mises en demeure des groupes de pression économiques de droite.

Plusieurs ministres du gouvernement de Mme Pintassilgo — et celle-ci elle-même — font sensiblement la même analyse et ne cachent pas davantage leurs préoccupations. Le nouveau gouvernement, que devrait former M. Sa Carneiro, n'entrera sans doute pas en fonction avant plusieurs semaines, et Mme Maria Lurdes de Pintassilgo reste aux affaires pendant l'intérim, mais son pouvoir est évidemment très réduit. D'autant plus que M. Sousa *Franco*, ministre des finances, hostile aux dernières mesures sociales décidées le 22 novembre, a confirmé sa démission.

Dans ce contexte encore fluide et incertain, plusieurs dirigeants de l'Alliance démocratique préconisent déjà une tentative de rapprochement avec le parti socialiste de M. Soares pour lui éviter de céder à la tentation bien improbable d'un pas en direction du parti communiste et surtout pour renforcer dès maintenant le groupe de ceux qui, associés électoralement aux sociaux-démocrates et aux centristes du C.D.S. de M. Freitas Do Amaral, souhaitent que les choses *« n'aillent pas trop loin à droite ».* C'est le cas en particulier des réformateurs, dissidents du parti socialiste, qui formeront un groupe parlementaire charnière de cinq députés. Ils espèrent constituer une éventuelle minorité de blocage au sein de l'Alliance démocratique qui disposera, certes, de la majorité absolue à l'assemblée de la République, mais sera effectivement à la merci de deux ou trois dissidents.

M. Mario Soares, qui a passé la journée de lundi à éplucher les résultats du 2 décembre, n'a pas répondu à ces appels du pied encore discrets. Après la plus sévère défaite subie par le P.S.D. depuis cinq ans, il affecte encore de considérer la victoire de l'Alliance comme une conséquence normale de la règle de l'alternance démocratique, ce qui est aussi la thèse de M. Sa Carneiro. et M. Soares cite le cas de son ami Olof Palme, qui s'est bien remis de son échec électoral. Le leader socialiste a répété ces dernières semaines qu'il se situait au centre gauche. C'est une position que M. Sa Carneiro cherche à occuper avec obstination depuis plusieurs années. La dynamique de droite est dans l'air à Lisbonne, mais on peut aussi estimer que la série de retournements d'alliances, si nombreux depuis cinq ans, n'est pas terminée.

MARCEL NIEDERGANG.

« L'HUMANITÉ » : le lit de la droite.

L'ampleur de la défaite socialiste est incontestablement l'élément principal qui compromet l'avenir de la jeune démocratie portugaise.

» Défaite d'autant plus préoccupante qu'elle survient après d'autres revers analogues essuyés dans des pays aussi différents que la Grande-Bretagne ou la Turquie, les Pays-Bas ou même la Suède — sans parler des difficultés que connaissent en Norvège ou au Danemark des gouvernements socialistes minoritaires.

» Soit dit en passant, ces revers successifs de la social-démocratie ne ruinent-ils pas l'argumentation selon laquelle l'élargissement du Marché commun favoriserait l'essor de la démocratie en Europe ? (...)

» Nulle part, les Parti socialistes au pouvoir n'ont mis fin à la domination du grand capital. Au contraire, ils ont, partout, fait supporter le poids de la crise aux travailleurs. Partout, ils ont plus ou moins pactisé avec la droite.

» Le cas du Portugal est probant à cet égard. (...)

» Le parti de Mario Soarès récolte les fruits amers de cette politique. Il a fait le lit de la droite. (...)

» Dans tout le pays, y compris cette fois dans le nord, les couches les plus conscientes de l'électorat populaire ont compris que le vote communiste était la seule façon valable d'exprimer la volonté d'un changement politique, susceptible de sauvegarder et de faire fructifier les acquis révolutionnaires d'avril 1974. »

Italie

Un nouveau scandale de pots-de-vin va être évoqué à la Chambre

De notre correspondant

Rome. — Une nouvelle « affaire » agite les milieux politiques italiens. Elle concerne le versement d'une énorme commission (plus de 100 milliards de lires) à de mystérieux intermédiaires pour l'achat de pétrole saoudien par la régie nationale des pétroles, l'ENI. Est-il exact qu'une partie de cette somme est revenue à Rome pour financer un ou plusieurs groupes politiques ? Sinon, qui a monté cette grave calomnie et dans quel dessein ? On se trouve, de toute manière, devant un scandale important à propos duquel le président du conseil en personne, M. Francesco Cossiga, va devoir s'expliquer — en tant que ministre des affaires étrangères par intérim, — le jeudi 6 décembre devant une commission de la Chambre des députés.

Trois membres du gouvernement, ainsi que les dirigeants de l'ENI, ont déjà répondu aux questions des parlementaires. Leurs déclarations sont apparues incomplètes et souvent contradictoires. Alors que la présidence du conseil avait démenti, le 17 octobre, des irrégularités dans la négociation, le ministre des participations d'Etat, M. Lombardini, a estimé, le 30 novembre, *« ne pas pouvoir les exclure ».*

On sait désormais plusieurs choses : les contrats prévoyaient la fourniture de 12,5 millions de tonnes au prix avantageux de 18 dollars par baril ; la commission était anormalement élevée (7 %) et devait être payée à la société Siphilau, établie au Panama mais contrôlée par des Suisses ; ceux-ci avaient obtenu la garantie bancaire de la Tradinvest, une société financière de l'ENI ayant son siège aux Bahamas.

Généralement très prolixe sur les scandales, la grande presse italienne a fait preuve, au début de cette affaire, d'une discrétion remarquée. Elle s'en est expliquée par la suite, après avoir changé d'attitude. *« Nous n'étions informés que par des lettres anonymes,* a dit M. Eugenio Scalfari, directeur de *la Repubblica. Et le gouvernement nous avait mis discrètement en garde contre les risques d'une campagne de presse. »* N'allait-on pas indisposer les Saoudiens et faire échouer une excellente opération devant assurer du pétrole à l'Italie jusqu'en 1981 ?

Journalistes et parlementaires n'hésitent plus à demander que toute la lumière soit faite sur cette affaire.

Le parti radical a même été jusqu'à déposer une plainte à la présidence de la Chambre contre le ministre du commerce extérieur, M. Stammati, et l'ancien ministre des participations d'Etat, M. Bisaglia. De son côté, le parquet de Rome enquête auprès des banques pour savoir si une partie de la commission est effectivement rentrée — ou restée — en Italie. Selon l'hebdomadaire *Panorama,* les cent et quelques milliards de lires se seraient répartis de la manière suivante : 1,5 % au fils d'un membre du gouvernement de Ryad ; 1,5 % à la Petronim, compagnie saoudienne des pétroles ; et les 4 % restant à un groupe représenté par une banque genevoise, la Pictet et Cie.

Les dirigeants de l'ENI ont admis que plusieurs intermédiaires italiens avaient fait pression sur eux pour que le contrat soit signé. Harcelés par les députés, ils ont fini par révéler deux noms : celui de M. Riccardo Raciti, qui agissait pour le compte du prince Yamani, ministre saoudien de l'énergie ; et celui de M. Fernandino Mack, financier lié aux milieux socialistes.

Mais on ignore qui a réellement servi d'intermédiaire en fin de compte. Intermédiaire ou « consultant » ? Ce n'est pas la même chose au regard des règlements administratifs. Dans la deuxième hypothèse une enquête sévère aurait dû être faite car ce genre de « conseil » est souvent un moyen d'exporter illégalement des capitaux. Plusieurs autres points restent obscurs : pourquoi le ministre du commerce extérieur a-t-il pris acte de la requête de l'ENI sans étudier le dossier ? Pourquoi a-t-on choisi comme gérant une société aussi modeste que Tardinvest, qui aurait d'ailleurs demandé une provision à la maison mère ? Pourquoi le président de l'ENI, M. Giorgio Mazzanti (socialiste), ne donne-t-il pas la même version des faits que plusieurs de ses collaborateurs ?

On s'interroge aussi sur la manière dont cette affaire a éclaté. Faut-il y voir une bataille entre groupes politiques rivaux, au sein de la démocratie chrétienne ou du parti socialiste ? Ou la vengeance de compagnies pétrolières étrangères qui verraient d'un mauvais œil les succès de l'ENI au Proche-Orient ? Les deux hypothèses ne s'excluent pas mutuellement. On se demande comment M. Cossiga, qui a hérité l'affaire du précédent gouvernement, va sortir de ce mauvais pas.

ROBERT SOLÉ.

AMÉRIQUES

États-Unis

D'après un sondage

M. CARTER DEVANCE POUR LA PREMIÈRE FOIS LE SÉNATEUR KENNEDY

Washington *(A.F.P.).* — A la veille du lancement officiel de sa campagne pour le renouvellement de son mandat, le président Carter enregistre une remontée sensible de sa popularité. Sa cote dépasse pour la première fois celle du sénateur Kennedy. Un sondage réalisé par l'Institut Louis-Harris entre le 26 et le 29 novembre pour le compte de la chaîne de télévision A.B.C. donne 42 % des intentions de vote au président, contre 40 % au sénateur du Massachusetts et 11 % au gouverneur de Californie, M. Gerry Brown. En cas de duel Carter-Kennedy, un sondage effectué parmi les électeurs démocrates accorde un léger avantage au président (48 % contre 46 %). Le fléchissement de la cote de son principal adversaire au sein de son parti une fois celui-ci descendu dans l'arène était prévisible, mais c'est sans conteste l'attitude du président devant la crise provoquée par les otages de Téhéran qui lui a rallié les sympathies d'un large secteur de l'opinion.

Saint-Vincent

Cinq semaines après l'indépendance

Une formation pro-castriste se présente aux élections du 5 décembre

De notre envoyé spécial

Kingstown. — Saint-Vincent et les Grenadines, assurément le plus jeune Etat de la planète puisque le pavillon de l'ancien colonisateur britannique n'y a été abaissé que le 26 octobre, inaugure son indépendance par des élections législatives, mercredi 5 décembre.

L'événement n'est pas de ceux qui peuvent modifier la face du monde, puisqu'il s'agit d'un archipel minuscule de la chaîne des Petites Antilles, dont la population dépasse à peine cent mille habitants. L'exportation de bananes vers la Grande-Bretagne est sa principale source de revenus. Fera-t-on mention de sa seule production « stratégique », l'arrow-root (1), un féculent dont Saint-Vincent est le premier producteur mondial, et qui est utilisé dans le conditionnement du papier employé pour les ordinateurs. Ce pays très pauvre a en outre été frappé, le 13 avril, par l'irruption de son volcan, la Soufrière, qui a ravagé des bananeraies et a contraint les autorités à évacuer provisoirement quinze mille personnes.

Si pourtant le scrutin retient quelque peu l'attention dans la région, c'est que le parti travailliste au pouvoir, modéré et pro-occidental, du premier ministre, M. Milton Cato, est confronté au Mouvement populaire unifié (U.P.M.), une coalition proche de cette « nouvelle gauche caraïbe » qui, cette année, est déjà parvenue au pouvoir dans deux micro-Etats anglophones de la région : à Grenade, à la suite du coup d'Etat organisé le 13 mars par M. Maurice Bishop, et à Sainte-Lucie, en juillet, à la suite d'élections régulières.

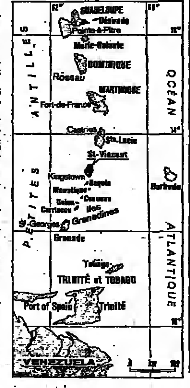
Pas plus que les dirigeants grenadiens ou que les jeunes chefs du parti travailliste de Sainte-Lucie, M. Ralph Gonsalves, un universitaire de trente-trois ans, principal responsable de l'U.P.M. de Saint-Vincent, ne fait mystère de son adhésion au « *socialisme scientifique* » ni de l'admiration qu'il voue à l'expérience cubaine.

Deux autres formations sont en lice pour conquérir la majorité des treize sièges du Parlement : le nouveau parti démocratique (N.D.P.) et le parti populaire du peuple (P.P.P.), tous deux pro-occidentaux et dirigés par deux anciens premiers ministres, respectivement MM. James Mitchell et Ebenezer Joshua.

Ni les Etats-Unis, dont la sensibilité aux questions caraïbes s'est ranimée ces derniers mois, ni la France, voisine par la Martinique et la Guadeloupe, ne peuvent en tout cas ignorer ce qui, pour les habitants de Saint-Vincent et des Grenadines, est un grand événement.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) L' « arrow-root », le « marante » en français, est une plante tropicale appartenant à la famille des scitaminacées, et dont la racine est très riche en fécule.



Tchécoslovaquie

Mort de Frantisek Kriegel

Le dirigeant qui avait refusé, en 1968, de contresigner l'accord sur l'occupation de son pays par l'U.R.S.S.

Le docteur Frantisek Kriegel, qui refusa, à Moscou, où il avait été emmené en août 1968 avec M. Dubcek et les autres dirigeants tchécoslovaques, de contresigner l'accord qui sanctionnait l'occupation du pays, est mort dans la matinée de lundi 3 décembre, à Prague, des suites d'une embolie pulmonaire.

Né le 10 avril 1908 à Stanislaw (à l'époque en Pologne, à présent en U.R.S.S.), dans la famille d'un modeste artisan juif, M. Kriegel gagne Prague en 1926 pour faire des études de médecine à l'université Charles tout en travaillant pour gagner sa vie. Il adhère au parti communiste en 1931 dans le quartier ouvrier de Zizkov. Sa seconde patrie, il la voit alors « comme une étonnante île de démocratie et de culture dans l'Europe orientale ». Il commence sa carrière médicale à Prague et, de 1936 à 1939, rejoint les rangs des républicains en Espagne. Il est le médecin-major de la 45e division des brigades internationales. En février 1939 il gagne la France et est interné dans les camps de Saint-Cyprien, puis de Gurs. En août 1939, il est parmi les vingt médecins volontaires qui vont organiser les services de santé en Chine, sous les ordres du P.C. chinois, puis suit les troupes chinoises qui vont combattre en Birmanie jusqu'en septembre 1945.

Rentré à Prague, il se consacre à l'activité militante et, en 1949, devient vice-ministre de la santé. Mais, dès 1951, il est dans le collimateur, en raison de son passé non moscovite. Il est réhabilité sur le plan politique dès la fin des années 50 et de 1960 à 1963 se rend à Cuba comme conseiller pour les questions de santé. Elu député en 1963, il mène à nouveau de pair ses activités politiques et professionnelles.

Son attitude critique lui vaut, au début de 1968, d'entrer au présidium du P.C. et de devenir le président du Front national.

Après l'invasion de la Tchécoslovaquie, le 21 août 1968, il est emmené avec les autres dirigeants à Moscou, où il est fort mal traité du fait de ses origines juives. Il faut l'insistance du président Svoboda pour que M. Kriegel puisse regagner Prague avec ses collègues : il avait refusé de signer le protocole, ratifié par tous les autres dirigeants.

Au retour, il doit, sur la demande des Soviétiques, quitter le présidium et la présidence du Front national. Deux mois plus tard, en tant que député, il vote contre la ratification de l'accord légalisant le stationnement « temporaire » des troupes soviétiques.

Il est exclu du parti communiste en mai 1979 et démis, en avril 1970, de la direction de la clinique qu'il dirigeait. Il a continué néanmoins à se battre pour les idées du « printemps de Prague » et fut l'un des signataires de la « charte 77 ». Harcelé, calomnié par la propagande officielle tchécoslovaque, cet homme courageux et digne, fut l'objet d'une soirée d'hommage, organisée à Madrid, en 1978, par le P.C. espagnol.

A travers le monde

Corée du Sud

● LE PROCES DE L'ASSASSIN DU PRESIDENT PARK, M. Jim Jae-kyu, ancien directeur des services secrets, qui devait avoir lieu mardi 4 décembre, a été reporté. Dès l'ouverture de ce procès, la défense a fait valoir, avec succès, que la juridiction militaire devant laquelle il avait lieu n'était pas compétente, s'agissant d'un accusé « *civil* ». — (A.F.P.)

Namibie

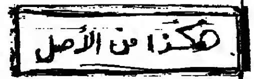
● UN LIEUTENANT DE L'ARMEE SUD - AFRICAINE A ETE TUE au cours d'un accrochage avec des guérilleros dans le nord de la Namibie, a annoncé, lundi 3 décembre, Pretoria. Cette mort porte à cinquante-trois le total officiel des pertes sud-africaines dans le conflit namibien depuis le début de l'année, contre cinq cent cinq victimes dans les rangs des nationalistes de l'Organisaton du peuple du Sud-Ouest Africain (SWAPO). — *(A.F.P.)*

République démocratique allemande

● M. ERICH HONECKER, secrétaire général du P.C. est-allemand (S.E.D.) et chef de l'Etat, s'est entretenu, lundi 3 décembre avec M. Günter Gaus, représentant de l'Allemagne fédérale à Berlin-Est. L'objet de cet entretien inhabituel, qui a duré environ une heure, n'a pas été précisé officiellement, mais on estime à Bonn que l'éventualité d'un voyage du chancelier Schmidt en R.D.A. (*le Monde* du 18 octobre) a pu être examinée. — *(Reuter, U.P.I.).*

Union soviétique

● L'ETAT DE SANTE DE M. KOSSYGUINE. — Mme Ludmilla Gvichiani, fille du premier ministre soviétique, M. Alexis Kossyguine, a reconnu à Oslo que son père souffrait effectivement d'une « *maladie grave* », indique le quotidien norvégien *Verdens Gang*. Elle a donné cette précision, au cours d'une réception, à la femme de l'ancien premier ministre social-démocrate norvégien, Mme Randi Bratteli, mais n'a pas fourni d'autres détails sur l'état de santé de M. Kossyguine. — *(A.F.P.)*



هكذا من الأصل

Le Monde

politique

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le déficit du budget de 1979 passe de 15 à 34,8 milliards

Lundi 3 décembre, l'Assemblée nationale examine le projet de loi de finances rectificative pour 1979. Ce collectif budgétaire porte sur 21,5 milliards de crédits supplémentaires et entraîne une majoration du déficit de la loi de finances, qui passe de 15,6 milliards à 34,8 milliards de francs, compte tenu des annulations et des recettes de nature fiscale.

M. ICART (U.D.F.), rapporteur général de la commission des finances, après avoir noté que le déficit prévisionnel du budget 1979 est multiplié par 2,3 %, indique que les interventions sociales, en s'élevant à plus de 9 milliards de francs, représentent la part la plus importante des majorations de crédits demandées : 1,7 milliard pour le Fonds national de chômage, qui atteint 6,6 milliards ; 696 millions pour le financement de l'application de la deuxième convention sociale pour la sidérurgie ; 1,89 milliard de prestations sociales ; 1,43 milliard pour le BAPSA (Budget annexe des prestations sociales agricoles).

Au total, près de 4 milliards de francs sont prévus pour équilibrer les divers systèmes de transferts sociaux. 3 milliards d'ouverture de crédits sont, d'autre part, demandés pour les concours aux entreprises publiques. A ce sujet, M. Icart déclare que de telles majorations ne sont pas « *normales* ». Il ajoute : « *Où faut-il trouver l'explication ? S'agit-il d'un défaut de prévision, de l'habileté des bénéficiaires à obtenir des concours supplémentaires ou d'une méthode particulière d'inscription des crédits destinée à prendre en défaut le Parlement ?* »

Le rapporteur indique enfin que les dépenses d'action économique représentent plus de 6 milliards de francs, dont 3,2 milliards destinés aux entreprises sidérurgiques. Il observe ensuite : « *Lorsque l'on considère l'imprécision des critères en fonction desquels ces prêts sont attribués, lorsque l'on sait que la formule fut mise au point afin d'échapper à la contrainte des prêts à taux d'intérêt normal et prédéterminé à échéance certaine, on ne peut manquer de s'interroger sur des demandes de crédits supplémentaires aussi importantes. De quoi s'agit-il ? S'agit-il de se constituer une sorte de réserve budgétaire reportable d'un exercice à l'autre, se donnant ainsi la facilité d'échapper à la contrainte de demandes de crédits renouvelées dans les lois de finances ?* » M. Icart indique également : « *Les crédits du F.D.E.S. sont majorés de près de 50 % par la loi de finances rectificative. Force est de reconnaître, dans ces conditions, que le vote exprimé sur la loi de finances initiale perd quelque peu de sa portée.* »

M. MIOSSEC (R.P.R.), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, souligne que la principale « *mesure culturelle* » est l'octroi au budget des charges communes d'une dotation en capital de 150 millions de francs destinés à la Société française de production (S.F.P.). Il insiste sur le caractère « *ambigu* » des conditions dans lesquelles cette mesure a été prise, rappelle qu'elle ne correspond pas aux décisions arrêtées au début de l'année dans le plan de redressement présenté par le P.-D.G. de la S.F.P., M. de Clermont-Tonnerre, et note qu'elle aboutit à fixer à 300 millions de francs, dès 1979, le montant de l'aide globale à la S.F.P.

Dans la discussion générale, M. HAMEL (U.D.F., Rhône) tient à souligner la manière « *vigoureusement vigilante* » avec laquelle sont gérées, selon lui, les finances publiques. Il insiste sur le fait que le Parlement n'a été saisi que d'une seule loi de finances rectificative en 1979. (N.D.L.R. : Précisons, comme l'a fait M. Icart, que s'il n'y a eu qu'un seul collectif budgétaire en 1979, son montant est égal à la somme des trois collectifs pour 1978.) M. Hamel insiste également sur la nécessité qu'il y aurait à récapituler à la fin de 1980, dans une loi-programme d'aide à la famille, la totalité de l'effort accompli, ainsi que des prévisions our les aides qui pourraient être accordées en faveur de la famille, afin qu'apparaisse à l'ensemble des familles « *la politique d'ensemble* » du gouvernement. Le député du Rhône demande, d'autre part, que soit créée une commission parlementaire dont le rôle serait d'aider « *à écheniller dans les services votés* », avec l'objectif d'une politique d'économie des fonds publics.

M. EMMANUELLI (P.S.) : un pays de marchands !

M. EMMANUELLI (P.S., Landes) note que les déficits budgétaires cumulés ont atteint 150 milliards de francs en cinq ans, alors que 24 milliards avaient été annoncés. « *Nous ne critiquons pas le déficit en soi,* déclare-t-il, *mais son inutilité. Jusqu'à présent, les déficits n'ont favorisé ni la relance économique ni, par conséquent, la création d'emplois.* » Il observe que les recettes budgétaires s'accroissent de 11,4 % par rapport à l'année dernière, tandis que la pression fiscale globale progresse de 12,8 % « *avec des distorsions sensibles entre, par exemple, l'impôt sur les sociétés, dont le produit n'augmentera que de 4,9 %, et l'impôt sur le revenu dont la progression atteindra 16,5 %* ». Après avoir mentionné « *la progression alarmante de la charge des intérêts de la dette publique, qui représentait 21,3 % du budget général en 1977, et qui en représente maintenant 35,4 %* », M. Emmanuelli indique : « *Nous renonçons de plus en plus à être un pays de producteurs pour être un pays de marchands, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur le plan de la dépendance.* »

Après avoir relaté les différentes étapes du plan de redressement pour la sidérurgie, M. SCHVARTZ (R.P.R., Moselle) indique que 3,2 milliards de francs sont consacrés dans le collectif au plan de financement d'Usinor et Sacilor pour les années 1979, 1980 et 1981. Sur des besoins totaux de financement de l'ordre de 15 milliards sur trois ans, déclare-t-il, il s'agit pour 30 % d'investissements, le reste, outre les aides aux filiales, permettant la reconstitution du fond de roulement et le remboursement des dettes. Il note que les besoins de financement externes correspondent à 50 % des sommes en cause et précise qu'avec 3,2 milliards l'Etat contribue pour 43 % aux besoins de ce financement. Il observe ensuite : « *D'ici à 1983, il sera nécessaire aux firmes sidérurgiques de disposer d'importantes ressources financières. La mise au pot* » *que l'Etat prévoit cette année le dispensera-t-il d'un nouvel effort à la fin de 1981 ?* »

Le député de la Moselle suggère qu'une subvention de 5 milliards soit accordée à Usinor et Sacilor. Il estime d'autre part « *choquant* » que le groupement de l'industrie sidérurgique Denain-Nord-Est-Longwy et Marine-Wendel ne participe pas, en tant qu'actionnaire, au financement du plan et rappelle que son groupe avait proposé une prise de participation de l'Etat lui assurant une minorité de blocage.

M. WARGNIES (P.C., Nord) indique que le président de la République a transformé le déficit budgétaire en « *véritable institution* » et que celui-ci est « *la résultante d'une politique systématique de pillage des fonds publics et de soutien forcené au redéploiement des monopoles* ». A propos de la sidérurgie, il note que, sur les 17 millions de tonnes d'acier utilisées par l'industrie française en 1978, 11,2 millions de tonnes seulement proviennent de hauts fourneaux français. Il ajoute : « *Le gouvernement a payé 7 milliards de francs pour liquider nos usines alors qu'il en faut dix fois moins pour moderniser les installations d'Usinor à Denain.* » Contestant l'affirmation selon laquelle l'Etat français n'est pas endetté vis-à-vis « *des étrangers* », M. Wargnies indique : « *Si le poste de la dette extérieure est effectivement minime, tel n'est pas le cas des entreprises publiques contraintes de recourir massivement aux emprunts internationaux.* « *N'est-ce pas,* ajoute-t-il, *une façon de camoufler artificiellement ce qui constitue effectivement un endettement de l'Etat français ?* »

M. GOLDBERG (P.C., Allier) souligne que le tiers des dépenses sont consacrées à l' « *aide publique aux entreprises privées* » et dénonce la « *baisse constante* » du revenu des agriculteurs et la « *poursuite du démantèlement de notre économie* ».

M. LEIZOUR (P.C., Côtes-du-Nord) assure que la Bretagne est « *une victime privilégiée* » de la crise, et M. PORELLI (P.C., Bouches-du-Rhône) évoque la situation des personnels de l'arsenal de Toulon et des chantiers navals de La Seyne.

M. TONDON (P.S., Meurthe-et-Moselle) indique que si l'on demande une « *nouvelle rallonge* » de 3,2 milliards aux contribuables pour les industries sidérurgiques, c'est que le plan de 1979 n'a rien réglé. Il estime que le Parlement « *se déconsidérerait* » en acceptant de cautionner un nouvel effort public « *alors que la convention sociale n'est pas respectée* ». Il note également que les actionnaires privés de ces sociétés ne participent pas à l'effort demandé.

M. Claude MICHEL (P.S., Eure) dénonce l'augmentation des cotisations des salariés agricoles et déplore que l'harmonisation des régimes sociaux ne soit pas réalisée.

M. BOULAY (P.C., Sarthe) décrit la situation des chantiers navals de Saint-Nazaire, précise que trois cent soixante-six licenciements sont prévus « *d'ici à la fin de l'année* » et parle de « *le gigantesque braderie de la France* » résultant, selon lui, de la politique du gouvernement. Il note, d'autre part, que « *malheureusement, le plan Davignon a été approuvé par le parti socialiste* ».

M. PAPON : un progrès important sur la voie de la qualité de la prévision budgétaire

M. PAPON, ministre du budget, souligne le fait qu'un seul collectif aura été présenté au Parlement cette année, ce qui ne s'était pas produit depuis 1973. A ses yeux, cela démontre « *un progrès important sur la voie de la sincérité et de la qualité de la prévision budgétaire* ». Après avoir rappelé que l'ensemble des aides à la famille s'élève à 100 milliards, M. Papon indique que les industries sidérurgiques bénéficieront de prêts et non de subventions, car celles-ci auraient constitué des aides à fonds perdus. Il souligne que les concours supplémentaires pour les entreprises nationales sont inférieurs à ce qui était demandé l'année dernière et indique en conclusion que le collectif budgétaire fait apparaître « *une réalisation des recettes conforme aux prévisions ; un supplément de dépenses où la part des actions volontaires l'emporte avec 11 milliards par rapport à un total de 20 milliards sur les charges subies ; une cohérence complète avec le projet de loi de finances de 1980 dont il anticipe et renforce l'action de soutien de l'activité économique* ».

« *Cette loi de finances rectificative,* ajoute le ministre du budget, *marque un pas de plus dans la maîtrise des finances publiques qui est indispensable pour que la politique budgétaire assure dans les meilleures conditions la mise en œuvre des actions de politique économique et sociale engagées par le gouvernement.* »

En séance de nuit l'Assemblée commence l'examen des articles du projet. Elle adopte un amendement du gouvernement, à la suite d'une proposition de M. DEVAQUET (R.P.R.), stipulant que les inventeurs sont autorisés à déduire pendant neuf ans de leur revenu global les déficits provenant des frais de prise de brevets ainsi que des frais de maintenance. Il est précisé, par un amendement du gouvernement, que les plus-values réalisées lors de la cession d'immeubles par des loueurs en meublé qui ne retirent pas de cette activité l'essentiel de leurs revenus reste soumises aux règles prévues pour l'imposition des plus-values immobilières.

L'Assemblée adopte un amendement de M. ICART (U.D.F.) précisant que les dispositions soumettant la détermination des bénéfices d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés, ou d'une entreprise imposable selon le bénéfice réel, aux règles applicables aux bénéfices industriels et commerciaux, « *s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 1980* ». Les députés repoussent ensuite un amendement du gouvernement tendant à permettre aux sociétés de financement des télécommunications de concourir au financement d'installations ou de matériels destinés soit à économiser l'énergie soit à développer l'utilisation des énergies nouvelles.

Ils adoptent un amendement de M. DE BRANCHE (U.D.F.), modifié par le gouvernement, aux termes duquel le délai fixé à l'administration pour donner assignation à fin de condamnation en matière de contributions indirectes est porté de un à trois ans à compter de la date du procès verbal constatant l'infraction.

Examinant les dispositions prévoyant que les opérations réalisées dans les bourses de province sont exonérées du droit de timbre, l'Assemblée adopte un amendement de M. de Branche précisant que la mesure proposée ne doit toucher que les opérations de nature proprement régionale, à l'exclusion de transactions qui ne feraient que passer par une place de province pour être, en réalité, effectuées à Paris.

Est ensuite adopté, après les interventions de MM. de ROCCA SERRA, GUICHARD (R.P.R.), PORCU (P.C.), EMMANUELLI (P.S.), DE BRANCHE, un amendement de M. EDGAR FAURE (non insc.), portant de cinquante-cinq à soixante francs le plafond des impôts par habitant que chaque région peut percevoir.

L'Assemblée examine l'article 11 qui institue une contribution exceptionnelle, égale à 4 % du montant des cotisations dues pour l'année 1979, des exploitants agricoles. M. MATHIEU (U.D.F.), présente un amendement de suppression de cet article qui est adopté à main levée. Les quelques députés de la majorité présents contestent alors ce vote et, refusant de siéger, quittent l'hémicycle, à l'exception de M. HAMEL (U.D.F.). M. GINOUX (U.D.F.), déclare à l'intention de M. BECHE (P.S.), qui préside la séance : « *Ce n'est plus une présidence mais une dictature !* » L'article 12, qui concerne l'octroi de la garantie de l'Etat à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale pour un prêt consenti par la caisse des dépôts et consignations, est repoussé. A la demande du gouvernement, la séance est suspendue pour dix minutes.

L'Assemblée adopte, contre l'avis du gouvernement, un amendement de M. SCHVARTZ (R.P.R.), indiquant qu'à compter du 1er janvier 1980, la prime de remboursement des obligations 3 % de la Caisse nationale d'équipement de l'électricité ne sera plus calculée sur l'ensemble des recettes d'E.D.F.-G.D.F., mais prendra pour base le volume des ventes de l'année 1978 corrigé des variations, enregistrées depuis cet exercice, de la consommation d'énergie primaire de l'économie nationale. Elle décide de proroger jusqu'au 31 décembre 1981 les dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs dans la région d'Ile-de-France, la validité du régime en vigueur devant cesser au 1er janvier 1980.

Les députés adoptent, contre l'avis du gouvernement, un amendement de M. EMMANUELLI, réduisant de 1 720 000 francs les crédits affectés au ministère du commerce et de l'artisanat destinés à permettre le remboursement à la Société d'investissements financiers industriels et commerciaux des frais engagés à l'occasion du rachat des actions de la Caisse de liquidation des affaires de marchandises, après que M. Emmanuelli eut expliqué qu'il s'agissait d'indemniser les petits porteurs dans l'« *affaire du sucre* » à la bourse du commerce en 1974, et ce au travers d'une procédure budgétaire qui consiste « *à faire adopter par le Parlement des affectations de crédits pour lesquels il n'avait pas voté dans la loi de finances initiale* ».

L'Assemblée examine un amendement de M. ROBERT-ANDRÉ VIVIEN (R.P.R.), président de la commission des finances, puis deux autres amendements semblables de MM. MIOSSEC (R.P.R.) et VOILQUIN (U.D.F.), supprimant les crédits nouveaux de 150 millions de francs destinés à la Société française de production. Cette disposition est adoptée contre l'avis du gouvernement.

Les députés repoussent ensuite par 279 voix contre 198 deux amendements de MM. EMMANUELLI et PORCU tendant à supprimer les crédits ouverts au titre du financement des nouvelles sociétés sidérurgiques, pour protester contre la politique du gouvernement.

Ils examinent ensuite l'article 20 qui a pour objet de faire ratifier par le Parlement deux décrets d'avance ouvrant à des crédits destinés à des mesures de soutien du secteur du bâtiment et des travaux publics d'une part, et permettant l'octroi de secours aux victimes du cyclone David, d'autre part. M. Emmanuelli dénonce « *un jeu d'écriture* » qui, par « *une cascade d'opérations intermédiaires* », permet, selon lui, d'augmenter les crédits de frais de représentation, de déplacement et de voyage du président de la République et du premier ministre. Il demande une limitation de ces ouvertures de crédits, mais n'est pas suivi par l'Assemblée.

Par une seconde délibération demandée par le gouvernement, les articles 11 et 12 sont adoptés.

Dans les explications de vote, M. DEHAIGNE (R.P.R.) souligne le doublement du déficit prévisionnel et demande qu'il soit fait preuve à l'avenir de plus de rigueur budgétaire. M. HAMEL (U.D.F.) indique que son groupe votera le projet de loi de finances rectificative « *par sympathie* » pour le ministre du budget.

L'ensemble du projet est ensuite adopté.

La séance est levée mardi 4 octobre, à 1 h. 55.

LAURENT ZECCHINI.

RIGUEUR...

Que le gouvernement ne puisse prévoir à moyen terme les variations de la situation économique, qu'il soit soumis aux aléas de la conjoncture, on le savait déjà. Lui en tenir rigueur serait franche naïveté. Qu'il soit contraint de réajuster ses prévisions par le biais de collectifs budgétaires participe de cette logique.

Quand ce gouvernement multiplie par 2,3 le montant du déficit prévisionnel dont il a fait état un an auparavant, on peut, avec le rapporteur général de la commission des finances M. Icart (U.D.F.), s'interroger sur la portée du vote émis par les députés lors de la loi de finances initiale.

Quand on se rappelle les déclarations d'un ancien ministre des finances — M. Giscard d'Estaing — qui faisait de la rigueur budgétaire un véritable dogme, force est de constater que la rigueur n'est plus ce qu'elle était. Mais, lorsque l'on entend le ministre du budget déclarer que tout cela constitue « *un progrès important sur la voie de la sincérité et de la qualité de la prévision budgétaire* », il n'y a plus aucune raison de s'étonner : il faut prendre acte de la transformation de la « rigueur » en feu follet de la conjoncture... — L. Z.

● *M. Roger-Gérard Schwartzenberg,* vice-président du M.R.G., a souhaité, lundi 3 décembre, à Montauban, que « *les institutions de la Ve République soient démocratisées, à commencer par le mandat présidentiel, dont la durée est excessive pour un chef d'Etat devenu le chef quotidien de l'action gouvernementale* ».

POLITIQUE

Le financement de la Sécurité sociale à l'Assemblée nationale

(Suite de la première page.)

Au cours de cette réunion le R.P.R. avait eu le sentiment que le gouvernement s'apprêtait à présenter un ensemble de mesures législatives et réglementaires conforme à leors vœux. Il en est allé autrement : le texte examiné mardi apparaît aux gaullistes trop partiel et très en retrait par rapport aux indications données par MM. Barrot et Farge.

L'éditorial de *la Lettre de la Nation* datée de mardi est sans équivoque sur ce sujet et la critique est sévère : « *Il est prématuré et paradoxal de proposer des mesures qui interfèreraient avec one réforme globale* », écrit Pierre Charpy, qui ajoute : « *Mais peut-être le gouvernement ne veut-il rien changer du tout. Ce serait assez dans la ligne présidentielle : le discours sur les fausses réformes supplée généralement depuis cinq ans l'action pour les vraies réformes.* » L'éditorialiste conclut par cette boutade en forme de menace : « *Si,pour une fois, le gouvernement voulait bien considérer les parlementaires autrement que comme des arriérés mentaux, il devrait remettre ses projets actuels dans le tiroir. Ce serait déjà une bonne assurance de ne pas les retrouver dans les poubelles du Palais-Bourbon.* »

Compte tenu de l'opposition totale des socialistes et des communistes au texte — et en particulier à la création d'une cotisation maladie à la charge des retraités (*le Monde* du 2-3 décembre) — les députés gaullistes contribueront-ils à ce qu'un projet gouvernemental « *se retrouve dans les poubelles du Palais-Bourbon* » ? On n'en arrivera sans doute pas là : à l'hôtel Matignon, on semblait disposé mardi matin à amender les dispositions envisagées en particulier en ce qui concerne la « barre » au-dessus de laquelle les retraités seraient assujettis à la cotisation. Le gouvernement accepterait que les retraités les plus démunis n'aient pas à cotiser.

Toutefois, pour le premier ministre, ce texte demeure prioritaire et urgent, avant même l'examen d'un plan complémentaire doot la mise au point est envisagée pour le printemps 1980. On souligne à l'hôtel Matignon que le report de l'examen du texte actuel se traduirait, en 1979, par un « manque à gagner » d'un milliard à un milliard et demi de francs.

Une rencontre R.P.R.-U.D.F.

Une nouvelle rupture grave entre le R.P.R. et le gouvernement ne paraissant pas encore inévitable avant que s'ouvre le débat. Ce qui mécontente le plus les gaullistes est d'être considérés comme quantité négligeable au sein de la majorité et de n'être pas écoutés avec suffisamment d'attention par leurs partenaires et les gouvernants.

Cette disposition d'esprit est apparue nettement lundi après-midi à ceux des dirigeants U.D.F., MM. Michel Pinton et Bernard Lehideux, qui ont été reçus à leur demande par leurs homologues gaullistes, MM. Bernard Pons et Jacques Toubon. De cet entretien — le premier depuis les élections législatives de mars 1978, — les responsables giscardiens ont retiré le sentiment qu'une « normalisation » des rapports entre les deux formations de la majorité n'était nullement impossible à condition que chacun choisisse la « *voie de la raison* ». Cette rencontre est d'ailleurs qualifiée dans la lettre d'information de l'U.D.F. de « *premier pas dans la bonne direction* » et de « *victoire de la raison* », le R.P.R. s'abstenant de formuler un commentaire.

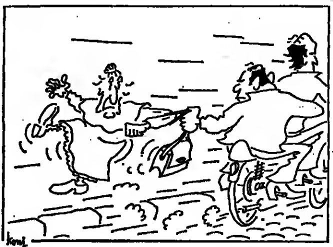
Du côté du premier ministre aussi, on espère que la raison l'emportera, et plus précisément dans les rangs gaullistes, l'U.D.F. n'étant certes pas une cause de souci pour M. Barre. On se déclarait décidé à explorer « *toutes les possibilités de concertation* » et, si nécessaire, à proposer aux deux groupes de la majorité la création d'une nouvelle « commission de conciliation », semblable à celle qui avait abouti à un compromis lors du débat sur la taxe professionnelle et à celle dont le premier ministre avait, en vain, proposé la constitution à la fin de la discussion budgétaire.

La décision prise le 4 novembre en fin de matinée par le premier ministre de se rendre en personne devant le groupe R.P.R. pour « *faire valoir l'importance que le gouvernement attache à l'adoption des dispositions du projet* » témoigne de la volonté d'éviter une nouvelle crise, sans que le chef du gouvernement ait pour autant l'intention de céder.

De toute façon, M. Raymond Barre est désormais décidé à faire jouer chaque fois qu'il sera nécessaire les dispositions constitutoinnelles lui permettant d'engager la responsabilités du gouvernement.

Cette attitude, conforme à celle du président de la République — qui déclarait le 27 novembre que « *les majorités se font et se défont par des votes* » — constitue maintenant une menace permanente à l'égard du R.P.R., auquel le gouvernement ne veut offrir que le choix entre la rupture et la soomission.

NOËL-JEAN BERGEROUX.



(Dessin de KONK.)

M. Fabius (P.S.) : « UNE RÉGRESSION »

Le projet gouvernemental de cotisation assurance-maladie sur les pensions et retraites constitue une « *régression* » en matière de sécurité sociale, a déclaré M. Laurent Fabius, porte-parole du P.S., venu donner une conférence à Saint-Étienne devant les élèves du Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale.

Cela se « *traduira par une perte supplémentaire de pouvoir d'achat* » pour les retraités. Ce qui se profile, a ajouté M. Fabius, « *c'est un système de protection sociale à deux vitesses : la petite pour le plus grand nombre, assurant une protection minimale inférieure à celle d'aujourd'hui, et la grande pour pour ceux qui, plus nantis, peuvent suivre le rythme du libéralisme avancé. Cette évolution est très dangereuse.* »

Aussi le P.S. entend-il dénoncer un certain nombre d'idées fausses et défendre son projet pour la protection sociale. Des échanges de vues qu'a eus M. Fabius avec les élèves du Centre « *appelés à devenir des agents de direction* », le député socialiste a tiré la conviction qu'ils manifestent un « *grand attachement au maintien de la protection sociale, avec l'idée que l'on va vers des temps où sera de plus en plus importante la notion de sécurité* ». Or, celle-ci n'est « *absolument pas assurée* » par la politique actuelle.

D'où l'importance que veut lui donner le P.S. « *par rapport aux prochaines élections* ».

LE DÉBAT AU SEIN DE LA FÉDÉRATION DE PARIS DU P.C.F.

M. Malberg : les communistes disposent de tous les éléments d'information

M. Henri Malberg, premier secrétaire de la fédération de Paris du P.C.F. depuis la démission de M. Henri Fiszbin, qui avait occupé ces fonctions jusqu'au mois de janvier dernier, répond, dans *l'Humanité* du mardi 4 décembre, à l'article de Mme Yvonne Quilès, ancienne rédactrice en chef de *France nouvelle*, qui, dans *le Monde* daté 2-3 décembre, demandait que soient rendus publics, après la « *sentence* » prononcée contre M. Fiszbin, « *les arguments de la défense* », c'est-à-dire la lettre adressée par l'ancien secrétaire fédéral parisien à la direction du parti communiste.

« *Il n'y a pas de sentence, car personne n'a été condamné, et on ne demande à personne de condamner qui que ce soit* », écrit M. Malberg. *Dans notre parti, l'existence de différences d'appréciation, voire même de divergences, ne veut pas dire et ne voudra jamais dire procès, condamnation ou... sentence, comme dit Y. Quilès. En vérité, les communistes de Paris discutent sérieusement — en veillant d'ailleurs à ne pas faire que cela, car, à leurs yeux, la lutte et le combat actuels sont prioritaires — d'une question sérieuse qui leur est posée. Et ils disposent de tous les éléments d'information pour le faire. (...)*

« *L'information faite par les membres du comité fédéral permet aux communistes de prendre connaissance de l'ensemble des faits, des arguments développés, y compris ceux des camarades en désaccord, et des réponses que leur apportent le comité fédéral et le comité central. (...)*

« *En tout cas, les cent vingt-neuf comités de section — cela concerne presque quatre mille communistes — qui se sont presque tous réunis, les conférences d'arrondissement en cours, les nombreuses cellules qui ont pu ainsi discuter, être informées, manifestent dans la quasi-totalité des cas leur satisfaction d'avoir une discussion sérieuse et sereine à partir de l'ensemble des questions soulevées.* »

M. Malberg souligne que « *des faiblesses, des insuffisances dans l'activité des fédérations sont apparues, au travers des consultations électorales, dans la région parisienne. Cela nécessitait, écrit-il, cela nécessite encore un examen critique. C'était l'objet de la réunion du bureau politique du 11 janvier* [N.D.L.R. : réunion au cours de laquelle, selon M. Fiszbin, le secrétariat fédéral parisien avait été condamné pour « opportunisme », ce que la direction du parti et M. Malberg contestent]. *Et, pour nous, cela demeure à l'ordre du jour.* »

M. Elleinstein : Malberg, c'est Husak

Dans un entretien publié mardi 4 décembre par *le Matin*, M. Jean Elleinstein déclare que « *le fait que* l'Humanité *se refuse à publier la lettre de démission de Fiszbin ou la lettre de Gajer* (1) *pose un problème réel qui montre qu'on n'applique pas les décisions mêmes du vingt-troisième congrès* ».

M. Elleinstein ajoute : « *Cela me rappelle un peu le parti communiste tchèque dans la période Novotny-Dubcek, et même du printemps de Prague. Il y a eu Dubcek, c'est un peu Fiszbin. Et puis il y a eu les Husak, c'est Paul Laurent, c'est Malberg, pour ne pas parler de ceux qui font les Bilak.* (2)

M. Elleinstein critique le fait que le P.C.F. ne condamne pas l'occupation du Cambodge par le Vietnam et « *l'attitude très équivoque* » de *l'Humanité* au sujet de la prise d'otages à l'ambassade des États-Unis en Iran. « *Une chose est la lutte contre l'impérialisme et autre chose sont les règles du droit international* », déclare-t-il. L'historien communiste estime que le P.C.F. doit définir sa position sur ces problèmes « *sans tenir compte de considérations de diplomatie internationale, avec tout ce que cela comprend* ».

M. Elleinstein redoute que la division de la gauche et les rivalités internes au parti socialiste n'aboutissent à une « *catastrophe* » lors de l'élection présidentielle de 1981.

« *Le parti communiste*, note-t-il, *n'a qu'une idée en tête : le parti socialiste a viré à droite, il est aux limites de la droite. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire qu'il y aura un candidat communiste au premier tour. On dira, pour le deuxième tour, que Mitterrand ou Rocard et Giscard d'Estaing, c'est blanc bonnet et bonnet blanc, par conséquent on refusera de voter pour lui. Ou, si c'est après une telle bataille, beaucoup plus grave encore qu'en 1977 et 1978, le report des voix ne se fera pas.* »

L'historien communiste critique encore le fait que le titre du nouvel hebdomadaire du P.C.F., *Révolution*, ait été choisi sans consultation du conseil de rédaction (le choix de ce titre avait été accueilli avec ironie par la plupart des intellectuels réunis à Bobigny les 1er et 2 décembre). M. Elleinstein admet que ce que *le Matin* appelle sa « *tentative de collaboration* » avec la direction du P.C.F., au lendemain du vingt-troisième congrès, en mai dernier, a abouti à un échec. Il a précisé cependant, mardi matin, sur Europe 1, qu'il n'a pas l'intention de quitter le parti communiste, bien qu'on y observe, comme l'avait noté M. Georges Sarre, conseiller socialiste de Paris (*le Monde* du 1er décembre), des « *tendances à la restalinisation* ».

(1) M. Jean Gajer, conseiller de Paris, avait quitté le secrétariat de la fédération communiste à la veille du vingt-troisième congrès du P.C.F. et il avait adressé une lettre à la direction du parti avant la réunion du comité central des 7 et 8 novembre dernier.

(2) M. Dubcek avait succédé à Novotny, en janvier 1968, comme secrétaire général du P.C. tchèque, jusqu'à la « normalisation », menée après l'entrée en Tchécoslovaquie des troupes du pacte de Varsovie, par M. Husak. M. Bilak est un des anciens dirigeants du P.C.T. partisan de la ligne « dure » moscovite.

AU SÉNAT

M. Lecat annonce la création d'un réseau autonome de radios régionales

Le Sénat a approuvé, mardi à 1 heure du matin, sans le modifier, le budget de la radio-télévision française, en autorisant le gouvernement à percevoir la redevance. Rapporteurs et orateurs ont toutefois vivement critiqué le contenu des programmes de télévision. La question des radios libres, ou locales, a aussi été évoquée par plusieurs sénateurs. Le ministre, M. Jean-Philippe Lecat, a répondu à leur vœu en annonçant la prochaine création d'un réseau autonome de radio. Le Sénat avait auparavant adopté les crédits du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. YVES DURAND (non-inscrit, Vendée), rapporteur des crédits du tourisme, souhaite une intensification de la recherche d'équipements touristiques nouveaux, moins coûteux, plus facilement intégrables dans les sites et utilisables toute l'année par les populations du milieu d'accueil.

M. MALASSAGNE (R.P.R., Cantal), qui exprime l'avis de la commission des affaires économiques, souligne l'importance du tourisme pour l'équilibre de notre balance commerciale. Il s'étonne que la première de nos industries de services soit si mal dotée en moyens de développements et d'investissements.

Plusieurs orateurs déplorent l'absence des textes que l'on attend depuis des années sur le camping-caravaning. La dispersion des crédits destinés au tourisme est aussi critiquée. Un seul ministre devrait être responsable de ce secteur, estime-t-on, ce qui n'est pas le cas. La grève des aiguilleurs du ciel est évoquée.

M. JEAN-PIERRE SOISSON, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, déclare à ce sujet : « *Une prolongation du conflit entraînerait de nombreuses faillites d'agences de voyage. C'est l'emploi et le tourisme français qui en pâtiraient.* »

Le ministre déplore, comme les orateurs, l'éparpillement des crédits du tourisme et annonce qu'il va « *mettre en chantier un document d'ensemble* ».

En faveur du camping-caravaning, qui concerne six millions de Français, il donne l'assurance d'une prochaine modernisation de la réglementation. Quant à l'orientation générale de la politique touristique, « *le gouvernement*, dit-il, *a choisi l'aménagement de l'espace rural, désormais bien engagé* ».

Les crédits sont ensuite adoptés sans changement. Puis M. YVES DURAND présente le rapport sur la jeunesse et les sports ; budget, souligne-t-il, en régression, notamment en ce qui concerne l'aide aux clubs et associations sportives.

M. RUET (R.I., Ain), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, demande que l'on accroisse, en faveur du sport, les dotations provenant des gains du P.M.U. et du Loto.

De nombreux orateurs, après les rapporteurs, réclament une augmentation des crédits destinés aux associations sportives. Plusieurs amendements allant dans ce sens ont été déposés. Leurs auteurs y renoncent (ou sont battus), mais M. JEAN-PIERRE SOISSON annonce que le gouvernement déposera avant la fin du débat budgétaire un amendement accroissant les crédits destinés aux fédérations et aux clubs sportifs. Il proposera aussi une augmentation de la dotation de l'Office franco-québécois. Le ministre indique, d'autre part, qu'il invitera les rapporteurs des deux Assemblées à participer aux travaux du conseil du Fonds national pour le développement du sport, ainsi que l'avait souhaité M. RUET. Il déclare enfin que « *le budget de 1980 sera celui des promesses tenues* ».

Fort de ces promesses, les sénateurs adoptent, sans changement, les crédits de la jeunesse et des sports.

Radio-télévision : « La publicité devient envahissante » déclare M. Cluzel

En séance de nuit, le Sénat examine les dispositions de la loi de finances concernant la radio-télévision française. Le rapporteur de la commission des finances, M. CLUZEL (Un. centr., Allier), est très sévère dans ses jugements sur la télévision.

« *A la télévision française*, affirme-t-il, *la création française n'est pas première servie, mais dernière (...). Publicité clandestine, abus de position dominante, services croisés : ces pratiques fleurissent à nouveau à la télévision. Et quelle langue on y parle ! Quel exemple pour les enfants ! Barbarismes, solécismes, néologismes, anglicismes, voire fautes d'orthographes dans les sous-titres. (...) Comité Chavanon, comité Peyrefitte, comité sur la violence, les comités se succèdent, mais la violence est toujours là.*

« *La publicité devient envahissante, au grand dam de la presse écrite : près de 1 milliard et demi de francs en sont attendus en 1980. Ce qui était un plafond devient un objectif. (...)*

« *Pourquoi tous ces fâcheux errements, sinon par dilution des responsabilités ? Les présidents des chaînes ne sont pas réellement responsables devant leurs conseils d'administration. Au mépris de la loi, les dotations préciputaires progressent, pour 1980, de 35 %. (...) Les contrôles sont insuffisants ou inexistants, en amont comme en aval. Qui contrôle la qualité des productions étrangères achetées par la télévision ? La commission d'enquête sénatoriale avait demandé la constitution d'une autorité publique de l'audiovisuel. Il faudra bien s'y résoudre quelque jour, et le plus tôt sera le mieux, si l'on veut mettre fin au laxisme, et si l'on veut se préparer à temps aux révolutions techniques qui s'annoncent, tel le mariage à trois de l'ordinateur, du téléphone et de la télévision.*

Le monopole devra donc évoluer. Il ne s'agit ni de se tenir mordicus à sa lettre ni de la faire éclater anarchiquement, mais bien d'en sauvegarder l'esprit à travers le progrès des techniques. Il faudrait préparer un texte réaffirmant les missions de service public de la radio-télévision, en accord avec la délégation parlementaire que préside notre collègue M. Pado, créer une dizaine de radios locales par association de FR 3, de Radio-France et de la presse régionale, développer par FR 3 les programmes de télévision régionale, institutionnaliser par Radio-France les expériences de radio service. »

M. MIROUDOT (R.I., Haute-Savoie), vice-président de la commission des affaires culturelles, donne connaissance du rapport de M. CAILLAVET, dont nous avons déjà rendu compte (*le Monde* du 29 novembre).

Dans le débat qui succède à la présentation de ces rapports, la question des radios locales est évoquée par plusieurs orateurs.

M. JEAN-PHILIPPE LECAT, ministre de la culture et de la communication, leur répond notamment :

« *Je vous propose qu'à partir de février 1980 et pendant quelques mois, dans plusieurs régions de France, soit mis en service un vrai réseau autonome de radio, une radio de service public qui rendra compte de l'actualité régionale et locale, qui donnera la parole aux associations et aux municipalités non seulement dans le cadre des émissions que le service public programmera lui-même, mais dans des créneaux absolument libres. Nous aurions ainsi, travaillant en vraie grandeur, des radios appartenant au service public — donc garanties contre l'anarchie, — régionalisées et localisées, et librement ouvertes à qui veut s'exprimer sous le contrôle d'un organisme qui reste reste à définir et dont la seule tâche serait une juste répartition à l'intérieur des créneaux. C'est pour la vie régionale et locale une possibilité d'expression accrue, et c'est, pour ceux qui disent qu'ils « ne peuvent pas parler », l'occasion de parler : à eux de savoir se faire entendre !*

« *Je demanderai d'autre part au service public d'organiser des radios thématiques, mais par simple redéploiement des moyens, sans dépense nouvelle. Ainsi pourrons-nous, en bout d'expérience, mesurer les problèmes d'équipement, de structures, de fonctionnement que poserait l'extension du système à l'ensemble de la France. Je crois que ce que je vous propose ce soir est la bonne et vraie solution.* »

M. PADO (un. centr., Paris) : « *Grande est notre satisfaction d'entendre cette proposition, mais il est également de mon devoir de vous dire les inquiétudes qu'elle va faire naître, ou renaître, au sein de la presse française : les informations locales précises diffusées par ce type de radios vont singulièrement concurrencer les quotidiens régionaux. La presse doit donc, de toute évidence, être partie prenante dans la concertation que vous engagez là, et de même pour la télématique, lourde de menaces, elle pour les ressources publicitaires de la presse.* »

LE MINISTRE donne l'assurance que des précautions seront prises. Dans chaque région, un *modus vivendi* sera recherché avec la presse locale et régionale. Au sujet du contenu des programmes de télévision, critiqué par les deux rapporteurs, M. LECAT reconnaît que « *le service public de l'audio-visuel a encore des efforts à faire* ». « *Il faut mettre fin*, précise-t-il, *à certains dérèglements concernant notamment les « services croisés » de la publicité clandestine, qui sont inadmissibles.* » Le ministre s'engage à prescrire toutes les enquêtes nécessaires. Mais, ajoute-t-il, « *j'ai surtout observé des copinages maladroits* ». — A. G.

Un premier pas vers des radios locales ?

La mise en place, à titre exceptionnel, d'un « réseau autonome de radio » dans quelques régions (1), annoncée lundi soir au Sénat par M. Jean-Philippe Lecat, représente apparemment un premier pas vers la reconnaissance de radios locales distinctes des actuelles stations de FR 3 comme des FIP de France-Inter. Elle n'a cependant pas grand-chose à voir avec la création de radios « libres » échappant au monopole de l'État.

Pour le moment, il existe en France, sous l'autorité de FR 3, dix-huit radios « régionales » (qui diffusent un programme quotidien d'une durée comprise entre une heure trente et trois heures quarante-cinq) et treize radios « locales » (qui transmettent, outre le programme de leur région, un bulletin d'information local de vingt-cinq à quarante-cinq minutes). D'autre part, des stations FIP desservent une quinzaine de villes. Enfin, des opérations temporaires sont assurées par FR 3 ou France-Inter dans des sites touristiques (Deauville, La Baule, Val-d'Isère).

La solution imaginée par M. Lecat ajoute un élément de plus à cette construction complexe, en organisant des sortes de tribunes libres ouvertes aux porte-parole des différents groupes qui animent la vie locale. L'organisme chargé de répartir les temps d'antenne restant à définir, on ne sait pas sur quels critères seront choisis les intervenants, ni quelles associations seront autorisées à s'exprimer. On ne sait pas non plus quelle sera la durée des émissions (on parle de deux heures par jour). On ignore enfin de quelle façon il sera rendu compte de l'actualité régionale et locale.

Ces antennes expérimentales risquent, toutefois, d'être plus proches, par leur style, du conformisme des actuels programmes régionaux que d'une radio comme « Lorraine cœur d'acier », à Longwy. Pour M. Lecat, la prudence semble prévaloir.

Il est difficile d'imaginer qu'il aille beaucoup plus loin puisque M. Barre, il y a trois mois, se disait opposé à la « multiplication des radios locales » dans lesquelles il voyait « un germe puissant d'anarchie » (*le Monde* daté 9-10 septembre).

Il paraît en tout cas hors de question que l' « expérience » proposée par M. Lecat puisse mettre fin à ce qu'il appelle, reprenant le mot du premier ministre, des « initiatives anarchiques ».

Certes, les partis politiques, dont aucun ne remet en cause le monopole, et dont les propositions — de la gauche à la droite — sont assez semblables, reconnaissent dans ce projet un reflet de leurs propres idées. Mais ceux qui continuent d'être poursuivis pour infraction au monopole et qui revendiquent le droit de créer une radio comme on crée un journal, jugeront que l'initiative de M. Lecat ne répond nullement à leurs préoccupations.

THOMAS FERENCZI.

(1) Les régions, indique-t-on au ministère de la culture et de la communication, ne sont pas encore désignées, mais comme les émissions seront diffusées sur le réseau MF de France-Inter, l'expérience devrait commencer dans des régions du centre et du nord de la France, où les programmes de France-Inter peuvent être reçus sans difficultés en grandes ondes.

M. PONIATOWSKI : le R.P.R. doit choisir.

M. Michel Poniatowski, membre du conseil national de l'U.D.F., président d'honneur du parti républicain, a déclaré, lundi 3 décembre, au micro de Radio-Monte-Carlo, à propos des critiques exprimées par les gaullistes après l'intervention télévisée du chef de l'État : « *Trop d'hommes politiques prennent le présent en termes du passé. Ce sont des espèces de chiens de Pavlov, conditionnés par les expériences passées alors que le présent est de plus en plus dominé par les problèmes d'avenir.* » L'ancien ministre d'État a aussi affirmé : « *Les partis qui composent la majorité doivent faire un choix, en particulier le R.P.R. On ne peut pas être dedans et dehors. On ne peut pas soutenir et abandonner (...) Il y a un choix à faire. La France est un pays assez inquiet de ce qu'elle voit se dérouler à l'extérieur, elle voudrait bien qu'on s'intéresse à ses problèmes fondamentaux.* »

● *Au R.P.R.*, M. Pierre Mazeaud, ancien ministre, conseiller d'État, membre du conseil politique du mouvement, a été nommé délégué national chargé des problèmes juridiques.

هكذا من الأصل

Un entretien avec M. François Mitterrand

(Suite de la première page.)

» Aller et venir, c'est tous les problèmes à la fois. Celui de la libre circulation des personnes et des idées à travers les frontières, le problème du passeport, le problème des contrôles de police à l'intérieur d'un même pays, le problème des immigrés qui peuvent être renvoyés de France, après dix ans, vingt ans, en quelques heures, c'est aussi le problème des camps de concentration, des résidences surveillées, des fiches, des prisons préventives sans omettre le problème des conditions de travail, des cadences, des transports... La liberté, en fin de compte, n'est-ce pas la faculté de rester, de partir sans demander de permission ? D'aller vers le pays, vers les êtres qu'on aime, hors du regard froid de l'Etat ?

» Vous disant cela, je pense, puisque ce sont les drames-témoins d'aujourd'hui, aux otages de Téhéran, aux torturés et aux disparus d'Argentine, du Chili, aux exilés tchécoslovaques de l'intérieur et de l'extérieur et plus encore au peuple vidé de sang, prisonnier de la mort du Cambodge. J'aurais sur chacun de ces cas bien des considérations politiques à émettre qui feraient la part de l'histoire et qui accuseraient — notamment en Iran — les *premiers* et *donc* les vrais responsables de ces événements. Mais il est un moment où l'analyse, l'explication, s'arrêtent. Il y a ce qu'on accepte et il y a ce qu'on refuse. Je ne connais pas d'excuse à qui manque à cette loi qui dépasse toutes les autres : la responsabilité collective n'existe pas.

— Où en sommes-nous aujourd'hui en France de l'opposition entre liberté et sécurité ?

— Cette opposition n'est pas fatale, heureusement ! La sécurité, au contraire, est facteur de liberté. Et la meilleure sécurité est celle qui découle d'une politique pour une plus grande justice, une plus grande égalité. Cependant, que de systèmes politiques jouent de la peur comme ressort de gouvernement ! Avec chez nous ce complément savoureux de la distribution des rôles. Le gouvernement dramatise. Le président dédramatise. Rôles différents pour une même pièce. Dans un pays tel que le nôtre, la police s'exerce sous deux formes. L'une, classique : celle qu'on connaît, visible, avec ses agents, ses moyens, les services qu'elle rend, la répression qu'elle mène. L'autre, insidieuse, détournée, que portent en eux les moyens de propagande, l'audiovisuel surtout, qui conduisent les Français à penser que leur sécurité est menacée, non seulement par le fait de la criminalité devenue, si j'ose dire, l'un des fondements de notre société, *mais aussi* parce qu'elle apparaît comme le reflet de mauvaises idées politiques, de mauvais principes moraux. La façon dont le pouvoir exploite le besoin qu'éprouvent les Français de vivre en sécurité, ce qui est bien normal, montre qu'il a choisi l'ordre moral contre la liberté. C'est bien la marque d'un pouvoir conservateur.

— Dans ce cas la police est-elle une menace pour nos libertés ou une garantie pour notre sécurité ?

— Un juste emploi de la police est nécessaire. Mais à compter du moment où l'on donne la primauté à l'ordre moral, pris dans son sens historique, sur le respect des principes de liberté, la police, souvent malgré elle, ne sert plus qu'à défendre non plus la sécurité mais les choix, les exigences, les préférences, les comportements de ceux qui gouvernent. On entre dans le système répressif.

— Ce n'est donc plus une police d'Etat, c'est une police de gouvernement ?

— Trop souvent oui, si l'on observe la tendance présente. La répression est de plus en plus considérée, par l'effet exemplaire qu'on lui suppose, comme étant une garantie de la sécurité, l'amalgame étant fait entre la sécurité que l'on est en droit d'attendre du service public et la sécurité du pouvoir établi.

— Quel est pour vous le pire des crimes, public ou privé ?

— Le viol des consciences.

— Que représentent pour vous les prisons dans une société ?

— Je n'ai pas assez d'imagination pour savoir où l'on peut mettre un certain nombre de gens qui se sont placés hors du circuit de la société sans que ce soit dans un endroit clos.

— Il y a aussi l'aspect symbolique de la prison. La prison rassure. Dans un premier temps, il y a la prison symbole. C'est là où on va si on ne se tient pas bien. Et maintenant même le symbole s'éloigne. Les prisons sont construites loin des villes.

— On exhibe le crime mais on dissimule la prison et l'on ne doit pas savoir ce qui s'y passe. Observez ce silence, qui m'inquiète, sur les quartiers de haute surveillance. Cela procède du même état d'esprit qui conduit la société telle que nous la vivons à ouater tous les sentiments, à atténuer toutes les passions, à taire les réalités lorsqu'elles échappent à l'ordre ambiant. La réalité de la mort, par exemple. La mort n'est plus un moment de la vie, mais quelque chose d'à part, d'inassimilable, qu'on gomme, qui doit sortir de notre vie et si possible de notre esprit. Un enfant ne verra pas ses grands-parents morts, peut-être pas ses parents. Il y a certes beaucoup de raisons à cela dans la mesure où le logement moderne ne permet plus aux membres d'une famille de vivre ensemble à plusieurs générations. Voyez ce qui se passe dans les cliniques, les hôpitaux. Le médecin, je devrais dire la médecine, est notre dernier maître. On vous vole votre mort. Pour votre bien, et celui des vôtres et de la société bien entendu. *Les grands actes de la vie*, donc la mort, deviennent des actes abstraits. Je crois qu'il y a à cela des raisons de psychologie sociale dont je ne suis pas sûr qu'elles soient évidentes. Peut-être aussi est-ce une forme d'ordre : défense de déranger les habitudes de la vie. Donc il n'y a plus de drame, tout est convenable... La prison n'est pas convenable. On l'élimine de notre vue, de notre quotidien. C'est aussi la marque d'un conflit et l'on ne doit pas savoir qu'il y a des conflits.

« La raison d'État est un alibi »

— Que pensez-vous de la raison d'Etat dont on vient de vivre deux cas : un cas centrafricain...

— La raison d'Etat, dans cette histoire, ce n'est qu'un alibi.

— Et l'affaire Boulin qui n'existe pas.

— On gomme, on gomme ! Et l'affaire Piperno, ça n'existe pas non plus. C'est la raison d'Etat à bon marché...

— Et l'affaire des diamants...

— Ça n'existe pas non plus ! Je conteste la raison d'Etat qui, dans une démocratie, ne doit pas exister. On doit pouvoir tout dire, tout expliquer. Je connais ou j'imagine les devoirs d'un gouvernement. Mais quelle facilité pour les gagne-petit de la politique qui se servent de la raison d'Etat pour régler leurs comptes ou effacer leurs fautes... Pas question... La raison d'Etat est le plus souvent invoquée par les complices... ou les coupables...

— Vous avez cité Piperno, à propos de qui s'est profilé « l'espace judiciaire européen ».

— Je ne suis pas, *a priori*, hostile à cette notion d'un tel espace judiciaire. Si l'Europe économique et dans une large mesure politique se fait, elle doit être aussi une Europe du droit, des libertés. Mais j'aperçois, en revanche, le risque, si elle se fait mal, que ce ne soit plutôt l'envers du droit et des libertés.

— Là on commence par l'envers semble-t-il ?

— Je le crains. On n'a pas le droit d'appliquer l'espace judiciaire européen avant même de l'avoir créé. Lorsqu'il s'agira de le créer, s'il doit l'être, il ne pourra qu'être aligné sur les législations démocratiques les plus évoluées, et non pas sur les dispositions les plus répressives, extraordinaires ou de circonstance. Il conviendra de le nettoyer des juridictions d'exception. J'accepte un système judiciaire dans lequel nul ne sera à l'abri des sanctions s'il est un criminel, mais où chacun disposera de toutes les garanties pour démontrer son innocence ou tout simplement exposer ses raisons. De toute façon, on ne saura s'il est innocent ou coupable qu'après jugement. Donc il faudra que les procédures correspondent aux normes démocratiques les plus sûres. On a mal commencé avec Croissant et Piperno ! Soyons clairs : ne faisons pas de l'espace judiciaire européen un coupe-gorge, fût-ce au bénéfice de l'ordre public.

— Mais l'extradition...

— L'extradition est admise par nos lois. Sous certaines conditions qui n'ont pas été respectées, ces derniers temps.

— Il semble qu'on met en œuvre l'espace judiciaire avant qu'il ne soit défini.

— Oui. Alors qu'il ne pourrait l'être qu'après avoir été délibéré par chacune des Assemblées de chacun des pays de l'Europe des Neuf.

— Comment se fait-il alors que des magistrats aient paru l'appliquer en dépit des dispositions de la loi de 1927 sur l'extradition ?

— Parce que le pouvoir politique exerce des pressions sur le pouvoir judiciaire et parce que la liberté de la magistrature est trop souvent un faux-semblant. Là encore, là surtout, il faut des institutions démocratiques. Le Conseil supérieur de la magistrature ne répond pas à cette définition.

— Est-ce qu'il y a encore, dans le cas des extraditions, un pouvoir national ?

— Il y a des volontés extérieures qui pèsent sur les choix du gouvernement français. Le gouvernement français, pour des raisons extra-judiciaires entend ne pas déplaire à des gouvernements voisins et amis. Ce qui, en droit et dans une pareille matière, est insupportable.

— C'est-à-dire que l'application des lois est toujours un peu en sursis ?

— Les lois françaises sur l'extradition sont des lois bien faites. Les garanties sont sérieuses. Mais bien entendu il reste, comme dans toute matière pénale, une appréciation qui dépend de l'intuition personnelle. Et cette marge est utilisée par le pouvoir pour peser sur la conscience des magistrats au nom d'une notion d'espace judiciaire européen ou de solidarité internationale qui n'est, elle, fondée, sur aucun élément de droit.

— Mais alors qu'est-ce que la légalité ?

— L'expression de la volonté générale, comme vous le savez. Il y a danger mortel à laisser l'Etat trafiquer avec elle.

— Prenons une question très concrète par rapport à la légalité : les radios libres. Le parti socialiste a voté pour le monopole ?

— Nous sommes, en effet, pour le service public. Mais le monopole n'est pas respecté. Le gouvernement l'a confisqué à son profit. Pas même au profit de sa majorité, mais du parti du président.

— Alors, avec Radio-Riposte, vous entrez dans une forme de rébellion ?

— C'est une forme de rébellion *contre ceux qui bafouent le droit* et qui escroquent la nation. Et comme c'est un moyen d'expression confisqué, comment voulez-vous réagir si vous ne disposez pas d'un moyen parallèle pour vous exprimer, fût-ce de façon symbolique ? Les symboles ne sont pas négligeables.

— Autrement dit, la rébellion serait une vertu civique ?

— La Constitution dit quelque chose là-dessus il me semble, comme avant elle, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Mais restons mesurés ; contre un pouvoir qui moque la loi, je garde la liberté de ne pas l'*accepter*.

— Dans cette optique, l'information est aussi un peu une forme de rébellion par rapport à ces pouvoirs ?

— Là où le droit reconnaît l'existence de l'opposition, ce n'est pas une rébellion, mais le droit de parler, de s'exprimer à sa guise, le droit à la contradiction.

— C'est-à-dire ?

— Dans une démocratie, l'opposition n'a pas besoin d'être rebelle pour s'exprimer ! Elle use de la loi. D'une façon générale, en France, pendant de longues périodes, cette règle a été respectée malgré des défaillances. Depuis quelque temps, c'est devenu plus difficile, parce que les moyens de la technique sont venus faciliter la tâche de ceux qui n'aiment pas la liberté d'expression. Avec, en prime, l'hypocrisie. Camille Desmoulins, je l'ai souvent rappelé, diffusait une feuille recto-verso sur les boulevards. C'était la Révolution. Si aujourd'hui vous vous baladez sur les mêmes boulevards en distribuant un journal de ce volume et de ce format, ce n'est pas très dangereux pour le pouvoir, il vous laissera faire, vraisemblablement, et encore ! Mais, en même temps, il règnera en maître sur sa radio-télévision, qui touche des millions de gens à longueur de journée. C'est ça l'hypocrisie.

— Autrement dit, ce n'est pas l'argent qui est en cause que l'information n'est pas ce qu'elle devrait être.

— L'argent n'est jamais loin d'un pouvoir de cette sorte.

— N'est-ce pas assigner un rôle subsidiaire à la presse écrite ?

— Non, mais elle atteint moins de gens et moins continûment.

— Elle les touche différemment.

— Oui. Son rôle reste très important. La radio-télévision occupe cependant le gros du terrain.

— Il y a une notion qui me vient à l'esprit, qui n'est absolument pas originale, c'est la société de haute surveillance, l'imago de l'homme assiégé.

— Un gouvernement démocratique doit être extraordinairement scrupuleux quant à l'usage qu'il fait de ses pouvoirs. Ou alors il s'expose à commettre un acte d'une gravité telle qu'il justifierait ultérieurement les révoltes, toutes les révoltes. La perversion d'un gouvernement consiste, quand on a besoin de liberté, à créer un faux besoin prioritaire de sécurité, bref, d'opposer l'une à l'autre, de les présenter comme incompatibles. J'estime que ce risque existe en Europe occidentale, et particulièrement en France.

— Le développement de l'informatique est-il de nature à aggraver cet état de choses ?

— Naturellement. Mais on ne se dispensera quand même pas de l'informatique. Pas plus que du nucléaire, ou de la maîtrise de la génétique. Plus le progrès technique s'accroît, plus le scrupule démocratique doit être grand, je le répète, chez ceux qui nous gouvernent. Et comme malheureusement ceux qui nous gouvernent économisent ce scrupule, le progrès sert à renforcer leur pouvoir. C'est pourquoi, comme une société ne peut pas compter sur la simple vertu des citoyens, il faut des institutions. Les institutions, on les a inventées pour que l'harmonie d'un groupe humain ne soit pas à la merci des humeurs, des impulsions, des intérêts de ceux qui le composent. On devine autrement ce qui se passerait. Assez d'exemples nous le montrent sur la surface de la Terre, livrée aux dictateurs et aux partis uniques, ce retour à la barbarie. Mais, puisque nous vivons dans l'une des rares régions du monde où la démocratie reste un idéal de vie, il faut des institutions qui la protègent, le cas échéant contre elle-même. Il faut des institutions pour que soit respectée l'équité des moyens audiovisuels ; il faut des institutions pour empêcher ou pour contrôler les écoutes ; il faut des institutions pour contrôler l'usage de l'informatique ; il faut des institutions pour limiter toujours et partout l'emprise de l'Etat et des pouvoirs publics.

« Zénon, vaincu mais libre »

— Est-ce que ça ne signifierait pas la nécessité d'un nouveau mode de contrôle de *l'exécutif ?*

— Un nouveau mode ? Il y a le Parlement. Pour l'instant, il joue les seconds rôles et ne dispose pas en fait de pouvoirs réels. J'imagine de multiples institutions, pluralistes par nature, rigoureusement spécialisées dans la défense des libertés, et qui seraient en prise directe avec le Parlement. La décentralisation sera demain, au surplus, un puissant moyen de liberté.

— Mais encore ?

— Pour la radio-télévision, il existe des expériences près de chez nous, en Belgique, en Grande-Bretagne, en Allemagne fédérale, où fonctionnent des systèmes plus justes que le nôtre, véritablement pluralistes et décentralisés, où l'on reconnaît le droit des partis, des syndicats, des organisations professionnelles, des églises, des écoles de pensée, où l'on aurait honte de ces nuques courbées, de ces paroles domestiquées, que notre système suscite et entretient, de cette simagrée qui consiste à donner des créneaux à des multitudes d'associations à des heures où personne n'écoute. Il nous faut un statut pour la radio-télévision, service public géré par des hommes et des femmes représentatifs des différents secteurs de l'opinion et des différentes formes d'esprit, ouvert à toutes les formes de la création. J'aime mieux l'hétéroclite de la diversité que la consigne venue de l'Elysée qui règle jusqu'à l'infime détail — par personnes interposées mises en place pour cela — ce qu'il convient de dire et de penser, trahison grave de la démocratie.

— Les radios locales ?

— Le parti socialiste a pris position en faveur des radios locales pluralistes permettant l'expression de l'ensemble de ceux qui concourent à la vie associative et concédées par le service public. L'exemple italien montre l'abus auquel peuvent conduire les radios dites libres.

— Alors vous rejoignez ce qu'a dit M. Barre.

— M. Barre, lui, maintient un système où le monopole de la diffusion étouffe la liberté de programmation et la capacité de créer. Il le livre, au surplus, à la faction qui nous gouverne. Non, nous ne parlons pas des mêmes choses.

— M. Barre dit : « Les radios libres, c'est l'anarchie. »

— Anarchie qui sera très vite contrôlée par les moyens d'argent. Après quoi il n'y aura plus d'anarchie du tout, mais toujours de l'argent, beaucoup d'argent — et le vrai pouvoir à l'argent.

— Et en ce qui concerne le contrôle de l'exécutif ?

— La III[e] et la IV[e] République plaçaient le pouvoir au sein de l'Assemblée. Cela a provoqué leur chute. Sous la V[e] République, la lettre continue d'être parlementaire puisque c'est — théoriquement — le gouvernement qui détermine la politique de la nation et que le gouvernement est responsable devant l'Assemblée. En réalité, le pouvoir appartient tout entier à l'exécutif, lequel est à l'Elysée. Dès 1958 — c'est pourquoi j'ai voté contre — on ne pouvait pas se faire d'illusion sur l'usage qui serait fait de la Constitution. Et plus encore après l'élection du président de la République au suffrage universel. Il n'empêche que l'usage dans lequel nous vivons aujourd'hui n'est pas constitutionnel. Je m'amuse un peu des parlementaires qui ont soutenu le changement de régime en assurant qu'ils n'avaient pas voulu ça. C'était pourtant visible à l'œil nu ! A l'heure actuelle, plus que jamais, M. Giscard d'Estaing méconnaît, viole la Constitution, en s'occupant de ce qui n'est pas de son domaine. La V[e] République est devenue présidentielle. On aura beau se retourner dans tous les sens, moi je continue de croire à la nécessité d'un Parlement vivant, présent, et pesant sur la décision, bref contrôlant l'exécutif.

— Il sort en ce moment sur les écrans un très grand film qui est « Don Giovanni ». Don Juan est-il un idéal de liberté ?

— Je n'aurais pas pensé à lui, bien qu'il se soit dressé contre tant de tabous.

— Est-ce que c'est un symbole ? Est-ce que sa vie est une incarnation de la liberté ?

— La liberté dont il use est sa liberté, une vraie liberté, mais il en use aussi contre la liberté d'autrui. Les femmes sont mues par d'autres mobiles que le seul appétit de l'homme, appétit du corps ou de l'esprit. Où est leur liberté à elles ? Don Juan dispose à son gré de la vie des autres. Il n'est donc pas pour moi symbole de liberté.

— Il n'y a pas que cela, car Don Juan défie le commandeur et il défie sa vie.

— Sans doute. Mais gare à la confusion entre appétit et liberté. Quoi qu'il en soit, je ne vois aucune règle humaine qui pourrait lui interdire d'être Don Juan, d'aller jusqu'au bout de son défi. Je ne lèverai donc pas le petit doigt contre Don Juan. Si vous m'aviez dit « quel est à votre avis, parmi les héros de la littérature, celui qui incarne le mieux votre idée de la liberté », j'avoue que j'aurais épuisé mon sujet avant de penser à Don Juan.

— Et vous auriez pensé à qui ?

— Vous me posez à brûle-pourpoint une question qui nécessite des heures de réflexion.

— Pour moi, je citerai Zénon, héros de l'Œuvre au noir.

— Eh oui, le *choix* est bon. Zénon est l'un des personnages les plus passionnants de la littérature moderne. Il cherche et il meurt, apparemment vaincu mais l'esprit libre, vainqueur. A cet égard j'ai été très intéressé tout autour de Zénon par la vie et l'activité des sectes qui, comme maintenant, n'avaient pour objet que de s'autodétruire, la seule préoccupation de chacun étant d'avoir d'abord raison contre son frère. L'esprit de secte ou l'anti-liberté. Tout dogme qui veut prouver par la contrainte tue l'homme avec la liberté. »

Propos recueillis par
PHILIPPE BOUCHER
et JOSYANE SAVIGNEAU.

POLITIQUE

Dans la presse hebdomadaire

DÉMENTI ÉQUIVOQUE

L'émission « Une heure avec le président de la République » aurait pu emprunter son titre à une ancienne série télévisée, « Soixante minutes pour convaincre ». La plupart des commentateurs de la presse hebdomadaire doutent que le chef de l'État n'ait réussi à persuader les téléspectateurs du bon état de la France, de l'absence d'affaire Boulin, de l'inexistence de diamants ou encore du bien-fondé de la politique suivie en Afrique.

Sur ce dernier point, Jérôme Marchand, dans *LE POINT*, juge la politique africaine de M. Giscard d'Estaing. Il écrit : « *Pensée à l'échelle d'un continent, elle apparaît en premier lieu géographiquement limitée. Axée exclusivement autour des « bastions » de l'ex-empire francophone, elle néglige délibérément l' « autre Afrique », plus progressiste certes, comme le Mozambique, la Tanzanie, mais tout aussi importante stratégiquement. Deuxième faiblesse de la politique française : elle se fonde, sans doute à l'excès, sur les liens personnels tissés entre Giscard et certains chefs d'État africains.* » Dans le même hebdomadaire, qui s'attend à « *de nouveaux rebondissements* » dans l'affaire des diamants, André Chambraud se demande si le chef de l'État « *ne s'essouffle pas* ». Il répond : « *Non* », car, explique-t-il, « *il demeure un acteur incomparable : ce n'est qu'à la lecture qu'on mesure la faiblesse ou l'approximation de certains de ses développements* ». Il ajoute : « *Voulant convaincre et étant lui-même presque convaincu qu'il règne par prédestination, c'est consciemment qu'il gomme tout ce qui pourrait paraître précipitation, décision ou action. D'où sa façon de garder de la distance avec les crises petites ou grandes qui secouent la France et le monde. D'où sa tentation soit de les nier (...), soit de les réintégrer dans une rationalité qu'il serait le seul à connaître.* »

Dans *LE FIGARO MAGAZINE*, Alain Griotteray assure que M. Giscard d'Estaing « *agit en fonction des faits politiques* ». Il poursuit : le chef de l'État « *connaît à la fois les faiblesses et la force de ce peuple français sur lequel il exerce un charisme que nul jusqu'ici n'a su analyser. Il saura s'en servir à nouveau sans se tromper d'adversaire. À sa manière, comme le général de Gaulle, il crée un climat d'attente et de suspense qui déconcerte amis et ennemis. Mais il veut toujours ramener le tumulte politique à ce qui est une de ses maximes favorites : un peuple adulte ne doit pas vivre dans les excès passionnels. Hélas, dans le monde d'aujourd'hui, la volonté de dédramatiser n'écarte pas le drame* ».

∴

Sous le titre « Le degré zéro de l'information », Georges Mamy dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR*, parlant d'une « *heure de conversation aseptisée* », relève que le président de la République a démenti la valeur des diamants qu'il aurait reçus de Bokassa, mais pas le cadeau. Il note : « *L'éditorialiste du Guardian, le quotidien britannique libéral, donnait jeudi de ce dernier point cette traduction en raccourci :* « J'ai accepté les diamants de » Bokassa, mais ils étaient petits. » *Et il découvrait à Giscard des points communs avec saint Augustin, qui prêchait la continence et la chasteté,* « mais pas tout de » suite ».

» *Ce confrère jugeait d'autre part* « décevante » *l'attitude de ces journalistes français qui, lorsque* « le président parle, » apprivoisés [...], restent silen- » cieux ». *Hélas...*

» *Valéry Giscard d'Estaing s'est cependant fait gloire de n'avoir jamais utilisé contre la presse la loi qui protège l'honneur et la dignité du chef de l'État, loi que le général de Gaulle utilisa cent dix-huit fois, et Pompidou dix-sept fois. De Gaulle, en effet, usait de cette procédure avec un excès insupportable. Mais on n'a pas souvenir que l'on ait eu à s'interroger sur l'état de sa fortune ni sur les cadeaux qu'il aurait reçus...* »

Cette remarque vient également sous la plume de Guy Perrimond dans *L'UNITÉ*, hebdomadaire du parti socialiste : « *Parler des diamants, ce ne fut pas brillant. A jouer la dignité bafouée, faut-il encore ne pas trop en faire. Rappeler que de Gaulle a poursuivi cent dix-huit fois des journaux, c'était trop. De Gaulle aurait-il par hasard été accusé cent dix fois d'avoir reçu des... cadeaux ?* » Pour Guy Perrimond, « *mardi soir nous étions dans un salon* ». Il ajoute : « *Un de ces endroits « bon chic, bon genre », où le poli du discours, la facilité d'élocution, la fausse précision des faits accumulés, des chiffres débités avec l'autorité de ceux qui ont l'habitude des chiffres, masquent un mépris profond pour les autres, ceux qui se taisent, ceux qui ne pourront ni répondre ni vraiment s'interroger : (...) Mardi soir, le président de la République, questionné par trois journalistes choisis — non, il n'était pas interrogé, il y a trop d'exigence dans ce mot, — n'a fait preuve que de cynisme mondain. Comment qualifier autrement son heure de présence ? Certes, ici et là, il y avait un zeste d'émotion contenue, une phrase longuement peaufinée que l'on place, une retenue dans la voix destinée à convaincre. Mais cela n'est ni de la sincérité ni du cœur. Tout juste de la technique, un sérieux entraînement et une bonne mémoire. Il manquait les petits fours. A cela près, nous avons eu droit au genre que vulgairement on baptise « discussion de café du commerce », mais que, dans un autre monde, on appelle un « tour d'horizon ». Celui-ci fut planétaire.* »

Gilles Masson, dans *FRANCE-NOUVELLE*, hebdomadaire central du parti communiste, ne commente pas à proprement parler l'intervention de M. Giscard d'Estaing. Il revient, toutefois, sur les « affaires » en écrivant : « *L'utilisation politicienne de certaines affaires ne peut que contribuer à freiner la prise de conscience des responsabilités de la crise, à créer un amalgame avec ce qui reste de démocratique dans les institutions, très précisément l'Assemblée nationale et les élus. Or nous vivons sous un régime où, par automatisme de vases communicants, le pouvoir autoritaire s'est renforcé régulièrement à travers tout ce qui déséquilibre le fonctionnement des institutions. Les scandales, voire l'apparent imbroglio budgétaire, ne peuvent qu'entraîner un antiparlementarisme exutoire au mécontentement. L'histoire de France fourmille d'histoires sordides. Mais Wilson, gendre de Grévy et trafiquant en gros de rubans de la Légion d'honneur, ne fut-il pas réélu député ? Les scandales révélés en 1972 ont-ils conduit à la victoire du programme commun en 1973 ? Qui finalement ont-ils servi sinon l'équipe aujourd'hui en place ? La politique de « café du commerce » ne fabrique que l'amalgame antipolitique et les régimes autoritaires. Les communistes refusent absolument tout ce qui peut entretenir la confusion, la passivité, et favoriser la délégation de pouvoir.* »

∴

L'EXPRESS avait réuni sept journalistes étrangers en poste à Paris pour regarder le président de la République. Robert Schneider fait part de leurs réactions à propos des diamants : « *Deux questions élémentaires s'imposaient, dit Edward Behr. Où sont passées les plaquettes ? Comment Giscard a-t-il pu les mettre dans les coffres de l'Élysée, puisqu'en 1973, date à laquelle il les aurait reçues, il n'était que ministre des finances ?* » « *Ces deux questions-là n'ont pas été posées. Giscard ne s'est pas expliqué* », estiment nos confrères.

Ensuite, les liens personnels avec Bokassa. « *Pourquoi le Président a-t-il rompu si tard, alors que, bien avant le massacre des enfants de Bangui, les exactions de l'empereur étaient connues à Paris ?* » *demande encore Behr. Pas de réponse.*

Alors, un zéro pointé pour Giscard ? Quand même pas. Invités à noter le président, nos confrères lui décernent une petite moyenne : 10,5 sur 20. Pour cet ancien chasseur de premiers prix, c'est maigre. Mais la mention passable est presque surprenante, après d'aussi sévères commentaires. Le style « brillant » *rattrape le fond,* « creux ». *Et, surtout, le président, selon nos confrères étrangers, n'est pas le premier responsable d'un rendez-vous manqué. Non, leur accusé numéro un, ce sont les journalistes de la télévision.* « Ils n'ont pas fait leur métier », *disent-ils* ».

De son côté, dans le même hebdomadaire, Olivier Todd estime plus « *complexe* » et « *plus simple* » l'affaire des diamants que celle du suicide de Robert Boulin à propos de laquelle il reproche au chef de l'État « *d'avoir repris avec un entêtement absurde face aux faits, l'idée d'une* « campagne » *de presse* ». Il explique : « *L'opinion publique mesurable par sondage estimait que Giscard n'était pas affaibli par cette affaire.*

» *Pourtant, selon le même sondage, les Français voulaient que le président s'explique complètement. Il ne l'a pas fait. Sans doute ne gouverne-t-on pas au gré des sondages. Mais on s'oriente aussi par rapport à leurs résultats. Pour ne pas tomber dans la* « bassesse », *avec hauteur, morgue et un rien d'arrogance, le président a esquivé la question, se plaçant au-dessus des foules perplexes. Sans préjuger la réponse, tout le monde voulait, et personne n'attendait, dans la classe politique — dont, après tout Giscard fait partie, — une réponse à une question de dix secondes : oui ou non, monsieur le Président, avez-vous reçu des diamants ? Laissant planer — pour combien de temps ? — au moins des doutes, Giscard n'a pas dégonflé l'affaire.* « Je n'ai jamais » reçu de diamants », *aurait été une réponse claire. S'il en a reçu, il y a six ans, que ne l'a-t-il dit ! C'eût été gênant, mais à peine, puisqu'il n'y a pas de législation en la matière. Se plaçant sur des cimes inaccessibles, Giscard est resté dans un brouillard dangereux que le* « démenti » *indirect ne dissipe pas.* »

Aux questions sur les diamants, qui ne pouvaient pas ne pas être posées, le « *démenti catégorique* » et « *méprisant* » par lequel le chef de l'État a répondu n'a guère convaincu : l'équivoque dans le domaine de la probité de l'homme public ne condamne-t-elle pas son auteur à être suspecté ?

A. Ch.

هكذا من الأصل

Le Monde

société

INFRACTIONS A LA LÉGISLATION DU TRAVAIL A NANTES

Des ouvriers travaillent quinze heures par jour depuis deux mois et demi pour décorer des sapins de Noël

De notre correspondant

Nantes. — *« Millionnaire à Noël »* : ils en rêvaient. Ça les aidait à supporter la poussière, les semaines de cent heures qui défilent sans un jour de repos. Depuis le 20 septembre, les sept ouvriers saisonniers de la société Neige-Décor peignent des sapins en blanc, tous les jours de 8 heures du matin à minuit, avec juste une heure pour déjeuner. Les sapins fraîchement coupés arrivent par camions. A l'atelier, on projette sur chaque arbre, à l'aide d'un compresseur, d'abord une couche de colle pour empêcher les aiguilles de tomber, puis une couche de poudre de rayonne imitant la neige. L'air est irrespirable : il n'y a pas de système de ventilation.

Semi-clochards

Grâce à ses « sapins de Noël enneigés », la société a acquis une renommée nationale. Elle les vend — sur catalogue — à des fleuristes et à des hypermarchés. La société, inscrite au registre du commerce, ne l'est pas à celui des métiers car il s'agit pas d'une fabrication. C'est d'ailleurs pour cela qu'elle n'a pas déclaré ses sept ouviers recrutés pour une activité saisonnière. Pour les locaux, la société en loue chaque année pour un trimestre, le dernier de l'année... En prenant soin de ne jamais retenir deux fois le même. Cette année, Neige-Décor est logé dans l'usine-relais de la Chambre de commerce et d'industrie de Nantes, au bout des pistes de l'aéroport de Château-Bougon. Un endroit discret.

Pour recruter son personnel, le directeur, un patron de vingt-quatre ans, s'est posté devant le foyer Saint-Benoît-Labre de Nantes, rendez-vous des semi-clochards. Il a sélectionné les plus jeunes, les plus vigoureux, des chômeurs à la dérive mais encore en état de travailler. Le pactole promis les a éblouis, peut-être aussi l'offre d'emploi apportée jusqu'à eux qui ont essuyé tant de refus...

Depuis deux mois et demi, ils ne sont pas sortis de leur atelier. Pour ne pas perdre de temps, le patron s'est fait restaurateur et marchand de sommeil. Un coin de l'atelier sert de cantine, l'autre de dortoir. Il fournit aussi les cigarettes et le vin rouge, en notant tout sur son ardoise... Le « million » s'écorne tous les jours.

Mais les sept ouvriers ne disent rien. La paye ne sera donnée qu'à la fin de la saison à ceux qui seront restés.

Mais deux jeunes gens, sont venus travailler un samedi pour se faire un peu d'argent de poche (120 francs pour 15 heures). La journée finie, le patron a rechigné pour payer. Les jeunes sont revenus la nuit suivante... pour se faire justice ? Le patron veillait. Il a appelé la police.

Les gendarmes sont venus dimanche. Ils se sont surtout intéressés à l'usine et ont relevé les infractions : *« travail le dimanche sans autorisation ; défaut de repos hebdomadaire ; défaut d'inscription au registre des métiers ; défaut de visite médicale d'embauche ; travail dans des conditions sanitaires insatisfaisantes »*, etc.

La préfecture de la Loire-Atlantique a ouvert un dossier portant la mention : *« Travail noir et clandestin »*. *« On ne peut pas faire cesser une activité qui, pour nous, n'existe pas »*, dit l'administration en attendant les rapports de l'inspection du travail et de l'URSAAF. Lundi, les sept ouvriers s'activaient toujours à Neige-Décor à peindre leurs sapins.

JEAN-CLAUDE MURGALÉ.

Grèves et actions dans l'enseignement

Perturbations dans les lycées et les collèges le 11 décembre

La quasi-totalité des syndicats dont les adhérents travaillent dans les lycées et les collèges appellent à une journée de grève, mardi 11 décembre (*le Monde* du 22 novembre). Aux cinq organisations qui sont à l'origine de ce mouvement : le Syndicat national des enseignements de second degré et le Syndicat national d'éducation physique (SNES et SNEP, tous deux de la FEN), le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), le Syndicat national des enseignements techniques et professionnels (SNETP-C.G.T.) et le Syndicat national des collèges (S.N.C., indépendant) sont venus se joindre un autre syndicat de la C.G.T., le Syndicat général des personnels de l'éducation nationale (SGPEN-C.G.T.), qui groupe des agents administratifs et des ouvriers d'entretien, et le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC). Ce syndicat indépendant, qui a été affilié à la C.G.C., participe très rarement aux actions nationales de grève.

Le mouvement a pour objectif de protester contre *« une dégradation accrue des conditions d'emploi, de travail, de rémunération, de formation et des libertés professionnelles et syndicales »*.

La vie dans les établissements du second degré risque d'être paralysée le 11 décembre puisque les organisations qui appellent à la grève représentent près de 80 % des syndiqués de ce secteur. Le lendemain, mercredi 12 décembre, le SNES et le SNEP prolongeront cette action par une *« marche sur Paris »*. Deux syndicats nationaux de l'enseignement supérieur (SNESup — qui aura lui aussi fait grève le 11 — et celui de l'enseignement technique agricole public (SNETAP) participeront à ce mouvement. Vingt-trois sections départementales du Syndicat national des instituteurs et des professeurs de collèges (SNI-P.E.G.C.) et onze sections départementales de la FEN prendront part à cette action, les unes et les autres étant animées par la tendance « Unité et action » (où militent notamment des communistes). Tous les syndicats de la FEN qui organisent le mouvement du 11 et du 12 décembre ont une majorité « Unité et action ».

Dans les écoles normales

Le grand absent de la journée du 11 décembre sera le SNI-P.E.G.C., dont la majorité nationale « Unité, indépendance et démocratie » est proche des socialistes. Celui-ci, en revanche, a organisé, du 3 au 8 décembre, une semaine d'action dans les écoles normales, à l'occasion du centenaire de la loi du 9 août 1879, prévoyant que *« tout département devra être pourvu d'une école normale d'instituteurs et d'une école normale d'institutrices »*.

Cette action consistera, surtout, en colloques de réflexion, le 5 décembre, pour faire le point sur la mise en place de la nouvelle formation des instituteurs.

Dans une interview donnée le 2 décembre à l'agence A.C.P., M. Guy Georges, secrétaire général du SNI-P.E.G.C., accuse *« des fédérations de fonctionnaires »* de *« ne pas avoir compris l'importance de l'enjeu de la négociation »* menée par le syndicat avec le ministre de l'éducation pour la revalorisation du traitement des instituteurs. Les sept fédérations de syndicats de fonctionnaires (C.G.T., C.F.D.T., F.O., FEN, C.F.T.C., C.G.C. et autonomes) n'en ont pas moins organisé en commun une semaine d'action du 3 au 8 décembre (*le Monde* daté 18-19 novembre), marquée par un meeting national, à Paris, le jeudi 6 décembre.

ÉDUCATION

APRÈS L'ABANDON DE PLUSIEURS PROJETS

L'École normale supérieure de Saint-Cloud sera installée dans le quartier Gerland, à Lyon

De notre correspondant

Lyon. — Le transfert de l'École normale supérieure de Saint-Cloud aura finalement lieu dans le quartier Gerland, à Lyon. Les 6 hectares de l'école, internat compris, s'intégreront dans un complexe à dominante scientifique. En plus de la « grande école », un ensemble d'activités scientifiques sera regroupé sur le site des anciens abattoirs : la Fondation Mérieux, un département de virologie de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), une unité de l'Institut Pasteur, le centre de transfusion sanguine de Lyon et le futur Centre national de la documentation scientifique et technique.

« Il faut aller vite. » Tel est aujourd'hui le mot d'ordre, pour respecter le délai fixé par le président de la République : la rentrée 1982. Cette décision ne fera pas l'unanimité du corps professoral et suscite déjà une levée de boucliers parmi les étudiants, qui refusent d'être « décentralisés ». *« En fait,* confie M. Francisque Collomb, sénateur (non-inscrit), maire de Lyon, *les oppositions au transfert ont deux causes : la traditionnelle méfiance parisienne vis-à-vis de la province et des craintes quant à l'avenir des écoles normales supérieures. Ce dernier point n'est pas de notre compétence. En revanche, sur la crainte de voir une déperdition au niveau de l'environnement des étudiants et des chercheurs, je pense que toutes les garanties existent, sur le plan scientifique, grâce à la présence de chercheurs de haut niveau — notamment à la Fondation Mérieux et à l'Institut Pasteur, — qui seront compétitifs au niveau mondial. Quant à l'agrément de la vie lyonnaise, il suffit d'interroger les nouveaux arrivants et ceux qui quittent notre ville avec regret... »*

Enfin, les équipements sportifs ne sont pas à négliger pour les étudiants : il y a déjà de multiples installations à proximité, dont le stade municipal et le Palais des sports — il y en aura d'autres tout aussi intéressantes : le bâtiment « début de siècle » de l'architecte Tony Garnier abritera un des plus grands stades couverts de tennis de l'Hexagone.

Restent les oppositions politiques. M. Charles Hernu, député socialiste et maire de Villeurbanne souhaitait accueillir l'E.N.S. Il s'était effacé devant un autre élu socialiste, M. Louis Gireau, maire de Saint-Priest. Aujourd'hui, tout en exprimant ses « regrets » pour son collègue qui avait *« beaucoup travaillé pour obtenir l'implantation de l'école sur le territoire de sa commune »*, M. Hernu trouve le choix de Gerland *« plus heureux que celui de La-Part-Dieu »*. Ce site avait été envisagé quelque temps, mais il aurait vraisemblablement accéléré le phénomène des « turbo-profs », ces enseignants qui passent plus de temps dans les trains qu'avec leurs étudiants. Enfin, les élus, majoritaires ou non, se retrouvent pour estimer que, de toute manière, cette décentralisation aura *« des retombées positives pour l'ensemble de l'agglomération »*.

CLAUDE REGENT.

LES RESPONSABLES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE ONT ÉTÉ REÇUS PAR M. GISCARD D'ESTAING.

L'abbé Victor Chopot, secrétaire général de l'enseignement catholique, et Mme Nicole Fontaine, secrétaire général adjoint, ont été reçus, le lundi 3 décembre, par M. Giscard d'Estaing.

« Nous voulons voir le président de la République, a déclaré l'abbé Chopot, au terme de cette audience, *pour évoquer le vingtième anniversaire de la « loi Debré », que nous célébrons en ce mois de décembre. Nous voulions également faire un rapide bilan de cette loi et de toutes les mesures législatives qui ont suivi. Nous voulions lui dire que nous restons attachés à cette politique associative dont les grandes lignes ont été tracées par la loi Debré. L'enseignement catholique,* a expliqué l'abbé Chopot, *ne veut pas concurrencer l'enseignement d'Etat, mais il se veut complémentaire avec un objectif spécifique qui est d'éveiller les jeunes à la foi. »*

Les responsables de l'enseignement catholique ont, d'autre part, évoqué l'application de la loi Guermeur du 25 novembre 1977, destinée à harmonier la situation des maîtres de l'enseignement privé avec celle des enseignants des établissements publics. *« Nous avons exprimé notre regret de voir les applications quelquefois trop lentes et trop partielles de ces mesures législatives,* a affirmé l'abbé Chopot, *ce qui engendre parfois le mécontentement dans l'enseignement catholique »*. Le président de la République a assuré ses interlocuteurs qu'il *« ferait le nécessaire pour que le décrets d'application sortent très vite »*.

CORRESPONDANCE

Magistrats et psychiatres

M. le bâtonnier F. Mollet-Viéville, président de la Société internationale de prophylaxie criminelle, nous a adressé la lettre suivante :

Nous avons lu avec intérêt l'article paru dans *le Monde* daté 18-19 novembre intitulé « Magistrats et psychiatres », car nous avons tenu récemment un colloque sur un sujet proche : « Psychiatrie et justice ». C'était au Palais de justice, le 6 octobre dernier, sous l'impulsion de la Société internationale de prophylaxie criminelle, avec la collaboration de la Société droit et démocratie (président : Mᵉ Jacques Ribs), en présence du bâtonnier L.-E. Pettiti et de Mme le président Simone Rozès.

Nous sommes donc à même de confirmer deux points mis en évidence par le séminaire de Lille — à savoir le dialogue de sourds entre les magistrats et les psychiatres et la fragilité du diagnostic psychiatrique — et de les compléter à la lumière des travaux de notre propre réunion.

On a pu regretter avec les juristes que, en l'absence d'un arbitrage judiciaire (tel celui existant en Belgique), les divergences entre psychiatres et magistrats laissent le pouvoir de décision à la police et à l'administration. Les hôpitaux psychiatriques étant inaccessibles aux défenseurs, et ceux-ci n'ayant pas communication des rapports médicaux, Mᵉ C.-R. Souchet a pu évoquer à ce sujet les anciennes lettres de cachet.

« Ce qui est fondamentalement en question, c'est le problème de l'homme », estimait le docteur Roumajon. Le professeur H. Baruk signalait le danger de psychiatriser le malade (*« car, une fois qu'on vous déclare malade mental et qu'on vous interne, on finit par le devenir et même par le croire »*) ainsi que l'urgence d'une meilleure formation des psychiatres et de l'organisation de la psychiatrie, spécialité méritant d'être reconnue par un certificat.

En tant que criminologue, Mᵉ V.V. Stanciu considérait que, parmi les anormaux mentaux, les déséquilibrés sont les plus dangereux : pas asez fous pour être internés, pas asez normaux pour être laissés en liberté. Bénéficiant des circonstances atténuantes pour leur déséquilibre, ils sont condamnés à des peines relativement courtes, ce qui exclut un traitement pénitentiaire.

Devant l'ampleur du problème soulevé, on voit qu'une collaboration s'impose entre juristes, psychiatres, criminologues et l'administration qui aboutisse à une législation spéciale concernant les anormaux criminels et délinquants.

DÉFENSE

APRÈS L'ACHAT DE MIRAGE

Le Chili s'intéresse à l'acquisition d'avions d'entraînement français

L'armée de l'air chilienne envisage de remplacer ses avions d'entraînement anciens, des modèles américains T-33 et T-37, par de nouveaux appareils à réaction du type Alpha-Jet ou Fouga-90 français.

Cette année, le Chili a déjà commandé à la France (*le Monde* des 5, 6 et 22-23 juillet) seize avions de combat Mirage-50 pour remplacer d'anciens appareils de chasse Hunter de conception britannique. Le Mirage-50 est un avion Mirage-III équipé du réacteur Atar-9 K-50, primitivement destiné à l'intercepteur Mirage F-1. Des pilotes chiliens sont en formation à la base aérienne de Rochefort (Charente-Maritime).

Pour la fourniture éventuelle de nouveaux avions d'entraînement, le Chili s'intéresse notamment à l'Alpha-Jet franco-ouest-allemand et au Fouga-90 de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS). A la production de l'Alpha-Jet est associé le groupe privé Dassault-Breguet, qui a déjà été autorisé à vendre le Mirage-50 au Chili.

● *Le Club des droits socialistes de l'homme* dénonce, *« compte tenu des crimes de la junte argentine (et de la marine argentine en particulier), l'escale du porte-hélicoptères français* Jeanne-d'Arc *à Buenos-Aires du 11 au 17 janvier 1980. Une campagne d'information et de protestation en direction de l'équipage sera lancée »* (*le Monde* du 20 novembre). Le club socialiste demandera *« aux parlementaires de gauche d'interroger M. Yvon Bourges, ministre de la défense, sur l'opportunité politique d'une visite de courtoisie à des marins qui torturent chaque jour des innocents à l'école mécanique de la marine »*.

★ Club des droits socialistes de l'homme, 190, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris, tél. 608-20-39.

Une rencontre nationale de biologistes et de géologues

La tranquille colère des professeurs de sciences naturelles

L'énergie, les ressources naturelles, la faim, les manipulations génétiques, la lutte contre la pollution, l'élimination des déchets : qui peut nier que l'avenir du monde se joue pour une part décisive, dans cette énumération ? Pourtant, de l'unanimité du constat, il semble qu'on n'ait pas encore tiré la première conséquence : la vie s'apprend, la connaissance des équilibres sans lesquels il n'y aura pas de survie possible s'enseigne. Or, les citoyens de demain, c'est-à-dire les élèves d'aujourd'hui, peuvent encore parcourir leur scolarité sans véritable formation aux sciences de la vie et de la terre.

Voilà qui soulève la colère tranquille des biologistes, des géologues, et, parmi eux, des professeurs de sciences naturelles. Soutenue par la présence de M. François Jacob, prix Nobel de médecine, l'Association des professeurs de biologie et géologie (A.P.B.G.) (1) a rassemblé, samedi 1ᵉʳ décembre à Paris, sur le thème : *« Biologie, géologie, un enseignement, une éducation »*, sept cent cinquante participants, enseignants, chercheurs, membres de l'Institut, représentants du Collège de France...

Car il y a véritablement péril. La philosophie, l'histoire, parce qu'elles aiguisent à vif l'esprit critique, effarouchent. A l'égard de la discipline appelée naguère histoire naturelle, et que l'inspection générale s'obstine à dénommer sciences naturelles, il en va autrement.

La biologie et la géologie touchent trop à l'existence de l'homme et de la vieille terre qui le supporte pour être dénigrées. Et pourtant, elles vivotent d'indifférence. *« La théorie de l'évolution sur quoi repose toute notre connaissance depuis cent vingt ans,* devait souligner le professeur Jacob, *reste étrangère à la majorité des Français. »* Et M. François Gros, directeur de l'Institut Pasteur, de renchérir : *« C'est un paradoxe qu'il faille défendre l'enseignement des sciences de la terre et de la vie dans la patrie de Cuvier, Pasteur et Claude Bernard. »*

Une juste place

Les professeurs de sciences naturelles veulent donc que cesse *« la distorsion entre le rôle primordial que jouent ces sciences dans la société — rôle souligné par les hautes personnalités de l'Etat, en particulier le président de la République — et la présence mineure, optionnelle souvent,* de *l'enseignement de biologie-géologie, son absence, même, dans les programmes de nombreuses sections de lycées... »*, selon la déclaration de M. Jean Ulysse, président de l'A.P.B.G. Ils n'acceptent pas que la suppression depuis la réforme, des dédoublements dans les classes de collèges — dédoublements qui permettaient de travailler en groupes de moins de dix-huit élèves — et les obstacles administratifs et financiers dressés en permanence pour contrarier les sorties sur le terrain empêchent tout élan de leur enseignement.

M. Henry Boué, doyen des inspecteurs généraux des sciences naturelles, a confirmé néanmoins que les nouveaux programmes des lycées qui sont en préparation prévoient une heure hebdomadaire de biologie-géologie dans toutes les classes de seconde. Cela entraînera la création de six cents postes supplémentaires qui serait réalisée en trois ans.

Il restera, comme l'a demandé Mme Annette Krakovsky, secrétaire nationale du SNES (Syndicat national des enseignements de second degré), à combler *« le fossé entre l'état de la recherche et l'enseignement de second degré »*. Pour cela, débloquer la formation continue des professeurs, actuellement au point zéro ; et ne pas se contenter d'ajouts dans les programmes, tel celui de la biologie moléculaire après l'attribution, en 1965, d'un prix Nobel à trois Français, les professeurs Jacob, Monod et Lwoff.

Les enseignants des sciences de la vie et de la terre ne revendiquent pas une quelconque hégémonie de leur discipline, mais une juste place pour elle. Comment ne pas les entendre lorsqu'ils nous disent, avec M. Jean Dercourt, vice-président du Comité français de géologie, que l'espèce humaine est fragile et que *« les toutes prochaines années vont nécessiter bien du sang-froid »* pour passer des énergies stockées depuis des millions d'années aux sources renouvelables ? La survie, en effet...

CHARLES VIAL.

(1) L'A.P.B.G. affirme compter huit mille à dix mille enseignants du second degré et du supérieur. Elle a son siège 29, rue d'Ulm, 75230 Paris, Cedex 05.

ÉDUCATION

Qui parlera français en l'an 2000 ?

I. — LE REFLUX

par ROGER CANS

Recul, déclin, régression, déroute même, on ne sait plus comment qualifier la situation du français dans le monde — et dans le petit Hexagone. La morosité qui imprègne la France finit par atteindre la substance même de son « génie », à savoir sa langue. Alerte ! si le français recule, nous sommes tous, nous francophones, menacés dans notre identité, dans notre être.

De tous les horizons accourent les messagers porteurs de mauvaises nouvelles. André Gisselbrecht, dans *l'Humanité*, dénonce *« l'Europe du franglais »* et la *« régression vers l'uniformisation »*. M. Jack Lang, délégué à la culture du parti socialiste, sonne l'alarme avant *« le désastre qui se prépare »*, c'est-à-dire *« la vassalisation du pays, le déclin de notre culture »*.

Les gaullistes de gauche, comme M. Dominique Gallet, fulminent contre *« l'esprit d'abandon »* et la *« démission culturelle du pouvoir giscardien »* qui débouchent, selon eux, sur *« l'atlantisme culturel »*. Et l'écrivain Pierre Bourgeade, dans son pamphlet *La France à l'abattoir*, accuse le président de la République de *« rougir du français »* en préférant le *« basic english »* des banquiers bavarois.

Ces propos rejoignent les inquiétudes d'intellectuels moins contestataires. L'académicien Pierre Gaxotte, alarmé par *« la décadence de la langue française »*, se demande si *« l'on parlera encore français en France »* et l'académicien Pierre Emmanuel, qui constate lui aussi *« la vassalisation de notre langue »*, y voit à moyen terme une *« dévitalisation de la conscience de soi »*, un risque d'*« effondrement intérieur »* qui préluderait à *« la fin de la France historique »*.

Les tenants de la « nouvelle droite » apportent eux aussi leur voix au concert. Louis Pauwels, commandeur de l'Ordre européen des chevaliers de Gutenberg — fondé en septembre dernier — a juré de *« toujours propager et défendre la langue et la culture françaises »*, qui sont des *« instruments indispensables de l'esprit européen » face à « l'anglo-américain basique »*.

Quant à ceux qui se situent « ailleurs », comme M. Michel Jobert, ils accusent le gouvernement de mener une *« politique d'élimination de la langue française »*. Son ami M. Henri Gobard, après avoir dénoncé dans *l'Aliénation linguistique*, le risque que nous courons de devenir tous *« gallo-ricains »*, vient de revenir à la charge avec *la Guerre culturelle* (éditions Copernic). Il explique : *« La guerre classique visait au cœur pour tuer et conquérir ; la guerre économique visait au ventre pour exploiter et s'enrichir ; la guerre culturelle vise à la tête pour paralyser sans tuer, pour conquérir par le pourrissement et s'enrichir par la décomposition des cultures et des peuples. »*

Même M. Giscard d'Estaing, aujourd'hui, est inquiet. *« D'ici à vingt ans, il y aura un Français sur cent »*, a-t-il constaté le 27 novembre. *Quand nous voudrons influer sur les autres, nous serons un contre quatre-vingt-dix-neuf... Il y a là un problème de survie. Est-ce qu'on parlera notre langue, est-ce que notre culture sera connue dans le monde, pourra se défendre ? »*

Quatre-vingt-dix millions de francophones

Toutes ces alarmes sont-elles fondées ? Un seul moyen de s'en assurer : passer en revue la situation du français dans les différents pays du monde, y compris en France.

Voyons d'abord « les troupes », c'est-à-dire les hommes qui parlent français ou vivent dans un environnement culturel francophone. En Europe, ils sont aujourd'hui près de soixante millions (1), donc plus nombreux que les anglophones, mais « battus aux points » par les germanophones, qui dépassent 90 millions.

Aux Amériques, la communauté francophone *est évaluée à environ* douze millions de personnes, dont la moitié de Québécois. Les six autres millions sont dispersés entre les autres provinces canadiennes, les Etats-Unis et les Antilles. Outre la Guyane, l'Amérique latine ne compte que quelques poches résiduelles constituées par les descendants des émigrants français, notamment au Mexique, au Venezuela, au Paraguay, en Uruguay, en Argentine et au Chili.

Hormis les Québécois et les Antillais — ces derniers parlant avant tout créole — les « francophones » américains, bien souvent, ne conservent le français qu'à l'état de traces, notamment aux Etats-Unis et dans certaines provinces canadiennes.

Si l'on additionne la population des pays du Maghreb, des vingt-deux Etats « francophones » de l'Afrique noire et de l'océan Indien, et les peuples d'Asie et d'Océanie soumis à l'influence française, on parvient à un total de 196 millions de personnes qui, ajoutées aux autres communautés francophones, constitueraient un groupe de 270 millions d'hommes parlant français !

En réalité, sauf au Maghreb où la francophonie résiste bien à l'arabisation, les évaluations les plus réalistes ne donnent pas plus de 3 % de personnes, en Asie/Afrique/Océanie, capables d'employer réellement le français.

Au total donc, le nombre réel de francophones — Français compris — ne dépasse probablement guère 90 millions de personnes, ce qui est peu par rapport aux 350 millions d'anglophones, aux 200 millions d'hispanophones, aux 120 millions d'arabophones et aux 116 millions de lusophones. Sans compter le milliard d'hommes qui parlent chinois, et ceux qui parlent russe, hindi, japonais, malais ou allemand, mais dont la langue n'a pas une réelle diffusion internationale.

Comme le note M. Jean-Pierre Van Deth, chargé de mission au haut comité de la langue française, *« le nombre de ceux qui ont le français pour langue maternelle ou langue d'usage est relativement peu élevé, même si, paradoxalement, notre langue reste l'une des plus répandues de par le monde, adoptée comme langue officielle ou langue de l'enseignement par 24 % des Etats du monde et choisie par près d'un tiers des délégués s'exprimant à la tribune des Nations unies »*.

Restent ceux qui, n'ayant pas le français pour langue maternelle, l'apprennent à l'école, à l'université ou dans des institutions spécialisées. Si l'on s'en réfère au dernier annuaire statistique de l'UNESCO (1976), on obtient les chiffres suivants : 9 500 000 jeunes étudient le français en Europe (hors de France) ; 4 300 000 l'étudient en Amérique latine ; 4 000 000 en Afrique noire et dans l'océan Indien ; 3 000 000 en Amérique du nord ; 2 500 000 en Afrique du nord et au Moyen-Orient ; 1 000 000 en Asie-Océanie. Soit un total de 24 300 000 élèves pour environ 200 000 professeurs de français.

Aux 90 millions de francophones « maternels », on peut donc ajouter quelque 24 millions de scolaires ou d'universitaires (15 % de la population scolaire mondiale) et environ 1 million d'adultes élèves de l'Alliance française ou des instituts et centres culturels français dispersés dans le monde.

L'énumération ne serait pas complète sans les étudiants étrangers inscrits dans les universités et grandes écoles françaises. Ceux-ci ont dépassé les 100 000 l'an dernier, ce qui constitue le plus fort pourcentage mondial (13,5 %) par rapport au nombre total d'inscrits.

La perte des « bastions »

Si l'on fait maintenant le point, pays par pays, on s'aperçoit que l'enseignement du français subit une double évolution : il baisse dans les bastions traditionnels d'Europe, d'Amérique ou d'Asie et il progresse dans les pays d'implantation récente ou sans véritable tradition francophone, c'est-à-dire dans les zones d'où l'on « part de très bas ».

Ainsi, le français est dominé par l'anglais, à quatre contre un, en Allemagne fédérale ; il régresse dans l'enseignement secondaire espagnol ; il chute en Italie, où, depuis quinze ans, il n'est plus que seconde langue derrière l'anglais. Il recule aussi dans des pays traditionnellement francophiles comme la Grèce, la Roumanie, l'Autriche et les Pays-Bas. Il cède même du terrain en Norvège et au Danemark, où, pourtant, il n'en occupait guère.

Hors d'Europe, l'enseignement du français recule en Israël, en Syrie et au Liban, ainsi qu'en Ethiopie (2) et à Djibouti. Il subit un *« très net recul »* à Madagascar et *« un léger tassement »* en Algérie (3). Il a brusquement chuté en Bolivie après 1975 — suppression du français dans l'enseignement secondaire — et il ne s'est toujours pas remis des remous de la révolution culturelle en Chine (entre 20 000 et 25 000 élèves en français). Quant au Cambodge, mieux vaut ne plus en parler pour l'instant...

Les points forts du français en Europe s'appuient, aujourd'hui, sur des pays comme l'Irlande ou la Suède, où *« des progrès encourageants »* ont été notés..., ainsi que sur plusieurs pays de l'Est comme la Pologne, la Hongrie et la Bulgarie. Dans ce dernier pays, où la tradition française est pourtant faible, les deux tiers des élèves apprennent la langue de Voltaire. En République démocratique allemande, l'évolution est planifiée : on a décidé qu'un tiers des élèves étudieraient le français et les deux autres l'anglais... En Albanie, enfin, le français refait surface grâce à quelques anciens élèves du lycée français de Korça, fermé en 1939.

Une très nette percée de notre langue est actuellement observée dans les pays arabes d'influence anglo-saxonne, notamment en Arabie Saoudite, Irak, Jordanie, Koweït et Libye, et il commence à apparaître dans les émirats du golfe Persique. Mais on ne sait pas ce qu'il va advenir de l'enseignement français en Iran ou en Afghanistan...

En Extrême-Orient, la percée est encore plus prometteuse, si l'on s'en réfère à la démographie. C'est sans doute au Japon que la progression est le plus spectaculaire : 1 500 professeurs de français japonais sont déjà à l'œuvre, et la deuxième génération achève sa formation. Lorsque l'Alliance française ouvre un centre, c'est l'afflux : ceux d'Osaka et de Nagoya, inaugurés l'an dernier, comptent déjà 1 500 élèves chacun. A Hongkong, 8 000 étudiants ont suivi les cours de l'Alliance en 1978.

On enregistre, aussi, des progrès à Singapour, en Thaïlande, aux Philippines et même en Indonésie, où les « lettrés », autrefois, ne connaissaient Victor Hugo... qu'en néerlandais.

La situation est plus difficile à évaluer chez les deux « Super-Grands ». Aux Etats-Unis, où 1,5 million d'élèves étudient le français dans le secondaire et 300 000 *dans le supérieur*, on ne peut pas encore affirmer que la baisse est définitivement enrayée. Le français a été rattrapé puis dépassé par l'espagnol. En Louisiane, l'enseignement du français est aujourd'hui *« sous perfusion »*, comme l'indique M. Francis Debyser, directeur du Bureau pour l'enseignement de la langue et de la *civilisation* françaises à l'étranger (BELC).

En outre, l'étude des langues a globalement régressé dans l'enseignement secondaire américain, après l'abandon du *foreign language requirement*, c'est-à-dire l'obligation d'une option « langue étrangère », pour être admis à l'université. Seulement 15 % des élèves de « high school » (lycéens) étudient aujourd'hui une langue étrangère contre 24 % en 1965. Quant aux universités, 34 % exigeaient l'option langue en 1966 contre 8 % actuellement...

En U.R.S.S., on estime à environ 3,5 millions le nombre de jeunes qui étudient la langue de Balzac et de Zola, soit une très honorable proportion lorsqu'on compare ce chiffre au nombre de jeunes Français qui étudient le russe (moins de 30 000).

Que ressort-il de tous ces chiffres ? La langue française, étant donné le nombre de ses pratiquants naturels en 1979, peut s'estimer heureuse d'être considérée comme la deuxième du monde, alors qu'elle n'arrive qu'au douzième ou treizième rang par ses effectifs. Le français bénéficie de privilèges anciens, hérités d'une époque où la France était le pays le plus riche et le plus peuplé d'Europe. Il conserve encore à travers le monde un vaste réseau de diffusion culturelle et il jouit toujours d'un immense capital de sympathie.

Mais le simple fait démographique a rétrogradé la France — et donc sa langue — à un rang beaucoup plus modeste aujourd'hui. A la démographie s'est ajouté le phénomène mondial de démocratisation de l'enseignement qui, dans presque tous les pays, a joué en faveur de l'anglais, langue universellement considérée comme facile, utile, et même indispensable, alors que le français apparaît, surtout, comme une « langue de culture », plus élégante, mais plus difficile à apprendre.

En France même, l'anglais a suivi cette évolution : naguère connu des seuls milieux familiers des gouvernantes anglaises, du fox-trot et du tweed, il imprègne aujourd'hui toute une génération qui ne connaît plus que les Beatles, le « *rock* » et le « *blue-jeans* ». Pour ces jeunes, la « langue des libertés » n'est plus le français, mais bien souvent une forme d'anglais diffus que l'on rencontre dans les bandes dessinées, les romans policiers, les « westerns » et la chanson. Pour d'innombrables jeunes à travers le monde, d'Amsterdam à Tokyo et de Saint-Malo à Bourg-en-Bresse, l'anglais — même limité à quelques mots — est devenu la langue de l'évasion, du voyage, pour ne pas dire du « *trip* ». C'est peut-être le signe le plus inquiétant pour l'avenir du français.

Prochain article :

LA TRAHISON DES CLERCS

(1) Les faits et chiffres cités dans cet article proviennent essentiellement de quatre sources : le rapport du haut comité de la langue française présenté il y a quelques mois au premier ministre par M. Michel Bruguière ; le « Rapport sur l'enseignement de la langue française à l'étranger », présenté, en octobre dernier à la trente-troisième session du Conseil supérieur des Français de l'étranger ; le rapport du secrétaire général de l'Alliance française, M. Philippe Greffet, présenté à l'assemblée générale de l'association en juin dernier ; enfin, le rapport intitulé « Les instruments de la présence française dans le monde », que M. Jean-Pierre Van Deth a préparé pour le colloque sur l'avenir du français dans le monde, réuni à Paris du 29 novembre au 1er décembre.

(2) Le lycée français Guebre-Mariam, à Addis-Abeba, est le seul établissement étranger à ne pas avoir été nationalisé en Ethiopie. Accueillant quelque deux mille élèves, dont 80 % d'Ethiopiens, il a toujours à sa tête un proviseur français.

(3) Depuis l'indépendance, en 1962, l'enseignement du français a suivi les progrès de la scolarisation, de sorte qu'il touche aujourd'hui trois millions et demi d'élèves, contre cinq cent mille en 1962. Le « tassement » *provient* de l'algérianisation de l'éducation, notamment dans le primaire et le supérieur.




هكذا من الأصل

Le Monde DE LA MÉDECINE

Virus et cancer chez l'homme

● ***Des présomptions de plus en plus fortes***

● ***De sérieux espoirs de prévention***

Quitter le laboratoire et ses modèles expérimentaux pour tenter de développer chez l'homme des méthodes de prévention contre les processus cancéreux supposés d'étiologie virale, tel aura été le point marquant du récent colloque du Cold Spring Harbor Laboratory (C.S.H.L.). Le centre de séminaire de Long Island (Etat de New-York), où se réunissent depuis plus de vingt-cinq ans les plus grands spécialistes internationaux de la biologie et de la médecine, a été le cadre d'une réflexion approfondie sur les problèmes posés par les relations entre virus et cancers. James D. Watson, prix Nobel de médecine, y avait en effet, convié la quasi-totalité des équipes qui, dans le monde, travaillent sur ce thème, tant chez l'animal que chez l'homme.

Si, chez l'animal, on est parvenu à démontrer que *certains virus sont à l'origine de cancers*, paradoxalement chez l'homme, une telle conclusion n'a jamais pu être obtenue, malgré les fortes présomptions fondées sur des travaux d'épidémiologie et de biologie moléculaire. Le colloque du Cold Spring Harbor Laboratory devait, en outre, se faire l'écho d'une nouvelle tendance en matière de recherche. C'est ainsi que la plupart des chercheurs s'orientent désormais plus vers la mise au point de moyens de dépistage précoce et de prévention des processus cancéreux que vers la compréhension fine des mécanismes de la transformation cancéreuse.

L'UN des modèles les plus étudiés, chez l'animal, de relation virus-cancer est celui de la leucémie. Ainsi, on sait que, dans de nombreuses espèces (oiseaux, rongeurs, grands primates et bovins, par exemple), certains virus peuvent être responsables de leucémies. Chez l'oiseau, on est même parvenu à identifier différents types de virus à l'origine de différents types de leucémies. Depuis peu, un autre modèle était particulièrement étudié : celui de la leucémie féline. C'est ainsi que l'on a pu retrouver, chez 1 % à 2 % des chats domestiques, la présence du virus (*Feline leucemia virus*), en l'absence de manifestations pathologiques. Ces chats, véritables « porteurs chroniques » du virus, excrètent celui-ci par l'intermédiaire de la salive.

Il était légitime, devant de telles observations, de chercher à savoir si une contamination de l'homme était possible et si certaines leucémies humaines n'étaient pas des affections communes à l'homme et à l'animal (anthropozoonoses). Certains arguments plaident en faveur d'une telle hypothèse. C'est ainsi que l'on a découvert dans le sérum humain l'existence de molécules spécifiques (anticorps) dirigées contre ce virus. Il s'agit là d'une preuve de la contamination de l'organisme par le virus de la leucémie *féline*. On a, en outre, recensé une fréquence anormalement élevée de lymphosarcomes (cancers du tissu lymphoïde) chez les dix-neuf mille vétérinaires américains fréquemment au contact des chats domestiques. De telles observations ne permettent cependant pas, à elles seules, de conclure à la responsabilité du virus de la leucémie féline dans la genèse de certaines leucémies humaines.

Un dépistage de masse ?

Un second modèle a retenu l'attention des congressistes du C.S.H.L., celui du cancer du sein, présenté par le docteur S. Spiegelman (université Columbia). Là encore, le modèle est issu de la pathologie animale. Depuis 1933, on sait qu'il existe, chez la souris, un cancer de la glande mammaire dû à un virus, transmis par l'intermédiaire du lait. Or, depuis une dizaine d'années, on est pratiquement parvenu à des conclusions identiques chez la femme. C'est ainsi que l'on a pu localiser des populations à haut risque du cancer du sein où existe, dans le lait, une particule virale de structure analogue à celle décrite chez la souris.

La communication de M. Spiegelman devait apporter des éléments nouveaux, ouvrant la voie à la mise au point d'une prévention du cancer du sein chez la femme. Il annonçait, en effet, avoir observé la présence d'une structure chimique étrangère, antigène d'origine virale (une glycoprotéine), dans des adénomes du sein (tumeurs bénignes pouvant *cependant évoluer ultérieurement* vers des lésions cancéreuses). L'examen anatomo-pathologique de ces adénomes opérés avait conclu à la bénignité de la lésion. Or toutes les femmes, chez qui la glycoprotéine avait pu être mise *a posteriori* en évidence, devaient développer un cancer du sein dans les cinq années qui suivirent.

Il semble donc que la détection de cet antigène pourrait, en permettant un diagnostic très précoce de la lésion cancéreuse, en améliorer considérablement le pronostic. Une nouvelle étape dans ce domaine pourrait être franchie par la mise en évidence d'un tel antigène non plus dans le *tissu mais dans* le sérum des sujets concernés. Il serait alors possible d'envisager la mise au point d'un dépitage de masse à partir de prélèvements sanguins.

Le virus *herpès hominis* de type II, responsable de l'herpès génital récidivant, pourrait lui aussi être l'agent d'une lésion cancéreuse : le cancer du col de l'utérus. On sait en effet que 70 % des femmes souffrant de cette affection possèdent dans leur sérum des anticorps spécifiques dirigés contre ce virus. Ces anticorps diminuent après l'intervention chirurgicale pour augmenter à nouveau dès que le processus cancéreux reprend son évolution. Diverses structures virales (antigène, acide nucléique) ont, en outre, été retrouvées dans les cellules malignes, tant au niveau de la lésion elle-même que dans les cellules cancéreuses disséminées dans les ganglions lymphatiques situés au voisinage de la tumeur.

Deux autres modèles de virus et cancer chez l'homme ont été discutés au colloque de Long-Island. Ils établissent un lien entre une lésion cancéreuse et la présence d'un virus, par ailleurs capables d'être à l'origine d'un processus infectieux. Il s'agit tout d'abord du modèle « *virus d'Epstein-Barr — mononucléose infectieuse — lymphome de Burkitt* », modèle présenté par MM. Henle (Philadelphie) et de The (université Claude-Bernard de Lyon).

Le virus d'Epstein-Barr est responsable, chez le jeune adulte, d'une maladie fréquente et le plus souvent bénigne : la mononucléose infectieuse. On le retrouve également souvent associé à un cancer du tissu lymphoïde, le lymphome de Burkitt, *fréquent en Afrique, et* à un cancer du naso-pharynx très répandu en Chine.

Le second modèle est constitué par le virus de l'hépatite B et le cancer primitif du foie (hépatome). Là, un ensemble de résultats épidémiologiques, cliniques, histopathologiques et virologiques, sont venus confirmer l'hypothèse de départ. Pourtant, tous les arguments plaidant en faveur du rôle du virus dans la genèse de la lésion cancéreuse ne suffisent pas à franchir la barrière existant entre présomption et démonstration. On ne peut trancher formellement entre l'hypothèse du virus « passager », véritable hôte de la cellule cancéreuse, et celle du virus « conducteur » responsable de la transformation d'une cellule saine en cellule cancéreuse.

Prévenir le cancer colo-rectal

Aussi, les congressistes ont clairement exprimé la nécessité d'un « retour au terrain » pour tenter de parfaire une démonstration que le laboratoire semble incapable de fournir seul. C'est préciser toute l'originalité des travaux de Ph. Maupas (*le Monde* du 5 septembre 1979). Grâce à la mise au point d'un vaccin contre l'hépatite B, l'équipe de l'Institut de virologie de Tours a, en effet, obtenu dès 1975 un moyen de prévention spécifique contre cette maladie infectieuse. En réalisant, depuis 1978, un programme de vaccination à grande échelle au Sénégal dans une région à forte incidence d'hépatites et d'hépatomes, elle tente de démontrer le rôle joué par le virus de l'hépatite B dans la genèse de l'hépatome. Le modèle hépatite-hépatome est le seul à être doté d'une arme préventive. A ce titre, il a été considéré comme le modèle de choix par les congressistes de Long Island.

Il se pourrait que d'autres modèles puissent bénéficier d'une telle démarche. L'équipe tourangelle de Ph. Maupas, en liaison avec une équipe américaine, travaille actuellement dans cette voie sur le modèle « Epstein-Barr-lymphome de Burkitt ».

Le colloque américain a sans aucun doute marqué un tournant dans l'histoire de relations entre virus et cancer chez l'homme. Les mois et les années à venir permettront sans doute d'enregistrer d'importants progrès dans ce domaine tant par la détection des marqueurs précoces d'un processus néoplasique que par la vaccination spécifique contre des processus infectieux viraux potentiellement cancérigènes.

JEAN-YVES NAU.

LA PATHOLOGIE DIGESTIVE

A la recherche de traitements plus rationnels

Sept Français sur dix se plaignent de troubles digestifs. Mais un seul de ces sept Français souffre d'une affection sérieuse ou réelle : cirrhose hépatique, ulcère gastro-duodénal, lithiase biliaire et cancer, essentiellement. Ces chiffres, issus d'une enquête que l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) a menée en Indre-et-Loire auprès d'un échantillon représentatif de la population française, ont été cités par le Pr Claude Béraud (hôpital du Haut-Levecques-Pessac, Gironde), le 20 novembre, lors d'une conférence de presse réunie à l'occasion de la présentation des différentes actions entreprises par le GREPITHE (1) depuis sa création, il y a trois ans.

LE GREPITHE, présidé par le professeur André Ribet (Centre hospitalo-universitaire de Toulouse), réunit des spécialistes en hépato-gastro-entérologie qui, assistés de statisticiens épidémiologiques, ont pour objectif de développer les recherches sur la pathologie digestive (chaque année 400 000 Français interrompent leur travail et 50 000 en meurent) et d'évaluer le coût et l'efficacité des méthodes diagnostiques et thérapeutiques.

Les gastro-entérologues manifestent leur inquiétude devant les prescriptions excessives d'examens complémentaires et de *médicaments dont l'inefficacité* a, pour certains, été démontrée. Ils signalent, d'autre part, le caractère parfois abusif de certaines interventions chirurgicales et la mauvaise adaptation des structures de soins aux besoins de ces malades, pour lesquels une hospitalisation n'est pas toujours nécessaire, mais qui occupent pourtant plus d'un tiers des lits dans certains services hospitaliers, grevant ainsi inutilement le budget de la santé.

Trois millions de Français environ sont atteints d'une lithiase biliaire. L'étude sur dix à vingt ans de certains de ces patients a permis de constater que l'ablation de la vésicule biliaire (cholécystectomie), pour ce type de pathologie, ne se justifiait pas dans 70 à 80 % des cas. Ces données ainsi que l'étude des facteurs de risque inhérents à l'intervention chirurgicale ont permis de conclure, a indiqué le professeur Béraud, que la moitié des quelque cinquante à soixante mille *cholécystectomies* pratiquées annuellement en France étaient inutiles, voire dangereuses.

Des médicaments inutiles ?

Un groupe de travail du GREPITHE a testé quinze extraits *pancréatiques* actuellement utilisés en France dans le traitement substitutif de certaines insuffisances pancréatiques. Trois seulement de ces préparations paraissent réunir des critères d'efficacité suffisants pour être utilisées avec profit dans le traitement de ces affections, a précisé le professeur Ribet. Cinq de ces médicaments, par exemple, étant rapidement dissous en milieu acide (dans l'estomac), ne peuvent atteindre leur but (le duodénum). De plus, les études réalisées sur des malades après sondage et absorption de repas-type ont abouti à des conclusions voisines. Ces résultats ont été transmis à la commission d'autorisation de mise sur le marché des médicaments, présidée par le professeur Marcel Legrain au ministère de la santé et de la sécurité sociale, où l'on indique que la commission examinera prochainement ce dossier.

Certaines manifestations fonctionnelles : vomissements, douleurs abdominales diverses, migraines, sont traditionnellement imputées, en France, à un fonctionnement défectueux du foie ou des voies biliaires (c'est « la crise de foie »). Or la relation de cause à effet, a rappelé le professeur Jean-Pierre Benhamou (hôpital Beaujon), n'a jamais été prouvée et reste très improbable. Pourtant les médicament hépatropes (extraits hépatiques, cholérétiques, cholagogues) réalisent des chiffres de vente importants (plus de 1 milliard de francs environ annuellement). La diminution de 70 % à 40 % du taux de remboursement en juillet 1977 de la plupart de ces spécialités par l'assurance-maladie n'a entraîné qu'une réduction modérée du nombre des ventes.

L'apparition d'une cirrhose hépatique qui a entraîné le décès de plus de seize mille personnes en 1978 est étroitement liée à la quantité d'alcool consommée, mais il existe d'autres facteurs, a indiqué le professeur Béraud, qui favorisent l'apparition de cette affection. 35 % des alcooliques et 46 % des cirrhotiques ont été contaminés par le virus de l'hépatite B. La contamination infectieuse par ce virus favoriserait donc l'apparition d'une cirrhose, et cette contamination peut elle-même être facilitée par une diminution des défenses immunitaires induites par l'alcool.

Le risque de cirrhose chez les femmes est six fois plus élevé à doses égales d'alcool que chez les hommes, et l'évolution est plus rapide et plus grave. L'arrêt de l'intoxication alcoolique est, en outre, chez les femmes, plus rarement suivi d'une stabilisation des lésions hépathiques.

Dr PHILIPPE LEDUC.

(Lire la suite page 14.)

(1) Groupe d'étude épidémiologique et d'évaluation des méthodes diagnostiques et thérapeutiques en hépato-gastro-entérologie.

« La Santé des Français »

par le professeur
PAUL MILLIEZ

Editée par *le Monde*, la brochure *la Santé des Français* est un document qui rendra service, non seulement aux médecins, mais à toutes les personnes qui s'intéressent aux problèmes de santé et qui désirent connaître les derniers développements de la *science médicale*.

Composé de huit chapitres, chacun d'entre eux précédé d'un éditorial original, cet ouvrage met l'accent sur les progrès remarquables mais aussi sur les déficiences réelles qui persistent dans les différentes disciplines médicales et la recherche biomédicale de notre pays.

Je conseille même aux gens pressés de prendre le temps de lire chacune des introductions faites aux différents chapitres par Mme Escoffier-Lambiotte. Cela leur permettra de prendre conscience des retards accumulés par la France en épidémiologie et dans le domaine des maladies mentales. Ils apprendront l'importance des inégalités du destin des Français selon leur niveau *social et leur sexe*.

Les hommes vivent en moyenne huit ans de moins que les femmes et les manœuvres huit ans de moins que les instituteurs ; les raisons de cette différence sont multiples, mais il semble que l'alcoolisme et le tabagisme aient joué, jusqu'ici, un rôle important dans cette situation qui nous place statistiquement juste après l'U.R.S.S. et la Finlande.

Il est frappant aussi de voir les variations notables de mortalité pour les enfants selon leur milieu, surtout chez les immigrés transplantés dans des conditions souvent difficiles.

Problèmes juridiques et moraux

Les problèmes juridiques et moraux que soulèvent les progrès de la génétique ne sont pas de mince importance ; il ne faut pas se dissimuler, comme le dit le professeur Hendon, que les avortements auxquels sont conduits les spécialistes, dès la détection *in utero* d'une malformation, sont plus eugéniques que thérapeutiques. Voilà qui est grave ; c'est la tentation de créer, sans y parvenir d'ailleurs, une race saine, ne comportant plus d'anormaux. Or, c'est à partir des variants que se feront certains progrès, semble-t-il.

L'étude des systèmes de santé française est tout à fait remarquable, les déboires de la Sécurité sociale évidents, seul paraît étonnant le temps qu'il a fallu pour que le pouvoir et les médecins en soient conscients.

Je reste très sceptique sur les *problèmes posés par la démographie* médicale. Je suis surtout frappé par notre indifférence devant la sous-médicalisation des pays du tiers-monde qui furent dans notre mouvance. Il est scandaleux que nous ne soyons pas capables, non seulement de remplacer par d'autres médecins les admirables médecins militaires qui portaient la charge des populations les moins développées, mais surtout que nous refusions l'entrée dans nos facultés aux étudiants de ces pays en voie de développement. La France a pris dans ce domaine une lourde responsabilité de malthusianisme.

Je ne crois pas — mais c'est une opinion très personnelle, — que le type actuel de nos études médicales fût bon et puisse, par ailleurs, faire éclore des prix Nobel de médecine sans l'aide de l'Institut Pasteur ou la naturalisation américaine.

Notre système du prix de journée hospitalier va heureusement changer ; il est temps ! Sa stupidité éclate aux yeux de tous, même et surtout des financiers. Qu'attend-on pour modifier tout cela ? Que nous soyons encore plus près du gouffre ?

Comme exemple de la collaboration entre le *Monde* et ses lecteurs, je ne voudrais prendre que l'histoire admirable de l'enfant du miracle : une malheureuse femme, de groupe sanguin AB *rhésus* négatif, ne parvenait pas à avoir un enfant normal ; en France, une personne sur cinq cents seulement *appartient à ce groupe ; il fallait*, par plasmaphérèse, débarrasser cette jeune femme des produits toxiques pour son fœtus que véhiculait son sang. Il fallait trouver des volontaires de ce fameux groupe sanguin pour fournir 70 litres de plasma. Ce plasma a été administré en trente secondes à cette malade et lui a permis de mettre au monde *un enfant rhésus positif*, normal de 3 kilogrammes, atteint d'une maladie hémolytique modérément sévère et qui fut aisément maîtrisée.

Le plasma nécessaire a été trouvé, grâce à un appel du journal *le Monde*. Cent cinquante donneurs volontaires ont ainsi sauvé la vie du bébé. Quel bel exemple de solidarité humaine dû à une femme de cœur qui a su convaincre ses lecteurs et permettre, en même temps, une première mondiale !

Je ne puis tout répertorier, mais j'ai tout relu en un dimanche fructueux. J'ai bien ressenti tous nos défauts mais aussi toutes les qualités de notre peuple et de nos médecins ; leur rôle, dans le troisième millénaire, sera vraisemblablement important si nous savons « raison garder » et si, d'ici-là, des manipulations biologiques ou l'utilisation à des fins guerrières de l'atome n'ont pas détruit l'humanité ou du moins les régions les plus développées de notre monde.

Mme Escoffier-Lambiotte termine par un très bel article sur « Savoir et sagesse ». Puisse-t-elle être entendue de tous ! La lecture de cet ensemble confirme une nécessité : contrôler l'activité de certains savants biologistes et certains expérimentateurs cliniques, leur orgueil et leur supériorité dussent-ils en être blessés.

★ Supplément au *Monde* : Dossiers-Documents, nov. 1979, 229 p., 22 F. En vente dans tous les kiosques.

La pathologie digestive à la recherche de traitements plus rationnels

(Suite de la page 13.)

Le cancer colo-rectal est le plus fréquent des cancers viscéraux. Vingt-cinq mille nouveaux cas se déclarent chaque année, a indiqué le professeur Ribet. Le nombre des décès s'élève à quinze mille environ par an, et leur fréquence augmente chez les hommes d'environ 10 % tous les cinq ans. Le taux de survie de ce cancer à cinq ans n'ayant pas augmenté depuis vingt ans, malgré les progrès des techniques chirurgicales, de la chimiothérapie et de la radiothérapie, les membres du GREPITHE veulent développer et accroître le dépistage précoce et le traitement de lésions précancéreuses comme les polypes et informer le public sur les mesures hygiéno-diététiques pouvant diminuer le risque d'apparition de ce cancer. Une ration alimentaire quotidienne moins riche en calories, en protéines et en graisses et contenant plus de fibres alimentaires (céréales, pain au son, son du commerce en granulés ou en biscottes) qui facilitent le transit intestinal, aurait, selon certaines études, un rôle protecteur contre ce cancer.

Les polypes présents chez 14 à 15 % des adultes âgés de plus de quarante ans, sont à l'origine d'un nombre important de cancers. Mais le dépistage de ces lésions, qui est facile grâce aux nouvelles techniques d'endoscopie (étude directe de la muqueuse intestinale par un tube introduit par l'anus), ne peut être envisagé du fait du coût excessif d'une telle réalisation sur la totalité de la population âgée de 50 à 69 ans, soit dix millions de personnes. Pour cette raison, une population à haut risque sur laquelle ces examens doivent être pratiqués régulièrement a été définie par le GREPITHE. Il s'agit des sujets qui ont déjà présenté un polype adénomateux ou un cancer du colon traité, et de ceux dont certains proches ont présenté des cancers colo-rectaux ou des cancers épidémiologiquement liés (sein, utérus, ovaires).

Depuis trois ans, ce groupe qui comprend tous les gastro-entérologues hospitaliers de France a accompli un imposant travail-expertise de médicaments, études sur l'inutilité de certaines interventions chirurgicales, analyse des éléments pour une meilleure prévention de certains cancers. Son but est non seulement d'accroître l'efficacité des différentes actions médicales mais aussi de diminuer la nuisance de certaines, tout cela pour un moindre coût.

Dr PHILIPPE LEDUC.

POINT DE VUE

L'acharnement thérapeutique, le pouvoir médical et le déni de mort

Réflexions d'un homme de terrain

par le professeur JEAN ROUIEL (*)

LE débat ouvert dans le pays et particulièrement dans les colonnes de ce journal sur l'acharnement thérapeutique, le pouvoir médical et la mort traduit bien l'inquiétude d'une société industrielle qui cherche à se rassurer par une dialectique normative. Or, s'il est un domaine où il ne peut y avoir de normes, c'est bien celui-là !

L'acharnement thérapeutique brandi si souvent, au besoin par électoralisme, est tout simplement la mise en œuvre de techniques plus ou moins sophistiquées d' « aides vitales » destinées à compenser de graves insuffisances organiques respiratoires, cardiaques, rénales... Qui s'étonne aujourd'hui de prendre l'avion après des siècles de transport à cheval ? Et pourtant, dans le domaine des soins, c'est ce côté merveilleux de la technique au sens étymologique du mot qui à la fois rassure et inquiète tant. Rassure, parce qu'aujourd'hui tout opéré — je suis chirurgien — se sent sécurisé s'il est entouré de flacons et de machines. Inquiète, parce que la machine isole du contact humain et accroît la dépendance.

On a pu dire, sans crainte de se tromper, que l'acharnement thérapeutique c'est le vécu de l'échec, et l'analyse a tôt fait d'énumérer les facteurs de risque qui expliquent le décès du patient : l'âge, les tares organiques, cardiaques ou pulmonaires, l'infection, la perte du réflexe vital même. C'est vrai. Mais en face, le succès dans les mêmes conditions techniques s'appelle miracle, véritable recréation de la vie et deuxième naissance ; c'est cette motivation déique qui explique la mise en œuvre et la poursuite persévérante des soins lourds.

Comment appeler le contraire de l'acharnement et où s'arrêter ? Souvenez-vous du tollé suscité par la décision de ne pas réanimer les malades de plus de soixante-dix ans prise par un médecin anglais au-dessus de tout soupçon ! Car la vie (comme le progrès de la médecine) comme les normes mêmes est évolutive et mouvante ; on sait bien que la vérité d'hier n'est pas celle d'aujourd'hui. Et je connais un garçon qui doit sa survie, et cela fait trente-deux ans qu'elle dure, à un flacon de streptomycine qu'il a juste eu le temps de recevoir après avoir subi plusieurs interventions et épuisé les thérapeutiques connues jusque-là pour soigner une tuberculose pulmonaire grave. Il ne sera certainement pas contre l'acharnement thérapeutique, comme demain ne le sera pas le cancéreux mille fois condamné mais qui recevra, comme une offrande de vie, la dernière découverte cytolytique.

Les apprentis sorciers

Mais parlons du pouvoir médical. Bien sûr, les médecins apprentis sorciers d'hier inquiètent par leurs connaissances et leurs possibilités techniques. Ils irritent par leur langage et l'arrogance de leur comportement, même s'ils se cachent derrière une blouse blanche. Mais si tout cela n'était que façade ? Si le médecin ou l'infirmière étaient aussi des êtres humains avec la joie de voir vivre et l'angoisse de voir mourir ? Combien de fois n'ai-je vu pleurer ou n'ai-je pleuré moi-même devant un drame vécu dans l'acharnement avec, chaque fois, de bonnes raisons de le faire, enfant ou mère de famille ? C'est pourquoi, je le dis bien fort, attention ! Ce pseudo pouvoir n'est que façade, façon de dissimuler aux autres et à soi-même son angoisse personnelle, ses craintes profondes, son sentiment de vide devant l'inconnu et la maladie et surtout, surtout la peur de se tromper. Alors, on crâne, on irrite, mais on rassure aussi comme le chef qui sait que la bataille peut être perdue, mais le tait.

Et l'acharnement dans tout cela ? De toute l'équipe ? C'est tout simplement la matérialisation de l'instinct vital que l'on voudrait insuffler au moribond. Orgueil que tout cela si le malade n'a aucune chance — est-il possible de le savoir ? — surtout si c'est un vieillard ou un clochard éthylique, dévouement admirable si c'est un homme célèbre ou un enfant. Alors, médecine de classe, médecine de sentiment ? Sûrement pas, car, le philosophe le sait bien, c'est sa propre mort que vit le médecin dans celle de son patient. C'est pourquoi, au siècle de la machine, il faut redécouvrir l'homme et la morale humaniste, ce qui n'exclut pas l'évaluation technique précise des risques pour établir un pronostic non seulement de la survie, mais surtout de sa « pénibilité ».

Dans toutes ces discussions, on oublie trop souvent les autres partenaires, en particulier le malade et sa famille, et c'est le problème de la mort aujourd'hui que je voudrais esquisser. L'acharnement du malade à ne pas vouloir mourir tout d'abord étonne, et qui en parle ? Et pourtant, diminué et meurtri par la maladie, il est épuisé par les soins lourds — trop permanents, dans un véritable quartier de haute sécurité, où la lumière aveugle, où le sommeil est constamment interrompu, où le bruit — le bruit surtout, disent ceux qui en ont réchappé — torture plus que les injections. C'est vrai, et pourtant la vie continue malgré cela, malgré les complications infectieuses, hémorragiques, métaboliques. L'arrêt cardiaque survient. Il était attendu. Massages, défibrillation, perfusions. La vie reprend aussi tenace et au bout ? La mort souvent, bien sûr, mais parfois la vie, la vie nouvelle, la vie jamais vécue parce qu'oubliée, la vie jamais plus comme avant.

Mais le malade, non plus dans son corps qui est une chose, mais dans son être profond, dans son âme, que veut-il ? Nul ne le sait car n'ayant jamais vécu cela, il ne le sait pas lui-même et il ne peut le savoir bien plus souvent. C'est pourtant une voie de recherche profonde qui mériterait de longs développements et surtout un effort relationnel et humain qui n'a été accompli jusque-là que par les prêtres. D'un autre côté, avec l'expérience, j'ai appris à voir mourir des gens que je considérais comme guéris. Ils l'étaient, certes, de leur maladie organique, mais la pulsion de vie les avait abandonnés et cette résignation à mourir mérite le plus grand respect.

La névrose de l'immortalité

L'autre tenant c'est la famille. Exerçant à Nice où la population est souvent très âgée, je suis appelé à traiter des personnes du troisième, voire du quatrième âge. Il existe là un problème qui n'a été que peu abordé, celui de l'exigence des soins, que dis-je, de guérison. Combien de fois mes jeunes internes n'ont-ils été surpris de voir des familles réclamer véhémentement que l'on fasse vivre une « mamie » de quatre-vingt-cinq ans manifestement perdue ! C'est qu'il existe des miracles de la chirurgie, témoins ces deux malades de quatre-vingts ans opérés ces dernières semaines, qui d'une péritonite, qui d'une occlusion, et qui ont regagné leur domicile alertes et frais. Où est la vérité ? Insaisissable comme d'habitude, mais c'est le problème de la mort qu'il faut repenser après l'avoir si longtemps éludé.

Démédicaliser la mort ? Débureaucratiser devrait-on dire, car « le déni de mort », véritable « névrose de l'immortalité », a créé une nouvelle liturgie, avec ses pompes où flacons et machines remplacent l'autel et l'encensoir, ses rites où l'équipe officie au rythme des piqûres, ses fidèles où le malade est dans le chœur, le médecin en chaire, la famille sur les prie-dieu, ses horaires même, et dans le respect des « trois-huit » la mort ne doit pas être trop brutale et inattendue ou trop retardée et alors éprouvante. Ne riez pas ! De très sérieuses études californiennes l'ont montré, la belle mort dans ce contexte est celle qui s'intègre dans la programmation du service et l'acharnement thérapeutique n'est plus, dès lors, qu'une situation de crise qui dérange.

Qu'on le veuille ou non, ce sont là les nouvelles contraintes socio-culturelles d'une société où désormais plus de 60 % des sujets meurent à l'hôpital. Et pour en changer, comme le souhaitent tant de bonnes âmes, une nouvelle révolution s'impose — après celle d'Eros, celle de Thanatos —, mais bien plus éprouvante celle-là car si elle passe par la découverte d'une technique du « bien mourir », elle réclame de chaque homme qu'il redevienne mortel et s'accepte sereinement dans sa propre « finitude ».

Et là, c'est une autre histoire... celle de l'humanité.

(*) Professeur agrégé, chirurgien des hôpitaux, Nice.

LIVRES

■ 161 CONSEILS SUR LA MENOPAUSE du docteur B. de Lignières. Hachette, 169 pages. Environ 37 F.

L'allongement spectaculaire de l'espérance de vie (elle est de près de soixante-dix-huit ans en moyenne chez les Françaises) fait que, dans les pays privilégiés sur le plan sanitaire, les femmes survivent près de trente ans à l'arrêt des fonctions ovariennes (ou ménopause).

Les progrès de l'endocrinologie en particulier et de la médecine en général permettent à présent de pallier la plupart des carences hormonales, dont le bilan peut être très précisément évalué. Il est ainsi possible de remédier à un certain nombre de troubles qui risquent d'assombrir ces années de vie gagnées au long des siècles. Les pays anglo-saxons ont, les premiers, pris l'initiative des traitements hormonaux de la ménopause, dont le principe même soulève chez nombre de médecins des opinions pour le moins contradictoires.

Le livre que vient de consacrer à ce problème, qui concerne en France près de huit millions de femmes, le docteur Bruno de Lignières, l'un des meilleurs spécialistes de la question, ne pourrait être plus opportun.

Conçu de la façon la plus didactique et la plus claire sous la forme de questions (celles que toutes les femmes se posent) et de réponses, il apporte sur tous les aspects de ce thème de santé publique les informations les plus précises, les plus objectives, les plus conformes à l'état actuel des connaissances. Oui aux traitements modernes de la ménopause, mais par des œstro-progestatifs et non plus par des œstrogènes simples, conclut l'auteur, après avoir longuement expliqué les indications de ce traitement et les motifs de son attitude. *« Des femmes très satisfaites de ces nouveaux traitements, j'en ai rencontré des centaines »* et *« non seulement on a maintenant la certitude de ne pas augmenter le risque de cancer, mais on a même d'excellents arguments pour penser le diminuer par rapport aux femmes non traitées ».*

■ LA CONTRACEPTION, du docteur David Elia. Hachette. Un volume, 160 pages, couverture cartonnée couleur. Nombreuses illustrations en couleurs. Environ 58 F.

L'excellente série que réalise Hachette à l'initiative d'un certain nombre de médecins qui furent parmi les pionniers de la contraception s'enrichit d'un nouvel élément. Ecrit par le docteur Elia, gynécologue de l'hôpital Rothschild, *la Contraception* apporte l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur les diverses méthodes disponibles, sur leurs avantages et leurs inconvénients, sur leur mode d'utilisation, stérilisation chirurgicale comprise. Les illustrations sont dues à un maître du genre : M. Ray Bret Koch, et leur didactisme ajoute beaucoup au caractère pratique de cet ouvrage aussi utile et complet que les précédents.

■ CANCER, des professeurs Saad Khoury et Claude Jasmin. Hachette, 412 pages. Environ 73 F.

Le « cancer », terme aussi flou, aussi général que redouté, a inspiré de très nombreux ouvrages, passionnés pour les uns, très techniques pour d'autres.

Aucun n'avait jusqu'à présent revêtu l'allure qu'ont décidé de donner à leur entreprise les docteurs Khoury et Jasmin : une réponse aussi complète et aussi claire que possible à la totalité des questions que se pose à ce sujet le grand public.

Chaque thème général a été soumis à cette fin au meilleur spécialiste, français ou étranger, de la question. La vigilance des maîtres d'œuvre donne à l'ensemble une nécessaire unité de ton et permet à l'objectif essentiel de ce livre d'être largement atteint. Informer, c'est dédramatiser ; informer, c'est aussi prévenir ou à tout le moins donner les moyens de cette prévention.

Les trente-cinq spécialistes (dont plusieurs titulaires du prix Nobel de médecine) interrogés par MM. Khoury et Jasmin répondent, chacun dans leur domaine, pour le présent et pour l'avenir. L'état actuel des connaissances sur la spécificité des cellules malignes, la façon dont elles échappent aux mécanismes de défense de certains organismes, les facteurs favorisant leur apparition ou leur développement, les signes révélateurs de leur présence, sont passés en revue de façon détaillée, aussi bien que les méthodes de diagnostic ou de traitement, ou les espoirs de la prévention.

Le forum final de cet ouvrage excellent, l'un des plus clairs et des plus complets jamais publiés sur ce thème, interroge l'avenir. A la question *« un traitement radical du cancer pour quand ? »*, onze cancérologues ou chercheurs ont répondu. Les uns avec réserve (*« Un traitement radical pour toutes les formes de cancer reste une utopie »*, dit l'Italien Bonnadonna ; *« Seule Madame Soleil pourrait vous répondre »*, estiment les professeurs Jacob et Denoix). D'autres fondent sur les progrès accomplis *« réels et constants »* un optimiste raisonnable pour l'avenir, considérant que la médecine n'a cessé de reculer les limites des *« cas dépassés »* où elle avoue son impuissance.

Tous prédisent pour les dix ans à venir l'application de nouvelles thérapeutiques à un rythme sans cesse plus rapide, l'amélioration des moyens de détection et le développement d'une prévention d'autant plus nécessaire qu'un grand nombre de cancers voient leur apparition favorisée par des facteurs d'environnement.

« L'objet de ce livre est d'informer, d'éduquer, de démythifier », annoncent ses auteurs. Il atteint pleinement son but, et l'on peut souhaiter qu'il soit lu par le plus large public.

■ HISTOIRE ILLUSTREE DE LA MEDECINE, des docteurs A.S. Lyons et R.J. Petrucelli. Presses de la Renaissance ; 615 pages, format 27 × 35, relié ; 1 028 illustrations dont 256 en quadrichromie ; bibliographie, index. Environ 700 F.

De la médecine préhistorique à l'avant-garde de la technologie actuelle s'est déroulée tout au long des siècles une double histoire. Celle des hommes, de leurs misères et de leur souffrance universelle. Celle des efforts tentés, des succès remportés, dans l'inlassable combat déployé, de façon tantôt dérisoire, tantôt absurde et tantôt triomphale contre la maladie et la mort.

L'admirable livre consacré par deux médecins américains et une vingtaine de leurs collaborateurs de la faculté de médecine de Mount Sinaï, à New-York, à cette double histoire trace les étapes d'une montée d'abord très lente, puis fulgurante, vers les lumières de la connaissance et de la compétence, et, dans le même temps, décrit le calvaire plus secret, mais combien pathétique, auquel étaient dédiés ces progrès.

L'appartenance des auteurs au service des archives historiques de leur université donne à leur œuvre une richesse exceptionnelle de documentation et d'information d'abord, d'iconographie ensuite.

L'érudition de ses auteurs ajoute à la beauté plastique de l'ouvrage la richesse d'une synthèse historique comme il en existe peu.

Le développement de la santé publique, des structures qui présidaient à sa conception, celui de la science elle-même, et la rapidité de certaines applications cliniques sont décrits avec une rare précision dans l'analyse, la synthèse et l'interprétation des grands courants de pensée qui traversèrent successivement les civilisations anciennes, le Moyen Age, la Renaissance et les siècles de lumière jusqu'à l'époque récente qui constitue les prémices de notre univers actuel.

Une fresque étonnante, située, ce qui est rare autant qu'appréciable, dans son double contexte social et politique, présentée de façon luxueuse, reliée à la perfection, dotée d'une iconographie superbe. Le plus beau des livres d'étrennes pour tous ceux qu'intéresse l'histoire des hommes... ou de la médecine. — Dr E.-L.

■ LA CHIRURGIE ESTHETIQUE, du docteur J.-M. Soubiran. Kent-Segep Editeur. 250 pages. Illustrations. Environ 65 F.

Une mise au point complète, rigoureuse, parfaitement accessible, illustrée de schémas didactiques, sur tous les aspects de cette *« chirurgie de la beauté »* qui a été injustement décriée. Le livre est rédigé par l'un des plus sérieux experts en la matière et conçu de la façon la plus maniable et la plus pratique qui soit. A lire impérativement avant d'entreprendre une cure chirurgicale de transformation ou de rajeunissement corporel...

Dr E.-L.

L'ACTUALITÉ SCIENTIFI...

La controverse ...

POINT DE VUE

La mort de Henri Hei...

Les trouvailles ... d'un homme de ...

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

La controverse sur l'emploi des chercheurs

Dans le courant du mois de novembre, plus de deux mille chercheurs biomédicaux, dont cent quatre-vingt-quinze professeurs d'université, médecins des hôpitaux, et deux cent trois directeurs et maîtres de recherche, avaient envoyé au premier ministre une lettre ouverte intitulée « Pour la sauvegarde de la recherche médicale » (« le Monde » du 6 novembre). Nous publions ci-dessous une liste complémentaire des signataires.

La lettre ouverte dans laquelle les signataires s'inquiétaient des décisions prises par le gouvernement en matière d'emploi scientifique n'a cependant pas recueilli tous les suffrages, comme en témoigne ce point de vue du professeur Jean-Pierre Bader (centre hospitalier *Henri-Mondor*), ancien vice-président du comité consultatif de la recherche scientifique et technique.

POINT DE VUE

Plaidoyer pour la mobilité

par le professeur JEAN-PIERRE BADER (*)

ILS sont plus de deux mille à avoir signé cet « appel solennel » critiquant sévèrement le nouveau statut des chercheurs de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ; des chercheurs de haut niveau, des hospitalo-universitaires de renom, beaucoup d'amis. J'ai trop le culte de la tolérance et le respect absolu de l'opinion d'autrui, pour me permettre de critiquer la position personnelle prise par les nombreux signataires de ce manifeste. Toutefois, très simplement et en restant sur le plan des idées et des faits, je souhaite apporter dans cette affaire mon témoignage personnel, donner une opinion nettement différente et tenter de la justifier.

Tout d'abord le problème de la « *mobilité imposée administrativement* ». Dans le statut actuel, le chercheur débutant est recruté comme stagiaire de recherche ou comme attaché de recherche, sur recommandation du directeur du laboratoire dans lequel il est destiné à travailler. S'il est recruté, l'expérience montre qu'il fera toute sa carrière de chercheur dans ce laboratoire, sauf pour le quitter tardivement afin de constituer sa propre équipe.

Le changement nécessaire

Comment est-il possible de passer complètement sous silence les inconvénients majeurs d'un tel système d'unité de lieu absolu, où tout est confiné dans le même laboratoire : l'apprentissage initial, l'acquisition des connaissances méthodologiques puis la réalisation des premiers travaux et enfin l'évolution vers une étape confirmée et productive de chercheur indépendant ? Ce confinement n'existe, naturellement, nulle part à l'étranger, où les chercheurs, surtout en période de formation, changent souvent de laboratoire pour élargir leur horizon scientifique. En France, il demeure peu commun ; on ne le trouve ni dans les entreprises, ni même dans notre monde hospitalier. Demandons-nous à nos assistants d'avoir fait leur quatre années d'internat dans nos services ?

Ce confinement, cet immobilisme comportant une fâcheuse confusion entre la phase de formation à la recherche et la phase de production scientifique proprement dite, est d'ailleurs dommageable pour le *jeune chercheur lui-même*, comme pour le laboratoire. Le chercheur peut-il dans un seul laboratoire, surtout si celui-ci est de petit volume, ou très spécialisé sur un secteur « pointu » et sophistiqué, acquérir un éventail suffisamment large de techniques et de connaissances ? Si le laboratoire qui l'a recruté de manière quasi définitive est d'une qualité « moyenne », n'est-il pas pénalisé d'emblée dans sa carrière ? Ce système n'accentue-t-il pas pour le chercheur la situation de dépendance envers le directeur de laboratoire responsable de toutes ses promotions ultérieures ? Quant au laboratoire, n'aurait-il pas avantage à s'enrichir de chercheurs formés dans d'autres équipes, plutôt que de toujours former lui-même ses propres cadres ?

La réforme des statuts est destinée à pallier ces graves inconvénients, en distinguant nettement les laboratoires ayant la possibilité d'assurer la formation de jeunes chercheurs. Ces laboratoires devront être d'un volume suffisant, avoir un bon encadrement, une logistique complète et, je suppose, à la fois une thématique assez large et une excellence indiscutable. La *formation des jeunes chercheurs y sera* donc optimale.

Toutefois, très naturellement, pour que tous les autres laboratoires, plus petits, plus débutants ou plus focalisés, puissent recruter, il ne faut pas que les chercheurs en *formation restent dans le laboratoire* initial au terme des quatre ans d' « attachat », ce qui ne manquerait pas de se produire si aucune règle n'était édictée. D'où le principe de la mobilité en fin d' « attachat ».

Le manifeste parle d'une « *dislocation périodique* » et « *absurde* » des équipes ! Doit-on déduire que dans ces grands laboratoires l'essentiel de la production scientifique repose sur les jeunes débutants ? Le principe de cette mobilité en fin de formation doit, cependant, être atténué par des dérogations, à condition que celles-ci puissent être justifiées, cas par cas, devant une instance comportant des scientifiques. Ainsi le cas particulier de certaines équipes provinciales très isolées, ou celui du jeune chercheur impliqué dans un programme scientifique ultra-prioritaire, etc. Quant à l'obligation faite au futur maître de recherche de prouver que, dans sa carrière, à un *moment de son choix, il a quitté son* laboratoire, pendant un an, pour travailler ailleurs, en France ou à l'étranger, cela semble être une telle nécessité dans une carrière scientifique que la discussion peut ici être écourtée.

Je serai, également, concis sur le prétendu « *sacrifice de la recherche fondamentale* » par l'affichage de « *programmes prioritaires* ». Ce thème est complètement éculé, éternel sujet d'interminables discussions entre les tutelles, les organismes et des scientifiques à propos des « actions concertées », des « actions thématiques programmées », des « programmes du plan », etc., alors que les scientifiques sont toujours associés à l'élaboration des programmes et que ceux-ci sont si nombreux ou si vastes que tout laboratoire de qualité parvient à s'y intégrer.

La limite d'âge au recrutement n'est critiquée que par le biais de la pénalisation possible de la génération actuelle de candidats. Il est certain que cette génération doit être protégée. Et ici se situe le thème du *véritable objectif : l'augmentation du budget de la recherche médicale et spécialement du budget de l'INSERM, dès 1980, pour faciliter l'exécution d'un programme de réformes clairement justifiée dans ses principes.*

(*) Professeur au centre hospitalier Henri-Mondor, ancien vice-président du Comité consultatif de la recherche scientifique et technique.

La lettre ouverte au premier ministre a recueilli deux mille cinq cents signatures

A ce jour, la lettre attirant l'attention du premier ministre sur les dangers, pour la recherche biomédicale, des directives gouvernementales relatives à l'emploi des chercheurs, a recueilli deux mille cinq cents signatures, compte tenu d'une liste complémentaire de 500 noms, dont nous extrayons ci-dessous ceux de vingt-quatre maîtres et directeurs de recherche et de vingt-six professeurs ou médecins des hôpitaux.

Au total, parmi les deux mille cinq cents signatures de la lettre, dans notre numéro du 6 novembre, figurent celles de 319 professeurs de l'Université et (ou) médecins des hôpitaux, 228 maîtres et directeurs de recherche. Parmi les responsables de la recherche biomédicale figurent 93 directeurs d'unités de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), 87 chefs de service hospitalier, 14 présidents d'U.E.R. et d'universités, 4 professeurs au Collège de France, dont un prix Nobel.

Liste complémentaire

Les docteurs et professeurs P. Aschheim (Paris), J.-M. Aynaud (Grignon), J.-M. Bessot (Paris), M. Beauvallet (Paris), J. Belehradek (Villejuif), G. Bernardi (Paris), J. Bignon (Créteil), G. Buttin (Paris), A. Cannat (Montpellier), C. Carbon (Colombes), F. Chappeville (Paris), P. Cohen (Paris), Cranney (Paris), Dadoune (Paris), R. Dedonder (Paris), M. Drosdowsky (Caen), M. Dupin (Paris).

G. Feldman (Clichy), Y.-A. Fontaine (Paris), P. de Gasquet (Paris), B. Genetet (Rennes), Goullet (Paris), A. Hirsch (Créteil), D. Hollard (Grenoble), M. Hugon (Marseille), Isch (Strasbourg), J. Jami (Paris), de Kinkelin (Grignon), M. Lambiotte (Paris), Y. Legrand (Paris), S. Lévy (Paris), J. Martin (Nancy), J.-P. Mary (Paris).

J. Nisio (Paris), Y. Nordmann (Colombes), M. Paillard (Colombes), Paraf (Grignon), M. Pelnard-Considère (Paris), Peltier (Paris), C. Berat (Paris), J. Roffi (Orsay), A. Roussel (Paris), Saumont (Paris), R. Scherrer (Grignon), R. Seita (Marseille), F. Tallet (Colombes), M. Triler (Paris), Vendrely (Paris), J.-K. Youn (Villejuif).

La mort de Henri Heim de Balsac

Les trouvailles zoologiques d'un homme de terrain

Henri Heim de Balsac, décédé le 28 novembre, à l'âge de quatre-vingts ans (« le Monde » daté 2-3 décembre), était une figure marquante de la zoologie française. Membre correspondant de l'Académie des sciences, ancien professeur à la faculté des sciences de Lille, il avait illustré l'ornithologie et la mammalogie françaises des cinquante dernières années. Les oiseaux du bois de Boulogne comme les mammifères de la Côte-d'Ivoire figurent au nombre de ses sujets de recherche.

Très jeune, il commence à s'intéresser à la faune de France : il publie, en 1936, un *Inventaire des oiseaux de France* et fonde la revue ornithologique *Alauda*, qui paraît toujours. Excellent naturaliste de terrain, il consacre aussi des travaux aux papillons, notamment ceux de Lorraine.

Son intérêt se porte vite sur l'Afrique du Nord et le Sahara : il sillonne ces régions à une époque où les explorer est encore hasardeux. Il publie en 1936 une *Biogéographie des mammifères et des oiseaux de l'Afrique du Nord*, puis, en 1962, avec Noël Mayaud, *les Oiseaux du nord-ouest de l'Afrique* (éditions Lechevalier).

De celle d'Afrique du Nord il en vient à la faune d'Afrique noire, et plus particulièrement aux rongeurs et aux insectivores de cette région. Il décrit deux genres nouveaux d'insectivores, dont l'un, le micropotamogale du mont Nimba *(micropotamogale lamottei)*, découvert en 1954, compte au nombre des grandes trouvailles zoologiques des dernières décennies. La mort a surpris Henri Heim de Balsac alors qu'il s'apprêtait à décrire deux nouvelles espèces de mammifères du Cameroun.

Vers la fin de sa vie, il eut la satisfaction de contribuer à la découverte — qui fit sensation — d'un oiseau localisé en Algérie, la sittelle kabyle.

Les travaux de Henri Heim de Balsac ont souvent eu une grande importance sur le plan de la protection de la nature : ses recherches sur le régime alimentaire du blaireau ont contribué à la réhabilitation de cet animal.

Dans les dernières années de sa vie, il continuait à fréquenter assidûment le laboratoire de zoologie de l'Ecole normale supérieure, dont seule la maladie le retenait éloigné.

JEAN-JACQUES BARLOY.

Vieilles de 1,5 million d'années

SEPT EMPREINTES DE PIED HUMAIN ONT ÉTÉ DÉCOUVERTES AU KENYA

Sept empreintes de pied humain, vieilles de un million et demi d'années, ont été découvertes lors d'une campagne géologique sur la rive nord-est du lac Turkana (anciennement lac Rodolphe) dans le nord du Kenya. Elles ont été laissées par des *Homo erectus* (appelés aussi Pithécanthropes), le rameau de la lignée humaine qui a précédé l'*Homo sapiens* (l'espèce humaine actuelle).

Les sept empreintes forment une trace qui semble avoir été faite par un seul individu dont les pieds avaient un peu plus de 26 centimètres de long et 7,5 à 9 centimètres de large, ce qui permet de supposer que leur propriétaire mesurait entre 1,52 et 1,68 mètre. D'après la profondeur des empreintes qu'il a laissées dans le terrain boueux, cet *Homo erectus* pesait probablement 55 kilos environ.

Il semble que ces empreintes soient les plus anciennes de pithécanthropes actuellement connues. Celle de Terra Amata (Nice) n'a, en effet, que quatre cent mille ans environ. En revanche, les empreintes trouvées en 1978 à Laetolil (Tanzanie) sont beaucoup plus anciennes puisqu'elles ont été faites il y a trois millions six cent mille ans. Plus petites (18 à 21 centimètres de long), elles proviennent d'un *Australopithecus afarensis*, créature beaucoup moins « humaine » que l'*Homo erectus*. Néanmoins les *Australopithèques*, comme on le savait depuis longtemps, même avant de découvrir les empreintes de Laetolil, avaient acquis la station debout et la bipédie.

JUSTICE

RÉQUISITOIRE AU PROCÈS DU TALC MORHANGE

Une certaine idée de l'exemplarité

Les plaidoiries des défenseurs des six inculpés dans l'affaire du talc Morhange commencent ce mardi 4 décembre au tribunal de Pontoise. Jusqu'au 11 décembre — date à laquelle est fixée la fin des débats, — ils tenteront de répondre au long réquisitoire prononcé par M. Jean Brun, procureur de la République, qui a été plus un catalogue qu'une démonstration au terme de laquelle apparaîtrait la signification des peines demandées. Après avoir parlé pendant quelque six heures, M. Brun a demandé des peines allant d'un mois d'emprisonnement avec sursis pour M. Dominique Civel, manutentionnaire à la SETICO, qui conditionnait le talc, à quinze mois d'emprisonnement avec sursis pour M. Hubert Flahaut, directeur de la société Givaudan-France, fabricant d'hexachlorophène. Les prévenus encouraient des peines allant jusqu'à deux ans d'emprisonnement ferme et de 1 000 à 20 000 F d'amende.

Le procureur a estimé qu'il devait *« non pas chercher à déterminer le taux de toxicité de l'hexachlorophène, mais rechercher si un talc contenant 6 % d'hexachlorophène peut être mortel ou non et s'il peut produire des effets toxiques graves »*. Après avoir conclu qu'il en était bien ainsi, en s'appuyant sur les conclusions des experts, M. Brun a *« cherché à établir les diverses responsabilités »*.

M. Paul Berty, président-directeur général de l'entreprise Morhange, est accusé de graves négligences. Il n'effectuait aucun contrôle — sauf olfactif — sur le produit qu'il mettait sur le marché ; *« cependant, sa responsabilité est moins importante que celle de la Setico »*. En conséquence, il a été demandé contre M. Berty une peine de principe de trois mois d'emprisonnement avec sursis.

Des réquisitions anodines

Coupables de fautes graves, coupables d'avoir laissé s'installer dans leur entreprise le désordre qui a créé les conditions de l'accident, MM. Paul Maillard et Jean Brunet, président-directeur général et directeur de la Setico, doivent être condamnés, selon M. Brun, *« à des peines d'emprisonnement non amnistiables d'au moins treize mois..., avec sursis évidemment »*. Contre M. Civel et Mme Laurence Desroules, employés de la Setico et *« simples instruments du destin »*, le procureur n'a requis que des peines de principe d'un mois d'emprisonnement avec sursis pour le premier et de deux mois pour la seconde, *« qui, contremaîtresse, aurait dû tenter de réduire le désordre de l'entreprise »*.

Contre M. Flahaut et la société Givaudan, auxquels M. Brun a consacré la moitié de son réquisitoire, chacun s'attendait à la demande d'une peine exemplaire. Selon l'accusation, Givaudan *« vendait un produit toxique »*, *« était parfaitement au courant de la toxicité* de ce *produit »* et *« n'en informait pas ses clients »*. Le fabricant aurait dû, au contraire, renseigner l'utilisateur, *« et les simples recommandations qu'il faisait ne sauraient, en aucun cas constituer une mise en garde »*. M. Brun voulait que la mise en accusation de Givaudan fût claire et ferme. Il a longuement rappelé diverses jurisprudences et affirmé l' *« évidence du lien* de *causalité, puisqu'il suffit que la faute retenue soit non pas la cause exclusive et principale du dommage, mais ait participé à sa réalisation »*. Puis il a demandé quinze mois d'emprisonnement avec sursis pour M. Flahaut.

On comprend mal, après dix-huit audiences d'un procès qui se voulait un modèle de rigueur, la logique de l'accusation. Après avoir fait venir des chercheurs des Etats-Unis, après des centaines de questions posées aux témoins et l'annonce de démonstrations incontestables, M. Brun a pris des réquisitions anodines.

JOSYANE SAVIGNEAU.

Un conteur devant le tribunal de police

LE TERRITOIRE DU POÈTE

Que faisait donc John Guez, poète, quelque part à Beaubourg entre la rue Saint-Martin et la rue des Lombourg, entre la rue Saint-quarante procès-verbaux en quelques mois ? « Je racontais simplement des choses », *dit cet homme de trente-sept ans. Pour seuls accessoires il avait une chaise, une scie, un archet et un gallinacé — c'est ainsi qu'il nomme la poule qui l'accompagne la plupart du temps.* « Comme cela, *affirme John Guez*, je prends beaucoup de bonheur à la croisée des chemins. »

De tout cela, et peut-être aussi de son talent, la présidente du *tribunal de simple police de Paris, Mlle Yvonne Bouanha, devant lequel John Guez, en smoking et nœud papillon, comparaissait le lundi 3 décembre, se serait bien laissé convaincre. Elle était visiblement attendrie par le témoignage de M. Raoul Sangla, directeur* de *la Maison* de *la culture* de *Nanterre, qui a vanté le « génie » du saltimbanque, et par les bonnes relations qu'il entretenait avec les huit témoins gardiens de la paix qui l'appelaient durant l'audience « M. John » et lui souriaient gentiment.*

La salle riait à ses jeux de mots : s'il tricotait depuis quelque temps devant ses spectateurs, c'est parce qu'il avait eu « maille à partir avec la police ». *M. Lefebvre, le commissaire de police, souriait à ses facéties.* « Mais pourquoi, *lui demandait la présidente*, ne pas avoir joué sur le plateau Beaubourg, puisque, là, l'animation est autorisée de 12 heures à 19 heures, et même au-delà grâce à la tolérance des forces de l'ordre ? » *John Guez répond qu'entre les cracheurs de feu et les fakirs, au milieu d'une foule nombreuse, il est difficile de* « trouver du calme ». *Il devait, surtout, opposer son refus des « ghettos de l'animation », sa volonté* « de ne pas se cantonner à un lieu-dit », *son désir d'appliquer jusqu'au bout le mot d'ordre du maire de Paris sur l'animation culturelle — en somme ce qu'il a appelé* « sa haine de tous les camps de concentration ».

Cette démarche, qualifiée par son avocat, Mᵉ Bernard Jouanneau, de « gênante parce que insolite », *fut, semble-t-il, difficile à qualifier sur le plan légal. Est-ce l'exercice d'une profession ambulante sans autorisation, comme l'ont affirmé les gardiens de la paix ? Non, car John Guez a un* domicile *fixe* et ne peut de ce fait être *poursuivi sous cette inculpation. Est-on, alors, en présence d'une vente de marchandises sur la voie publique, ou de l'exercice de la profession de chanteur et de musicien, comme l'a apprécié, dans un premier temps, le parquet ? En définitive, l'accusation a assimilé la lecture de poèmes à des* « auditions vocales » *et les quelques notes de scie musicale à des* « auditions musicales », *interdites les unes et les autres par une ordonnance du 5 juin 1959.* « Le bruit est un des grands fléaux des civilisations modernes », *a affirmé M. Lefebvre, en rappelant l'existence à Beaubourg d'un comité de défense des habitants du quartier.*

Le texte de 1959, d'après Mᵉ Jouanneau, viole trois grands principes jurisprudentiels : la nullité des interdictions générales et absolues, l'impossibilité dans le domaine des libertés de soumettre le droit à des régimes d'*autorisation préalable, et surtout la nécessité de proportionner les interdictions aux fins d'ordre public poursuivies.* « Est-il concevable à cet égard, *a-t-il demandé*, de penser que quelques vibrations de scie musicale peuvent déranger des riverains dont les plaintes n'ont jamais porté sur John Guez en particulier ? »

Les larmes de John Guez à la fin de l'audience, après toutes ses facéties, ne faisaient pas mentir la légende qui veut que les poètes soient aussi des gens tristes.

Jugement le 17 décembre.

NICOLAS BEAU.

FAITS ET JUGEMENTS

Deux promoteurs immobiliers alsaciens écroués.

MM. Louis et Arsène Sutter, domiciliés à Saint-Louis (Haut-Rhin), âgés respectivement de quarante-cinq et trente-trois ans, présidents-directeurs généraux des sociétés Sutter-Constructer à Blotzheim (Haut-Rhin), Sutter-Immobilier à Saint-Louis et de la menuiserie Someter à Stosswihr, ont été inculpés, samedi 1ᵉʳ décembre, par M. Jean-Paul Hartmann, juge d'instruction au tribunal de Mulhouse, de banqueroute frauduleuse et écroués à la maison d'arrêt de cette ville.

Les deux frères, qui employaient une centaine de salariés, étaient spécialisés dans la construction et la vente de pavillons préfabriqués. Les employés n'étaient plus payés depuis trois mois. L'enquête a été confiée à la section économique de la police judiciaire de Strastant du krach immobilier. Le bourg afin de déterminer le monmagistrat instructeur a, d'autre part, retenu à l'encontre des deux frères Sutter un flagrant délit de détournement d'actifs, après la découverte d'un dépôt de matériel d'outillage dissimulé par les dirigeants eux-mêmes. La chambre commerciale du tribunal de Strasbourg doit décider le 5 décembre la mise en liquidation des sociétés.

A Wittelsheim, les victimes de ce krach se sont constituées en association de défense. A Saint-Louis, l'E.D.F. refuse de réaliser les branchements, les frères Sutter n'ayant pas versé les droits de raccordement pourtant réglés par les acquéreurs. — *(Corresp.)*

La Comédie-Française devra verser des dommages-intérêts à huit comédiens.

Le tribunal d'instance du premier arrondissement de Paris a estimé, lundi 3 décembre, que la Comédie-Française était coupable d'une rupture de contrat abusive envers huit comédiens et qu'il convenait de leur allouer, à chacun, 10 000 francs de dommages-intérêts.

Le conflit que ces comédiens ont décidé de porter devant la justice remonte au mois de janvier dernier. A cette date, après le différend qui opposa, à propos de la mise en scène de *Ruy Blas*, Pierre Dux, administrateur général de la Comédie-Française, à Robert Hossein, ce dernier fut remplacé par Jacques Destoop (*le Monde* des 6 et 9 janvier).

Huit comédiens, engagés sur proposition de Robert Hossein comme acteurs de complément, ont alors été remerciés sans explication. Ils ont refusé l'indemnité de 200 francs que leur proposait la Comédie-Française et ont demandé raison de ce préjudice moral et financier à la justice, qui les a approuvés.

● *Un an de prison pour un gardien de la paix indélicat.* — Gardien de la paix affecté au service des accidents et délits routiers du commissariat de police de Reims (Marne), Dominique Viller, trente et un ans, a été condamné à un an de prison, dont onze mois avec sursis, par le tribunal correctionnel de cette ville. Il avait été écroué le 30 octobre. Le 16 octobre, étant de service de nuit, D. Viller avait dérobé 450 F dans le sac à main, placé sous scellés au commissariat, d'une automobiliste victime d'un accident mortel. *« J'ai volé pour jouer aux courses »*, a déclaré l'inculpé. — *(Corresp.)*

● *Cinquante personnes inculpées dans l'affaire des faux billets* de 100 F de Marseille ont été condamnées, lundi 3 décembre, par le tribunal de grande instance de cette ville. Douze d'entre elles ont eu une peine de trois ans d'emprisonnement ferme et 10 000 F d'amende. Deux autres ont eu deux ans d'emprisonnement ferme et une autre quatre mois ferme. Les autres ont été condamnées à des peines allant de trois ans à un an d'emprisonnement avec sursis. Une personne a été relaxée.

Après la découverte de faux billets de 100 F dans le sud-est de la France en 1978 (*le Monde* du 23 décembre 1978), seuls des complices de peu d'importance — ceux qui ont été jugés — avaient pu être arrêtés, alors qu'ils tentaient d'écouler des faux billets.

● *M. Franck Fontaine, retrouvé* lundi 3 décembre (*le Monde* du 4 décembre), après avoir disparu pendant une semaine, enlevé selon lui par un OVNI, a été entendu par les gendarmes de Cergy-Pontoise et, dans la soirée, par M. André Houpert, substitut du procureur de la République de Pontoise. Les déclarations de M. Franck Fontaine, empreintes de bonne foi, n'ont pas incité le magistrat à l'inculper pour *« outrage à agents de la force publique »*.

EXERCICE MORTEL

Deux jeunes gens, originaires de *Goussainville (Val-d'Oise), et trois jeunes filles, habitant Meaux, s'étaient rendus, dans l'après-midi du 1ᵉʳ décembre, dans un champ près de Trilport (Seine-et-Marne) pour s'y essayer au tir avec un pistolet 22 long rifle. Alors qu'il s'approchait de la cible improvisée — un engin aratoire — pour vérifier les impacts, Bruno Delannoy, âgé de seize ans, a été mortellement touché à la poitrine par la balle que venait de tirer son camarade, âgé de dix-neuf ans et propriétaire de l'arme.*

Un gardien de la paix inculpé d'incitation de mineur à la débauche

Un gardien de la paix du commissariat de Savigny-sur-Orge (Essonne), M. René Pujade, âgé de quarante et un ans, a été inculpé d'attentat à la pudeur sur mineur de moins de quinze ans et d'incitation de mineur à la débauche, et écroué, le 1ᵉʳ décembre, à la prison de Fleury-Mérogis.

C'est en saisissant une lettre écrite par son fils, âgé de quatorze ans, que le père de celui-ci devait découvrir la vérité. Dans cette lettre, adressée à l'un de ses professeurs du collège d'Athis-Mons, l'adolescent évoquait *« un ami »*, indiquant son nom et donnant des indications précises sur la nature de leurs rapports. Avec cette lettre, le père du jeune garçon s'était rendu au commissariat d'Athis-Mons pour y déposer plainte.

L'enquête devait bientôt démontrer que M. René Pujade, quinze ans de service, était sous-brigadier au commissariat de Savigny-sur-Orge depuis un an. Il y avait été muté, voici un an, venant de Poissy (Yvelines), par mesure disciplinaire.

La publicité des cigarettes Camel est-elle illégale ?

Après la publicité pour des cigarettes françaises sur un pare-soleil d'automobile, qui aboutit à un arrêt de relaxe de la cour d'appel de Nancy, un autre procès pour infraction à la loi du 9 juillet 1976 sur la lutte contre le tabagisme a eu lieu lundi 3 décembre à la trente et unième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, présidée par Mme Thérèse Guilhem. Les poursuites visaient une publicité des cigarettes Camel et relevée en 1978 dans la presse où était exhibée une tête de chameau fumant — *« avec délectation »*, a noté le réquisitoire, — ainsi que la représentation d'un paquet de cigarettes sur des briquets. M. Marc Julienne, à l'époque directeur général de la société Reynolds Tobacco France, qui distribue les produits de cette marque, et Mme Françoise Delafosse, née Meyer, agent de publicité, étaient donc poursuivis.

M. Jean-Pierre Marchi, substitut du procureur de la République, a requis *« des peines d'amende* dissuasives *de l'ordre* de *100 000 francs »*.

La loi interdit en effet *« toutes autres représentations graphiques ou photographiques que celle du produit, de ses emballages et de l'emblème de la marque »*. Pour Mᵉ Sauveur Vaisse, le délit n'est pas constitué, car le chameau, avec ou sans cigarette dans la bouche, est bien l'emblème de la marque (les paquets vendus depuis septembre 1978 représentent d'ailleurs l'animal fumant une cigarette. L'avocat a ajouté que la représentation d'un paquet de cigarettes sur un briquet — procédé utilisé par d'autres marques — ne semble pas être visée par la loi, qui précise dans son article 4 : *« Il ne peut être fait d'offre, de remise ou de distribution d'objets* d'*usage ou de consommation courante autres que les objets servant directement à la consommation du tabac ou de produits du tabac. »* D'ailleurs, le comité national contre le tabagisme, à l'origine des poursuites, a décidé, après discussion avec des représentants de la société Reynolds, de ne pas se constituer partie civile.

Jugement le 7 janvier 1980.

● *Les gendarmes de Châtellerault* (Vienne) ont interpellé treize personnes se livrant à un petit trafic de drogue, a-t-on appris lundi 3 décembre. La brigade territoriale et la brigade de recherche ont appréhendé, mardi 27 novembre, onze personnes se livrant à une drogue-party. Ces interpellations leur ont permis de remonter une filière et de démanteler un réseau comprenant des étudiants, des ouvriers, un instituteur de vingt-deux ans et sa compagne. — *(Corresp.)*

SPORTS

GYMNASTIQUE

AUX CHAMPIONNATS DU MONDE DE FORT-WORTH

Les arbitres en vedettes américaines

De notre envoyé spécial

Fort-Worth (Texas). — Autrefois territoire comanche, passé sous le contrôle des Texas Rangers avec la construction, le 6 juin 1849, d'un fort devenu un haut lieu de la conquête de l'Ouest, Fort-Worth accueille, du 3 au 9 décembre, les vingtièmes championnats du monde de gymnastique organisés pour la première fois hors d'Europe. En venant dans cette capitale des bœufs-rodéos, Japonais et Soviétiques s'attendaient à voir leur hégémonie sur la gymnastique masculine contestée et à subir les assauts des Américains soutenus par leur public, ainsi que des Chinois absents depuis 1962 et désireux de fêter dignement leur réintégration au Comité international olympique.

Les Chinois ont surtout été très remarqués par leur nouvelle présentation : robe couleur bouton d'or pour les jeunes filles et veste occidentale pour les garçons pendant le défilé d'ouverture et abandon, pour la première fois, du traditionnel survêtement lie-de-vin au profit d'un modèle bleu et crème de grande diffusion d'une firme européenne. Un manque de maîtrise dans certaines réceptions ne leur permet guère d'espérer mieux qu'une cinquième place après les figures libres du mercredi 5 décembre.

En revanche, les deux grands de la gymnastique masculine furent bien près d'être désarçonnés par une demi-équipe américaine emmenée par trois leaders euphoriques, Bart Conner, Kurt Thomas et James Hartung, qui surent profiter des encouragements du public et des bonnes dispositions des juges à leur égard pour obtenir des résultats inespérés au soir des figures imposées.

Ces influences extérieures sur l'arbitrage ajoutées à des querelles internes entre les deux blocs ne sont certes pas nouvelles en gymnastique et devront être réglées après les Jeux olympiques de Moscou. Mais, à partir du moment où les juges accordaient des notes frisant la perfection pour les présentations de certains gymnastes américains, il leur était difficile de revenir à une cotation normale pour les autres concurrents.

Ainsi, les Américains ont-ils aspiré involontairement dans leur sillage des équipes comme l'Union soviétique, la République démocratique allemande, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, voire l'Espagne, au détriment de pays que le tirage au sort avait fait passer en matinée comme la France, la République fédérale d'Allemagne, la Bulgarie, la Hongrie et le Japon, qui, avec 2,4 points de retard sur l'Union soviétique, a pratiquement perdu le titre qu'il détenait depuis 1960.

Plus spectaculaire encore a été le recul des Français, huitièmes à Strasbourg il y a un an, et désormais quinzièmes après les figures imposées. Une récente entorse de Willy Moy, qui a coûté entre deux et trois points à son équipe, et le comportement des juges en vedettes américaines, enlèvent pratiquement aux Français tout espoir d'obtenir l'une des douze premières places qualificatives pour les Jeux olympiques de Moscou 1980.

GÉRARD ALBOUY.

● *La Chine* vient d'être admise, à titre de membre provisoire, dans deux nouvelles fédérations sportives internationales, celle de ski (F.I.S.) et celle de hand-ball (F.I.H.B.). Cela porte à seize le nombre de fédérations auxquelles la Chine est affiliée.

LES INTERNATIONAUX DE FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Les Chinois en démonstration

Malgré l'absence des Japonais et de leur champion du monde Ono, les pongistes asiatiques n'ont pas fait le détail au cours des 27ᵉˢ Internationaux de France de tennis de table organisés du vendredi 30 novembre au dimanche 2 décembre à l'agora d'Evry ville nouvelle. Sur les sept titres décernés, six sont allés à la République populaire de Chine et un (le double dames) à la Corée du Nord.

A défaut de vibrer aux exploits des pongistes français, le public, composé pour beaucoup d'initiés, a apprécié comme il se doit le jeu très dépouillé des Chinois, l'efficacité de leur service et de leur retour de service. Toutes choses que l'on connaissait déjà à leurs aînés. En revanche, on ne s'attendait pas à voir plusieurs Chinois utiliser la prise « orthodoxe », c'est-à-dire celle qui permet aux joueurs de se servir des deux faces de la raquette. Cette évolution ne signifie probablement pas le recul de la prise asiatique ou « porte-plume » mais bien que les Chinois n'entendent rien négliger pour reconquérir l'hégémonie mondiale en 1981 lors des championnats de Novi-Sad (Yougoslavie). De surcroît, dans l'hypothèse où à plus ou moins long terme l'organisation des Jeux olympiques leur serait confiée, nul doute qu'ils imposeraient le tennis de table (1) comme les Japonais l'avaient fait avec le judo à Tokyo en 1964.

Si le jeu des Chinois est soigneusement disséqué en Europe leurs techniciens sont courtisés. Champion du monde en 1973, Ski Enting a séjourné en France il y a tout juste un an et pour une durée de six mois. Sa critique essentielle a porté sur l'utilisation tactique des services. Il a expliqué où placer la balle, pourquoi, à quelle vitesse, comment, indiquant en outre le moment le plus favorable à l'accélération ou au ralentissement du jeu. D'après M. Jean-Pierre Dequirez, le directeur technique national, sa visite a redonné confiance aux membres de l'équipe de France et leur a fait comprendre les bienfaits de l'entraînement intensif.

Au regard des résultats enregistrés à Evry, peut-on vraiment avancer sans craindre de se tromper que les leçons ont été retenues ? Aucun Français en quarts de finale, aucune Française en huitièmes de finale, rude retour au réel. La concurrence des imbattables Asiatiques ne suffit pas à justifier ces modestes prestations. En effet, sur vingt-six Français engagés six seulement ont été éliminés par un Chinois !

Seuls à sauver l'honneur : Jacques Secrétin et Claude Bergeret, finalistes du double mixte, Secrétin toujours et Patrick Birocheau, demi-finalistes du double messieurs. Rien de bien nouveau pourtant puisque tous trois sont internationaux depuis de nombreuses années et Jacques Secrétin et Claude Bergeret ont été sacrés champions du monde de double mixte, en 1975, à Birmingham (Grande-Bretagne).

Locaux inadaptés

Tout en soulignant, à juste titre, que les autres Européens n'ont guère été plus brillants, Jean-Pierre Dequirez ne nie pas que la relève n'est pas prête à assumer de lourdes responsabilités. Afin de donner un nouvel élan à la spécialité, la Fédération française de tennis de table (F.F.T.T.) vient même d'inviter un autre technicien chinois, Wang Tua-chum, spécialiste des jeunes. A partir du 17 décembre, il visitera les sept sections sport-études françaises (2), puis livrera le fruit de ses réflexions. Son analyse sera-t-elle entendue par l'intégralité des vingt-trois cadres nationaux et des deux mille enseignants bénévoles ? De la réponse à cette question dépend peut-être le futur tennis de table français car la F.F.T.T. ne manque pas de matériel humain.

Ils sont environ quatre-vingt mille à pratiquer ce sport en compétition et deux fois plus à jouer au ping-pong dans les quatre mille clubs de l'Hexagone. Bien que très inférieur à celui des Asiatiques, le réservoir est donc conséquent. Il le serait davantage si son développement n'était pas freiné par des problèmes d'infrastructures. Des possibilités d'accueil insuffisantes, des locaux inadaptés, c'est la rançon payée au ping-pong. Mais n'est-ce pas aussi quelques-unes des raisons de la relative stagnation du tennis de table français ?

JEAN-MARIE SAFRA.

(1) Le tennis de table a été admis au Comité international olympique en 1977.

(2) Arcachon, Chambéry, Lunéville, Péronne, Rouen, Tourcoing et l'INSEP (Institut national du sport et de l'éducation physique).

AUTOMOBILE

● *La Renault 5 Turbo* sera commercialisée en 1980. Cette voiture, qui sera la plus puissante des voitures françaises actuelles (165 ch à 6 250 tr/mn), sera présentée en première mondiale au Salon de Bruxelles au mois de janvier prochain.

Cette voiture sera la première voiture française à essence équipée d'un moteur turbo-compressé monté en position centrale. La Renault 5 Turbo sera montée à l'usine Renault Alpine de Dieppe, à raison de cinq véhicules par jour. Le prix, qui n'est pas encore définitivement fixé, sera de l'ordre de 98 000 F.

Le Monde

culture

LE JOUR DE LA PHOTO

Calendrier des expositions.

— *Wols, au cabinet d'art graphique du Centre Georges-Pompidou, jusqu'au 14 janvier. Un Allemand à Paris dans les années 20 : portraits, photos d'objets, tentation des perspectives « constructivistes ». A rapprocher de Moholy-Nagy, d'Hausmann, sur les bords de Seine, d'un Cartier-Bresson qui louperait exprès le « bon moment », et, dans le futur, d'Eva Klasson, pour les têtes de lapins crus... L'exposition est peut-être trop dense et resserrée.*

— *Henri Cartier-Bresson, chez Robert Delpire (13, rue de l'Abbaye, Paris-6e), du 5 décembre au 19 janvier : un livre et une exposition, cent cinquante-cinq tirages. L'événement rétrospectif.*

— *La photographie en couleurs aux Etats-Unis, au Centre culturel américain (3, rue du Dragon, Paris-6e), jusqu'au 20 décembre : trente photographies de la première génération, Bishop, Eggleston, Feldstein, Gibson, Meyerowitz...*

— *Lesly Hamilton, au Théâtre d'Orsay (7, quai Anatole-France, Paris-7e), jusqu'au 30 décembre : une jeune photographe de théâtre, qui vit à Londres, expose pour la première fois en France son travail personnel : une série sur les chaises et les ombres, et une série sur les tentures des cafés de la place Saint-Marc à Venise...*

Quelques livres.

— *Lewis Carroll, photographe victorien, aux éditions du Chêne (environ 48 F) : reprise, en collection brochée, bon marché, de l'album somptueux qu'avait publié Franco-Maria Ricci. Pour le plaisir des petites filles, pour l'amour d'Alice.*

— *Nadar, aux éditions Arthur Hubschmid (11, rue de Sèvres, Paris-6e; environ 350 F) : étrange entreprise, cette publication, en deux gros volumes réunis dans un coffret, de l'œuvre photographique et caricaturale de Nadar. On approche un peu l'« intégrale » pour bibliophiles, l'anthologie, le dictionnaire, mais, compte tenu de la réussite de l'ensemble, le prix n'est pas tellement élevé.*

— *Paris 1900, quatre portfolios édités par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, et vendus au comptoir d'information de l'Hôtel de Sully (environ 160 F) : quatre séries, de cinq épreuves chacune, limitées à cent exemplaires, tirées d'après les plaques originales des frères Seeberger (les fêtes foraines, les petits métiers, le jardin du Luxembourg) et de Félix Nadar (portraits). Encombrant, et tout prêt à encadrer.*

Dernière nouvelle...

Triste nouvelle : le premier Palais de la photographie, organisé par Robert Delpire sous le « haut patronage du ministère de la culture et de la communication », et qui devait se tenir, du 10 décembre au 1er janvier, au Palais des Congrès, vient d'être annulé, pour des raisons financières. Calquée sur le Festival de la photographie qui a eu lieu, avec succès, tout l'été à Venise, cette manifestation devait comporter une dizaine d'expositions (Arbus, Weegee, les Lumière, Murey, la collection Jammes, la collection Wagstaff, Smith, Koudelka, Giacomelli) : elle est reportée à l'année prochaine.

Édouard Boubat à la Fondation nationale de la photographie, à Lyon

Une vision large et douce

La Fondation nationale de la photographie, établie à Lyon, dans la maison des frères Lumière, a accueilli cette année, nous dit-on, trente mille visiteurs, à travers sept expositions (les autochromes, Kertész, Sandor, Klein...), soit une moyenne de cent visiteurs par jour, ce qui n'est pas mal pour un quartier aussi périphérique. Voilà que Bernard Chardère, son directeur, propose une grande rétrospective Boubat. Une bonne idée, parce qu'on parle toujours de Cartier-Bresson ou de Doisneau, et on oublie un peu trop Boubat, qui mérite mieux qu'un premier accessit. Alors, on monte cette exposition, avec cent trente photos et deux reportages, beaucoup d'inédits, des choses que Boubat n'avait même pas tirées à l'époque.

Boubat s'émerveille en montrant la photo d'une sortie d'école à Barbezieux, en 1952 : « *Qu'est-ce que vous voulez maintenant, les petites filles n'ont plus de jupes bleu marine plissées, ni de tabliers, ni de petites chaussettes et de chaussures à boucles. Maintenant, elles auraient des mini-jupes et des collants...* » Assurément, le temps fait du bien aux photos, en déplaçant automatiquement les décors, les costumes, les coiffures qui donnent un dépaysement jusqu'aux visages.

Donc on invite, pour le vernissage de Boubat, une trentaine de « personnalités » du monde de la photographie parisienne ; des responsables de ministères ou de musées, des critiques, des « connaisseurs », ce qui ne rime pas à grand-chose quand on sait que la même exposition sera à Paris, au Musée d'art moderne, dans trois mois. Le voyage était prévu en avion, mais, comme il y a une grève dans l'air, on emmène tout le monde en train, et on offre pour le déjeuner trois rondelles de saucisson, trois millilitres de vin rouge, il vaut mieux ne pas trop s'enfler pour rester alerte devant les images. Boubat est là à l'écart, discret, charmant, embarrassé, chuchotant, affable, chinois, glissant comme un derviche tourneur.

Heureusement, il y a au bout du voyage des photos qui font du bien. Des grands paysages vastes qui ondulent, qui respirent, qui frémissent à l'infini. Et, au centre de tout, la femme. La femme à sa fenêtre, à qui les gouttes d'eau du carreau semblent faire des larmes. La femme qui donne son sein. La femme blanche, voilée, face à la mer, l'étrangère. L'enfant. L'enfant qui rêve, l'enfant qui joue, qui joue à l'ange, à l'enfant de chœur, qui fait le grand écart, qui marche sur les mains. La petite fille avec sa parure de feuilles mortes. La qualité humaine, la chaleur. Ces photos sortent totalement du reportage social, du constat. Elles parlent d'autre chose, pas forcément du bonheur (celui du privilège, comme chez Lartigue), mais de la fonction même de vivre, d'être vivant, de respirer, de sentir.

Boubat est quelqu'un qui dit devant ses photos : « celle-là, je la trouve très très belle », non par autosatisfaction, mais parce qu'il est perpétuellement amoureux, toujours prêt à l'émotion, et parce que ses photos sont des objets vifs.

Une femme, au Portugal, qui vient vers lui, une rose accrochée à son corsage, et qui sourit à l'objectif, ça lui suffit.

Les hommes travaillent dans les photos de Boubat, à pleines mains, dans un rapport heureux avec la terre, cette sueur-là est bonne. En voyage, Boubat reste à distance, il ne s'immisce pas. Il reste loin des drames, mais il baigne dans la vie. Et c'est ça la première qualité de sa photo : elle est large, et douce, elle a de l'espace, du vide, elle laisse passer l'air, elle est ouverte. Et sans méchanceté, et sans mièvrerie. Elle tourne le dos à la mort, elle s'en moque. Quand il y a un cimetière sur une photo de Boubat, il y a aussi deux amoureux qui s'embrassent sur une tombe...

HERVÉ GUIBERT.

★ Fondation nationale de la photographie, 25, rue du Premier-Film à Lyon, jusqu'au 6 janvier. Le dernier livre de Boubat, *la Survivance*, a été publié au Mercure de France.

Créatis, 3e année

Animées par Albert Champeau, les éditions Créatis, qui fêtent leur deuxième anniversaire, viennent d'ouvrir une galerie d'exposition photographique au 44, de la rue Quincampoix, à deux pas du Centre Georges-Pompidou et de la Galerie Zabriskie. L'« Ufficio dell'Arte » (pourquoi ce nom italien en fait ?) a d'abord exposé le travail de cinq jeunes photographes français sur ses murs pâles couleur melon, et enchaîne, jusqu'au 8 décembre, avec deux photographes californiens, Avery Danziger et Jo Ann Callis, qui travaillent en couleur, et ont tous les deux une personnalité forte, assez nouvelle. Danziger avec ses constantes, les statues, les chiens, les bleus pétants, et le flou qui strie l'image en longues ondulations. Callis avec ses corps féminins enserrés dans les écrins de soie des dessus-de-lit et des fauteuils, et son goût de la manipulation mystérieuse et sadique, faisceaux de lumière métalliques pointés entre les cuisses, limes, allumettes...

On peut feuilleter sur les tables de la galerie quelques éditions étrangères (l'album de Sam Wagstaff, le catalogue de la dernière exposition de Robert Mapplethorpe à Amsterdam...), et, bien sûr, la production des éditions Créatis, qui ont été très actives cette année en publiant un Arnaud Claas, un Richard Misrach, un Maryvonne Gilotte, un Albert Renger-Patzsch, et plus récemment un Raoul Hausmann en collaboration avec Roger Voillez. *Pour chaque livre, on note* une grande qualité de reproduction, un soin parfait apporté à la fabrication, à la finition, des mises en pages simples et élégantes. La grande revue bimestrielle « Créatis - La photographie au présent » (30 F) s'est aussi légèrement modifiée, en mélangeant le noir et blanc et la couleur, et en ne publiant plus une seule monographie, mais plusieurs photographes à la fois. *Ce moi-ci*, Larry Fink et ses étonnantes photos des soirées mondaines new-yorkaises, l'Espagnol Juan Fontcuberta et ses photos d'animaux empaillés, et un photographe d'architecture très racé, Wilhelm Moser, l'actualité des galeries et la première partie d'une étude de Michel Nuridsany sur « la photographie et l'art ».

H. G.

MUSIQUE

Les Semaines d'Orléans

Très différentes, dans leur implantation et dans leur conception, des Rencontres de musique contemporaine de Metz, les Semaines musicales d'Orléans, loin de chercher à rivaliser, proposent autre chose mais refusent également d'être un Festival de création qui ne correspondrait pas à ce que peut attendre un public curieux sans doute, mais sans autre formation que ce qu'on lui a fait découvrir l'année précédente. Les sept concerts et la soirée de danse répartis sur deux week-ends mêlent donc, selon une formule qui a fait ses preuves, Beethoven et Boulez, Xenakis et Paganini, réservant une part égale aux contemporains célèbres et à ceux qui le sont moins : Klaus Huber, Tona Scherchen, Sandro Gorli, ne sont pas tout à fait inconnus mais restent à découvrir pour bien des mélomanes. Comme le prix des places, par le jeu des tarifs réduits et des abonnements, n'est nullement prohibitif, voilà peut-être ce qu'on devrait pouvoir faire dans bien des villes de France, en développant peut-être une politique d'échange et sans y coller pour autant l'étiquette de festival.

A l'affiche des premiers concerts, une soirée donnée par les professeurs du conservatoire d'Orléans avec trois premières mondiales, un spectacle de théâtre musical : « Claude Monet ou la Passion de la réalité » *de Michel Puig, également en création, et un programme symphonique par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France avec des œuvres de Franz Liszt, Charles Chaynes, Murray Schafer et Bela Bartok.*

Des allusions au jazz

Après l'étrange Méphisto-valse n° 2 *de Liszt dans sa version originale pour orchestre, encore inconnue en France mais d'une exécution trop approximative pour susciter beaucoup plus que de l'intérêt, Guy Deplus a donné la première audition en concert du* Concerto pour clarinette *de Charles Chaynes (1925) composé à l'occasion du concours instrumental de Toulouse 1979.*

Ecrite pour un ensemble à cordes, harpe, flûte et deux percussions, la partition comporte un certain nombre d'éléments aléatoires qui la rendent aisément exécutable par des orchestres non spécialisés ; quant à la partie de clarinette, elle explore toutes les techniques traditionnelles et nouvelles (sons glissés, doubles sons) sans renoncer pour autant au lyrisme propre à l'instrument, avec quelques allusions à l'influence du jazz. Chacune des quatre parties forme un contraste avec les autres, et certains instruments — la contrebasse, la flûte, le marimba — engagent par instants un dialogue avec le soliste. Eloignée de tout académisme, néoclassique ou d'avant-garde, cette œuvre, comme les précédentes, témoigne d'une véritable indépendance d'esprit et d'inspiration qui confirment la place qu'occupe actuellement Charles Chaynes parmi les compositeurs français de sa génération.

Son of « Heldenleben » (le fils de « la Vie d'un héros ») *du compositeur canadien Murray Schafer, date déjà d'une dizaine d'années et propose une lecture inédite du poème symphonique de Richard Strauss. Paraphrase et exorcisme pour en finir avec la magie symphonique du « père », l'ouvrage fait entendre un certain nombre de citations noyées dans une polyphonie orchestrale volontairement touffue, augmentée des grondements d'une bande magnétique, et s'achève avec la victoire du « fils » sur le « héros » devenu Minotaure... Il n'en reste pas moins que le compositeur semble, jusque dans ses efforts pour s'en libérer, prisonnier sinon, bien sûr, du langage, mais de l'esthétique de Richard Strauss, auquel déjà elle n'a pas toujours si bien réussi.*

Si la Musique pour cordes, percussion et célesta *de Bartok, qui terminait le concert, pouvait sembler classique après cela, ce n'était pas seulement un effet de voisinage, mais seulement la confirmation implicite de ce qu'elle est réellement.*

GÉRARD CONDÉ.

Une mise au point de la SACEM

M. Jean-Loup Tournier, directeur général de la SACEM, nous adresse les précisions suivantes après la publication dans le Monde *daté 2-3 décembre, d'un extrait d'une enquête du* Monde de la musique *sur « l'empire SACEM » :*

Les 10 millions de francs recueillis dans les discothèques sont, en réalité 90 millions. Ils sont répartis strictement aux nombreux auteurs français et étrangers dont les œuvres y sont exécutées sur la base de l'égalité de traitement.

Les 37 millions (et non 70 millions) provenant des juke-boxes sont également répartis aux auteurs français et étrangers sur la base des programmes analysés par sondages. Il y a cinq cent mille et non pas cinquante mille points de diffusion musicale en France.

Enfin, sur quarante-trois mille adhérents, douze mille cinq cents reçoivent moins de 3 000 francs par an, et non par mois, compte tenu essentiellement de la masse d'amateurs qui adhèrent à la SACEM.

PRESTISSIMO

Bloqué à Paris par la grève des contrôleurs aériens, le ténor italien Luciano Pavarotti a pris un taxi pour se rendre la semaine dernière à Munich, où il devait participer à une répétition du Bal masqué.

Le chauffeur n'a pas refusé la course sous prétexte qu'elle était trop insignifiante, que ce n'était pas « sa » direction ou qu'il avait fini « sa » journée ; il a même accepté, devant l'impatience de son client, de lui laisser prendre le volant au bout de 200 kilomètres. « Nous avons fait le reste du trajet lentement : je ne dépasse pas les 160 kilomètres-heure », *aurait dit le ténor, sans préciser s'il avait roulé ainsi en France ou en Allemagne, où la vitesse sur les autoroutes n'est plus limitée.*

Sensible au sens professionnel du ténor et de son chauffeur, la maison de disques de Luciano Pavarotti a fait savoir qu'elle paierait la note du taxi, mais non celle de l'essence, dont le chanteur devrait s'acquitter.

■ Le compositeur soviétique Vassili Solovyov-Sedoi est mort à Leningrad à l'âge de soixante-douze ans, a annoncé le 3 décembre l'agence Tass. Il était célèbre, en particulier, pour « les Nuits de Moscou », chanson de l'après-guerre. Auteur d'un ballet, « Tarass Boulba » et de plusieurs opérettes, il avait reçu le prix Lénine en 1959.

■ Le prix Léonie-Sonning, une sorte de Nobel de la musique, a été décerné à l'organiste française Marie-Claire Alain. Son montant (environ 80 000 francs) sera remis au mois de mai prochain, à Copenhague, à la lauréate, qui donnera à cette occasion un concert d'orgue à l'église historique de la Trinité. Créé en 1964 pour honorer un compositeur ou un virtuose de réputation internationale, le prix Léonie-Sonning a été attribué pour la première fois en 1965. — (Corresp.)

THÉATRE

« CACHE TA JOIE » à Saint-Étienne

LES ENFANTS DE LA MISÈRE

Jean-Patrick Manchette a à peine plus de trente ans, ce qui veut dire qu'il a appris à lire chez Marcel Duhamel et qu'il a découvert les vertus littéraires de l'argot lyrique dans les versions françaises de Hadley Chase et de Mickey Spillane. Cela veut dire également qu'il avait vingt ans en 1968. Avec un brin d'autodérision sur sa culture d'étudiant anar, il est devenu un chef de file du polar noir à la française. Il pastiche artistiquement le jargon intellectuel, la truculence des voyous et la mythologie Bogart, substituant aux durs des années 50 revenant de Corée, les schémas résiduels des événements de mai.

Daniel Benoin, qui a à peine plus de trente ans, est directeur de la Comédie de Saint-Etienne. Saint-Etienne est situé à côté de Givors, et à Givors les zonards font du rock, cinq ou six groupes se sont formés. Daniel Benoin, après avoir mis en scène les chemins éclatés de la folie (*Woyzeck*, *Lear*), la destruction du langage (*la Cantatrice chauve*), les désarrois de la nouvelle bourgeoisie (*George Dandin*), les mystères de l'écriture (*Proust*), a voulu démonter la fascination exercée par cette jeunesse bloquée qui se défoule dans les décibels. Il a jeté quelques lignes sur un cahier, et comme il n'est pas écrivain, il est allé voir Jean-Patrick Manchette qu'il admire et qui a écrit *Cache ta joie*.

Ce sont les mésaventures d'un groupe de rockers, happés par une société déliquescente qui s'amuse à s'encanailler, broyés par les requins du show business, transformés en momies dorées. Ils sont sans illusions, mais ils n'ont pas le choix. Le langage, très sophistiqué, est le langage habituel à Jean-Patrick Manchette. L'histoire est linéaire, construite comme un scénario, avec une abondance d'anecdotes discontinues présentées par un rocker des années 60 gonflé de bière (Jean-Pierre Laurent) et dont la mise en scène accuse le parti pris onirique. Daniel Benoin a un défaut : il accumule les signes, montre une même action de dix manières différentes qui se heurtent et empêchent les acteurs de jouer, car ils ne peuvent rien installer. Daniel Benoin se surveille mais ne s'est pas encore entièrement débarrassé de cette manie et c'est une débauche de mouvements cassés, de tons artificiels. Les personnages qui tournent autour des zonards sont des masques trop clinquants et, de ce fait, édulcorés par rapport à leurs modèles.

Le spectacle paraîtrait superficiel et vaguement mode s'il n'y avait le groupe Factory. Il montre sa propre situation avec une authenticité qui claque comme une insulte et entraîne les comédiens professionnels dans quelque chose de particulier, une sorte de naïveté brutale, bouleversante. Les garçons, fétiches narcissiques, jouent de la séduction de leur jeunesse, d'autant plus fragile qu'elle est usée par la misère. Ils provoquent, s'abandonnent, s'adossent aux murs et ricanent. Le chanteur du groupe, Yves Matrat, fait preuve de nervosité, de hargne fiévreuse, gavroche, et ses regards adultes, sa détresse puérile jettent un lourd paquet de vérités gênantes.

COLETTE GODARD.

★ Bordeaux, du 6 au 8 ; Caen, du 12 au 14 décembre ; Lyon, Théâtre du VIIIe, du 9 au 13 janvier.

■ Les deux pièces de Vaclav Havel « Audience » et « Vernissage » sont reprises au Théâtre de l'Atelier à partir du mardi 4 décembre. La recette de la première soirée sera versée au mouvement de la Charte 77 et au VONS.

CINÉMA

« Démons de midi », de Christian Paureilhe

Auteur d'« Allégorie » (1975), poème visuel en images éclatées sur la solitude dans une société contraignante, Christian Paureilhe, en reprenant le thème de la tentative de fuite, a visé, cette fois, le cinéma « commercial » par un scénario dramatiquement construit, un style de récit romanesque directement lisible. Il raconte le « ras-le-bol » d'un cadre quinquagénaire et chômeur qui plaque tout pour filer, en voiture, vers le midi, à la recherche d'aventures qui pourraient donner un nouveau sens à sa vie.

C'est, d'abord, une fugue un peu joyeuse, une sorte de libération au hasard des rencontres, mais la comédie picaresque amorcée avec bonheur vire ensuite au noir. Le voyage en zig-zag à travers la France, avec une comédienne échappée d'un théâtre d'Avignon, tourne aux jeux dangereux, au brigandage pour la vie quotidienne. Attachant, au début par son rythme, son humour, le film s'alourdit, après la visite à la vieille amie de Marseille (où Paureilhe n'a pas bien utilisé la fantaisie douce-amère de Micheline Presle dans un rôle pourtant fait pour elle), de pessimisme et de désespoir crispé, artificiel. Le jeu de Pierre Mondy (excellent, pourtant, en quinquagénaire intérieurement blessé, qui tente de ranimer les feux de la jeunesse) et de Sylvie Coste, s'en ressent. Les séquences espagnoles de la fin ne sont guère crédibles.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

■ L'acteur napolitain Allighiero Noschese, célèbre en Italie pour ses imitations de personnalités à la télévision et au cinéma, s'est donné la mort le 3 décembre à Rome. Agé de quarante-sept ans, il était traité depuis quelques jours pour une dépression nerveuse.

EXPOSITIONS

A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LA RELIURE CONTEMPORAINE

Il faut savoir gré à la Bibliothèque nationale, d'abord de mettre en évidence un art peu connu du public, qui demeure trop souvent comme un secret entre le créateur et l'amateur ; ensuite, de l'encourager directement, depuis 1977 sur l'initiative de Georges Le Rider, par des commandes destinées à faire figurer la reliure contemporaine, jusqu'ici trop absente, dans un fonds si riche en reliures anciennes. On appréciera les quatre dernières acquisitions : la composition « orchestrale », mosaïques de peaux vivement colorées et métaux martelés sur maroquin noir, de Germaine de Coster, pour Jazz *de Matisse ; et les empreintes de feuillages, belles comme des fossiles, de Pierre-Lucien Martin, pour René Char illustré par Braque. A côté de ces deux maîtres reconnus, de jeunes artistes : jeux de lignes, de Colette et J.-P. Miguet, suggestions austères, de M. Richard et Elisabeth Rossignol.*

Avec ses 119 pièces, l'exposition fait largement appel à l'œuvre de ces artistes. Seul Pierre-Lucien Martin travaille... seul. On admirera l'exécution par bandes horizontales jouant strictement avec la typographie du titre : la Femme est, *de Lecuire. Ailleurs, des feuillages encore et — contraste — la rigueur géométrique d'autres décors, et leur vertige de courbes. Les autres exposants œuvrent par couple, généralement l'un créant le décor, l'autre exécutant la reliure. Colette et J.-P. Miguet, comme Michel Richard et Elisabeth Rossignol, poussent leurs recherches vers un certain ascétisme plastique et l'usage de matériaux pauvres et suggestifs, tels la toile émeri.*

Enfin, l'ensemble des grandes reliures de Germaine de Coster exécutées par Hélène Dumas, où l'on retrouve le sens monumental, l'art du graveur, un raffinement « japonais », les fulgurances du trait, avec des recherches nouvelles ou plus concertées, notamment sur l'emploi des peaux rares — l'autruche pour Buffon, un oiseau blanc pour Mallarmé, l'hippopotame pour Picasso — et de métaux qui semblent sortir des profondeurs de la terre ou de la mer. — Y. F.

★ Bibliothèque nationale, dimanches et mardis compris, de 12 heures à 16 heures. Jusqu'au 12 décembre.

« SPECTACLES D'ASIE »

La Bibliothèque nationale présente jusqu'au 20 janvier 1980, galerie Mazarine, une exposition sur les spectacles d'Asie. Montée autour de la collection Kwok-On, rassemblée par un amateur de Hongkong et déposée à la Bibliothèque nationale en 1977, elle ouvre d'intéressants horizons sur un art encore peu apprécié en Europe. Si tout le monde a entendu parler de l'Opéra de Pékin, du nô japonais ou des danses kathakali indiennes, le théâtre d'ombres malais ou les danses masquées coréennes, par exemple, sont bien moins connus.

Cette exposition est axée sur trois types de spectacles : le théâtre d'acteurs, le théâtre de marionnettes et le théâtre d'ombres. Elle offre une variété de costumes, d'instruments de musique, déploie les différents types de personnages et de maquillages des acteurs comme des marionnettes. Dans un art où le symbolisme et le sacré jouent un rôle fondamental, les personnages sont fortement typés. Le plus spectaculaire est sans doute la technique de grimage du théâtre chinois qui permet au spectateur éclairé de connaître la place sociale ou le caractère de l'acteur dès son apparition sur la scène, et même parfois le nom du héros.

L'extrême variété de ces spectacles d'Asie représente une excellente introduction à ce monde culturel à la fois lointain et si diversifié. Il faut toutefois regretter que cette exposition comporte de nombreuses lacunes : absolument rien sur le Laos ou le Vietnam (théâtre traditionnel ou « rénové »), sur le théâtre birman (zat poue) ; les nombreux types de marionnettes indiennes sont peu représentés, les six sortes de lakon thaï ne méritent que trois masques... Regrettons aussi une présentation codée des objets assez rébarbative et un catalogue succinct.

PATRICE DE BEER.

A partir de ce soir, mardi 4 déc. à 21 h., les deux pièces de Vaclav Havel, « Audience » et « Vernissage », dans la mise en scène de Stéphan Meldegg, sont reprises au Théâtre de l'ATELIER. Toujours interprétées par Pierre Arditi, Victor Garrivier, Bernard Murat et Catherine Rich.

La recette de ce soir sera intégralement versée au bénéfice de la Charte 77 et du V.O.N.S.

Calendrier des Administrateurs de Concerts

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 20 h. : les Contes d'Hoffmann.
Comédie-Française (296-18-20), 20 h. 30 : l'Œuf.
Chaillot (727-81-15), 20 h. 30 : Gilgamesh. — Salle Gémier, 20 h. 30 : le Pic du bossu.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : C'était comment déjà.
T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : On ne badine pas avec l'amour.
Petit T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : Karl Valentin.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h. 30 : Atelier-Musique de Ville-d'Avray (Telemann, Bach, Vivaldi...).
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Katia et Marielle Labèque ; 20 h. 30 : Gin Game.
Centre culturel du Marais (278-66-65), 20 h. 30 : Magnum (Japanese Modern Dance Theater).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 22 h. : Salle d'attente.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.
Atelier (606-49-24), 21 h. : Audience et vernissage.
Atelier-Théâtre 14 (227-68-71), 20 h. : Qui a peur de Virginia Woolf
Athénée (742-67-27), 21 h. : la Fraîcheur de l'aube.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. : la Famille Deschiens.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie, Epée-de-Bois (808-39-74), 20 h. 30 : Fuente Ovejuna. — Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. : Méphisto.
Cité internationale (589-38-69), la Resserre, 20 h. 30 : le Président Schreber. — Chapiteau, 20 h. 30 : l'Objet aimé.
C.I.S.P. (379-30-07), 20 h. 30 : le Médecin malgré lui.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Fontaine (874-82-34), 21 h. : les Trois Jeanne.
Forum des Halles (297-53-47), 18 h. 20 : la Lycéenne et Gombrowicz. — Chapiteau bleu, 21 h. : Ego.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : No man's land.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : la Malade par amour.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : les Epiphanies ; 22 h. 15 : Stratégie pour deux jambons. — Théâtre rouge, 20 h. 30 : Série blême ; 22 h. 15 : A la nuit, la nuit.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 30 : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : les Larmes amères de Petra von Kant.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Zadig. — Petit Orsay, 20 h. 30 : Apparences.
Palais des congrès (758-22-52), 20 h. 45 : Danton et Robespierre.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 45 : Lionel Rocheman.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.
TAI - Théâtre d'essai (274-11-51), 20 h. 45 : la Métamorphose.
Théâtre des Deux-Portes (296-87-86), 20 h. 30 : Miguel Manara.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : Les babouches font du rock mou.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimpin.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 22 h. 30 : la Sainte Trinité.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Comment c'est là-haut ? Est-ce que ça vaut le voyage ?
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Comédie pour un meurtre.
Valhubert (707-30-02), 20 h. 30 : la Tempête.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Festival d'automne

(296-12-27)

EXPOSITIONS

Musée d'art moderne, de 10 h. à 17 h. 45 : Tendance de l'art en France 1968 - 1978-1979.

THEATRE

Chaillot, 20 h. 30 : Gilgamesh.
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Andalucia Amarga.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : Et pourtant ce silence ne pouvait être vide.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 21 h. : Catherine de Heilbronn.

DANSE

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Ballet de l'Opéra de Stuttgart.

Mardi 4 décembre

La danse

La Forge (371-71-89), 20 h. : Farid Schopel et Graziella Martinez.
Palais des sports (828-40-10), 20 h. 30 : Manfred.
Théâtre Oblique (355-02-94), 20 h. 45 : les Ballets Moebius.
Espace Cardin (266-17-30), 21 h. : Gigi, Gh. Caciuleanu.

Les concerts

Lucernaire, 18 h. 30 : A. Stella Shic, piano (Villa-Lobos) ; 21 h. 30 : M. Viriojeux-Henriet (Ravel, Borodine, Dvorak).
Palais des congrès, 18 h. 30 : E. Balmas, J. Di Donato (Reger, Offenbach, Brahms).
Salle Gaveau, 21 h. : Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Wallez, sol. M. Bourgue (Rossini, Donizetti, Bach, Hummel).
Cité internationale, 21 h. : M. Delfosse, P. Lambert (Bach, Vivaldi, Telemann, Mozart).
Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : B. Berstel, clavecin (Bach, Rameau, Scarlatti...).
Ranelagh, 20 h. 45 : M.-C. Girod, piano (Berg, Chopin, Liszt, Dutilleux).
Maison de Balzac, 20 h. 45 : J.-P. Jumez, guitare (Bach, Villa-Lobos, Tarrega).
Eglise de la Trinité, 20 h. 45 : Chorale Montjoie et Orchestre des Concerts Colonne, dir. J. von Websky (Beethoven, Mendelssohn).
Eglise Saint-Séverin, 21 h. : Ensemble 2E 2M, dir. P. Nahon (Mestral, Sinopoli, Stockhausen).
Eglise Saint-Merri, 20 h. 20 : A. Dumay, F. Lodéon, J.-P. Collard (Brahms).
Eglise de la Madeleine, 21 h. : Orchestre de chambre de France, dir. P. Muller ; Chorale M.-A. Charpentier (Mozart : Requiem).
Eglise Notre-Dame des Blancs-Manteaux, 21 h. : L. Robillard, orgue (Bach, Baliff, Leguay).
Chapelle des Carmes, 18 h. 30 : Art vocal aux dix-septième et dix-huitième siècles.

Jazz, pop', rock, folk

Bains-Douches (887-34-40), 20 h. 30 : Rachel Sweet.
Caveau de la Huchette (326-60-65), 21 h. 30 : Marc Laferrière Jazz Dixieland.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 21 h. 30 : Didier Levallet, A. Brunet.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : Quartet Barthélemy ; 22 h. 30 : Edja Kungali African Roots in Music.
Dreher (233-48-44), 21 h. 45 : R. Urtreger, P. Michelot et D. Humair.
Gibus (700-78-08), 22 h. : le Privé.
Palace (246-10-87), 20 h. : Herman Brood.
Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Idir ; 22 h. 30 : Jungle la Feraille.
Riverbop (325-93-71), 22 h. : Peper Adams Quartet.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : Claude Luter.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : Lamine Konte.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 21 h. : le Sucre d'orge ; 22 h. 15 : les Yeux plus gros que le ventre ; 23 h. 20 : les Vilains Bonshommes.
Les Blancs-Manteaux (887-97-58), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Joue-moi un air de tapioca ; 22 h. 30 : Pit et Pick Vankergueluff.
Caf' Conc' (373-71-15), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : Solitude et nostalgie du Nord.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 18 h. 30 : Musique plurielle ; 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : Deux Suisses ; 23 h. 15 : Coupe-moi le souffle. — II, 22 h. 30 : Popeck.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du Nord.
Cafessaion (278-46-42), 20 h. 30 : A. Lugand ; 21 h. 30 : J. Charby.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Silence de la mer ; 23 h. 15 : Les hommes... j'aime ça.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 : Elle voit des nains partout ; 21 h. 30 : R. Magdane ; 22 h. 30 : les Pédalos.
Croq' Diamants (272-20-06), 20 h. 30 et 22 h. 15 : Oleg-Pontet.
L'Ecume (542-71-16), 22 h. : Frédéric Zeitoun.
Le Fanal, 19 h. 45 : Florence Brunold ; 21 h. 15 : le Président.
La Grange-au-Soleil (727-43-41), 21 h. : Pinatel.
Petit Casino (278-36-50), 21 h. : Douby ; 22 h. 15 : R. Obaldia. — II, 19 h. 30 : Un Québécois à Paris ; 20 h. 30 : Abadi-don ; 21 h. 30 : R. Marino ; 22 h. 30 : Racontez-moi votre enfance.
Petits-Pavés (607-30-15), 21 h. 30 : J.-L. Guitare ; 22 h. 30 : Clotilde ; 23 h. : Lesser Family.
Point-Virgule (278-67-03), 21 h. 30 : J. Danno.
Sélénite (033-53-14), I, 20 h. 30 : Grandeur et misère du IIIe Reich ; 22 h. : Strasbourg purée. — II, 21 h. : Chansons dans la rue.
Splendid (887-33-82), 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. : Le Père Noël est une ordure.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. : les Jumelles.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 22 h. 30 : On vous écrira.
Vieille-Grille (707-60-93), 21 h. : la Tournée ; 23 h. : A. Babel, O. Galame, B. Chotil.
Vingtième-Marche (636-72-45), 21 h. 30 : P. Frenkiel.

SPECTACLES

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 18 h. : la Belle Equipe, de J. Duvivier ; 18 h. : Coroner Creek, de R. Enright ; 20 h. (petite salle) : Bina Gardens ; Un film provocado por... ; Images au bord de la mer ; Estrellas de ayer ; Juantino ; Michel Le Bas ; Pause, de Th. Hernandez ; 22 h. : Je meurs de soif, j'étouffe, je ne puis crier..., de G. Courant.
Beaubourg (278-35-57), relâche.

Les exclusivités

ALIEN (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Français, 9e (770-33-88).
ALYAM ALYAM (Mar., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Styx, 5e (633-08-40) ; Olympic, 14e (542-67-42).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Broadway, 16e (527-41-16). — V.f. : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
AURELIA STEINER (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).
LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00). H. Sp.
BLOODY CRAZY WAVE (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
BOBO JACCO (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Concorde, 8e (359-92-82).
LA BOURGEOISE ET LE LODBARD (Fr.) : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86).

LES FILMS NOUVEAUX

FIN D'AUTOMNE, film japonais de Yasujiro Ozu. V.O. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42).
SIBERIADE, film soviétique de Andreï Kontchalowski. V.O. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Cosmos, 6e (548-62-25), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA TERRE EST PLATE, film dano-portugais de Henrik Stangerup. V. port. : Le Seine, 5e (325-95-99). 20 h. 15.
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (**), film français de Philippe Valois : Palais des arts, 3e (272-62-98) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
DEMONS DE MIDI, film français de Christian Paureilhe : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Convention - Saint - Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE GAGNANT, film français de Christian Gion : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Bienvenue - Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LADRA, LES OMBRES DE L'ETE, film français de David Hamilton : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70).

cinémas

LES BRONZES FONT DU SKI (F.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-56) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
CAMOUFLAGE (Pol., v.o.) : Forum cinémas, 1er (297-53-74).
LE CHAMPION (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).
LES CHARLOTS EN DELIRE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44).
CHER PAPA (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Calypso, 17e (380-30-11).
CORPS A CŒUR (Fr.) : La Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.
COURAGE, FUYONS (Fr.) : Berlitz, (2e) (742-60-33) ; Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
DE LA NUEE A LA RESISTANCE (It., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).
LA DERDEADE (Fr.) (*) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Bienvenüe - Montparnasse, 15e (544-25-02).
DES NERFS D'ACIER (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
DON GIOVANNI (Fr.-It., v.o.) : Gaumont - Les - Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont - Champs - Elysées, 8e (359-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
DRACULA (A., v.o.) (*) : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
DUOS SUR CANAPE (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Ternes, 17e (380-10-41) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).
EN ETRANGER, JE SUIS VENU (Schubert) (Autr., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.
ET LA TENDRESSE ? BORDEL ! (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Mercury, 8e (225-75-90). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34).
GALACTICA, LES CYLONS ATTAQUENT (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE GRAND EMBOUTEILLAGE (*) (It., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; U.G.C. - Marbeuf, 8e (225-18-45).
HEXAGONAL'S ROCKERS (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
INTERIEURS (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
IRACEMA (Brés., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE JUSTE DROIT (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91). H. Sp.
LA LUNA (It., v.o.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23).
LE MALIN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40).
MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : St-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14-Juillet - Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
MOONRAKER (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
LE MORS AUX DENTS (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).
DES MORTS (Fr.-Belg.), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62).
NEW OLD (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91), h. sp.
L'OCCUPATION EN 26 IMAGES (Youg., v.o.) (**) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
PASSE TON BAC D'ABORD (Fr.) : Epée de bois, 5e (337-57-47).
LES PETITES FUGUES (Suis.) : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE PIEGE A CONS (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40), Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
RACE D'EP (Fr.) (**) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
RUE DU PIED-DE-GRUE (Fr.), Impérial, 2e (742-72-52).
SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Forum cinémas, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
STILLEBEN (Suisse) : Epée de bois, 5e (337-57-47).
LE SYNDROME CHINOIS (A.) v.o. : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
LE TAMBOUR (All.) (*) v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Georges V, 8e (225-41-46) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50), v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
TESS (Fr.-Brit.), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-92-82) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06). v.f. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
THE BIG FIX (A.) v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LE TOUBIB (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70).
LA VILLE DES SILENCES (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
LES VISITEURS D'UN AUTRE MONDE (A.) v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46).

Les séances spéciales

CHRONIQUE D'ANNA MAGDALENA BACH (All., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 18 h. 15.
DETRUIRE, DIT-ELLE (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33), 18 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h. 10.
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
MACBETH (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 18 h. 30 et 21 h.
MAMA ROMA (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), 21 h.).
LA MONTAGNE SACREE (Mexiq., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 30.
LA MUSICA (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
MYRA BRECKINRIDGE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
PUNISHMENT PARK (A., v.o.) : Grand - Pavois, 15e (554-46-85), 22 h. 30.
QUINTET (A., v.f.) : Tourelles, 20e (636-51-98), 21 h.
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85), 19 h.

Les grandes reprises

A CHILD IS WAITING (A., v.o.) : Action Christine, 5e (325-85-78).
AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
ANNE ET LES LOUPS (Esp., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
L'ARNAQUE (A., v.f.) : Denfert, 14e (354-00-11).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).
BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LA BETE (Fr.) (**) : Vendôme, 2e (742-97-52), Balzac, 8e (561-10-60), Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
BOBBY DEERFIELD (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
CASANOVA (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LES CHASSES DU CONTE ZAROFF (A.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
CUL DE SAC (Pol., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
LES DAMNES (It., v.o.) (*) : André-Bazin, 13e (337-74-49).
DERNIER ROUND (A.) : Marais, 4e (278-47-86), Eldorado, 10e (208-18-76).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
DERNIER AMOUR (It., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).
L'ENIGME DE KASPAR HAUSER (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
FANTASIA (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
LA FEMME D'EN FACE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).
LE GOUT DU SAKE (Jap., v.o.) : Forum Cinémas, 1er (297-53-74).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 5e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LISZTOMANIA (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55) (sf Mar.)
MARATHON MAN (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sf Mar.).
MARY POPPINS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
MISSOURI BREAKS (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
NASHVILLE (A., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
PORTRAIT DE DORIAN GRAY (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
REPULSION (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (354-20-12).
RETOUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
THE SERVANT (A., v.o.) (**) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
UN CADAVRE DE FER (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
VOYAGE A TOKYO (Jap., v.o.) : Forum Cinémas, 1er (297-53-74).

RADIO-TÉLÉVISION

VU

Photomatons

Pour un timide, franchement, Woody Allen montre un inlassable empressement à recevoir les énormes détachements de journalistes, de photographes, de cameramen et de preneurs de son que lui envoient les médias du monde entier. Ou bien il les fait venir, à ses frais, en Concorde, s'il vous plaît. Ça a été le cas pour les représentants de pratiquement tous les titres de la presse française après l'échec d'Intérieur aux Etats-Unis et avant sa sortie ici. Je ne connais aucun cinéaste qui se soit livré aussi souvent et aussi longuement au « supplice » de l'interview. Toujours le même, forcément. A ce rythme-là, on ne peut guère lui demander de varier un peu l'éclairage de cette série de portraits qui finissent par ressembler à des photomatons.

C'était encore le cas lundi soir sur Antenne 2. Son enfance, relativement heureuse, ce don de faire rire, découvert et exercé sur les bancs de l'école, ses mariages, ses psychanalyses, Diane Keaton, le petit bar où il va jouer de la clarinette tous les lundis soir, son amour vengeur pour New-York et ses self-services de la culture, de la drogue, ses MacDonald, sa crasse et sa splendide laideur, sa phobie de la grosse bouffe, de la maladie, de la vieillesse aussi..., la mort, n'en parlons pas ! Tout y est passé, encore une fois.

On devinait cependant, derrière cet aspect fragile, frileux, vulnérable et craintif, ce côté corbeau déplumé, grosses lunettes et grand nez, une personnalité en acier trempé d'autant plus résistante qu'elle est complexe, cabotine et fuyante. Parfaitement à l'aise dans une relative solitude, sans éprouver le besoin si répandu d'être complimenté, rassuré, adulé, il n'accorde aucun crédit aux critiques, bonnes ou mauvaises, de ses films. Il ignore la vanité, et son angoisse n'est que le ressort nécessaire d'un orgueil justifié, celui d'un créateur d'une force et d'un courage assez rares, le courage de se tromper — il a compris son malheur après Intérieur — et de faire machine arrière.

Voilà sur quoi il aurait fallu l'interroger. Dans Manhattan, c'est à nouveau sur lui, sur son sens de l'humour et de la dérision, sur son immense talent de comédien que tout s'enclenche, que tout s'accroche. Est-ce une concession aux ukases du public américain ou bien a-t-il vraiment renoncé à marcher sur les brisées de Bergman et s'est-il enfin réconcilié avec le fait que, à l'exemple glorieux de Chaplin, c'est sa cruauté tendre, son insécurité ravageuse et sa naïve roublardise de « petit homme » qui donnent une dimension vraiment unique à ses deux grands films Annie Hall avant-hier et Manhattan aujourd'hui ?

CLAUDE SARRAUTE.

Mardi 4 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
18 h 10 Une minute pour les femmes.
Spécial parents : la peur du noir.
18 h 20 Emissions régionales.
18 h 45 Les inconnus de 18 h 45.
20 h Journal.
20 h 30 Staline - Trotski.

Le prophète et le tsar, documentaire d'A. Conte, réal. M. Gérard.
Une nouvelle version de l'affrontement du siècle, bien outrée celle-ci, et très « petite histoire » : de la psychologie à revendre.
21 h 30 Histoire de la marine.
VII. — Les hommes de la mer, série de D. Costelle et J.-M. Leblon.
22 h 20 Expressions.
Magazine de M. Brusek.
Au programme : S. Dali (Daligraphie) ; « Rebâtisseur de cathédrales » (Viollet-le-Duc); entretien avec Rolf Liebermann avant son départ de l'Opéra de Paris ; les « Patrons de musée » ; « Molière publicité ».
22 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
18 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Les dossiers de l'écran : « Mers-El-Kébir ».

Le drame de la flotte française basée en Algérie, en 1940, après l'armistice, au début de la deuxième guerre mondiale, ici écrit par Pierre Lefranc, le témoin du gaullisme, et réalisé par Pierre Cardinal.
Vers 22 h., débat, *avec la participation de lord John Colville, secrétaire de W. Churchill,* l'historien anglais Waren Tutt, les *capitaine de vaisseau Maurice Putz, les commandants Guy Bodgkinson et Robert Bourgeois, et MM. Philippe Masson et André Astoux, historiens.*
23 h 30 Journal.



TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h Emission du ministère des universités.
18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
L'ALEPS (Association pour la libre entreprise et le progrès social).
19 h 10 Journal.
18 h 20 Emissions régionales.
18 h 55 Dessin animé.
20 h Les jeux.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Cinéma pour tous : « la Conquête de l'Ouest ».
Film américain de H. Hathaway, J. Ford et G. Marshall (1962), avec K. Malden, A. Moorehead, C. Baker, D. Reynolds, J. Stewart, G. Peck, R. Preston, G. Peppard, J. Wayne, R. Widmark, B. Fonda.
L'histoire de l'Amérique, dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, à travers les aventures des membres d'une famille typique, sur trois générations : les pionniers, la fièvre de l'or, la guerre de Sécession, la construction des chemins de fer et l'époque des hors-la-loi.
Presque à très grand spectacle conçue pour le triple écran du Cinérama. Mise en scène somptueuse de trois réalisateurs dont le style s'est coulé au même moule.
23 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, Science et défense.
20 h., Dialogues avec J.-P. Fourcade et B. Marx : Pour quelle fiscalité en France.
21 h. 15, Musiques de notre temps : Jean-Guy Bailly.
22 h. 30, Nuits magnétiques : bruits de pages.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (de 18 h. 2 à 18 h. 30).
20 h., Des notes sur la guitare, par R.-J. Vidal « Clair de lune de la suite bergamasque » (Debussy, Fauré)
20 h. 30 Saison lyrique. — Concert donné au Théâtre des Champs-Elysées à Paris : « Benvenuto Cellini », opéra en trois actes de Berlioz, avec L. Cuberli, N. Denize, J. Dupouy, A. Charles, R. Amis El Hage, l'Orchestre national de France (dir. G. Perro) et les Chœurs de Radio-France (chef des chœurs, J. Jouineau).
23 h., Ouvert la nuit : La randonnée. — Amours et voyage, pays lointains, pays de rêve. Œuvres de Brahms, Strauss, Schubert, Schumann et Wolf ; 1 h., Jazz-Pastel : Eurojazz 1979 (Danemark, Grèce, Israël).

Mercredi 5 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 18 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Les visiteurs du mercredi.
De O. Izard : Les Pol-Pol ; 14 h. 10, La bataille des planètes (dessin animé); 14 h. 30, Interdit aux plus de dix ans ; 15 h., Feuilleton : Krempoli ; 15 h. 25, Spécial dix-quinze ans, avec L. Voulzy ; 16 h., La parade des dessins animés ; 17 h., Feuilleton : Zorro ; 17 h. 25, Studio 3, avec D. Gray, les groupes Téquila et Big Boss et R. Palmer.
17 h 56 Sur deux roues.
18 h 10 TF 4.
18 h 30 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
A l'école des champs : les fermes d'enfants.
19 h 20 Emissions régionales.
18 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
18 h 55 Tirage du Loto.
20 h Journal.
20 h 35 Dramatique : « Euphorie II ».
D'après G.-J. Arnaud, réal. Ph. Ducrest, avec N. Delon, J. Sorel, M. Catala, A. Nobis, B. Bywalski, Cl. Petit.
Cadres supérieurs « arrivés » licenciés pour cause économique : un drame du chômage en de façon un peu mélodramatique.
22 h 10 Le musée imaginaire d'André Malraux : Cinquante ans d'une passion.
Emission de J.-M. Drot.
Les confidences d'un grand écrivain, ses propos sur l'art, la littérature, l'histoire de l'humanité... Pour réentendre Malraux.
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 35 Sports : Ski.
Descente dames, en direct de Val-d'Isère.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Feuilleton : L'automne d'une femme.
12 h 45 Journal.
18 h 35 Emissions régionales.
18 h 50 Face à vous.
14 h Les mercredis d'aujourd'hui madame.
18 h 15 Série : Le magicien.
18 h 10 Récré A 2.
18 h On we go.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
18 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Mi-fugue, mi-raison.
Sortie de nuit.
22 h 35 Magazine médical : Les jours de notre vie.
La géographie du sang.
Il n'y a pas seulement les quatre groupes sanguins déterminés par le biologiste autrichien Karl Landsteiner, il y a une infinité de variétés de sangs différents avec leurs particularismes ou leurs anomalies...
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h Travail manuel.
18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Philippe Herzog (la croissance vue par un économiste communiste).
18 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
20 h Les jeux.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Cinéma 16 : « Je parle d'amour ».
Film de M. Hartmann, avec M. Dubois, O. Granier, F. Berthe, R. Cassegrain, etc.
Marie a quarante ans ; elle est divorcée, elle a deux amants, et elle est en psychanalyse. Un film avec des ruptures de récit, des différences de niveaux.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : les portes de la vie (la purification par le feu) ;
8 h., 32, Flaubert à vif.
8 h. 50, Echec au hasard.
9 h. 7, Matinée des sciences et des techniques.
10 h. 45, Le livre, ouverture sur la vie : « Arlequin de la nuit », de J.-Côme Nogues.
11 h. 2, VII[es] Fêtes musicales de la Sainte-Baume en Provence (et à 17 h. 32).
12 h. 5, Agora : l'amour et l'invisible, avec P. Emmanuel.
12 h. 45, Panorama : le Sénégal.
13 h. 30, Les tournois du royaume de la musique.
14 h., Un livre, des voix : « Julien des fauves », de M. Lancelot.
14 h. 42, L'école des parents et des éducateurs.
14 h. 57, Points d'interrogation : civilisation (l'Indochine).
16 h. 10, Les travaux et les jours... de M. Van Praet, maître-assistant au service des invertébrés marins au Muséum d'histoire naturelle.
16 h. 50, Actualités... à Parentis-en-Born.
17 h. 25, Contact.
18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, La science en marche.
20 h., La musique et les hommes : Cherubini.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 8 h. 30, Kiosque.
9 h. 17, Le matin des musiciens : « In Hymno et Organo » (Italie-Espagne). — L'orgue italien de 1640 à 1790.
12 h., Musique de table : Musique de charme. — Lieder de Schubert, par E. Ameling ; 12 h. 35, Jazz classique : tout Duke ; 13 h., Les métiers de la musique : l'animation musicale ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole.
14 h., Musiques : « Iberia, livres 1 et 2 » (Albeniz), avec R. Sanchez ; 14 h. 45, « Variations sur un thème de Frank Bridge » (Britten), dir. B. Britten ; « la Peste » (Gerhardt), dir. A. Dorati ; 16 h., Georges Enesco (I) : « Les débuts » (Impressions d'enfance; Poème roumain ; Les rapsodies ; Chansons sur des vers de Marot, Gregh, Lemaître, Sully-Prudhomme) ; 17 h., Musique de chambre : Brahms.
18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (de 18 h. 02 à 18 h. 30).
20 h., Les chants de la terre.
20 h. 30, Concert en direct du Théâtre des Champs-Elysées : Ottorino Respighi (« les Fontaines de Rome » ; « les Pins de Rome » ; « Fêtes romaines »), par l'Orchestre national de France, dir. Lorin Maazel.
23 h., Ouvert la nuit : La randonnée, « Aventures et nature », œuvres de Schumann, Schubert, Wolf, par D. Fischer-Dieskau, A. Brendel, et les chœurs de Düsseldorf ; 1 h., Douces musiques : A. Bancquart.

PRESSE

UNE GRÈVE DU LIVRE C.G.T. EMPÊCHE LA PARUTION DE « NICE-MATIN »

(De notre correspondant régional.)

Nice. — Une grève du personnel technique a empêché la parution du journal *Nice-Matin* ce mardi 4 décembre. Cette grève fait suite à deux réunions sans résultat qui ont eu lieu entre la direction du quotidien niçois et le syndicat du livre C.G.T. sur le paiement des jours chômés lors du conflit du 12 au 27 novembre et la fixation d'un calendrier de négociation. Dans un communiqué, les travailleurs du livre de *Nice-Matin* « *élèvent la plus vive protestation devant l'attitude de la direction qui (...), balayant les engagements qu'elle avait pris récemment, s'ingénie à reporter à plus tard les négociations que les travailleurs attendent depuis plusieurs mois* ».

La direction se retranche pour sa part derrière les conclusions de la commission départementale de conciliation qui, la semaine dernière, avait recommandé la date du 17 décembre pour l'ouverture des discussions entre les deux parties. — G.P.

Avant la réunion du 7 décembre

LE LIVRE C.G.T. JUGE « INTOLÉRABLE » LA SURVEILLANCE INFORMATIQUE

La Fédération française des travailleurs du Livre (C.G.T.) a annoncé, lundi 3 décembre, qu'elle réunira tous ses délégués d'entreprise avant la rencontre du 7 décembre avec le Syndicat national de la presse quotidienne régionale. A partir du rapport de M. Lucien Daugeard, secrétaire général adjoint, les dirigeants de la F.F.T.L. ont évoqué, en particulier, la question du contrôle par ordinateur de la production des clavistes, qui a été à l'origine du conflit de *Nice-Matin*. « *Un claviste ne peut plus s'absenter, respirer ou réfléchir sur le texte qu'il a à frapper sans que cet arrêt soit enregistré sur un listing fourni par l'ordinateur* », a déclaré M. Jacques Piot, secrétaire général de la F.F.T.L. Selon lui, c'est « *un problème de société* » que pose cette surveillance « *intolérable* » par l'informatique. Ce sera la pierre d'achoppement des entretiens du 7 décembre.

La F.F.T.L. demande d'ailleurs à l'ensemble des syndicats patronaux de la presse que soit organisée, « *dans les meilleurs délais* », une réunion sur les problèmes découlant de l'informatique des entreprises de presse, avec une participation des syndicats de journalistes groupés dans l'U.N.S.J.

En ce qui concerne la situation dans le groupe *Progrès-Dauphiné libéré*, les dirigeants de la F.F.T.L. ont souligné qu'« *il n'est pas question de prendre parti dans les querelles opposant les deux sociétés éditrices* » mais que la F.F.T.L. n'acceptera pas que soient « *mis en cause les intérêts légitimes des travailleurs* ».

Contre les quarante-six licenciements

L'U.N.S.J. APPELLE A MANIFESTER VENDREDI DEVANT « L'AURORE »

L'Union nationale des syndicat de journalistes (S.N.J., C.F.D.T., annoncés à *l'Aurore* (*le Monde* testation contre les quarante-six licenciements de journalistes annoncés à l'*Aurore* (*le Monde* daté 2-3 décembre), appelle à manifester devant le siège du journal, vendredi 7 décembre, à 12 heures, au moment où s'achèvera la réunion du comité d'entreprise.

« *En fait*, déclare l'U.N.S.J. dans un communiqué, *ces licenciements ont été décidés par Robert Hersant. Celui-ci, officiellement, ne détient aucune action dans les sociétés propriétaire et éditrice du quotidien, mais dès le mois de juillet il avait clairement annoncé la couleur* : « Pour moi, *l'Aurore* a cessé d'exister », *avait-il déclaré.* »

L'U.S.N.J. « *dénonce cette nouvelle atteinte au pluralisme de la presse au profit d'un patron déjà inculpé pour violation des ordonnances de 1944 sur plainte des syndicats de l'Union* ».

« *Il faut maintenir les emplois* à l'Aurore. *Dans une profession déjà gravement touchée par le chômage, cette vague de licenciements est inadmissible* », conclut l'U.N.S.J.

VENTES

Anglo-monégasque

Aux portes de Paris, c'est-à-dire à Monte-Carlo, se sont poursuivies, depuis celle de la collection Rudier (*le Monde* du 28 novembre), les brillantes ventes de Sotheby. Du 25 au 28 novembre, c'était au tour de la collection Louis Cartier et de quelques autres collections et objets parisiens d'être dispersés par la maison anglaise, qui, avec l'aide de la Société des bains de mer, obtint de cette série de ventes un peu plus de 48 millions de francs (dont près de 18 millions pour la seule collection Cartier), un chiffre très supérieur aux plus optimistes prévisions : le caractère assez conventionnel de beaucoup des objets dispersés n'incitait *a priori* pas, en effet, au délire.

Le mobilier, un ensemble du XVIII[e] siècle, a été vendu pour un total de 7,5 millions de francs (5 étaient espérés). En vedette, une suite de six fauteuils et six chaises, d'époque Louis XVI, exécutés par Georges Jacob et qui proviennent du salon des jeux du roi, à Saint-Cloud, a été vendu 1 millions de francs. Cela malgré l'interdiction de sortie du territoire français. Frappée de la même interdiction, une bergère, signée Jean-Baptiste Sené, dorée par Chatard et sculptée par Alexandre, bergère qui vient du salon de Mme de Montreuil, a été adjugée 260 000 francs. Une table à écrire en marquetterie exécutée par Dautriche a été acquise pour 750 000 francs, quand on attendait à peine la moitié d'une telle somme.

Quatre chandeliers pour 1,3 million de francs

L'argenterie, en l'occurrence celle créée par l'orfèvre Robert-Joseph Auguste pour le roi George III, a continué de donner lieu à de vives enchères. C'est ainsi qu'un ensemble de quatre chandeliers a trouvé acquéreur pour 1,3 million de francs. On retrouvait Auguste dans la collection de soixante-dix dessins d'ornements des dix-huitième et dix-neuvième siècles que vendait la maison Odiot, une des plus anciennes maisons d'orfèvrerie existant encore actuellement.

Un de ses dessins a atteint 49 000 francs. Un aspect intéressant de cette collection consistait dans les dessins commandés par les orfèvres aux artistes de leur temps : le sculpteur Moitte, qui en aurait exécuté un millier pour la famille Auguste, trouvait ainsi acquéreur à 40 000 francs, mais on remarquait aussi le passage d'architectes tels Percier ou Duban qui se tournèrent par moment vers les soupières ou les salières. Certains dessins des années 1790 présentaient d'autant plus d'intérêt qu'on y lit déjà ce que sera le style Empire.

Parmi les dessins d'artistes, mais non plus d'ornements, une scène de genre signée Greuze, provenant de la collection Beraldi, s'est vendue 140 00 francs, prix atteint également par Portail, contre toute attente, dépassé par Van der Meulen (145 000 francs) mais égalé encore par une vue de cour, villa Pamphili, d'Hubert Robert et qui provenait de la collection Mariette. Une esquisse à l'huile de Boilly pour le groupe central de *l'Arrivée de la diligence* a mérité sa qualité en portant les enchères à 490 000 francs, tandis qu'une peinture de Horace Vernet atteignait 580 000 francs. Les livres, enfin, qu'ils soient manuscrits — le livre d'heures d'Isabelle d'Este (Florence, 1490) a obtenu 320 000 francs — ou imprimés — 170 000 francs pour les œuvres complètes de Voltaire — ont confirmé les espoirs de ces quatre jours de ventes anglo-monégasques, bien que d'essence française. — F. E.

INSTITUT

A la séance publique de l'Académie des sciences morales et politiques

Philosophie des nationalisations

L'Académie des sciences morales et politiques a réuni, lundi 3 décembre, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Jean Fourastié, qui a passé en revue les événements de l'exercice écoulé, à commencer par les deuils : Etienne Souriau, Mgr Leflon, Alexandre Parodi, Bertil Ohlin, Salvador de Madariaga. M. André Piettre, vice-président, a donné la liste des prix et récompenses décernés en 1979. Enfin le secrétaire perpétuel a développé un sujet qui lui tient à cœur. Une carrière qui s'est déroulée presque tout entière au Conseil d'Etat, une connaissance approfondie du problème, autorisèrent en effet M. Bernard Chenot à jeter les bases d'une philosophie des nationalisations françaises.

Situation contradictoire et équivoque s'il en fut. De telles interférences compliquent la coexistence des entreprises publiques et des entreprises privées dans notre pays que l'orateur n'a pas eu de mal à multiplier les exemples, avec de très nombreux textes officiels à l'appui. « *Trois poussées d'une origine très différente paraissent avoir convergé pour donner aux entreprises publiques leur assise et leur physionomie actuelles* » : juridique, politique et technocratique. Cette dernière explique pour une large part, selon l'orateur, ce que M. Edouard Bonnefous a nommé « *les nationalisations silencieuses* », par lesquelles le secteur public, « *mû par une sorte d'impérialisme technocratique* », « *envoie des prolongements en des domaines où l'idée même d'un service public est exclue* ».

M. Chenot relève les « *graves* contradiction » du système : « *Ainsi marquées dès l'origine par une ambiguïté, nées de la dialectique entre une idéologie marxiste et une conception évolutive mais conservatrice au service public, nos nationalisations confirment que si les Français sont maîtres de logique dans l'exposé des problèmes, ils sont le plus empirique des peuples quand il s'agit de les résoudre.* »

L'orateur suggère plusieurs « palliatifs » : que toute entreprise publique donne priorité à l'exécution d'un plan, défini avec précision par le gouvernement ; que soient interdites les prises de participations ; enfin, que l'entreprise publique soit « une maison de verre ».

هكذا من الأصل

Le Monde

une semaine avec LES PAYS DE LA LOIRE

Presse au pluriel

CINQ titres de quotidiens pour une seule région ! En un temps où la concentration semble conditionner l'avenir de la presse, une telle diversité pourrait prêter à l'extase. *« Le pluralisme paie,* note M. Robert Guiller, P.-D.G. du *Courrier de l'Ouest. Le tirage additionné des quotidiens des Pays de la Loire est certainement supérieur à ce que serait celui d'un titre monopolistique. »*

Pour M. François-Régis Hutin, directeur général d'*Ouest France* — le plus fort tirage des journaux français, — ce pluralisme n'est pas le fait du hasard : *il* considère que la *sauvegarde de la diversité des titres est la contrepartie salutaire* de la position dominante qu'occupe le journal qu'il dirige.

Reste à voir de plus près ce que recouvre ce pluralisme des journaux quotidiens, renforcé par une presse hebdomadaire vivace.

(Lire page 23 l'article de Claude DURIEUX.)

L'industrie du froid sera l'outil des nouvelles entreprises agricoles

A *droite de l'atelier de l'usine* laitière du Mans, on stocke du beurre pour l'envoyer à « l'intervention » ; dans le coin gauche, on déstocke du beurre d'intervention, le remalaxe pour faire des plaquettes de beurre dites de Noël. Entre les deux opérations : frais de stockage en frigorifique, de conditionnement et subventions (8 F le kilo) à la charge du budget communautaire. Cette absurdité, dont l'Union des coopératives agricoles laitières du Maine n'est en rien responsable, illustre bien la nécessité du développement des industries agro-alimentaires et, avec elles, des exportations de produits transformés.

Les Pays de la Loire sont riches en entreprises, en produits agricoles. Ils sont à la recherche d'une stratégie de développement de l'agro-industrie qui dépasse les seuls produits « lait » et « viande bovine » sur lesquels repose l'économie agro-alimentaire actuelle.

Les importations de sucre des Antilles et de tapioca, les pêcheries, les biscuits de mer pour les matelots, vont donner naissance *aux raffineries, aux usines de* conserves, aux biscuiteries. C'est le port de Nantes qui induit l'industrie agro-alimentaire. Mais les betteraves ont eu raison des premières, les secondes, en difficulté, se sont retrouvées sous le seul drapeau Saupiquet, les troisièmes ont glissé vers les lieux de forte consommation, en *région parisienne, mais restent* fort présentes dans la région.

Née du port, l'industrie agro-alimentaire a grandi avec les produits agricoles de l'arrière-pays. Les projets d'industrie des surgelés engendrés par l'installation du terminal méthanier de Montoir-de-Bretagne la ramène à la mer.

Des records dans tous les domaines

Le tissu industriel, c'est un gros millier d'entreprises, dont 700 de plus de 10 salariés, environ 36 000 emplois et un chiffre d'affaires en 1976 de 14 milliards de francs. Ce chiffre prend en compte les seuls établissements présents dans la région et non les chiffres d'affaires globaux des entreprises. A l'image de celle de la France, l'économie agro-alimentaire de la région se caractérise par un équilibre entre le secteur privé et le secteur coopératif, par une grande diversité de tailles et par un mouvement de concentration. A côté des très grands du lait ou de la viande (la CANA à Ancenis, Saupiquet ou la SOCOPA avec ses quatre usines), on trouve un saupoudrage de petites entreprises de meunerie, d'aliments du bétail ou d'abattage des volailles. On en recense 346, dont 281 ont moins de 20 salariés. La concentration naturellement les concerne au premier chef, mais nombre d'entre elles sont suffisamment performantes pour s'intéresser à des structures collectives d'exportation qui leur conserveraient leur personnalité. C'est surtout dans le secteur *laitier que les « gros » bougent :* l'UCALM a repris les fromageries Hutin en 1976, l'Union laitière normande, la firme Négobeurreuf, le groupe Bel, trois laiteries dans la Mayenne, tandis que le groupe Atlalait reste à vendre. Toutefois, le mariage de Sabourin en Vendée avec Fillaud dans le pays de Retz n'irait pas au-delà du premier lustre.

La diversification de la production agricole est un atout : à l'échelle des régions françaises, les Pays de la Loire arrivent en tête pour les gros bovins, au deuxième rang pour le lait, les légumes et les volailles, au troisième pour le porc et les fruits. Le département du Maine-et-Loire recèle quasiment toutes les productions agricoles françaises à l'exception du ver à soie, du riz et du houblon. Toutefois, la domination des productions animales, qui représentent 90 % de la valeur de la production agricole de la Mayenne et 72 % de celle *de l'ensemble de* la *région* pose, à terme, des problèmes d'adaptation de l'outil agro-industriel.

JACQUES GRALL.

(Lire la suite page 22.)

Saint-Nazaire dénonce l'imbroglio des finances locales

L'Etat gruge M. le maire

Pour moderniser le statut des ***collectivités locales,*** **il ne faut pas seulement améliorer les compétences du personnel municipal, faire participer les citoyens à la gestion ou mieux** ***répartir*** **les pouvoirs entre l'Etat, les départements et les communes.**

L'essentiel, **pour un maire, c'est de disposer d'un budget qui soit convenable. Du coup est posée la question de la fiscalité et des subventions. La parole est aux élus de Basse-Loire.**

POUR neuf maires sur dix, plus exactement pour au moins 35 000 des 36 398 maires de France, il n'est pas besoin de se lancer dans une réforme compliquée, juridique, institutionnelle, des collectivités locales. « *Donnez-nous plus de ressources, au besoin redistribuez-nous des ressources d'Etat,* disent-ils au gouvernement à droite comme à gauche, *et vous verrez, tout ira mieux.* » Un langage qu'on entend dans toutes les régions de France, urbaines et rurales, qui revient comme une rengaine dans les 221 *villes et villages* de *Loire-*Atlantique.

Les ressources, l'argent : là est le nerf de la guerre. Un budget « à l'aise » permet à la commune d'avoir une politique digne de ce nom sans que son maire soit constamment obligé de tirer la sonnette des fonctionnaires de l'Etat qui ont dans leur manche les précieuses subventions.

Les ressources ? Ce sont pour l'essentiel les impôts locaux, les subventions, et les transferts financiers de l'Etat. Une « grande toilette » des finances communales est en cours devant le Parlement, qui y a consacré depuis un an des centaines d'heures. Déjà, le 3 janvier 1979, le *Journal officiel* a promulgué une loi moderne, créant la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) qui remplaçait le versement représentatif de la taxe sur les salaires (V.R.T.S.).

« *Les tentatives de réforme actuelle sont très imparfaites,* dit d'entrée de jeu M. Etienne Caux, maire (P.S.), de Saint-Nazaire (70 000 habitants), *car on n'aboutira pas à un relèvement des ressources des communes. L'essentiel consisterait à transférer aux collectivités des ressources relevant auparavant de l'Etat.* » Alors même qu'elles se touchent, les écarts de richesse communale d'une ville à l'autre *sont considérables* : 0,91 F telle est la valeur du centime par habitant à Montoir, contre 0,31 F à Saint-Nazaire, 0,11 F à Trignac, 0,05 F à Saint-Malo-de-Guersac.

« *Certaines années,* explique M. Joël Batteux, adjoint (P.S.) au maire de Saint-Nazaire, *nous pouvions consacrer 60 à 70 millions de francs au budget d'investissement. Cette année, il a fallu se limiter à 27 millions, sur un budget global de 140 millions.* » Bien sûr, Saint-Nazaire, *ville industrielle* par *excellence,* avec ses chantiers navals, bénéficie d'une ressource de taxe professionnelle plutôt plus abondante qu'ailleurs (56 % de l'ensemble des impôts locaux), encore qu'à Cordemais, où est installée une importante centrale d'E.D.F., l'ancienne patente versée par l'entreprise *nationale* intervient pour plus de 90 % des ressources communales (1).

Mais, selon les élus, deux anomalies devraient être corrigées. La ville n'a aucun pouvoir pour fixer les bases d'imposition des entreprises en taxe professionnelle, car ces bases, dans l'état actuel du droit, sont établies par les services fiscaux de l'Etat selon des données comptables (évaluation de l'actif et du passif des entreprises). Un maire peut connaître, à grands traits, le patrimoine et les bases d'imposition d'un petit commerçant ou d'un artisan, mais aller mettre son nez dans les comptes d'une très grande entreprise, qui au *surplus* vient de fusionner avec une autre (Alsthom-Atlantique), c'est une autre affaire ! « *La ville de Saint-Nazaire s'est aperçue que, d'une année sur l'autre, la patente des Chantiers de l'Atlantique avait baissé de 1 million de francs. Faute d'information municipale on aboutit à une véritable dissimulation, à une subvention déguisée du gouvernement à une grosse entreprise, sur le dos des contribuables nazairiens* », s'insurge M. Batteux. Car ce manque à gagner en taxe professionnelle il faudrait le compenser par un relèvement de la taxe d'habitation. Voilà la deuxième anomalie.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(Lire la suite page 22.)

(1) En vertu de la réglementation sur la péréquation financière, la ville de Cordemais reverse le quart de sa patente E.D.F. au département de Loire-Atlantique. En 1986, cette part sera de 50 %.

LA VENDÉE par JEAN RAMBAUD

Les « 85 » dans leur province

DES grandes années de la petite école où l'Histoire de France est contée aux enfants, on a beau dire, ça marque. La Vendée, surtout, avec son violent western Bleus et Blancs, n'importe quel ancien de la communale peut réciter par cœur : marées, marais, sabots, bocages, chemins creux où chuinte la chouette, Chouans, Charette et choux — sachant que « *N'est pas Ventre-à-Choux qui veut* », comme proclament aujourd'hui de fiers autocollants sur les pare-brise des « 85 ».

Débarquez en innocent avec ces clichés plein les poches et vous serez très sévèrement fusillé (du regard) par tous les Jacques Maupillier — comme on dit ailleurs Jacques Bonhomme. Attention ! Ces inventeurs de la *guérilla — depuis César —* vont attaquer votre Vendée d'Epinal et la faire éclater.

Premier éclat. Il est de rire, ou de colère, contre un amalgame. « *Les Chouans, c'est ailleurs, au nord de la Loire. Eux, plus royalistes que le roi. Nous, plus fidèles à nos paroisses que le seigneur lui-même, qu'il fallut souvent pousser en avant. D'ailleurs, votre Vendée qui date un peu, monsieur — de 1793, — est, en fait, la « Vendée militaire », celle du soulèvement, dont les frontières différentes grossissent notre bocage d'une bonne part de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres, poussent des pointes en Loire-Atlantique, mais laissent en revanche notre Sud et des îlots bleus sur nos côtes.* » Dont acte. La « Vendée » n'est pas dans la Vendée. Et ce n'est qu'un début. Pour mettre en morceaux votre image tout d'une pièce, voici la ruée des géologues, géographes, ethnologues, historiens, politiques, et la suite.

Ethnologie ? Par-dessus les préhistoriques nomades arrêtés par la mer, et qui élevèrent là un peuple de mégalithes toujours debout, voici d'abord la puissante migration des Celtes — ces Pictons parrains du Poitou, — avant que u'arrivent les légions romaines, *suivies* déjà par des « Barbares » et, venus de l'Océan, les Sarrasins, Vikings, Anglais, Espagnols ou Basques, lesquels laissèrent, dit-on, des profils marqués sur la côte. « *Ne nous parlez plus de race vendéenne !* »

Un département fou d'unité

Géologie-géographie ? Le Massif armoricain tire au nord, le Bassin aquitain au sud : marche, pays sans unité, « de transition ». En haut granit et schistes, en bas calcaires qui suscitent chacun leurs paysages et (voici l'économie) des productions contrastées, tout comme (voici l'histoire) des hommes différents, pensant, parlant, vivant, construisant autrement : bocage « contre » plaine... Parfait ! Du moins, là, retrouve-t-on ses classiques : « *Le granit est aux Blancs et le calcaire aux Bleus.* » Depuis Siegfried (André) on ne cesse pas de le répéter. Hélas ! Par de flagrantes exceptions (voici la politique) les élections contemporaines bousculent ces rigoureuses ordonnances géologiques. Même à l'époque des guerres de Religion, catholiques et huguenots n'occupaient pas toujours leurs couches respectives. Non plus d'ailleurs que partisans et adversaires de l'Anglais au temps de la guerre de Cent Ans.

Ainsi déjà s'écroule un bipartisme simple et rassurant. Bien plus, on vous montrera du gothique (rare) égaré en « zone » romane, et de la tuile du même nom surprise en compagnie de l'« ardoise fine ». On vous fera entendre dans les « parlanges » d'oïl — et vice versa — des vocables d'oc subrepticement introduits. On n'en finira plus de vous diviser les divisions : il u'y a qu'une plaine, mais deux bocages (le haut, le bas), deux ou trois côtes et deux marais, dont l'un, d'ailleurs, « breton » et l'autre « poitevin », lui-même subdivisé en « marais desséché » et « marais mouillé ». Fractions, factions éparpillées, vieilles images en déroute. On ne vous *laisse* plus qu'une certitude : la Vendée, ça n'existe pas.

Or, attention, pour la deuxième fois ! Tout cela n'est que ruse de guerre de ces « chouans » invétérés. *Il ne vous font éclater leur* département que pour mieux reconstruire, avec les morceaux, leur province. Et c'est un fait : interrogés, huit Français sur dix vous jureront que la Vendée est une province — elle qui fut jadis un simple bas de Poitou. (A preuve la météo qui, d'une seule émission de voix, vous annonce le temps sur Normandie, Vendée, Provence.) Loin de vouloir dissiper cette confusion, les autochtones la cultivent, et l'écrivain *majeur du cru* — Jean Yole, du nom des barques plates glissant sur le marais — l'a ennoblie d'une phrase définitive : « *Alors que toutes les provinces sont devenues des départements, la Vendée est le seul département qui soit devenu une province.* » Et cette fois, elle existe, la Province-Vendée ! Et comment ! En pays bleu, à Fontenay-le-Comte, pourtant détrônée par Napoléon et La Roche, on s'en réclame aussi fort que dans le marais du Nord « deux fois vendéen ». Ensemble, on s'insurge contre les télévisions régionales qui coupent par le travers sud et nord, et l'on proteste en chœur contre les grands *guides* de *tourisme* qui dispersent la « province » en deux ou trois volumes : un morceau pour la région de Nantes, un autre aux Charentes ou aux « environs » de Poitiers. « Unité ! Unité ! » Pourquoi ? Comment ?

Sans doute ne fait-on pas un pays avec son seul passé mais il faut bien le voir *ici* : tout ce qui divisa est devenu ciment. Blancs et Bleus ont fait des Vendéens, qui ont fait la Vendée. A la fin, ce sont les hommes qui ont décidé. Contre géologie, géographie et le reste. Contre les contradictions. Et avec elles !

(Lire la suite page 25.)

La Reynière mène l'enquête

Maigret dans la mouclade

(Lire page 24.)

L'outil des nouvelles entreprises agricoles

(Suite de la page 21.)

Alors qu'ils n'est question à Bruxelles, ou à Strasbourg, et accessoirement à Paris, que de freiner la production laitière, la CANA d'Ancenis a collecté au cours de la campagne qui vient de s'écouler, 8,94 % de lait en plus. Les dirigeants de l'UCALM s'attendent, pour leur part, à une progression de la production régionale de 4 % à 5 % par an. En matière de viande, le quart des productions de la Mayenne seulement est abattu sur place ; pour l'ensemble de la région, on atteint la proportion de la moitié. Lait et viande représentent encore les deux tiers des « exportations régionales ». Cette situation explique la présence des grosses entreprises laitières et la nécessité pour celles d'entre elles qui n'ont pas encore pris le virage de la meilleure valeur ajoutée de s'équiper pour produire autre chose que de la poudre et du beurre. Elle explique surtout la percée technologique des entreprises de transformation de la viande : les steacks hachés de la SOCOPA et de la société Chiron à Cholet, les morceaux prêts à découper, la viande longue durée... Elle explique enfin, *a contrario*, la forte concentration de marchés de vif, avec ceux de Château-Gontier, Châteaubriant, Laval ou Candé. « *Ces marchés*, disent volontiers des dirigeants de la coopérative agricole de Mayenne, *sont le signe du sous-développement.* »

Le décollage n'est pas encore en vue, mais l'ensemble des interlocuteurs régionaux semble d'accord pour s'entendre, en bout de piste d'envol, pour faire le point fixe. Mais les disparités départementales subsistent. L'examen des stratégies de quelques coopératives est un bon observatoire. Ainsi, la coopérative agricole de la Mayenne, qui fonde son développement économique sur une double opposition — opposition à l'élite des « éleveurs-sélectionneurs », opposition à la priorité accordée aux investissements fonciers, — tente de se désengager des groupes coopératifs nationaux. Une volonté politique derrière cette attitude, celle de réduire la coopération à une taille humaine, où l'adhérent de base garde le contact avec son entreprise. Ainsi, les courants qui traversent le mouvement coopératif ne sont pas sans effet sur l'avenir des structures industrielles. A l'inverse, la coopérative agricole départementale de la Sarthe joue volontiers, et plutôt avec succès, le jeu des unions nationales. L'exemple de la CANA en Loire-Atlantique montre que les choix ne sont jamais définitifs, mais liés à la taille des entreprises. Avec un chiffre d'affaires en 1979 de 1,6 milliard de francs, dont 20 % à l'exportation, la CANA, qui travaille sur la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire, a connu une période de développement autonome, avec sa propre politique de marque. Avec la construction d'une fromagerie et d'un abattoir qui représente un investissement de 150 millions de francs sur trois ans, la CANA cherche non seulement à diversifier ses productions pour une plus grande valeur ajoutée, mais aussi à garnir la corbeille de la mariée pour d'éventuelles unions. Dans un premier temps, les dirigeants de la CANA cherchent ce qu'ils appellent des « synergies régionales » pour, ensuite, songer aux regroupements nationaux, avec la SOCOPA, par exemple, en matière de viande. En attendant que de telles rencontres se dessinent — mais, dans la région, la taille du prétendant fait peur ou irrite, — la CANA va profiter de son entrée sur le marché des fromages pour adopter une nouvelle marque en 1980 pour l'ensemble de ses produits laitiers et accroître la zone de vente actuelle (à l'ouest d'une ligne Dunkerque-Niort, à l'exclusion des départements bretons) aux régions du Nord et parisienne.

Bonnes et grandes alliances

Pourquoi des associations, des regroupements ? A l'heure actuelle, la vente en vif présente pour le producteur plus davantage que la vente des bêtes abattues, mais non « transformées ». L'ampleur des investissements industriels et commerciaux nécessaires pour cette activité dite de seconde transformation implique des alliances. C'est pour faire bon poids dans ces rapprochements futurs que la CANA a choisi d'investir dans un abattoir.

L'Association régionale des industries agro-alimentaires, créée en janvier 1979, participe de cette même logique du développement. Et son secrétaire général, M. Decré, insiste sur la nécessité pour l'économie de la région de faire tomber des barrières : celle d'abord qui rejette en deux camps ennemis les entreprises à statut privé et celle à statut coopératif. Dès sa création, l'ARIA avait prévu de s'ouvrir aux secondes au bout d'une année, ce qui sera fait en janvier 1980. Celle qui oppose la production à la transformation. Alors que rien ou presque n'était fait en ce domaine, la chambre de commerce et d'industrie de Nantes, l'ARIA et la chambre régionale d'agriculture ont commencé de travailler ensemble, sur le thème notamment de l'exportation. Troisième barrière à détruire, celle qui classait en haut de l'échelle sociale du monde industriel, les entreprises nobles de la mécanique ou de la métallurgie et en bas les firmes alimentaires. « *Pour exporter*, dit M. Decré, *il faut un produit, une technique et un équipement.* » Un exemple : la conversion des Ateliers et Chantiers de Bretagne, qui fabriquent des usines de reconstitution laitière et qui travaillent sur un dossier de fabrique de crème glacée pour l'Egypte.

Les maraîchers donnent le ton

L'environnement est favorable à un tel brassage : la réunion dans la région nantaise d'industries mécaniques et métallurgiques, de machinisme agricole avec Braud à Mars-la-Jaille qui se lance dans la machine à vendanger, de l'École nationale des ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires (ENITIAA), de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), d'une ARIA enfin, qui ne paraît pas braquée sur la guerre de religion contre les coopératives, devrait permettre à l'industrie agro-alimentaire de cette région de jouer sa chance.

L'exemple donné par les maraîchers préfigure ce qui peut être fait en d'autres domaines : les producteurs, membres de la coopérative maraîchère du Val-de-Loire nantais, comme ceux qui ne sont pas copérateurs, ont créé en commun le GEXNANT, Groupement d'exportation des produits maraîchers nantais. Celui-ci a l'exclusivité des exportations maraîchères nantaises. Résultat : en sept ans, les ventes de carottes à l'étranger sont passées de 150 tonnes à 11 000 tonnes. Comme le débouché tire la production de l'ensemble des maraichers, tous participent au financement des frais du bureau de courtage.

Le regroupement des différentes familles intéressées à l'expansion de l'industrie agro-alimentaire permet encore de faire prendre conscience de la nécessité d'une politique de complémentarité des équipements. Deux exemples : le port de Nantes n'était pas équipé pour le déchargement des « conteneurs », mode de transport qui convient parfaitement aux P.M.E. de l'alimentaire. La décision de se doter d'un tel équipement a été prise le 20 novembre. L'abattoir de Nantes n'avait pas de frigorifique : en concertation avec les industriels, la municipalité a décidé la construction d'entrepôts de 20 000 mètres cubes. Force est de reconnaître toutefois, avec la chambre régionale d'agriculture, que le mouvement est plus nantais que régional.

Et le nerf de la guerre ? Le Crédit agricole est, en principe, parfaitement disposé à soutenir le développement de l'ensemble des entreprises, coopératives ou privées. Pas de barrière de ce côté-ci non plus. « *La période de la guéguerre est du domaine du passé*, dit M. Bordeaux-Montrieux, président de la Caisse régionale du Maine-et-Loire. Les nouvelles possibilités offertes au Crédit agricole de financer l'industrie privée sont « *une émulation pour tout le monde* ». Mais, en fait, depuis la réforme de décembre 1978, à cause de l'encadrement du crédit, de la « paresse » qui guette toute institution et de la difficulté de s'adapter à un nouveau métier, la Caisse du Maine-et-Loire, comme nombre d'autres, n'a pas financé l'industrie alimentaire privée. « *Elle le fera en 1980, tout doucement pour commencer à apprendre son métier* », dit avec réalisme M. Bordeaux-Montrieux, qui ajoute : « *Nous participons à la réflexion sur l'avenir de l'agro-alimentaire, réflexion dispersée toutefois au plan départemental. Mais celle-ci ne doit pas se faire sous le seul aspect des créations d'emplois. C'est un objectif louable, mais insuffisant. Créons d'abord de la valeur ajoutée et les emplois suivront.* »

Le Crédit agricole est donc dans l'expectative. Par exemple, il est encore, à l'heure présente, incapable de dire s'il interviendra dans le projet de Montoir, qui, en matière de valeur ajoutée précisément, devrait permettre de faire mieux que les industries traditionnelles de transformation du lait et de la viande.

Les surgelés risquent de devenir un luxe du fait du prix de l'énergie, mais le phénomène du développement de ce marché, le seul qui progresse de plus de 10 % par an, semble irréversible.

Le méthane arrivera à Montoir liquéfié à — 160 degrés. Pour son exploitation, le réchauffement est nécessaire. Avec un échangeur de température à la la sortie des cuves, on récupérera le froid qui aura servi au départ à la liquéfaction : un million de frigories disponibles par heure, et quasiment gratuites ! De quoi construire environ un million de mètres cubes de chambres froides. Un groupe d'entreprises, la CANA, Frigecrem, Saupiquet, Fleury-Michon, étudient la possibilité de monter des usines de congélation sur le site de Montoir, auxquelles s'adjoindrait un projet en commun de 300 000 mètres cubes d'entrepôts frigorifiques. D'autres entreprises nationales ou internationales seraient sur les rangs. L'accord avec le Gaz de France serait conclu début décembre et les premiers travaux démarreraient au printemps. Autrement dit, il y a comme un grand froid jeté sur les ambitions des industries agro-alimentaires des Pays de la Loire.

JACQUES GRALL.

L'Etat gruge M. le maire

(Suite de la page 21.)

A Saint-Nazaire, 16,2 % des habitants sont au chômage, et 33 % vivent en H.L.M. Or la taxe d'habitation frappe indistinctement les administrés sans prendre en compte leurs revenus ou leur situation sociale. Augmenter cette taxe, c'est taxer des chômeurs. Le bureau d'aide sociale fait son métier en venant en aide aux chômeurs, mais pour fonctionner il lui faut des ressources. Faut-il alors taxer davantage les habitants chômeurs pour accroître les subsides de l'aide sociale ? Hypothèse absurde, comme il serait absurde d'augmenter les loyers ; dans ce cas, en effet, l'office d'H.L.M. verrait se multiplier les loyers impayés.

Le remplacement du V.R.T.S. par la D.G.F. aura pourtant eu à Saint-Nazaire, au titre de commune-centre, des conséquences « *positives* » puisqu'en 1979 les transferts de l'Etat à la ville auront augmenté de 18,10 %. « *On a eu 4 millions de plus que ce qu'on pensait* », dit-on à la mairie. Ce qui n'empêche pas la dette de la ville de passer de 23 millions en 1979 à 26 millions de francs (prévus) en 1980.

Saint-Malo de Guersac (trois mille habitants), à la lisière de la Brière, c'est la commune « dortoir » de Saint-Nazaire. Ici, la taxe professionnelle ne procure que 14 % des impôts. « *alors il faut bien accentuer la taxe d'habitation* », constate le maire, Mme Grattier (P.S.), « *il n'y a pas d'autre solution* ». Si, pourtant : mettre le budget en déséquilibre, de quelque 100 000 francs, sur un total de 1,9 million de francs. C'est ce que la commune a fait par deux fois, espérant recevoir une subvention d'équilibre. L'Etat a dit non.

Mme Grattier reconnaît que « *la D.G.F ou le remboursement progressif de la T.V.A. aux communes ce sont de bonnes choses* », mais Saint-Malo reste pauvre (« *même si Montoir nous aide pour le ramassage des ordures* »), au point que la municipalité n'a pas pu encore faire aménager un terrain de football. Et pourtant, les quelques artisans et commerçants qui existent sont « assommés » par la patente : « *Le dentiste m'a dit qu'il payait 8 000 francs, nouveaux, oui, alors que s'il était installé à Montoir, à côté, il paierait 2 000 francs. C'est trop injuste ces écarts* », s'écrie Mme le maire.

Des écarts, il suffit de passer sur la rive gauche de l'estuaire — touristique et boisée — pour en trouver d'autres illustrations. A Saint-Nazaire, les métallos et les usines ; à Saint-Brévin-les-Pins, les résidences secondaires, les campeurs et les estivants. Neuf mille habitants l'hiver, cent mille estivants l'été. Et tout au long de l'année, 10 kilomètres de littoral à entretenir. Saint-Nazaire se vide en juillet quand ferment les chantiers de l'Atlantique pour les congés, mais Saint-Brévin est déjà plongé en pleine saison. L'« étalement », c'est le casse-tête du maire, M. Raymond Kerverdo (mod.-maj.). Il a lancé l'opération « forfait-vacances » dès 1978, qui offre aux vacanciers de juin et de septembre des prestations touristiques à des conditions très avantageuses. Mais ça ne suffit pas à occuper son monde toute l'année.

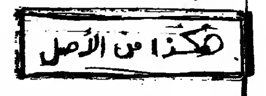
La petite zone industrielle où sont installées deux usines va être étendue de 6 hectares et l'on négocie avec des entreprises qui pouraient créer des ateliers d'électronique, d'accastillage des bateaux de plaisance et de vêtements de plongée sous-marine. Ainsi seraient offerts à la population des emplois permanents, outre les postes d'infirmiers de la maison départementale de Mindin, spécialisée dans le traitement des grands handicapés. Encore aujourd'hui, deux ou trois cents habitants de Saint-Brévin passent chaque jour le pont et vont travailler à Saint-Nazaire.

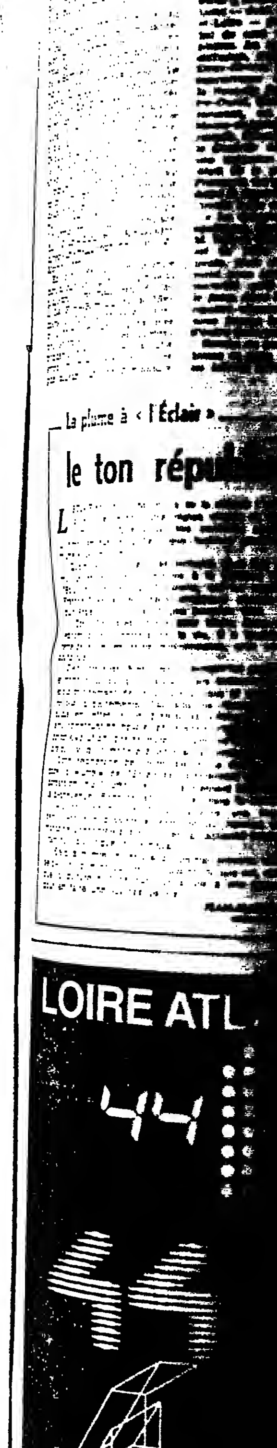
« *L'été, nous devons entretenir des kilomètres de voirie, de plage, et il faut aller chercher l'eau potable en amont de Nantes. Pour la surveillance des baignades, l'Etat nous fournit quatre maîtres nageurs sauveteurs mais il nous en faut six. Alors la commune en prend en charge elle-même deux supplémentaires, des moniteurs civils* », explique M. Kerverdo.

Dans une commune touristique comme Saint-Brévin, heureusement, des aides spéciales de l'Etat permettent d'atténuer les à-coups saisonniers. La D.G.F., y compris la part du Fonds d'action local versé aux seules communes touristiques, atteint ici 40 % des ressources, la taxe professionnelle seulement 36 % des impôts locaux. Dans le calcul de la D.G.F. l'Etat ne prend pas seulement en compte le chiffre de la population sédentaire mais aussi le parc de résidences secondaires selon le décompte : une résidence égale un habitant en plus. Ce n'est que justice puisque les loueurs de meublés, eux, doivent payer patente.

Il n'y a pas qu'eux d'ailleurs qui doivent s'acquitter de cette taxe : la société concessionnaire du pont de Saint-Nazaire aussi, le plus long pont à haubans du monde, le plus élégant, avec son jeu de courbures. Il a été si décrié ce pont ! Trop cher, mal placé et sur lequel il est interdit de stationner pour admirer l'estuaire ! On dirait maintenant qu'il veut se racheter des contraintes qu'il impose aux usagers, en payant son écot aux communes sur lesquelles il a planté les racines de ses piles...

FRANÇOIS GROSRICHARD.





Un grand journal qui laisse vivre les petits

LES marchands de journaux des Pays de la Loire ont la chance de ne pas offrir partout le même éventaire : cinq titres de quotidiens y fleurissent, ainsi qu'une douzaine d'hebdomadaires et périodiques régionaux.

Le Maine libre est édité au Mans et diffusé — à cinquante-sept mille exemplaires — en trois éditions sur le département de la Sarthe où il est en concurrence avec *Ouest-France*. Le quotidien manceau, dans lequel la société Le Parisien libéré détient une participation majoritaire, offre chaque jour seize pages de lecture en moyenne. Depuis deux ans, *le Maine libre* est réalisé en photocomposition et en offset dans une imprimerie commerciale appartenant au même groupe et qui emploie deux cents personnes. « *Le journal s'efforce surtout de faire de l'information locale* », déclare M. Jean-Jacques Alexandre, directeur-rédacteur en chef du *Maine libre*.

En dépit de la concurrence non négligeable que lui opposent plusieurs hebdomadaires, édités à La Ferté-Bernard et à Mamers, *le Maine libre* — qui emploie trente et un journalistes professionnels, plus les correspondants bénévoles — a une situation financière saine. Il tire par ailleurs un hebdomadaire gratuit spécialisé, *Télé-Maine* (cent trente mille exemplaires), essentiellement support de publicité. Les recettes publicitaires du *Maine libre* « couvrent » 40 % à 48 % du budget total.

Le Courrier de l'Ouest, qui est édité à Angers, réalise sept éditions — dont cinq sur le Maine-et-Loire — pour un tirage global de cent vingt mille exemplaires. Au sud de sa zone de diffusion, c'est-à-dire dans les Deux-Sèvres, le *Courrier* est en concurrence avec l'édition de *la Nouvelle République du Centre-Ouest*, quotidien qui, au demeurant, est présent dans le Maine-et-Loire, en particulier jusqu'à Saumur. Vers le nord, *le Courrier* a fait, depuis peu, une incursion en Mayenne en dépit de la présence d'*Ouest-France* et du puissant hebdomadaire *le Courrier de la Mayenne* (trente mille exemplaires).

« Le Courrier *est un journal apolitique*, déclare son directeur, M. Robert Guiller, *dont le souci est de faire de l'information locale. Mais s'il fallait absolument nous situer, c'est dans la majorité qu'il conviendrait de le faire. Avec la nouvelle municipalité* (d'union de la gauche), *nous jouons le jeu de part et d'autre dans un bon esprit.* »

Notons au passage que le problème se pose à peu près dans les mêmes termes au Mans et, nous le verrons par la suite, à Nantes où les municipalités ont « basculé » en 1975.

Le Courrier de l'Ouest, qui emploie quatre cents personnes dont soixante-douze journalistes professionnels, fait partie — comme *le Maine libre* — du groupe Amaury, mais la participation du *Parisien libéré* n'est que de 26 %. Un quart des actions de la société est détenu par le personnel et M. Charles Barangé, ancien député M.R.P., possède une part importante des des actions restantes. *Le Courrier* a réalisé sa mutation technologique (photocomposition et (offset) dès 1973 et s'est installé dans un immeuble neuf de la périphérie angevine. Ses recettes publicitaires entrent pour 38 % dans son budget d'exploitation.

Robert Hersant à pas feutrés

La ville de Nantes peut se prévaloir d'offrir à sa population, en dehors d'*Ouest-France* qui « arrose » toute la région, deux quotidiens locaux : *l'Eclair* et *Presse-Océan*. Apparence trompeuse car le premier titre, à 80 %, n'existe que grâce aux accords passés avec le second.

L'Eclair, qui tire à trente mille exemplaires, n'est en fait qu'une jaquette — ou presque — plaquée sur *Presse-Océan*. Seule différence : les deux premières et les deux dernières pages. Dirigé par M. Jean Lucas, imprimé dans un complexe technique qu'il partage avec *Presse-Océan* mais contrôlé par le groupe Hersant, *l'Eclair* — héritier historique du *Populaire de l'Ouest* — *se situe au centre gauche. Du* moins ses lecteurs, traditionnellement laïques et républicains, l'éprouvent-ils comme tel et sa rédaction — qui ne comprend que six journalistes pour réaliser les quatre pages spécifiques quotidiennes — est attentive à entretenir cette image de marque : compte rendu sur les activités des œuvres laïques, publication des communiqués des syndicats d'enseignants, etc. Sa diffusion, bien qu'elle concerne surtout la Loire-Atlantique, s'étend à la Vendée.

Presse-Océan, avec ses cent mille exemplaires, se présente comme « un des plus petits quotidiens régionaux ». Diffusé en Loire-Atlantique comme en Vendée ainsi que dans des zones frontalières départementales, il a failli disparaître il y a une vingtaine d'années. Renfloué par un industriel, M. Claude Berneide-Raynal, il a reconquis sa place au soleil et emploie soixante-dix-huit journalistes permanents qui réalisent chaque jour six éditions. « *Nous donnons une large priorité à l'information locale*, dit M. Henri Missire, rédacteur en chef. *L'information générale* (entendez la politique et les problèmes internationaux) *n'occupe qu'une page et demie sur les vingt et une que nous sortons en moyenne.* »

« *La sauvegarde des intérêts de cette région passe par trois axes auxquels nous sommes attentifs : l'ouverture sur l'océan, la Loire, la ville de Nantes et son complexe portuaire* », ajoute M. Dominique Claudius-Petit, fils de l'ancien ministre et directeur de *Presse-Océan* à qui revient le mérite d'avoir introduit, il y a cinq ans — avec une compétence que chacun se plaît à lui reconnaître, — le matériel moderne dans l'imprimerie. Cette imprimerie, qui emploie quelque trois cent soixante salariés, a fait depuis l'objet d'un accord industriel 50-50 entre *Presse-Océan* et M. Hersant, qui, outre *l'Eclair*, y tire, à partir du fac-similé, les exemplaires du *Figaro* et de *France-Soir* diffusés dans la région.

Même si ses dirigeants refusent de situer *Presse-Océan* sur l'échiquier politique, il est de fait, par rapport à *l'Eclair*, le quotidien des « bien-pensants » dans une région encore très marquée par le catholicisme. Ce qui ne va pas sans entraîner, parfois, de légères complications dans les pages communes avec *l'Eclair*, sentinelle du laïcisme...

Certains journalistes de *Presse-Océan* affirment que cet apolitisme de façade des responsables du journal dissimule mal l'étiquette centre droit dont ils se prévalent dans le privé. En ce qui concerne l'accord technique avec le groupe Hersant, les mêmes journalistes craignent, en cas de départ de M. Berneide-Raynal — pour raison de santé par exemple, — de voir *Presse-Océan* passer entièrement sous la coupe du Springer français, comme nombre d'autres quotidiens.

Mais tout n'est pas joué, du moins tant qu'*Ouest-France* — qui a des accords de couplage et de régie publicitaires avec *Presse-Océan*, *l'Eclair* et *le Télégramme de Brest* — se sentira concerné par tout ce qui se publie dans la région nantaise. Dernier exemple en date (bien qu'aucun des directeurs de journaux rencontrés n'ait jugé utile de m'en parler) : le projet — stoppé — de journal du septième jour pour *Presse-Océan*. M. Robert Hersant était disposé à réaliser à Nantes, selon un schéma qu'il prépare à Rouen pour *Paris-Normandie*, un *Presse-Océan dimanche* dont la moitié des pages auraient été communes avec *le Figaro dimanche*. La direction *d'Ouest-France*, qui s'est toujours abstenue jusqu'ici de lancer une édition dominicale — et qui s'interdit, traditionnellement, de paraître les jours de fêtes carillonnées, — aurait été obligée de relever ce défi. Les arguments avancés par les dirigeants du puissant quotidien de l'Ouest ont dû être convaincants puisque le projet de *Presse-Océan*, dont la maquette avait été discutée et arrêtée, est demeuré dans les cartons.

Car *Ouest-France*, c'est le mammouth, avec ses trente-cinq éditions couvrant douze départements, de l'embouchure de la Seine à celle de la Charente. Trois cents trente-six journalistes permanents y collaborent (auxquels s'ajoutent trois mille correspondants). Au total, mille sept cents salariés — dont un bon nombre travaillent dans le vaste complexe technique de Chantepie, situé à la périphérie de Rennes — qui réalisent quotidiennement près de sept cent mille journaux, distribués par plusieurs dizaines de camions propres à *Ouest-France*. Les installations de Chantepie, où s'achève la mise en place des machines offset, c'est la matérialisation et l'aboutissement de quinze ans d'autofinancement, soit 400 millions de francs. Les actionnaires d'*Ouest-France* ont en effet accepté, depuis 1957, de *ne pas toucher de dividendes sur* les actions d'un journal qui allait devenir le premier des quotidiens français.

M. François-Régis Hutin, directeur général, qui n'est pas peu fier de ce particularisme, affirme par ailleurs qu'*Ouest-France*, quotidien régional d'information, « *n'est pas neutre, car aucun journal n'est neutre* ». *Et comme si cette orientation originelle*, démocrate-chrétienne, allait de soi, il ne prend même pas la peine de la préciser. Pour autant, on ne saurait accuser *Ouest-France* d'imposer sur le plan des idées la position dominante qu'il occupe sur le plan commercial.

CLAUDE DURIEUX.



La plume à « l'Éclair »

le ton républicain

L'ECLAIR est un journal qui a de la chance : celle tout d'abord de se faire l'écho d'une région vivante et attachante ; celle aussi d'avoir face à lui des confrères concurrents qui ne lui simplifient pas la tâche. Deux facteurs générateurs de dynamisme et de vigilance.

Qu'aiment-ils y trouver, ces lecteurs, dans leur journal ? Avant tout, un ton particulier, conforme à la tradition républicaine de *l'Eclair*, quotidien issu du *Populaire*, qui fut fondé en 1874 par François Salières et eut deux directeurs illustres : Gaston Veil puis André Morice, qui le dirigea jusqu'en 1960.

Car si *l'Eclair* s'est donné pour tâche, avec ses différentes éditions, de rendre compte de la vie, il a toujours souhaité et tenté de le faire, en toute indépendance, avec un sens critique souhaitable.

C'est le cas aussi bien lorsqu'il évoque les problèmes nationaux et internationaux ou qu'il relate divers événements de la région, et plus précisément de la Loire-Atlantique et de la Vendée. Dans ces deux départements, l'actualité ne manque pas de talent, puisque, en effet, si le premier se distingue dans le domaine social (construction navale, aérospatiale, etc.), l'autre se singularise par son évolution, par sa mutation dans ses choix politiques. Autant dire qu'il y a là matière à informer, à commenter. Avec honnêteté.

Cette recherche de l'honnêteté, on la devine dès la première page, la « une » de *l'Eclair* se caractérisant par des titres sans concession, où l'humour et l'ironie viennent bien souvent masquer la déconvenue. Sans toutefois donner dans la satire.

Ajoutons enfin que *l'Eclair* attache une importance toute particulière aux dossiers et enquêtes qui figurent dans une page magazine consacrée alternativement à l'actualité féminine, artistique, littéraire, touristique ou ludique.

Cela afin que la lecture du journal procure, autant que faire se peut, sa part de culture quotidienne. Si tant est, selon la formule, que la culture soit ce que l'on ajoute à une journée de travail, pour en faire une journée de vie.

JEAN-MARIE GAUTIER,
rédacteur en chef.

Le gourmet en Vendée

Maigret dans la mouclade

SIMENON habita la Vendée de 1940 à 1945, à Vouvant d'abord, à Fontenay-le-Comte, puis à Saint-Mesmin. Pour cet instable par excellence, cela fait un bail. Aussi y entraîna-t-il Maigret, envoyé en exil à Luçon, et c'est avec eux que j'ai découvert (lire : *la Maison du juge*) la mouclade, que l'on dit autant charentaise que vendéenne mais qui est le plat-phare du pays des moules de bouchots.

Avec Maigret, donc, j'ai découvert qu'à la crème de la mouclade s'associait une saveur piquante, exaltante : une pointe de curry ! Les boucholeurs apparaissent dans de nombreux romans de Simenon, et je lis dans *le Coup de vague* ces lignes-tableau : « *Il lui semblait que cette réunion d'hommes fatigués, autour de la table servie, près de la machine assoupie, avec des filles assises dans l'herbe et un tout petit pan de mer dans le lointain, il lui semblait que tout cela, et l'heure, le crépuscule en suspens, une pipe qui grésillait, les oiseaux dans la haie, le chien, la courbature des épaules, que tout en somme correspondait soudain à la vie telle qu'il la jugeait possible et agréable.* »

Eh bien, il me semble que c'est toute la Vendée maraîchine ici, herbue là, toute la Vendée avec ses porcs et ses bovins, ses poissons de marais et ceux de la mer, ses gibiers (le glorieux lièvre à la vendéenne peut rivaliser avec la royale poitevine !), ses escargots venus, cagouillardement, en voisins, toute la Vendée paisible, renfermée, sage aussi et sagement gourmande qui m'apparaît en ces quelques lignes.

Mais Raoul Ponchon, lui, est né à La Roche-sur-Yon. Et sa *Muse au Cabaret* pouvait bien, de temps en temps, lever un verre de vin vendéen (il en est un peu, du côté de Rocheservière, de Saint-Philbert-de-Bouaine, de Saint-Etienne-du-Bois), et s'écrier :

Il est frais entre les dents
Et dedans
La gorge il met de la joie...

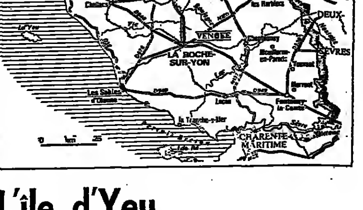
Car à Ponchon tout est bon... de ce qui est bon ! Et il a aimé ou eût aimé la soupe aux choux verts de l'intérieur comme celle à l'alose de l'Aiguillon, les pâtés (d'herbes, de lapin, de tête de porc) et la gouguenioche qui est une tourte de volaille aux œufs durs, bien oubliée.

Et il eût aimé le canard... nantais ! Ils sont de Challans-en-Vendée ces succulents canetons annuellement croisés avec des sauvages. Mais, naguère, on les expédiait depuis la gare de Nantes dont les bourriches portaient l'étiquette. D'où le quiproquo. Les fameux canards de la *Tour d'Argent* viennent en ligne droite de Challans.

A Luçon, capitale gourmande encore que modeste, le commissaire Maigret a-t-il goûté le farci, les grenouilles à la luçonnaise ? Et a-t-il assisté au concours de béliers et de vaches laitières lors des foires célèbres ?

On se régale de pâtés de prunes, de beignets levés (les tourtisseaux), des foutimassons (à Pâques) et des pentecousteaux (à Pentecôte). Ce sont là des desserts aussi solides que la cuisine.

LA REYNIÈRE.



L'île d'Yeu croit encore aux «bébés» homards

DEPUIS quelques années, l'aquaculture (terme qui rassemble toutes les cultures en eau douce et salée, coquillages ou poissons) suscite un vif intérêt sur les côtes de Vendée. Plusieurs stations d'expérimentation se sont créées. C'est le cas de l'Epine, dans l'île de Noirmoutier, où des tentatives d'élevage de soles dans les marais salants abandonnés sont pratiquées ; c'est le cas des élevages de palourdes dans la baie de l'Aiguillon, au sud de la Vendée, ou dans les polders de Bouin ; c'est aussi l'exemple de l'écloserie de homards de l'île d'Yeu, dont les résultats acquis au cours de ces dix dernières années laissent augurer des possibilités considérables de développement pour l'avenir.

A l'île d'Yeu, en effet, dans une ancienne glacière désaffectée, cent cinquante mille « bébés » homards viennent au monde chaque année. Cette écloserie-nurserie est la première de France, loin devant celles de Houat ou de l'île de Sein. Elle est dirigée par M. Jacques Audouin, qui partage ses activités entre l'île d'Yeu et l'Institut des pêches maritimes de la Trinité-sur-Mer.

Régie par une association de type-loi de 1901, l'écloserie regroupe une centaine de pêcheurs et une dizaine de comités de pêche. Le conseil municipal de l'île, le conseil général de la Vendée, le comité interprofessionnel des crustacés, la marine marchande, par l'intermédiaire du plan de relance des pêches maritimes, et l'association des îles du Ponant participent à son financement par le biais de subventions.

Alors le temps est-il venu de se lancer dans l'élevage commercial du homard ? M. Jacques Audouin en est persuadé : « *En France, cela représenterait un intérêt certain, le volume des importations de homards (600 tonnes en moyenne par an) étant bien supérieur aux apports provenant de la pêche.* »

Mais la réussite de l'écloserie de l'île d'Yeu ne doit pas cacher les difficultés rencontrées par tous ceux qui, actuellement sur le sol vendéen, tentent des expériences aquacoles diverses. « *L'aquaculture, c'est un peu la tarte à la crème...* », lance M. Raoul Pelote, ostréiculteur, maire de Bouin, membre du comité interprofessionnel de la conchyliculture. « *Nous sommes encore au stade de la recherche, de l'expérimentation,* ajoute-t-il. *Si les scientifiques ont réussi à maîtriser certains phénomènes, dans les écloseries par exemple, il n'en est pas de même pour les coquillages en général. Leur chaîne alimentaire est plus courte et l'action des prédateurs plus néfaste et plus rapide.* » Pour M. Pelote, le développement de l'aquaculture suppose, en premier lieu, une maîtrise des sols : « *Nous devons préserver les sites en bordure du littoral et développer les réseaux hydrauliques en fonction des élevages projetés.* »

Une réserve de sites

Les résultats obtenus en Vendée ne sont ni « défavorables ni enthousiasmants », précise le maire de Bouin : « *On ne manque ni d'idées ni de moyens, mais les techniques ne sont pas encore au point pour faire vivre les gens des seules productions aquacoles...* » M. Pelote cite à cet égard les essais tentés en Bretagne actuellement pour élever des truites en eau de mer. Il compte beaucoup, et avec lui tous les conchyliculteurs vendéens, sur l'action du conseiller régional aux productions aquacoles, M. Denoyelle, rattaché à la direction départementale de l'agriculture de Charente-Maritime, pour coordonner toutes les actions entreprises. « *C'est un peu l'anarchie !* », ajoute M. Pelote.

La zone littorale du marais breton, sur laquelle se trouve la commune de Bouin, fait environ 14 kilomètres. Le conseil municipal vient de « zader » 220 hectares de polders, zones idéales pour les cultures marines. « *Il faut faire accepter le projet d'une zone industrielle aquacole...* », fait remarquer le maire, pas mécontent de jouer en la matière les précurseurs.

Mais une autre question se pose. En effet, un vide considérable existe actuellement entre les chercheurs et les « paysans de la mer ». La Vendée est très mal « outillée » pour ce qui concerne les écoles marines. Sans parler d'un institut de recherches spécifique à l'aquaculture, il serait pour le moins souhaitable qu'entre l'estuaire de la Loire et celui de la Charente soit créée une école appropriée. Seule l'école d'apprentissage maritime de La Rochelle possède une section conchylicole. « *Il ne faudrait pas que l'on continue à enseigner les métiers de la mer à travers Cousteau ou Bombard* », tempête un ostréiculteur de la côte vendéenne dont le fils est obligé d'aller à Guérande (Loire-Atlantique) pour apprendre le métier des huîtres : « *Il faut leur dire qu'ils auront à mettre les pieds dans la vase par tous les temps et qu'il devront manier la fourche...* » Il ne faudrait pas non plus cacher les efforts faits par les écoles familiales rurales, notamment celle de Challans, en ce domaine, mais rien n'est fait qui ne soit à la mesure des possibilités de la Vendée. Plutôt que de prendre exemple sur le Canada ou le Japon, sur la Norvège ou sur la Chine, la Vendée pourrait très bien se donner les moyens d'une politique dynamique et originale en matière d'aquaculture : « *Beaucoup de jeunes sont demandeurs, et nous avons les sites qui conviennent. La France peut montrer l'exemple...* », affirme M. Raoul Pelote.

HERVÉ LOUBOUTIN.

VENDÉE

Les « 85 » dans leur province

(Suite de la page 21.)

Qui s'en étonne ? Hormis les derniers et mornes amoureux de la « logique » sèche, on salue maintenant la « fécondité des contraires ». Le bon peuple le savait depuis toujours : *« On ne fait des enfants que par sexes opposés. »* Ainsi est née, par loi de nature, la Vendée nouvelle. Certains le disent autrement : *« Radical Clemenceau, chevalier de Charette : même Vendée. »*

Un département si lourd d'histoire, osera-t-on l'aborder « en touriste » ? Pourquoi pas ? Il connaît. « Troisième en tourisme », il jure d'un ensoleillement — sur la côte — égal à celui de Saint-Raphaël. Dès 1886, Les Sables-d'Olonne ont vu arriver le premier train de « baigneurs », parisiens et privilégiés. Aubaine hier, problème aujourd'hui ? Syndicats et écologistes vilipendent tous les « Merlin-Plage », ces « Miami du pauvre », qui bétonnent le front de mer, meurent dix mois par an et stérilisent, avec l'espace, toute autre activité. « *Faux,* rétorque le conseil général. *La ruée des vacanciers d'un deuxième type nous a certes pris un peu par surprise, et quand la foule est là il faut bien la loger, sous peine de campings sauvages et autres chaos. Mais maintenant POS et réserves d'activité préservent. Et nous poussons au « tourisme vert », perpendiculaire, qui remonte rivières et lacs. Equipements légers.* »

Les voûtes de la « Venise verte »

Donc, n'en restez pas à la vitrine-sur-mer, demandez ce qui est à l'intérieur. C'est riche. Contrastes, déjà, sur la côte : sables longs des Sables et de Monts « contre » chahuts granitiques de l'île d'Yeu. De Noirmoutier au continent, on roulera. Sur les pas de la marée, « au fond de la mer », par le Gois. Marais marin jouxtant le marais terrestre, cette terre indécise où se mêlent par les « étiers » l'eau de l'océan et l'eau du bocage, l'eau obsédante, primaire, qui cerne à ras les dernières « bourrines » — torchis et chaumes — où les intérieurs sont signés Le Nain, entre des fermes neuves et les vieux moulins à vent. Marais du Sud, moins âpres, sous leurs voûtes de verdure : « Venise verte ». Plaine qu'on dit « Petite Beauce », avec des Millet à tous les horizons. Bocages dissimulant leurs terres plus ou moins « remembrées » dans la fausse forêt des haies. Vraies forêts de pins et de chênes-verts — « *méditerranéennes* » — dans les dunes côtières, ou de châtaigniers et de chênes à Mervent et Vouvant. La *fée Mélosine* y rôde autour de sa tour, comme aux Essarts l'ombre de « Compère Guilleri » et, au pays de Retz, celle de Barbe-Bleue, ancien compagnon de Jeanne d'Arc. Sans cesse, entre les hommes d'aujourd'hui — maraichins, bocains, plainauds — resurgissent la légende et l'histoire mêlées, obstinées : remparts, merveilles romanes, abbayes, églises, manoirs, châteaux Renaissance, mais aussi monuments et plaques portant jusqu'au sanctuaire du Mont-des-Alouettes les noms des combattants — sinon des « *trois cent mille victimes des guerres de Vendée* » — à qui s'ajoutent « *ceux de 14-18* » — dont les morts debout de la « tranchée des baïonnettes » — et « *ceux de la dernière* ». De Lattre après Clemenceau, tous deux nés dans un même village : Mouilleron-en-Pareds.

Napoléon à La Roche-sur-Yon

Mais où, à la fin, voir la Vendée nouvelle ? Partout.

Ville « décrétée » stratégiquement — toujours le souvenir du soulèvement — par Napoléon, La Roche-sur-Yon a piétiné longtemps dans son péché originel. Militaire, bâtie « au carré » dans son pentagone, la nouvelle préfecture n'a pas 10 000 habitants quand tombe Napoléon, l'autre, en 1871. « *Campement de nomades administratifs* », elle *stagne* jusqu'à la dernière guerre, puis la voilà soudain doublant, triplant, dépassant les 50 000 habitants, devenant ville, sillonnée par sept lignes d'autobus urbains, animée dans ses faubourgs de « ville nouvelle » par une vie associative où les « bocains » d'hier reconstituent celle de leurs anciens bourgs.

Tout se noue là. La « ville mal aimée », que son nouveau maire, socialiste au bocage, veut rendre moins roide — à commencer par la glaciale esplanade Napoléon, — reflète déjà une part de la Vendée nouvelle avec ses citadins à la première génération, ses ouvriers et ses patrons de même. Finalement, les grandes boîtes « importées » ont créé moins d'emplois que ces néo-patrons issus des ateliers ruraux. Menuisier, tailleur, charcutier, cordonnier sont *devenus des grands du* meuble, de l'habillement, de l'agro-alimentaire, de la chaussure, *souvent* au niveau européen et toujours orientés vers un style neuf. La plus grande originalité saute aux yeux.

Surtout dans le *Nord-Est*, au bord de la « nébuleuse choletaise » de plus ancienne tradition industrielle, les usines *s'égaillent* dans la campagne. Partout petites villes et gros bourgs — Mortagne, Les Herbiers, Chantonnay, etc. — en prennent un air robuste, et l'ouvrier en garde un pied dans la terre et l'espace. Loin des métropoles asphyxiées, voici enfin réalisée l'utopie, l'idylle. Pas tout à fait. Une fragilité menace ces industries de main-d'œuvre vouées aux biens de consommation. Les salaires tournent autour du SMIC, et les syndicats redoutent que, dans le vieux triptyque villageois, l'usine ne remplace le château à côté de la mairie et de l'église.

Jeunes et bouillants syndicats ! La C.F.D.T. *domine,* dont les militants sortent souvent des milieux chrétiens en ce pays où 57 % des élèves vont à l'école privée. Modération, « donc », selon nos vieux schémas ? C'est le contraire. Deux voix additionnées entendent soulever les montagnes et mépriser le compromis. M. le préfet, qui a connu les dures batailles sociales du Nord, — mais qu'une vieille tradition codifie — n'en revenait pas, à son arrivée, de tant de raideurs mutuelles. Car le patronat « à la première génération » n'a pas non plus l'échine *souple* et s'indigne encore d'avoir vu défiler de « jeunes vicaires » derrière des drapeaux rouges. Dérangeante Vendée... Ces « contradictions » d'aujourd'hui font regarder hier autrement.

Les « Vendéens » de 93 (prêtres 3 %, artisans et ouvriers 38 %, paysans 46 %, selon l'étude « dépassionnée » de l'Américain Tilly) ne furent-ils pas, en somme, les grands-oncles de ceux qui, un peu partout maintenant, entendent défendre « contre le pouvoir central » leur « *manière de vivre* » ?

La relève de l'agriculture

Au vrai, le vent n'est pas à la panique. Parti tardivement — douze « bourgs noirs » n'ont reçu l'électricité qu'à partir de 1950 ! — le sage « boom » vendéen ne subit les effets de la crise que différés. Le taux de chômage demeure l'un des plus bas de France. Mais des ateliers ferment, la demande d'emplois augmente et le solde migratoire — pour la première fois positif en 1975 — stagne. On appelle d'autres industries, de l'énergie pour les alimenter, de grands axes routiers pour les désenclaver. Mais le nucléaire a ses adversaires et les autoroutes aussi, « *qui ouvriront trop un pays jaloux de son âme* ». De même l'aquaculture — à développer dans le vaste damier des marais salants abandonnés — est, pour certains, « la tarte à la crème », comme, pour d'autres, les énergies « nouvelles »... en ce pays des vieux moulins.

L'agriculture a gardé des bras à la terre plus qu'ailleurs, jusque-là. La mutation fut ici dans l'abandon des prairies naturelles pour les cultures fourragères. Si l'on rencontre, de-ci, de-là, carrés de choux, carrés de vignes — étrangement logés entre dunes et marais, — si les petites familles des fameux canards viennent couper votre route, on tombe encore plus souvent dans le Bocage sur le bloc — jusqu'à *1 tonne et demie* — d'un bœuf charolais. Elevage intensif.

Du côté de Chalans, en expansion, on veut lui donner toute sa place en maîtrisant les eaux du marais et aussi les sols, convoités par la résidence secondaire. Mais la machine et le remembrement — souvent à l'amiable — libèrent des hommes, que l'agro-alimentaire récupère parfois. Agro-alimentaire aussi pour soutenir la conserverie littorale et la pêche déclinante — sinon en production du moins en marins. Bassins à huîtres, bouchots à moules s'étendent toujours à l'infini, surtout dans la baie de l'Aiguillon, et la pêche à pied des paysans *de* la mer est bien loin d'être morte.

De plus, une autre porte reste ouverte. Si souvent surpeuplé en d'autres régions, le tertiaire a besoin ici de croître. Même au sud, un peu dépressif économiquement et *démographiquement,* des industries nouvelles s'ajoutent aux plus anciennes du côté de Luçon et de Fontenay-le-Comte, vieille capitale d'une région riche d'une histoire différente et de culture, où Rabelais trop favorable à la Réforme trouva refuge en l'abbaye de Maillezais.

Que de Vendées ! Celles d'aujourd'hui — de la « ville nouvelle », des bourgs vigoureux, d'un nouveau tourisme, de l'élevage moderne et des usines à la campagne — par-dessus les autres, *traditionnelles mais multiples,* que cache encore à tant de regards l'image « bloquée » de la seule « Vendée militaire ».

Pour mieux les découvrir à de prochaines vacances « *nous retournerons au Puy-du-Feu* ». Ce n'est pas un « son et lumière » de plus. Aux Epesses, sur fond de château Renaissance, devant un étang, mille participants bénévoles, mille volontaires un peu fous, levés en douze communes voisines, racontent en gestes, en paroles, en *musique,* en *lumière, non* pas l'*histoire* des châteaux mais celle du peuple vendéen. A travers diversités et « *contradictions* » la Vendée s'y retrouve une : non plus « *morceau oublié de la France du XIXe siècle* » (André Siegfried) mais vieux pays entreprenant où, du marais « breton » *au marais « poitevin », des* « estrans » littoraux aux collines du Haut-Bocage, voie cette phrase *répétée comme un* leitmotiv : « *La tradition c'est le pied mère, le progrès c'est le greffon* » (Léopold Robert, médecin, sociologue, romancier, dramaturge, sénateur, maire, alias Jean Yole).

JEAN RAMBAUD.

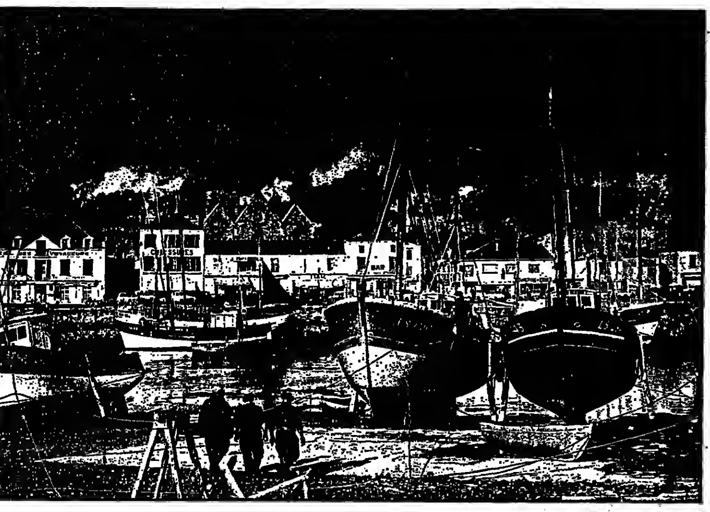


PHOTO : SERGE DE SAZO (RAPHO).

Femme de marin

Eva veille au grain

DEUX heures du matin. Le long des quais, des jeunes femmes sortent à la hâte de voiture. Des marins quittent le chalut : ils retrouvent leurs épouses. Les voitures s'éloignent, sur les quais revient le silence de la nuit.

« Décidément, ces jeunes donnent à leur mari de bien mauvaises habitudes... » *Eva, menue et narquoise, regarde sa fille venue lui rendre visite comme chaque après-midi. Les deux femmes sont mariées à des marins-pêcheurs. Elles sont nées, elles résident à La Chaume, le « Rif » des Sables-d'Olonne, aux maisons basses et blanches, à l'odeur forte de marée.*

Elles n'auraient pas accepté, disent-elles, d'« épouser un homme qui ne soit pas marin ». *Le gendre d'Eva est rentré cette nuit, son mari est reparti la veille pour une semaine de pêche.* « Il était temps, il commençait à tourner en rond dans ma cuisine. »

Eva a vécu ses trente années de vie conjugale avec indépendance. Il lui a fallu tenir le budget, décider s'il fallait faire opérer un enfant, envoyer l'autre en apprentissage, aller aux « Invalides », ce système de prévoyance sociale exemplaire accordé par Colbert aux hommes de la mer en échange d'une conscription obligatoire...

La famille vit des recettes de la « marée », bonne ou mauvaise en turbots, soles et daurades. Selon la mer et les cours du marché, quelque 4 000 F en moyenne mensuelle sur l'année. Eva a ainsi appris à acheter lorsque l'argent rentre et à économiser pour les longues semaines où la tempête interdit tout départ. Elle travaillait autrefois dans une des conserveries de la ville : rendement lorsque le mari était en mer, congé lorsqu'il rentrait. Et un salaire très bas. Des conserveries ont fermé. Dans celles qui demeurent ouvertes, les horaires et la maîtrise sont désormais stricts. La plupart des femmes de marins ne travaillent donc plus. Elles attendent à la maison le retour plus ou moins impromptu de l'époux.

« C'est chaque fois la fête, comme un dimanche », *dit Eva. Pour d'autres, l'arrivée-surprise ressemble à un contrôle conjugal. Ou se solde par une dispute, à la sortie des bistrots du port.* « La promiscuité du bateau n'arrange pas les caractères », *commente, discrète, Eva.*

Eva encore, Eva qui se souvient de cette attente de vingt-sept heures. A La Chaume, on avait appris qu'un marin était tombé à l'eau. Mais qui ? La tempête faisait rage. Les femmes s'étaient rassemblées sur le port. La belle-mère d'Eva était là, sombre, calme. Sentait-elle déjà *la mort ?* « C'est un temps à ce que les marins ne reviennent pas », *lâcha l'aïeule. Eva avait été épouvantée.*

Eva se lève. A cette heure-ci, comme chaque jour, son mari lui parle sur les ondes. Sa fille écoute. Pas de message pour elle. Son mari, explique-t-elle, « n'aime pas parler devant ses collègues ». *Lorsque arrivera la pêche au thon, entre juin et septembre, l'absence sera pesante. Le bateau part pour un mois. Toute la vie de l'année semble suspendue à la campagne, dont on attend les trois quarts du revenu.* « Mon mari aime ces longs séjours en pleine mer », *ajoute la fille d'Eva. Quelques instants de silence.* « Mais mon fils ne sera jamais marin. Ça, non... »

DANIELLE ROUARD.

ENVIRONNEMENT

La France refuse de faire ratifier le traité international sur la dépollution du Rhin

La Haye rappelle son ambassadeur

Le gouvernement a renoncé à soumettre à la ratification de l'Assemblée nationale le traité de Bonn sur la dépollution du Rhin. Ce texte, signé le 3 décembre 1976 par les représentants de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de la Suisse, des Pays-Bas et du Luxembourg, a été ratifié il y a un an par les Parlements des quatre derniers pays cités ci-dessus. Il soulevait chez nous de telles difficultés que le gouvernement hésitait depuis plus d'un an à le soumettre aux parlementaires.

Le traité prévoit en effet qu'au lieu de rejeter dans le Rhin l'équivalent annuel de 5,5 millions de tonnes de sel, les Mines de potasses d'Alsace en injecteront 2,3 millions de tonnes dans le sous-sol du Haut-Rhin. Les cosignataires de l'accord ont déjà versé une importante contribution financière pour couvrir les frais de l'opération. Les Pays-Bas pour leur part avaient payé l'équivalent de 48 millions de francs français. De tous les riverains du Rhin, ce pays est celui qui souffre le plus des innombrables pollutions déversées dans le fleuve (*le Monde* du 13 novembre 1979). On y attendait avec impatience que la France respecte ses engagements.

Aussi l'annonce faite officiellement, le lundi 3 décembre, par le gouvernement français aux autorités néerlandaises que le traité de Bonn ne serait pas soumis à ratification a-t-elle causé une « *profonde surprise* » et une « *grande irritation* » à La Haye.

Paris a eu beau préciser que la France rembourserait les autres riverains des fonds que ceux-ci avaient déjà versés, cela n'a guère contribué à apaiser les esprits.

Les promesses de M. Giscard d'Estaing

Un communiqué diffusé par le ministère néerlandais des affaires étrangères déclare : « *D'innombrables déclarations des autorités françaises, et tout récemment encore du ministre des affaires étrangères, M. Jean François-Poncet, durant sa visite à La Haye, avaient donné l'impression au gouvernement néerlandais qu'elles mettraient tout en œuvre pour faire adopter le projet de traité.* »

On rappelle à La Haye que, lors du dernier sommet franco-allemand, le président Giscard d'Estaing avait déclaré à la télévision ouest-allemande : « *Le gouvernement français a signé cet accord, il doit donc être ratifié. Il y a eu des problèmes qui s'expliquent concernant les modalités d'application de cet accord, mais, à partir du moment où il a été signé, nous le présenterons à la ratification.* »

Le ministre néerlandais des transports et des eaux, M. Daniel Tuinman, s'est dit « accablé » par cette décision, qu'il a qualifiée de « *sérieux revers pour la coopération internationale* ». Le chef de l'opposition socialiste, M. Joop Den Uyl, ancien premier ministre, qui avait écrit la semaine dernière à M. François Mitterrand pour demander au premier secrétaire du parti socialiste français de soutenir la ratification du traité, a annoncé qu'il demanderait cette semaine devant la Chambre des députés néerlandais des explications à son gouvernement.

De son côté, l'I.A.W.R. (International Arbeidgemeischaft Wasserwerken Rheinschutz), association internationale groupant quatre-vingt-deux sociétés de distribution d'eau dans la vallée du Rhin, alimentant plus de vingt millions de personnes, réclame une réunion intergouvernementale sur cette affaire.

Seule la fondation Reinwater (l'eau pure) qui défend les trois horticulteurs de l'embouchure du Rhin qui sont en procès depuis 1974 avec les Mines de potasses d'Alsace paraît satisfaite. « *A présent les choses sont plus claires* », a déclaré son représentant M. Derk Lasonder. « *On devrait pouvoir faire appliquer par la France le principe du pollueur-payeur adopté par le conseil des ministres de la C.E.E.* »

La décision du gouvernement français et les raisons qui la justifient devaient être exposées mardi 4 décembre, dans l'après-midi, par M. Jacques Limouzy, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement, devant la conférence des présidents de commissions de l'Assemblée nationale.

● *Yerres : la pollution s'étend.* — La mystérieuse pollution qui décime les poissons de la rivière l'Yerres, en Seine-et-Marne, va bientôt atteindre le confluent avec la Seine à Villeneuve-Saint-Georges. La toxicité du produit dont plusieurs laboratoires s'efforcent depuis plusieurs jours de déterminer la nature ne paraît pas s'atténuer.

Les dégâts causés sur environ 25 kilomètres à la faune piscicole de l'Yerres sont considérables. Les sociétés de pêche du Val d'Yerres sur les départements de la Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-de-Marne avaient fait ces dernières années un effort très important de réempoissonnement pour redonner vie à cette rivière touchée naguère par d'autres pollutions moins sévères. Ces efforts sont à nouveau réduits à néant. — *(Corresp.)*

Le projet de centrale nucléaire de Cattenom (Moselle) est vivement contesté par les Allemands et les Luxembourgeois

De notre correspondant

Bonn. — La réunion, lundi 3 décembre, à Bonn, de la commission franco-germano-luxembourgeoise sur l'implantation des centrales atomiques a fourni l'occasion aux représentants de la République fédérale et du grand-duché de formuler leurs doléances contre la construction du complexe de Cattenom, en Lorraine. Ce projet soulève en effet une tempête de protestations.

Il est vrai que depuis la dernière rencontre de la commission un fait nouveau est intervenu. La France a décidé d'aller de l'avant beaucoup plus vite avec la construction du troisième et du quatrième réacteur afin que, dès 1982-1983, la capacité des installations de Cattenom atteigne 5 200 mégawatts. Pourtant, si les autorités ouest-allemandes expriment leur surprise ou même leur stupéfaction, elles ne pouvaient guère ignorer les décisions françaises prises il y a bien des semaines déjà.

En fait, le gouvernement fédéral, comme ceux de Sarrebruck et de Mayence, doivent tenir compte de la campagne menée par tous les partis ouest-allemands contre le projet de Cattenom. Les arguments utilisés ne sont d'ailleurs pas tous négligeables. Ceux qui redoutent un « assassinat de la Moselle » exagèrent peut-être leurs craintes puisque E.D.F. a prévu quatre tours de refroidissement et des réservoirs qui emmagasineront quelque 30 millions de mètres cubes d'eau. Bien qu'il ne s'agisse pas de leur propre territoire, beaucoup d'Allemands et de Luxembourgeois amoureux de la nature protestent contre ces édifices monstrueux, d'un diamètre de 120 mètres et d'une hauteur de 170 mètres, qui vont défigurer le paysage de la Moselle.

D'autres adversaires allemands du projet, notamment les vignerons, craignent que l'usine de Cattenom ne cré un micro-climat très défavorable. Les panaches de vapeur d'eau sortant des tours de refroidissement risquent, selon eux, de diminuer l'ensoleillement. Les inquiétudes des défenseurs de l'environnement ont encore été accrues depuis qu'un parlementaire français a dit aux villageois de Cattenom qu'ils n'auraient pas grand-chose à craindre eux-mêmes car les vents dominants portent vers l'est.

Les adversaires du nucléaire en R.F.A. ne sont pas moins embarrassés par l' « affaire Cattenom ». Leurs efforts pour empêcher la construction de centrales atomiques en République fédérale deviendront vains si de telles installations sont édifiées à quelques kilomètres de l'autre côté de la frontière.

L'objection la plus sérieuse concerne les mesures de sécurité. Les techniques nucléaires ne sont pas identiques des deux côtés du Rhin. Aussi l'harmonisation des règles à observer dans ce domaine continue-t-elle d'être discutée au sein des organismes spécialisés. Et du côté français on affirme que les mesures de sécurité ne seront pas moins strictes que celles en vigueur dans la R.F.A.

Pourquoi alors toutes les polémiques touchant Cattenom ? Elles s'expliquent par la situation politique de la R.F.A. où les « verts » menacent de jouer le rôle d'arbitres lors des élections fédérales de l'an prochain. Aucun parti ne tient à se présenter comme le défenseur inconditionnel de l'énergie nucléaire, chacun profite donc de l'occasion pour s'en prendre au programme nucléaire d'un pays voisin plutôt qu'à celui de la R.F.A.

JEAN WETZ.

● *Villes espagnoles polluées.* — Une très forte pollution atmosphérique règne sur les principales villes d'Espagne depuis une semaine environ. Elle est due à l'augmentation de la circulation automobile, aux activités industrielles et à un phénomène météorologique : l'inversion thermique. Les couches supérieures de l'atmosphère sont plus chaudes que les zones basses et elles plaquent au sol la pollution. On a enregistré un peu partout une importante augmentation des cas d'hospitalisation pour malaises respiratoires et, à Barcelone, une hausse du nombre des décès chez les patients souffrant de maladies cardiaques et respiratoires. — *(A.F.P.)*

PÊCHE

La Commission européenne propose pour 1980 une réduction de plus de 50 % des captures par rapport à 1976

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Quelles quantités de poisson pourront être pêchées, espèce par espèce et zone par zone, dans la mer communautaire en 1980 ? Telle était la principale question posée aux ministres des Neuf, réunis lundi 3 décembre à Bruxelles.

Faute de proposition en bonne et due forme de la Commission européenne, ils ne pouvaient prendre de décision. Cependant, ils disposaient d'un document de travail établi par les services bruxellois à partir de rapports du Comité scientifique et technique communautaire (C.S.T.).

Sous prétexte de reconstituer le plus vite possible les stocks de poisson, la Commission recommande une réduction sensible de l'effort de pêche : pour les principales espèces, le total des prises devrait, selon elle, être ramené à 475 000 tonnes en 1980, contre 786 000 en 1978 et 1979, et 1 million de tonnes en 1976.

Parmi les mesures particulièrement gênantes pour les Français, elle prévoit, outre le maintien de l'interdiction totale de la pêche au hareng, l'interdiction également totale de la pêche au maquereau en mer du Nord et une réduction importante (30 %) de la pêche au lieu noir et à l'aiglefin. La majorité des États membres — France, Pays-Bas, Danemark, Belgique, Italie — ont rejeté ces suggestions auxquelles le Royaume-Uni, au contraire, serait favorable.

L'avis qui avait été adressé à la Commission par le comité consultatif des pêches où siègent les professionnels des neuf pays, souligne que, quitte à étaler dans le temps la reconstitution des stocks, il faut absolument éviter une politique de nature à mettre massivement en péril l'emploi dans le secteur de la pêche. Le conseil des ministres examinera les futures propositions de la Commission le 28 janvier.

A cette même date, les ministres se prononceront également sur une proposition visant à obliger les autorités maritimes des Neuf à communiquer à Bruxelles les prises effectuées. C'est là un moyen de contrôle pour s'assurer que les limitations sont respectées. Les Britanniques qui sont peu favorables à cette mesure ont lié leur accord à l'adoption d'un quota global communautaire pour 1980 (1). M. Walker, le ministre britannique dont les réactions, au lendemain du conseil européen de Dublin, ont été observées avec attention, a manifesté dans le ton une certaine bonne volonté ; mais elle ne s'est concrétisée que par des concessions parfaitement symboliques qui ne coûtent rien à la Grande-Bretagne. Dans l'attente du prochain conseil européen de Bruxelles — décisif sur l'affaire budgétaire, — la tactique des Britanniques serait donc de pratiquer une certaine politique du sourire, mais à moindre frais, sans engagement véritable, de manière à être en mesure de « reprendre *leurs billes* » si le débat sur la question budgétaire n'évolue pas d'une manière qu'ils jugent favorable.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Il s'agit des « TAC », c'est-à-dire Total Authorised Captures (total de captures autorisées).

TOURISME

● *La prime à la modernisation de l'hôtellerie de montagne.* — Les hôtels classés une et deux étoiles situés dans des communes rurales de montagne bénéficieront d'une prime de 4 000 F par chambre lorsqu'ils moderniseront ou agrandiront leurs installations. Le *Journal officiel* du 29 novembre précise que les investissements doivent être au moins égaux à 100 000 francs et inférieurs à 350 000 francs pour les établissements comptant entre cinq et vingt chambres. La prime ne devra pas dépasser le quart du montant hors taxe des travaux.

Toutefois, cette prime sera seulement attribuée dans les départements ayant accepté « *de consacrer des moyens financiers pour le même objet et dans les mêmes conditions* ». L'État et le département se partageront donc la charge de cette aide.

COLLECTIVITÉS LOCALES

RÉFÉRENDUM SUR LE LITTORAL NORD

La ville de Grande-Synthe gagne plus de 10 000 habitants au détriment de Dunkerque

De notre correspondant

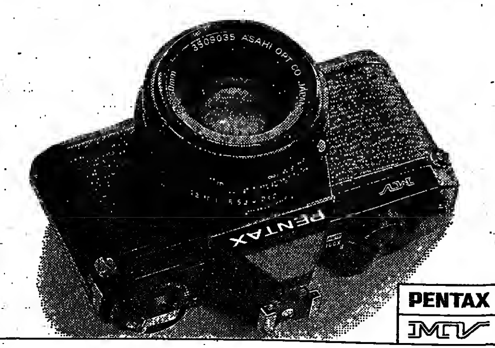
Dunkerque. — La cité résidentielle qui a été créée *ex nihilo* aux abords de l'usine Usinor-Dunkerque pour accueillir les ouvriers sidérurgistes et leurs familles compte actuellement 25 000 habitants. Son appellation de « Nouvelles-Synthes » est le compromis intervenu entre deux communes qui se partagent son territoire : Grande-Synthe (15 000 habitants) et la ZUP de Petite-Synthe (10 000).

Il y a six ans, les Petits-Synthois sont devenus des Dunkerquois à la suite d'une fusion de communes, et c'est la ville-mère qui s'est étendue sur cette partie des Nouvelles-Synthes, à l'est, dans le secteur baptisé Albeck. Cette « copropriété » vient d'être remise en question par une initiative de la mairie socialiste de Grande-Synthe (le maire est M. Carême) demandant que sa commune reprenne ce quartier d'Albeck. Mais la mairie de Dunkerque, dirigée par M. Claude Prouvoyeur (div. mod. favorable à la majorité), s'est déclarée opposée à ce rattachement, bien qu'aux dernières élections cantonales les votes des électeurs de ce secteur aient pesé en faveur de la gauche. Néanmoins, la mairie de Dunkerque avait accepté le dimanche 2 décembre la consultation des habitants, consultation étendue à un autre quartier limitrophe de 2 000 habitants, la cité Dessinguez.

Après une campagne qui a vivement opposé les « pro-Dunkerquois » aux « pro-Grands Synthois », deux listes de trois candidats aux fonctions de commissaire-enquêteur, arborant les couleurs de chaque camp, se sont présentées dimanche aux suffrages des habitants des deux quartiers, ce qui constituait un véritable référendum. Les candidats de Grande-Synthe l'ont emporté avec 55,53 % des voix (27,56 % du nombre des électeurs inscrits). Ces résultats comprennent le vote du quartier Dessinguez, pourtant favorable à Dunkerque.

L'agitation soulevée par cette confrontation inter-villes n'est pas pour autant apaisée. Lundi soir 3 décembre, lors d'une réunion ordinaire du conseil municipal de Dunkerque, de nombreux habitants venus des deux quartiers sont arrivés dans la salle pour manifester leur volonté de rester Dunkerquois. Au cours de la séance, une allusion a été faite à une possible alliance de la ville de Dunkerque avec un village voisin de Grande-Synthe, et qui est particulièrement convoité par les deux camps : Mardyck. C'est une commune pauvre en habitants (moins de trois cents), mais très riche en ressources fiscales avec l'ensemble pétrochimique, une grande partie de la raffinerie Total et d'autres industries nouvelles. Si cette alliance se réalisait, Dunkerque marquerait un point, à son tour, dans cet affrontement d'intérêts communaux qui n'en est certainement pas à sa dernière péripétie.

MARC BURNOD.



هكذا من الأصل

RELIGION

DANS UNE LETTRE PUBLIQUE

Plus de trois cents dominicains et dominicaines apportent leur soutien au Père Pohier

Plus de trois cents dominicains et dominicaines résidant en France ont adressé au Père Jacques Pohier une « lettre publique » qualifiant d'injustes les sanctions dont il a été l'objet à la suite de la publication de son livre *Quand je dis Dieu* (*le Monde* du 17 novembre). Le maître général des dominicains a, on le sait, interdit à ce théologien de prêcher, d'enseigner et de présider l'eucharistie.

Les signataires de la lettre affirment que la démarche dans laquelle s'est engagé le Père Pohier stimule la foi de beaucoup d'entre eux, même s'ils ne partagent pas toutes ses positions. Selon eux, l'interdiction romaine est injuste dans sa procédure et met en cause la liberté de recherche et la possibilité de communication entre croyants.

« *Nous apprécions la démarche dans laquelle tu es engagé, à la demande même de tes supérieurs: dire ta foi avec rigueur et honnêteté, du cœur de ces mutations de nos cultures où tu te situes*, lit-on dans la lettre, qui ajoute : *Nous n'approuvons pas tous pour autant toutes tes positions ; ni en particulier tout ce que tu dis de la résurrection — ou, selon le mot que tu crées, de la re-surrection. Un débat fraternel s'est d'ailleurs ouvert autour de ton livre* Quand je dis Dieu : *des réunions avec toi ont eu lieu, des groupes de laïcs en ont discuté, des théologiens ont exprimé dans leurs revues accords et critiques. Ainsi s'exerce cette régulation normale de la formulation de la foi qui joue dans l'Eglise locale notamment dans cette communauté d'Eglise qu'est notre ordre.*

» *Sans que nous ayons été entendus, pas plus que d'autres, clercs ou laïcs, engagés dans ce débat, une intervention romaine interrompt brusquement cette régulation. Rome avait certes le droit de prendre position sur ton livre. Mais c'est une procédure extraordinaire qui a été choisie, réservée aux cas où il y a « péril grave pour la foi des fidèles ». Nous attestons que ce n'est pas le cas, en France du moins, où tu atteins un public que nous voyons réagir et non se pervertir.*

» *Si quelque chose fait scandale, bien plus que ton livre, c'est l'intervention romaine dans sa procédure et ses effets, sinon dans son principe. C'est elle, aussi, qui porte tes recherches dans les mass media et le grand public et qui donne à ton livre une portée internationale : la déclaration romaine a déclenché les traductions néerlandaise, allemande et prochainement d'autres.* »

LE CARDINAL ETCHEGARAY SERA MEMBRE DE LA COMMISSION CATHOLIQUE - ORTHODOXE

A peine rentré de Turquie, Jean-Paul II a fait publier la liste des trente et un membres catholiques de la commission mixte chargée de préparer l'unité entre l'Eglise romaine et des Eglises orthodoxes. Parmi eux, cinq cardinaux : Johannes Willebrands, archevêque d'Utrecht, qui avait accompagné le pape en Turquie en sa qualité de président du secrétariat pour l'unité des chrétiens ; William Baum, archevêque de Washington ; George Basil Hume, archevêque de Westminster ; Joseph Ratzinger, archevêque de Munich, et Roger Etchegaray, archevêque de Marseille.

Viennent ensuite neuf archevêques et évêques en relation de longue date avec les traditions des Eglises orientales ; enfin, plusieurs experts en théologie orientale. Le Père Pierre Duprey, sous-secrétaire du secrétariat pour l'unité des chrétiens, sera cosecrétaire, avec un orthodoxe, de la commission mixte.

Côté orthodoxe, vingt-trois membres sont déjà nommés, parmi lesquels Mgr Stylianos, archevêque grec orthodoxe d'Australie, qui représentera le patriarcat de Constantinople, ainsi que divers représentants des principaux patriarcats du monde (Alexandrie, Antioche, Jérusalem, Moscou, Belgrade, Bucarest et Sofia.

Pour l'instant, on ne sait pas encore, où et quand se réunira cette commission et quelles seront ses méthodes de travail.

● RECTIFICATIF. — Dans notre article sur le voyage de Jean-Paul II en Turquie (*le Monde* daté 2-3 décembre), sous le titre « La troisième Rome ? », il fallait lire : « *le patriarche de Constantinople, primat d'honneur de deux cents millions d'orthodoxes* » (et non « *deux millions* ») ; « *désaccord (...) au niveau de la formulation théologique* » (et non « *qui est logique* ») ; et « *sanctuaire marial à Ephèse* » (et non « *sanctuaire paroissial* ».

CARNET

Naissances

— M. et Mme Jacques J. Camus sont heureux de faire part de la naissance de

Morgane,

le 3 novembre 1979, chez Didier et Anne-Marie CAMUS.
4, rue Péclet, 75015 Paris.
La Crémaillère,
19, boulevard Carnot,
92340 Bourg-la-Reine.

— Le docteur et Mme Pierre COCHET laissent à Pierre-Yves, Caroline, Isabelle et Matthieu la joie d'annoncer la naissance de leur petite sœur

Marie-Noëlle,

le 27 novembre 1979, à Nîmes.

— Le docteur et Mme Louis ROBINET ont la joie de faire part de la naissance de leur fils

Pierre,

le 28 novembre 1979, à Paris.

— Kim et Lili LOUREIRO, née Lambert, sont heureux :

Hugo

est né le 1er décembre.
17, rue Desnouettes, 75015 Paris.

Mariages

Suzanne EENENS
et
Erik RYDBERG

sont heureux de faire part de leur mariage, le 1er décembre 1979, à Bruxelles.

Décès

— Mme Michel Bondonneau,
Petite sœur Annick Cécile de Jésus,
Mlle Agnès Bondonneau,
M. et Mme Claude Bondonneau,
M. et Mme Pierre Guérin,
M. et Mme Jean-Claude Sibuet,
Coralie et Jean-Philippe,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel BONDONNEAU,
contrôleur général honoraire de la Banque de l'Indochine,
croix de guerre 1939-1945,

leur mari, père, beau-père et grand-père, survenu dans sa soixante-seizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 6 décembre, à 9 h. 45, en l'église Notre-Dame-de-la-Résurrection, avenue du Docteur-Schweitzer, au Chesnay.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

Mme Jean BRESCHARD,
née Jeanne Trébuchet,

survenu le 23 novembre 1979, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité en l'église de Boussac (Creuse).

De la part de :
M. et Mme Jacques Mesuré, ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Mme Gabrielle Devenat,
Et de toute sa famille.
La Gimonette, Corquoy,
18190 Châteauneuf-sur-Cher.

— M. et Mme Raymond Clerc et leurs enfants,
Le général et Mme Jacques Clerc et leurs enfants,
M. et Mme Christian Clerc et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Clerc et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André CLERC,

leur père et grand-père, survenu le mardi 27 novembre 1979, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale le vendredi 30 novembre 1979.

— Mme Jean Fèvre,
M. et Mme P. Dounet, leurs enfants et petits-enfants, leur arrière-petite-fille,
Mme veuve P. Girardot, ses enfants et petits-enfants,
Et les parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean FEVRE,
ingénieur civil des mines,

survenu le 1er décembre 1979, en sa soixante-quinzième année.
70120 Semmadon.

— Anna Guglielmi a la tristesse de faire part du décès de sa mère,

Paola GUGLIELMI,
née Zeber,

survenu le 2 décembre 1979.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 6 décembre, à 13 h. 45, en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, sa paroisse, où l'on se réunira, suivie de l'inhumation au cimetière d'Auteuil, dans le caveau de famille.

210, avenue de Versailles,
75016 Paris.
21 Via Adda (Rome).

— Mme Marie-France Michalon et son fils Olivier,
Mlle Geneviève Jauzon,
Mlle Marie-Dominique Jauzon,
ont la douleur de faire part du décès de leur père et grand-père,

M. Pierre JAUZON,
capitaine de vaisseau,
officier de la Légion d'honneur.

Le service religieux en la chapelle du cimetière du Père-Lachaise aura lieu le vendredi 7 décembre, à 8 h. 45.

Mlles Jauzon,
107, avenue Félix-Faure,
75015 Paris.

— Alger, Nice.
M. et Mme Jean Pourcher et leurs fils Pierre et Thierry,
M. Yves Pourcher et ses filles Raphaëlle et Anne,
Le docteur et Mme Philippe Pourcher et leurs enfants Cédric et Emilie,
Le colonel Pierre Boutry et Mme,
M. et Mme Pierre Ameye et leurs enfants,
M. et Mme Robert Vacherot, leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Martel, Cherfils, de Mazières, Barbaroux, Thomas, Debusscher, parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Gaston POURCHER,
née Suzanne Audoyer,

leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur, tante et cousine, rappelée à Dieu le 26 novembre 1979, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité, le 28 novembre 1979, en l'église du Sacré-Cœur, sa paroisse, à Nice.

Cet avis tient lieu de faire-part.
9 bis, rue de la Liberté, 06000 Nice.
Mas Mauricau, port Issol,
Avenue du Rosaire, 83110 Sanary.
Mas d'Ambroisie, 13810 Eygalières.

Soutenances de thèses

— Université de Paris-IV, samedi 14 janvier, à 14 h. 30, salle Louis-Liard, Mlle Géralde Nakam : « Montaigne témoin de son temps à travers les Essais ».

Communications diverses

— A l'occasion de la fête nationale ivoirienne, l'ambassadeur de Côte-d'Ivoire en France recevra, vendredi 7 décembre, à partir de 18 h. 30, la communauté ivoirienne dans les salons de l'hôtel Hilton, 18, avenue de Suffren, Paris (15e).

— Le banquet des anciens élèves du lycée Louis-le-Grand se tiendra le samedi 8 décembre, à 20 heures, au lycée, 123, rue Saint-Jacques, Paris (5e). M. Yvan Audouard, président d'honneur, prononcera l'allocution traditionnelle. Inscriptions (100 F) chez M. Robert Mock, 15, avenue Elisée-Reclus, Paris (7e).

— Dans le cadre des Rendez-vous de la rue d'Ulm, Pascal Bruckner et Alain Finkielkraut donneront une conférence sur le thème : « Sexualité et pouvoir », le mercredi 5 décembre, à 20 h. 30 (45, rue d'Ulm, Paris-5e).

— Le cabinet professionnel de Me William Francis Ziwié, avocat à la cour, où il exerce désormais en groupe, est transféré depuis le 1er juillet 28, rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 Paris (métro Luxembourg). Tél. : 326-36-28 et 325-91-73.

INFORMATIONS «SERVICES»

LA MODE

Nostalgies américaines

New-York avant Noël : paradis de la nostalgie ; les choses du passé sont sur le devant des vitrines, les marchands de cadeaux flattant les différentes nationalités dont sont issus les nationaux américains.

Pour les Grecs d'origine, voici les bijoux d'Ilias Lalaounis, inspirés de quatre mille ans d'histoire, et, pour les descendants d'Autrichiens, des pelisses de Révillon (chez Saks, 5e Avenue) comme s'ils devaient se rendre à la cour des Habsbourg. Pour les Anglais, tout un environnement victorien caractérisé par une masse de petites tables d'appoint et les savons et bougies parfumées d'*Estée Lauder*, présentés en potiches et en coupelles. Pour tous, la panoplie du cow-boy : chemises écossaises pour hommes (Bloomingdales) et tous les accessoires qui vont avec.

La « France éternelle » est rappelée, pas de surprise, par la lingerie érotique très Belle Epoque et... la gastronomie. La cave de Macy, genre de super-Fauchon, abrite toutes les spécialités, avec les récipients et les ustensiles de cuisson et de service.

Du passé, on saute directement dans l'avenir avec tous les cadeaux inspirés par les romans de science-fiction : costumes scintillants aux coupes aérospatiales, patins à roulettes futuristes...

Il faut aussi consulter le fastueux catalogue de *Neiman Marcus*, le grand magasin de Dallas pour les milliardaires texans, avec, par exemple, cette année, un dirigeable deux places, de quarante mètres avec moteur, véritable tandem de l'espace.

Et comment, dans cette fièvre mercantile d'avant Noël, ne pas se souvenir du propos du célèbre humoriste Art Buchwald, qui relatait, il y a quelques années, une conversation qu'il venait d'avoir avec un ami, promoteur de cadeaux. Cet homme d'affaires s'indignait que le gouvernement de Washington n'exigeât pas la fermeture de toutes les églises pendant la nuit et la journée de Noël. Cette coutume, selon lui sans fondement, nuisait à la vie économique et représentait une atteinte intolérable à la liberté individuelle, c'est-à-dire à la liberté d'acheter...

NATHALIE MONT-SERVAN.

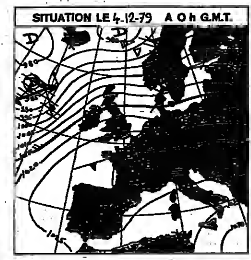


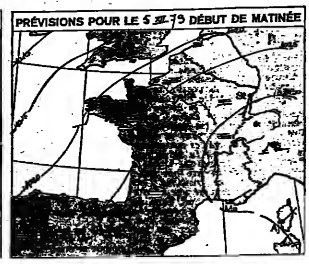
(Croquis de MARCQ.)

Navette du jean du Far-West à l'Europe, le jean s'est imposé à la fois comme vêtement et façon de vivre. Après une absence de quelques saisons de l'avant-scène de la mode, le voilà de retour, toujours en denim bleu, mais à la française. En effet, c'est le modèle parisien de Halles Capone, aux formes amples rappelant celles du costume de clown qu'on s'arrache à New-York, porté avec un tee-shirt et un blouson, sur des bottes western.

Halles Capone, 12, rue de Turbigo, 75002 Paris. Blouson en agneau doublé thermique (1 870 F) ; tee-shirt (45 F) ; pantalon jean en denim bleu (255 F).

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le mardi 4 décembre à 0 heure et le mercredi 5 décembre à 24 heures :

Au nord des hautes pressions qui règnent sur le Bassin méditerranéen et le sud de l'Europe, des perturbations continueront à circuler très rapidement de l'Atlantique à la Norvège ; elles n'affecteront que faiblement le nord-ouest et le nord de la France.

Mercredi 5 décembre, le temps sera souvent très brumeux le matin, doux dans le Nord-Ouest et le Nord, encore assez frais ailleurs. Dans la journée, le ciel restera nuageux près de la Manche et de la mer du Nord, où les vents de sud-ouest seront modérés ou assez forts, mais le temps sera généralement ensoleillé sur le reste de la France, avec des vents faibles de secteur sud. Les températures maximales resteront du même ordre que celles de mardi.

Le mardi 4 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 030,8 millibars, soit 773 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 3 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 3 au 4) : Ajaccio, 15 et 2 degrés ; Biarritz, 19 et 6 ; Bordeaux, 18 et 4 ; Brest, 13 et 10 ; Caen, 14 et 7 ; Cherbourg, 13 et 5 ; Clermont-Ferrand, 17 et 1 ; Dijon, 5 et 0 ; Grenoble, 11 et — 2 ; Lille, 12 et 5 ; Lyon, 10 et 0 ; Marseille, 14 et 2 ; Nancy, 18 et 2 ; Nantes, 18 et 8 ; Nice, 18 et 8 ; Paris - Le Bourget, 14 et 8 ; Pau, 23 et 3 ; Perpignan, 16 et 2 ; Rennes, 14 et 10 ; Strasbourg, 12 et 1 ; Tours, 15 et 5 ; Toulouse, 15 et 1 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 3 degrés ; Amsterdam, 13 et 8 ; Athènes, 16 et 14 ; Berlin, 12 et 8 ; Bonn, 15 et 0 ; Bruxelles, 13 et 0 ; Le Caire, 22 et 11 ; îles Canaries, 20 et 16 ; Copenhague, 10 et 4 ; Genève, 9 et — 3 ; Lisbonne, 10 et 7 ; Londres, 13 et 6 ; Madrid, 15 et 2 ; Moscou, 5 et 5 ; New-York, 4 et 1 ; Palma-de-Majorque, 18 et 4 ; Rome, 18 et 3 ; Stockholm, 9 et 4 ; Téhéran, 14 et 8.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des 3-4 décembre 1979 :

DES DECRETS

● Portent modification du décret du 2 mars 1978 pour l'application de la loi du 2 janvier 1978 relative à l'indemnisation des Français rapatriés d'outre-mer dépossédés de leurs biens ;

● Fixant, pour certains départements ou arrondissements, la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article 302 *quater* du code général des impôts relatif aux procédures applicables en matière d'imposition du chiffre d'affaires et du bénéfice.

UN ARRETE

● Relatif aux vitesses maximales des véhicules automobiles, dont le poids est supérieur à 10 tonnes.

DES LISTES

● D'admission à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air de Saintes ;

● Des candidats déclarés titulaires par équivalence du brevet de préparation militaire supérieure.

PARIS EN VISITES

MERCREDI 5 DECEMBRE

« Le gothique retrouvé », 10 h. 30, 62, rue Saint-Antoine (Mme Oswald).

« Le musée de Cluny raconté aux enfants », 14 h. 30, 6, place Paul-Painlevé (Mme Colin).

« Notre-Dame de Paris », 15 h., façade (Mme Bachelier).

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine (Mme Oswald).

« La mosquée de Paris », 15 h., 2, place du Puits-de-l'Ermite (Mme Hager).

« Le Forum des Halles et l'église Saint-Eustache », 15 h., parvis Saint-Eustache (Tourisme culturel).

« Les Halles », 15 h., 20, rue Pierre-Lescot (Le Vieux-Paris).

« La vie quotidienne sur les bords du Nil », 15 h., métro Louvre (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

15 h., salle du Musée des monuments français, Palais de Chaillot, place du Trocadéro, Mme Simone Egler : « Van Gogh ».

15 h., Sorbonne, 17, rue de la Sorbonne, M. Jean-Pierre Changeux : « Ontogenèse du cerveau ».

19 h., centre Rachi, 30, boulevard de Port-Royal, Haïm Vidal Sephiha : « La cuisine judéo-espagnole ».

19 h., Goethe-Institut, 17, avenue d'Iéna : « L'Etat a-t-il le droit ou le devoir d'encourager une politique nataliste ? ».

20 h. 30, salons du Picadilly, 16, avenue de Wagram, M. Marek Halter : « Les juifs face à la violence » (Loge Hatikva du B'Nai Brith).

20 h. 30, Domus Medica, 60, boulevard de Latour-Maubourg, M. Yves Diénal : « Exposé et séance de psychanalyse. Santé et maladies mentales ».

20 h. 30, 12, rue Puvis-de-Chavannes, Mme Annie Goldman et M. Marco Koskas : « Les filles de Mardochée » ; « Balace Bounel » (Fédération sépharade de France).

21 h., Auditorium 105, Radio-France, MM. Pietro Prini, Yves Pellicier : « Phénoménologie de la mélancolie ».

20 h. 30, centre Chaillot-Galliéra, 28, avenue George-V, Mme Mariangela Bertolini : « Pourquoi j'ai gardé confiance » (Office chrétien des handicapés).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 2556

HORIZONTALEMENT

I. Qualifie une vie qui n'est pas drôle pour celui qui a eu la gale. — II. Peuvent former un troupeau ; Peut se mettre en banque. — III. Rassembler les sacs. — IV. Donnas un emploi ; Qui peut donc mettre dans la gêne. — V. Imite un bossu ; Avant nous. — VI. Evoque une certaine force. — VII. Peut s'exprimer en un acte ; Pas souple. — VIII. Utile quand on veut faire des nattes ; Peut être exploitée quand elle est riche. — IX. Qui ne fait donc pas avancer. — X. Vieille ville ; Pronom ; Mot d'enfant. — XI. Crie comme un porteur de bois ; Peut se faire avec la main et aussi avec la tête.

VERTICALEMENT

1. Faciles pour celles qui courent beaucoup ; Petit quand il se lève. — 2. Comme ci ou comme ça ; Une belle noce. — 3. Se cultivent mieux dans les villes. — 4. Epousa son frère ; On y condamna les iconoclastes. — Largeur de crêpe ; Passent toujours avant les autres. — 6. Assommés par les coups. — 7. Eprouvée par celui qui sera bientôt crevé. — 8. Héros d'un poème épique ; Pouvait être une occasion de sortie ; Qui n'a donc rien passé. — 9. Sauvage, quand il n'y a pas de préavis ; Civil, quand on fait une déclaration.

Solution du problème n° 2555

Horizontalement

I. Mélomanes. — II. Inopérant. — III. Gilet. — IV. Amène ; Tes. — V. Numismate. — VI. Réa. — VII. Ointes ; Mu. — VIII. Troupe. — IX. AV ; Enroué. — X. Tau ; Ru. — XI. Entasse.

Verticalement

1. Mitan ; Ouste. — 2. En ; Mûri ; Van. — 3. Logement ; Ut. — 4. Opiniâtre. — 5. Mêlés ; Eon. — 6. Are ; Mesures. — 7. Natta ; Pô. — 8. En ; Etameur. — 9. Stase ; Eus.

GUY BROUTY.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	155 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	290 F	480 F	790 F	920 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	183 F	325 F	468 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE	230 F	420 F	612 F	800 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

BREF

COLLOQUES

« LA BONNE MORT ». — L'Alliance mondiale des religions tiendra son quatorzième colloque, présidé par le R.P. Michel Riquet, samedi 8 décembre, de 13 h. 45 à 19 heures et de 20 h. 45 à 23 heures, et dimanche 9 décembre, de 13 h. 45 à 20 heures, 18, rue de Varenne (7e). Après un hommage à Maryse Choisy, fondatrice et présidente d'honneur de l'Alliance, théologiens et scientifiques parleront des problèmes de « la bonne mort ».

Participants : Constantin Andronikof, Paul Arnold, N. Bamate, Jacques Brosse, docteur Paul Chauchard, docteur Jacques Donners, Bernard Guillemain, swami Hridajananda, docteur Hubert Larcher, Antoine Legrand, Marc Lods, Loongrig Nangyal Geyche, Gustave Martelet, David Messas, docteur Charles Pidoux, Jacques Porte, docteur Emilio Servadio, docteur Laurent Stevenin.

★ Renseignements par téléphone : 267-42-52.

INFORMATISATION ET SOCIÉTÉ. — Sur le thème « L'informatisation contre la société ? », plusieurs journaux et revues (1) organisent une rencontre nationale qui aura lieu à Paris les samedi 8 et dimanche 9 décembre prochains. Les personnes intéressées pourront s'inscrire au colloque et recevoir le programme détaillé de la rencontre en écrivant à Communications et recherches, 1, rue Keller, 75011 Paris, tél. : 805-07-65.

(1) « Cahiers du féminisme », « Communisme », « Critique communiste », « Critique de l'économie politique », « Critique socialiste », « l'Economie en question », « Dialectiques », « la Gueule ouverte », « Parti-pris », « Remue-ménage », « la Revue d'en face », « l'Etincelle ».

FORMATION CONTINUE

L'INVASION DES MICRO-ORDINATEURS. — La CEGOS organise, le 12 décembre prochain, une journée d'information sur « L'invasion des micro-ordinateurs ». Cinq cent mille micro-ordinateurs sont vendus chaque année : que va-t-on en faire, que peut-on en faire ?

★ Renseignements : 33, quai Galliéni, B.P. 50, 92152 Suresnes, Cedex. Tél. : 772-31-32.

MAISON

JEAN LUCE ET LES ARTISANS. — Jean Luce est un spécialiste des arts de la table contemporains. Il vient de rénover le sous-sol de son magasin de la rue La Boétie pour y présenter, en exclusivité, les créations d'artisans qu'il a découverts, cet été, entre l'Auvergne et le Périgord. Les œuvres du verrier Jean-Paul Raymond sont des vases, sulfures et objets de table soufflés à la bouche et maillochés, dans des tons bleutés.

Le sculpteur sur bois Richard Lecompte a réalisé en merisier, en orme et en noyer des boîtes de toutes sortes qui perpétuent l'art populaire du Périgord. L'Auvergnat Jean Poisson travaille, lui aussi, le bois massif pour en faire des coffres et des petites tables.

★ Jean Luce, 89, rue La Boétie, 75008 Paris.

CINÉMA A DOMICILE. — Pour ceux qui possèdent un magnétoscope (et ils sont de plus en plus nombreux), un service de location propose une centaine de films enregistrés sur vidéo-cassettes. Cette formule originale (la première du genre en France) permet, sur simple appel téléphonique, de recevoir à domicile et dans la journée, les vidéo-cassettes de films de tous genres : dessins animés, films d'auteurs, westerns, policiers ou films d'épouvante.

La location, pour trois jours, d'une cassette (livrée et reprise à domicile) coûte 79 F pour livraison avant 19 heures ou 150 F après 19 heures ou le dimanche. La caution est de 500 F par vidéo-cassette.

★ Vidéo-Pratic, tél. : 605-95-12. Zones de livraison, Paris et la périphérie.

MUSÉES

DROITS D'ENTRÉE AU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE. — Des arrêtés du ministre des universités publiés au « Journal officiel » du 29 novembre fixent les droits d'entrée au parc zoologique de Vincennes (8 F par personne, 6 F pour les groupes) et du parc zoologique de Clères (10 F par personne).

VIVRE A PARIS

LE PASSAGE MONTPARNASSE. — Une nouvelle galerie, appelée « passage Montparnasse », sera ouverte au public à la fin de l'année et reliera la rue du Départ et la rue d'Odessa. Dans cette galerie, on trouvera quarante-cinq boutiques allant du prêt-à-porter à la parfumerie en passant par la décoration ou l'alimentation, un restaurant et quatre cinémas.

هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05



emplois internationaux (et départements d'Outre Mer)

emplois régionaux



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

responsable des études informatiques
Réf. JC 31 M.

GALLIA (240 MF de C.A., 430 personnes, alimentation infantile) développe son service informatique en s'équipant d'un IBM 4331 et crée le poste de responsable des études informatiques.
Ce responsable participera à l'élaboration et à la réalisation du nouveau système d'informations et du plan informatique, et conduira les projets retenus dans le plan avec l'aide d'une équipe d'analystes-programmeurs.
Au sein d'une P.M.E. appuyée par un Groupe important, ce poste offre d'intéressantes responsabilités et possibilités d'évolution. Il est à pourvoir à Levallois-Perret (92).

chef du service organisation industrielle
Réf. JC 41 M.

BSN EMBALLAGE, n° 1 en France de l'emballage en verre, recherche le Chef du Service Organisation-Formation de la plus importante de ses usines, située à Gironcourt (88): un millier de personnes, le sixième de la production française de bouteilles en verre.
Ce responsable assiste et conseille la Direction et les Services de l'usine dans la recherche et la mise en place d'améliorations concernant: l'organisation du travail, la productivité, la formation, les systèmes d'informations.
Ce poste sera confié à un Ingénieur ayant acquis une expérience industrielle d'au-moins 4 ans et de solides connaissances des techniques d'organisation industrielle.

ingénieurs grandes écoles débutants
Réf. J 18 M.

L'EUROPEENNE DE BRASSERIES (1 Md de C.A., 2800 personnes, 13 établissements, principales marques: Kanterbräu, Valstar, Canada Dry), recherche des ingénieurs (CENTRALE, ENSAM), disposant de solides connaissances en mécanique et électronique. Intégrés à l'équipe de Direction d'une brasserie, ils seront chargés de missions variées (contrôle qualité, études d'investissements, améliorations de productivité, formation du personnel) qui leur permettront de se familiariser avec les techniques de cette industrie, de travailler en contact avec l'ensemble des services de l'unité, et de se préparer à assumer par la suite des responsabilités hiérarchiques et techniques plus importantes.
Le nombre d'unités de production et leur implantation géographique dans toute la France impliquent la mobilité.

responsable service études marketing
Réf. J 23 M.

LES BRASSERIES KRONENBOURG (C.A. 1 Md 300 M de F), leader en France sur le marché de la bière, recherche le Responsable de leur Service Etudes Marketing.
Ce service d'une dizaine de personnes, fournit à la Direction Marketing, dont il fait partie, l'ensemble des informations qualitatives et quantitatives concernant les marchés, les produits, les consommateurs, la distribution, nécessaires à la définition et à la réalisation de la politique Produits de l'Entreprise. En fonction des besoins, il recherche et conseille les études pertinentes, en assure la réalisation, directement ou en sous-traitance, ainsi que le dépouillement et la synthèse. Il utilise des moyens informatiques développés.
Le Responsable de ce Service assure l'animation, le conseil, la formation et le contrôle de l'équipe de chargés d'études, et gère un budget d'études important. Véritable spécialiste des études marketing, il se tient constamment informé des nouvelles méthodologies et en fait l'évaluation critique en fonction des besoins de la Société.
Cette responsabilité importante sera confiée à une personne diplômée d'études supérieures, ayant acquis 5 à 7 ans d'expérience dans le domaine des études marketing appliquées aux produits de grande consommation. Issue du service études d'un annonceur, d'un cabinet d'études ou du service études d'une agence, elle devra disposer d'un très solide professionnalisme, notamment dans le domaine des études consommateurs. Anglais indispensable. Poste basé à Strasbourg.

LE GROUPE BSN-GERVAIS DANONE recherche pour son Centre de Recherche et Développpement spécialisé dans les Boissons et situé près de Nancy.

responsable chimie analytique (espci, doctorat es-sciences)
Réf. J 22 M.

En fonction des objectifs de recherche du Centre et des besoins des différentes Sections, il élaborera, proposera et fera réaliser par son équipe (une dizaine de personnes) les programmes de recherche nécessaires en chimie analytique, physico-chimie, biochimie. Il assurera la mise au point de nouvelles méthodes d'analyse permettant de mieux caractériser matières premières et produits finis. Il coordonnera les travaux de chimie analytique confiés à des laboratoires extérieurs spécialisés.
Ingénieur ESPCI ou Docteur es-Sciences (chimie analytique ou organique), il aura au moins 5 ans d'expérience en chimie analytique appliquée aux substances naturelles. Sa connaissance et sa pratique d'un large éventail de méthodes d'analyse et de leur interprétation devront lui permettre de déterminer celles qui correspondent le mieux aux besoins du Centre et d'assurer leur mise en œuvre.
Anglais indispensable.

ingénieur génie chimique (ensic, espci, igc)
Réf. J 21 M.

Ses très bonnes connaissances en génie chimique, technologie des process, régulation-automatisme, lui permettront de prendre la responsabilité de la Section Technologie du Centre. A ce titre, avec une équipe de 4 personnes, il assurera le bon fonctionnement, l'entretien et l'extension des installations-pilotes dont il optimisera l'utilisation. Il se verra également confier la responsabilité d'un projet de recherche-développement concernant la mise au point de capteurs industriels. Il collaborera étroitement avec les autres Sections du Centre ainsi qu'avec les unités industrielles du Groupe. Ce poste nécessite 3 à 5 ans d'expérience de recherche-développement en milieu industriel, si possible dans le secteur biotechnologie. Anglais indispensable.

Adressez votre candidature, avec c.v. détaillé, sous réf. correspondante, en précisant rémunérations actuelle et souhaitée à BSN-Gervais Danone – Service Recrutement Cadres – 7, rue de Téhéran - 75008 PARIS.

HAVAS CONTACT

bsn.gervais danone bsn .gervais danone • bsn

LE CHEF DU SERVICE ACHATS QUI EST-CE ?

Chez nous, leader mondial dans notre profession, ce sera un homme de haut niveau, donc sa rémunération sera élevée.

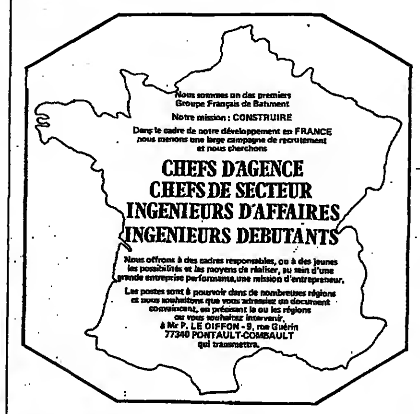
Il aura 40 ans environ.
Il achètera, donc approvisionnera, donc gèrera.
Les achats « coût direct consolidé » représentent plus de 120 millions de francs.
L'expansion constante de notre groupe le condamnera à être un homme dont la charge sera croissante.
L'importance des matières dans notre prix de revient confère à cette fonction un rôle déterminant.
Tout ceci nous incite à rechercher un homme dont les qualités ne soient pas courantes.
Il sera d'abord et avant tout un négociateur de première force, aussi bien avec les fournisseurs qu'avec les autres directeurs.
Entreprenant, très disponible, doué d'une grande curiosité d'esprit, rigoureux, il possèdera sans aucun doute possible la plus haute intégrité morale et intellectuelle.

Certes il y a un « métier » très délicat à apprendre, certes il ne faudra pas rester assis sur sa chaise, mais le poste est passionnant, évolutif, et se situera au niveau du Comité de Direction, et notre région est avenante. (Résidence à Nimes ou Montpellier.)

Veuillez écrire vous-même, donner un curriculum vitae détaillé joindre une photo,



BoîtePostale N° 5
30170 SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT
(à l'attention de la Direction Générale)



Important Laboratoire Pharmaceutique faisant partie d'un Groupe International recherche un

RESPONSABLE DU LABORATOIRE DE CONTROLE DE QUALITE

qui sera chargé de diriger les équipes de :
- contrôle physico-chimique et tests de toxicité anormale;
- contrôle microbiologique;
- contrôle des articles de conditionnement.

Ce poste à pourvoir dans une ville universitaire de l'OUEST peut convenir à un

PHARMACIEN

- ayant une bonne connaissance des méthodes modernes de contrôle analytique et microbiologique des médicaments;
- possédant au moins cinq ans d'expérience dans un poste analogue;
- ayant une bonne connaissance de l'anglais lu.

Ecrire avec C.V. détaillé, en indiquant rémunération actuelle ou souhaitée, sous réf. 77953 M, à HAVAS CONTACT - 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, qui transmettra.

HAVAS CONTACT

LEADER SUR LE MARCHÉ NATIONAL DE LA TÉLÉPHONIE PRIVÉE FILIALE D'UN DES PLUS PUISSANTS GROUPES FRANÇAIS

Nous construisons des matériels téléphoniques entièrement électroniques, pilotés par microprocesseurs qui, conçus autour d'une technologie de pointe, évoluent très rapidement vers des systèmes télématiques.

Nous recherchons :

UN INGÉNIEUR INDUSTRIALISATION

Il assumera la responsabilité du développement industriel de produits électroniques nouveaux nécessitant la mise en œuvre de moyens de production dans le domaine du montage automatisé ou manuel.

A cet effet, il devra définir, engager et mettre en place les investissements nécessaires, gérer le planning et assurer la formation des utilisateurs.

Cette fonction conviendrait à un ingénieur possédant une solide expérience des problèmes de fabrication et notamment de méthodes dans les domaines précités.

Le candidat retenu pourra, après mise en œuvre des moyens d'industrialisation, évoluer vers la prise en charge opérationnelle de la fabrication du produit considéré.

Ce poste est à pourvoir à STRASBOURG.

Envoyer C.V. et prét. à n° 36.136, CONTESSE Publ., 20, avenue de l'Opéra, PARIS (1er), qui transm.

Jeune contrôleur de gestion

Implantés de longue date en province, nous poursuivons, dans un secteur apparenté à l'automobile, un développement continu (CA supérieur à 400 MF) en même temps que nous diversifions nos activités. Nous sommes préoccupés aussi de suivre au plus près notre gestion.

Ce sera le rôle du contrôleur de gestion que nous recherchons. Au sein de la Direction Financière, il prendra en charge la comptabilité analytique et tout le mécanisme budgétaire, en liaison étroite avec les Divisions opérationnelles.

Jeune diplômé d'une école supérieure de commerce, option finance ou gestion, nous pouvons apporter à votre première expérience d'entreprise un complément de qualité. Si, de surcroît, vous pensez pouvoir vivre heureux aux confins du Poitou et de la Vendée, écrivez, sous référence 792 316 M, aux consultants de SIRCA qui nous présenteront votre candidature ; une disponibilité très rapide sera vivement appréciée.

Sirca
11, avenue Delcassé - 75008 PARIS.
MEMBRE DE SYNTEC

GRENOBLE

Notre division européenne de matériel informatique implantée depuis 1971 à GRENOBLE connaît une croissance de l'ordre de 30% par an.
Nous sommes une unité de recherche et de production mais également

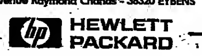
CENTRE EUROPEEN DE FORMATION.

C'est pour faire face au développement de cette dernière activité que nous recrutons

Un Ingénieur Electronicien

Après une période de formation de trois mois environ l'essentiel de sa mission sera d'enseigner le "HARDWARE" à nos ingenieurs des services après vente européens et à nos clients.
La formation qu'il aura à dispenser portera plus particulièrement sur les unités centrales, périphériques et systèmes de mini informatique.
Nous souhaitons rencontrer des techniciens ou ingénieurs (H ou F) ayant une expérience équivalente de deux à trois ans et parlant couramment l'anglais (les cours étant dispensés dans cette langue).

Merci d'envoyer C.V. précis et photo sous référence CS 12 à :
HEWLETT PACKARD Service du Personnel
5 avenue Raymond Chanas - 38320 EYBENS

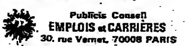


Importante société mécanique du Sud-Ouest recherche :

2 rédacteurs de notices techniques

relatives à la description, le fonctionnement et l'entretien de ses produits.
- La connaissance de l'anglais est obligatoire.
- Ces postes pourraient convenir à des jeunes gens titulaires d'un D.U.T. option mécanique, et ayant si possible une première expérience professionnelle.

Envoyer C.V., photo et prétentions, sous réf. DURY, mentionnée sur l'enveloppe à



Publicis Conseil
EMPLOIS et CARRIÈRES
30, rue Vernet, 70008 PARIS

Nous sommes un Groupe d'Assurances situé à ORLEANS
équipé de matériel CII - HB 66/80
(important réseau de terminaux)
RECHERCHONS

HOMME SYSTEME

Ce poste intéresse :
- un jeune candidat de formation IUT ou équivalent
- avec une à trois années d'expérience de la maintenance d'un gros système
- des connaissances G.COS seraient appréciées

Nous offrons :
- un plan de carrière, un salaire, des avantages sociaux très motivants.

Ce recrutement est confié à

CAP SOGETI SELECTION
92, Bd du Montparnasse 75014 PARIS
Tél. 320.13.81
Adresser CV ou tél. à Madame BOULADE (Réf. B 45)

---

emplois

UN INGENIEUR diplômé

INGÉNIEUR

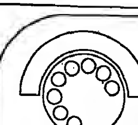
ASSISTANT A DIRECTEUR ADMINISTRATIF

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



Pour renforcer ses activités dans le cadre de la définition du futur réseau de Télécommunication et des Services Télématique,

le centre national d'études des télécommunications à

LANNION (22)

recherche des

INGÉNIEURS

ayant une solide formation de base en informatique et ayant acquis une spécialisation sanctionnée par une thèse (ou pouvant justifier d'une expérience équivalente) *dans l'un des domaines suivants :*

- modélisation, particulièrement modélisation analytique,
- gestion de fichiers et bases de données,
- dialogue homme machine (conduite - génération),
- systèmes d'exploitation et structure multi-calculateur,
- logiciels de commutation téléphonique.

Les candidatures accompagnées d'une notice de *titres et travaux détaillée seront adressés à :*
Monsieur le Directeur du CNET
LANNION (A) — Route de Trégastel —
22301 LANNION.

Promodès

13 700 personnes, le plus important grossiste d'Europe en Produits Alimentaires et l'un des *premiers distributeurs de détail en France*

recherche un

Animateur de Formation

Résidence : **Caen**

Ses fonctions consisteront essentiellement en :
– Animation de séminaires :
Relations Humaines
et
Législation et Relations Sociales
ou
Gestion Economie.
– Gestion de la formation interne et organisation d'une partie des actions.
– Conseil des Responsables Opérationnels dans le domaine de la formation et des expériences de motivation du personnel.
– Participation à la conception de la politique générale de formation.

Le candidat retenu aura une expérience de plusieurs années dans les mêmes fonctions.
Il dépendra directement du Directeur Général des Relations Humaines et travaillera en collaboration étroite avec les Cadres de la "Fonction Personnel".
Il sera **mobile sur le plan géographique** (déplacements courts mais fréquents).

Si vous êtes intéressé, envoyez c.v., photo et prétentions sous Réf. M 729 à :
Mademoiselle VUILLEMENOT
PROMODES
Service Recrutement – B.P. 17
14120 MONDEVILLE

HAVAS CONTACT

LILLE 100.000 F+

CHEF DE PRODUIT

Le chef de produit est d'abord un homme de politique commerciale : à partir de l'analyse de la demande, il élabore une gamme, recherche les fournisseurs, négocie des contrats d'achats, s'intéresse à la promotion et au devenir de ses produits.

Par vocation, le chef de produit a une grande faculté de persuasion... et pas seulement avec les fournisseurs. A l'écoute des besoins du marché, il doit vendre ses idées à ceux qui, dans les magasins, sont chargés de commercialiser ses produits.

Que faut-il pour réussir ? Quelques années d'expérience après un diplôme d'une Ecole de Commerce, de préférence dans une fonction impliquant du dynamisme commercial et une grande habileté dans les relations humaines. De même, une personnalité affirmée et le besoin d'exercer un pouvoir de décision important dans un métier fait de mille détails. L'un des meilleurs spécialistes de la grande distribution vous propose de rejoindre l'équipe jeune et performante de sa centrale d'achats, secteur non alimentaire.

Mme Marie-Odile DEBIEVRE étudie confidentiellement votre candidature ; merci de lui écrire sous la réf. 1031 LM.



argos
DEPARTEMENT CONSEIL EN RECRUTEMENT
517, Av. République 59700 Marcq en Barœul T. (20) 31.24.80.

IMPORTANT GROUPE BANCAIRE
I.B.M. 30XX, télétraitement 200 terminaux

recherche

INFORMATICIENS

- **CHEFS DE PROJET** ayant une réelle expérience de plusieurs années en télétraitement et base de données.
- **INGÉNIEURS SYSTÈME** plusieurs années de pratique sous OS/VS ou MVS.
- **ANALYSTES PROGRAMMEURS CONFIRMÉS** *formation supérieure.*
- **INGÉNIEURS DÉBUTANTS** option informatique non indispensable.

Lieu de travail : Est de la France.

Faire offre avec C.V. détaillé sous n° 7.115 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

---

rivoire carret

MARSEILLE

jeune contrôleur de gestion

Gestionnaire de formation (ESC compta-gestion, ou DECS) *et doté d'une expérience concrète - 3 ans mini - de la* fonction en milieu industriel.

Pour qui le contrôle est un outil de dialogue et une source d'innovation et dont l'objectif reste l'amélioration permanente de l'exploitation.

Il s'intègrera concrètement à notre groupe, y exercera de larges responsabilités et participera à notre développement.

Pour informations complémentaires immédiates et rendez-vous éventuel appelez Information Carrière SVP à Marseille (91) 54.92.55 aux heures de bureau. Réf. : M. 151
On peut aussi adresser son dossier à SVP Ressources Humaines Marseille 13001 – 48, rue Grignan.

Information Carrière SVP Marseille (91) 54.92.55

CSNCR CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

C.C.I. D'UNE VILLE DE FRANCHE - COMTE
recherche

UN CONSEILLER EN GESTION INDUSTRIELLE

SA MISSION : Assurer la promotion des PMI de la région et notamment :
— Animer des actions collectives,
— Détecter et analyser les besoins des PMI et y apporter, après diagnostic, des solutions,
— Aider à l'implantation sur de nouveaux marchés au plan national et international.

PROFIL RECHERCHE :
— Formation supérieure, soit technique, soit commerciale, accompagnée de réelles notions de gestion et marketing,
— Expérience de 3 ans minimum en entreprise,
— Connaissance courante de l'Allemand vivement souhaitée.

Rémunération : 80.000 F environ.

Envoyer CV et photo sous référence 673 à

CEFAGI 87 - 89 Avenue Kléber 75784 Paris Cedex 16

GROUPE INDUSTRIEL à vocation internationale

ADJOINT AU DIRECTEUR FINANCIER

Agé de 30 à 35 ans, parlant Anglais couramment, il a une formation supérieure. Il est actuellement dans une Banque Commerciale, affecté à l'exploitation ou dans les services de la direction financière, ou en Agence.

Il sera chargé de seconder le Directeur Financier dans l'établissement du plan à long terme du groupe, de consolider la trésorerie, d'assumer les relations avec les banques, de participer aux négociations de fusions et acquisitions en France et à l'étranger.

Le poste est basé dans une grande ville universitaire du Centre. Le salaire proposé est de l'ordre de 220.000 Francs.

Ecrire sous No 36121
à CONTESSE PUBLICITE,
20, av. Opéra, 75040 PARIS cedex 01 q.tr.

SOCIETE GRENOBLOISE
recherche pour son Département
TURBOFORAGE

UN INGENIEUR diplômé

Agé d'au moins 35 ans, ayant de bonnes connaissances en mécanique et une expérience de 5 ans minimum en forage pétrolier.

Basé à Grenoble, il sera chargé de la direction technique et commerciale du service forage de ce Département, *ainsi que des bases qui* y sont rattachées.

FONCTIONS PRINCIPALES :
— *sur le plan technique :*
• assurer la formation du personnel,
• analyser et synthétiser les informations en provenance des bases,
• préconiser les méthodes d'utilisation des machines,
• informer et conseiller les services d'études et de fabrication des produits.
— *sur le plan commercial :*
• assurer les contacts avec la clientèle,
• promouvoir les techniques et les produits.

Cet ingénieur devra en outre,
• avoir une bonne connaissance des activités des services pétroliers,
• se *déplacer fréquemment* en France ou à l'étranger,
• parler couramment l'anglais.

Adresser C.V. et prétentions à No 36367, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS cedex 01 qui transm.

Société Industrielle, filiale d'un important groupe français de matériaux de construction, recherche pour renforcer ses Directions Régionales des Ventes de :
TOULON (réf. 1572) ; NICE (réf. 2572)
LIMOGES (réf. 3572).

jeunes diplômés ESC

ou équivalent

Ils auront pour mission, dans un premier temps, sur le secteur qui leur sera confié, de promouvoir les produits auprès d'une clientèle de négociants en matériaux, prescripteurs et utilisateurs qu'ils devront gérer et développer dans le cadre d'une large autonomie.
Dans un deuxième temps, l'évolution vers des postes d'encadrement qui leur sera accordée, justifiant une formation ESC ou équivalent, sera aussi à la mesure des résultats obtenus et des qualités démontrées sur le terrain.
Envoyer C.V. photo et prétentions en précisant la référence choisie au

Cabinet Jean-Claude MAURICE
Conseil en Gestion du Personnel
397 ter, rue de Vaugirard - 75015 PARIS

---

technico-commercial

Filiale d'un Groupe International, notre Société (80 M de C.A., 220 personnes) leader sur le marché de la THERMOGRAPHIE, est spécialisée dans la fabrication de caméras de mesure infra rouge s'adressant à des utilisateurs dans le secteur industriel.

La filiale Française recherche pour le **SUD DE LA FRANCE** un TECHNICO-COMMERCIAL.

Son activité s'exercera en deux temps :
- pendant une première période, il sera chargé du développement de la vente d'appareils standard répondant à des problèmes industriels de détection thermique auprès des clients existants et à créer.
- dans un deuxième temps, il commercialisera aussi des systèmes plus complexes dont la vente exige des études techniques.

En plus d'une expérience commerciale, une formation technique, au moins BTS ; et l'anglais sont exigés.

Ecrire avec C.V. détaillé sous référence 10980-M à

CNPG
105 avenue Victor Hugo - 75116 Paris

CSNCR CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

Nous recherchons

INGÉNIEUR

Homme ou femme pour développement progrès microprocesseur.

Expérience industrielle entre 2 à 4 ans.

Ecrire avec C.V. manuscrit HAVAS n° 1.221, AIX-EN-PROVENCE.

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
pour son centre de Recherche situé en Touraine
recrute

ASSISTANT A DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Ce poste conviendrait à un cadre confirmé de 30 ans minimum.
Formation souhaitée : études supérieures.
Expérience dans service administratif et/ou financier.
Anglais Indispensable.
Adresser candidature et C.V. sous référ. 7974/D à **A.M.P. 40, rue Olivier-de-Serres 75015 PARIS.**

Société financière grande ville Ouest

CHARGÉ D'ÉTUDES

et de travaux d'ordre comptable, financier et gestion.

Le poste convient à un homme d'une trentaine d'années, diplômé d'une grande école commerciale ou ayant une formation juridique et comptable.

Situation évolutive pour candidat de classe.

Env. C.V. manuscrit, photo, prétentions s. 1 a réf. 7346 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02 qui transmettra.

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE recherche pour ALENÇON

ASSISTANT (TE) CONFIRME (ée)

Adresser C.V. et prétentions à SEGECA, 28, rue La Boétie, 75008 PARIS.

OFFICE DE TOURISME

recherche

RESPONSABLE ACCUEIL ET PRESSE

PROFIL : culture générale, tril. anglais-allemand, dactylographie
Adr. C.V. avec photo + prétent., au Directeur de l'Office du Tourisme, 73550 Méribel

Tél. (79) 08-60-01

FLAKT ENTREPRISE
recherche

INGÉNIEUR RESPONSABLE TECHNICO-COMMERCIAL

Ayant expérience 5 ans mini pour installations en ventilation, climatisation, dépoussiérage dans l'industrie.

Lieu d'activité BORDEAUX.
Fréquents déplacements.

Env. C.V., dét. et prétent. à Flakt Entreprise, Service du Personnel, 26, quai Carnot, 92212 SAINT-CLOUD.

B.P.R.
recherche pour Unité de Production de 03 COMMENTRY de 250 personnes

RESPONSABLE DE GESTION

BONNE CONNAISSANCE DES PROBL. DE FABRICATION

Expérience en comptabilité industrielle, budgets, prix de revient, utilisation informatique.

Envoyer lettre manus., C.V., réf. et prétent. à Direction du Personnel : 14, rue Crepet, F 69363 LYON CEDEX 2.

FRAIKIN

Notre activité est la location de véhicules industriels, notre parc est de 7500 véhicules, notre croissance constante est importante et repose sur la compétence de nos collaborateurs.
C'est pourquoi nous sommes très exigeants pour le poste de

DIRECTEURS DE SUCCURSALES

pour LYON - NANCY - ROUEN - DIJON

Si vous êtes capables d'assurer un développement commercial important, de contrôler efficacement un Atelier de Réparation de Poids Lourds, de gérer une Unité décentralisée.

Adr. CV photo et prétentions s/réf. D.S. 11
FRAIKIN S.A. - 191, av. Charles de Gaulle 92200 NEUILLY

SOCIETE DE 500 PERSONNES sous-traitances automobile Spécialisée dans le façonnage des métaux en feuille L.A.F.

recherche

UN INGÉNIEUR DE FABRICATION

Responsable de la production, sous l'autorité immédiate du Directeur d'Usine.
Sont exigés :
— Diplôme d'ingénieur ;
— 5 à 10 années minimum d'expérience industrielle particulièrement dans la conduite des hommes au niveau de la production.

Adr. lettre manus. avec C.V., photo et prétentions à Société VOSGIENNE DE PROFILAGE 46, boulevard de la Jamagne, 88400 GERARDMER.

Importante Société Papetière de l'Est recherche son

CHEF DE DÉPARTEMENT COLLECTIVITÉS

Pour ses productions de PAPIERS SANITAIRES ET DOMESTIQUES
Fonctions essentielles :
— Animation des ventes ;
— Etudes marketing ;
— Développement ventes export (R.F.A.).
Convient à cadre commercial très dynamique, 30 ans minimum.
Logement possible.
Salaire fixe motivant
Pour détails, écr. sous n° 3.502 BLIQUE CONSEIL
160, avenue de Strasbourg, 54000 NANCY
ou téléphoner (83) 35-42-63.

Pour développer et renouveler son réseau commercial, une importante société transformatrice de métaux en produits de grande série leader dans sa branche recherche pour région Pays de Loire et limitrophes

CADRE COMMERCIAL

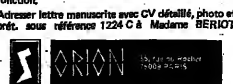
Chargé de prospecter une clientèle industrielle régionale avec pour missions d'étendre la gamme de produits vendus et d'accroître la part de marché.

Le candidat agé de 30 ans minimum et de formation commerciale type ESC devront s'appuyer sur une expérience réussie de négociateur. Anglais apprécié.

Le poste impliquant des déplacements fréquents et organisés et un travail en équipe requiert des qualités personnelles d'engagement d'imagination et d'adaptation, favorisant une réelle évolution de carrière.

Une période initiale de formation aux techniques et aux produits de l'entreprise précèdera la prise de fonction.

Adresser lettre manuscrite avec CV détaillé, photo et prét. sous référence 1224 C à Madame BERIOT



Discrétion et réponse assurées.

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

Responsable de Service Presse

Un important groupe industriel français recherche un CADRE de bon niveau,

pour remplir ce poste qui est en création: Il dépendra du Directeur de la Communication de ce groupe qui couvre une grande variété de filiales dont certaines sont de forte taille.

Il devra aider ce Directeur à promouvoir l'image de marque sociale, économique et technique du groupe auprès de la presse et du grand public en assurant la liaison avec les différents moyens d'information.

Le candidat retenu devra avoir, de préférence, dans les 40 ans, posséder une formation de grande qualité (Grandes Ecoles ou Université), faire preuve d'initiative et d'imagination créatrice tempérées par le souci d'efficacité dans les messages à faire passer. Il doit à la fois être un homme de contacts et de dossiers.

Le candidat pourrait, soit déjà tenir ce poste dans une entreprise d'envergure, soit être un journaliste de la presse économique et sociale. Connaissance de l'anglais et de l'espagnol souhaitée.

Ecrire avec lettre manuscrite, C.V. et prétentions sous référence 1795M à rsc carrières 14, rue de Castiglione - 75001 - PARIS.

rsc carrières

ORGANISME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER – Notre spécificité et notre importance nous placent au carrefour de la vie économique et financière. Notre organisation a pour but de promouvoir des services et d'être un élément moteur du monde économique. Notre direction générale souhaite intégrer un responsable des

RELATIONS EXTÉRIEURES

Vous êtes diplômé(e) de l'enseignement supérieur avec une formation orientée vers l'économie et les finances. Vos expériences professionnelles vous ont permis d'acquérir une connaissance certaine des entreprises, où vous êtes bien introduit parce que vous avez été chargé des relations extérieures d'une société ou d'une institution ; mieux encore vous avez dans ce contexte eu l'occasion de mener des activités de formation. Vous avez l'aisance naturelle et les qualités relationnelles indispensables à un métier de relations publiques, et une forte capacité rédactionnelle pour concevoir et produire des supports d'information et de formation. Peut-être n'avez-vous que partiellement abordé ces différents domaines, mais vos potentialités et votre volonté de vous y imposer sont très réelles. Vous prendrez en charge progressivement – il vous faudra faire vos preuves et acquérir la crédibilité – notre service "relations extérieures". Votre réussite dans cette mission et votre capacité à intégrer intellectuellement un contexte complexe vous confirmeront dans une position élargie.

Ecrire sous réf. 4334 M



Nous sommes un groupe de sociétés de jeux et jouets. Notre réputation et la qualité de nos produits (couverture internationale) n'est plus à faire, mais pour faire face à notre développement et pour participer à notre créativité, notre direction marketing souhaite intégrer un

CHEF DE PRODUITS SENIOR

Vous êtes diplômé(e) d'une grande école commerciale et vous parlez couramment la langue anglaise. Vos premières expériences professionnelles (pas moins de cinq ans) ont été acquises dans les produits de grande consommation comme chef de produit ; peut-être avez-vous eu entièrement une expérience de vente sur le terrain... ce serait un atout, en tout état de cause vous connaissez bien les circuits de distribution. Vous êtes peut-être sensibilisé au monde des jeux et jouets, mais surtout vous avez un esprit ouvert et pragmatique, l'habitude de gérer des gammes de produits importantes, la pratique courante des relations avec les agences de publicité. Vous aurez la responsabilité d'un ensemble de produits important, du développement de nouveaux produits en liaison avec l'évolution du marché et de la distribution, et en réponse aux attentes du consommateur. Vous serez amené à voyager en France et à l'étranger. Vous aurez des relations constantes avec la production et la force de vente, et votre sens des relations humaines sera le garant de votre réussite.

Ecrire sous réf. 4335 M

FILOTEX – Notre société est implantée à Draveil (91). Nous sommes filiale de la C.G.E. et leader national dans notre domaine des câbles de précision pour l'électronique, l'aéronautique et l'industrie spatiale et nucléaire. Nous exportons 30 % de notre chiffre d'affaires mais nous prétendons pouvoir faire mieux. Notre direction commerciale recherche pour renforcer son équipe de ventes un jeune

INGÉNIEUR COMMERCIAL EXPORTATION

Vous êtes diplômé d'une école d'ingénieur ou de commerce. Vous parlez l'anglais couramment. Votre expérience de la vente des produits industriels à l'exportation de 2 ou 3 années a été acquise au sein d'un groupe à vocation internationale. Vous êtes disposé à voyager, votre mission étant d'animer, d'orienter et de contrôler nos agents commerciaux locaux dans une zone de responsabilité territoriale. Actif et homme de résultats, vous engagerez votre responsabilité sur un budget et des objectifs concertés. Votre développement de carrière dans le groupe sera à la mesure de votre réussite dans notre société.

Ecrire à Roger Meurice sous réf. 7336 M

Si vous pensez avoir le profil de l'une des personnes que nous recherchons, écrivez aux consultants de SERIFO en précisant la référence ; ils étudieront avec vous les possibilités d'une future collaboration.



SERIFO CONSEILS DE DIRECTION
38, RUE DE LISBONNE — 75008 PARIS

Plein Champs

Compagnie Internationale d'Assurance
Quartier ETOILE
recherche

L'ASSISTANT (même débutant)

DU CHEF DE SERVICE INDIVIDUELLE–ACCIDENTS

pour développer le chiffre d'affaires auprès des courtiers, participer au lancement de nouveaux produits.
Formation école de commerce, sciences Po... Anglais indispensable. Poste évolutif. Formation assurée. Salaire fixe sur 13 mois 1/2 sans commissionnement.

Envoyer CV détaillé, photo et prétentions sous Nº 7393 à PARFRANCE Annonces 4, rue Robert Estienne 75008 Paris qui transmettra

---

IMPORTANT CENTRE DE RECHERCHES
Banlieue SUD PARIS, recrute

UN INGÉNIEUR

E.N.S.I. - E.N.S.T.A. - E.N.S.M.A...
Référ. 79-29

— Doctorat ou expérience de la recherche nécess.
— Pratique des mesures physiques indispensable.

POUR S'OCCUPER D'ÉTUDES EXPÉRIMENTALES DE COMBUSTION

Adresser C.V., photo et prétentions sous nº 36.291 à CONTESSE Publicité, 20 avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01.

Ingénieurs d'Etudes de Haut Niveau

Filiale THOMSON CSF
La SEMS (Société Européenne de Mini-informatique et Systèmes)
recrute dans le cadre d'un important projet de recherche en collaboration avec les organismes universitaires et scientifiques des INGENIEURS D'ETUDES DE HAUT NIVEAU.

Conception et Réalisation de Bases de Données

- Participation à l'étude et à la conception de systèmes de bases de données, en collaboration avec les organismes universitaires et scientifiques.
- Responsable de la réalisation du projet.

Le poste conviendrait à 1 INGENIEUR Grande Ecole avec spécialisation informatique, ayant 4 à 5 ans d'expérience dans les domaines suivants :
- bases de données (conception, réalisation, utilisation),
- architecture des systèmes-systèmes répartis.

Une expérience en conduite de projets similaire est nécessaire. (Réf. CP 1)

Conception et Réalisation de Logiques Avancées par Micro-Processeurs et Logique Cablée

- Participation à la conception de processeurs spécialisés.
- Responsable de la réalisation (ETUDES).

Ce poste conviendrait à 1 INGENIEUR ENST, avec spécialisation informatique en logique cablée et micro-programmée, ayant 4 à 5 ans d'expérience chez un constructeur. Une expérience en réalisation de maquettes logicielles serait particulièrement appréciée. (Réf: CP 2)

Adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo) sous la référence choisie au Service du Personnel SEMS 36/38, rue de la Princesse - 78430 LOUVECIENNES.

SEMS

MEDIA P.A.

MATRA
recherche pour sa Direction de Production

CONTROLEUR DE GESTION

— Il est chargé d'établir et de suivre les budgets dans le cadre de programmes complexes de fabrication.
— Ce poste concerne un cadre diplômé d'une école de gestion (E.S.C. ou équivalent) ou de formation ingénieur complétée par une spécialisation en gestion. Une première expérience industrielle sans être indispensable serait appréciée.

Adresser CV, rémunération souhaitée et photo en indiquant la référence NK 527 au Service du Recrutement des Ingénieurs et Cadres

MATRA B.P. Nº 1 — 78140 VELIZY

IMPORTANT GROUPE ÉQUIPEMENTS AUTOMOBILE
recherche

UN INGÉNIEUR DIPLOMÉ

développement plastique (injection-extrusion), en contact avec clientèle (principaux constructeurs automobile européens) et Usine de Groupe.

Expérience minimum 5 ans dans le métier.

Poste à pourvoir en région parisienne.
Langues étrangères :
Indispensable anglais. - Apprécié allemand.

Adr. C.V. et prétentions à nº 35.531, Contesse Pub., 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01, qui tr.

Directeur coopérative agricole 180 000 F +

Importante coopérative de production de la grande Région Est, recherche le Directeur de la division "Elevage" dont le rôle essentiel sera d'organiser, contrôler et développer l'ensemble des productions animales de ses adhérents.

Diplômé Agro, Agri ou Vétérinaire + IAE, ICG ou Sc Eco, le candidat doit avoir l'expérience de la gestion d'entreprise, de l'organisation et de l'animation des hommes.

Il sera en mesure -par ailleurs- de promouvoir et développer les élevages concernés par l'action cohérente d'une équipe intervenant auprès des agriculteurs, d'établir et renforcer les relations avec les autres divisions, l'Administration et les adhérents, faire évoluer et progresser l'économie agricole de la Région.

Possibilité d'évolution de carrière pour un candidat de valeur.

Envoyez C.V., photo récente et rémunération actuelle à Madame LIPSZYC sous réf. 91159 M (à mentionner sur l'enveloppe).
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BKC BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06
MEMBRE DE SYNTEC



recherche pour sa
FORMATION COMMERCIALE

jeune collaborateur

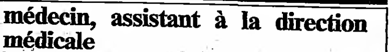
- Il devra s'intégrer au sein d'une équipe pour participer à l'ELABORATION et à l'ANIMATION de stages destinés aux concessionnaires et cadres du réseau M.B.F.

Formation :
- Ecoles supérieures de Commerce, sciences économiques
- Un grand sens de la pédagogie et de la communication est exigé
- Une première expérience professionnelle, de la formation serait appréciée.

Disponibilité rapide.

Envoyer CV + photo et prétentions sous MERCEDES-BENZ FRANCE - Direction du Personnel - B.P. No 100 - 78150 LE CHESNAY

Discrétion et réponse assurées



médecin, assistant à la direction médicale

Nous sommes un grand laboratoire pharmaceutique, filiale d'un groupe multinational.

Notre directeur médical a plusieurs assistants. Il veut compléter son équipe par un médecin, responsable d'une gamme de produits cardio-vasculaires et pneumologiques. Il a pour mission de :
- suivre les expérimentations cliniques, phases III et IV ;
- former les visiteurs médicaux dans sa gamme de produits ;
- être le conseil marketing médical des chefs de produits ;
- rédiger le courrier médical.

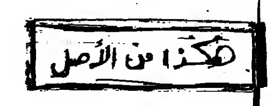
Ce médecin a déjà l'expérience de l'industrie pharmaceutique et souhaite travailler dans une équipe dynamique. C'est un homme de rigueur, de relation et de conseil. Il lit et comprend facilement l'anglais.
Lieu de travail : PARIS OUEST.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature à notre conseil, sous la réf. 133-2 LM.

jacques tixier s.a.
7 rue de logelbach 75017 paris



Emplois et Carrières





offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

4,rue Massenet 75016 Paris

etap

Écrire en précisant la référence - Discrétion absolue

ECP, Mines... Directeur industriel
référence TD 248 AM

UNE SOCIETE FRANÇAISE (500 personnes) ayant créé son produit et devenue leader sur le marché international, y compris les USA : biens d'équipement à dominante mécanique, crée le poste de Directeur Industriel.
Poste de haut niveau, qui conviendrait à un ingénieur grande école, ayant **très solide expérience opérationnelle dans la fabrication de biens d'équipement sur devis**, capable de diriger des équipes qualifiées, de réaliser des fabrications mettant en œuvre des technologies en constante évolution, de participer au développement des produits. Connaissance anglais souhaitée.
POSTE DE PREMIER PLAN POUR CANDIDAT MOTIVE PAR L'ANIMATION DES HOMMES ET LES REALISATIONS TECHNIQUES.

Rémunération 220.000 F +
Poste : ville universitaire Ouest France.

ECP, Mines, AM... Directeur de production
référence UJ 387 AM

UN IMPORTANT CONSTRUCTEUR DE MATERIELS ELECTRONIQUES recherche son **Directeur de Production.** Il sera chargé de l'ordonnancement central, de la réalisation des matériels de pré-série, de la mise en œuvre de la politique industrielle et de la coordination des plans de production avec les usines du groupe.
Poste important qui conviendrait à un ingénieur diplômé d'une grande école, ayant une très solide expérience de la production acquise dans les biens d'équipements de préférence dans le secteur électronique. Connaissance de l'anglais souhaitée.

Ordre de grandeur de rémunération : 180.000 F +
Poste à Paris.

Directeur du personnel
référence VK 308 AM

UNE SOCIETE RENOMMEE D'ETUDES FINANCIERES ET ECONOMIQUES ET D'INFORMATIQUE, ayant pour associés **des grandes banques et établissements financiers,** recherche un **Directeur du Personnel.** Il s'agit de participer à la vie d'une entreprise à taille humaine (200 personnes), d'élaborer et de mener une politique du personnel dynamique concernant une population de haut niveau (environ 50 % de cadres).
Ce poste conviendrait à un candidat, de formation supérieure, ayant une solide expérience de la fonction du personnel et des qualités marquées de contact et d'initiative.

Ordre de grandeur de rémunération : 180.000 F.
Poste à Paris.

Directeur des relations du travail
référence FU 316 AM

UNE SOCIETE INDUSTRIELLE FRANÇAISE (plus de 5000 personnes) propose une situation de **Directeur des Relations du Travail.** En collaboration étroite avec le Directeur du Personnel, il participera aux négociations avec les instances représentatives, sera le spécialiste des relations du travail et jouera près des directions opérationnelles un rôle actif de conseiller en ce qui concerne la législation du travail et les relations avec les partenaires sociaux.
La Société très attachée à une politique de concertation recherche un Diplômé de l'enseignement supérieur (Droit + spécialité) ayant au minimum 5 ans d'expérience dans une fonction similaire, capable par ses compétences professionnelles et ses qualités humaines d'apporter une part active à l'animation de la fonction.

Rémunération 120.000 à 150.000 suivant expérience.
Poste à Paris.

Ingénieur d'affaires négociations-réalisations
référence LA 299 AM

UNE SOCIETE FRANÇAISE EN DEVELOPPEMENT (étude-réalisation - installation d'équipements électriques) recherche un **Ingénieur Electricien** pour lui confier la responsabilité d'affaires complètes (projet - négociation - suivi de chantiers - liaisons usines).
Ce poste conviendrait à un candidat ayant 3 à 5 ans d'expérience professionnelle impliquant la responsabilité de réalisations techniques et de bonnes connaissances en HT, BT, automatismes, acquises en entreprise d'électricité industrielle ou chez constructeur d'équipements.
Larges perspectives d'avenir pour candidat dynamique et réalisateur capable de prendre en charge progressivement et de développer avec *autonomie* un domaine de clientèle.

Poste à Paris.

Ingénieur grande école études et projets
référence HT 315 CM

UN GROUPE INDUSTRIEL DE PREMIER PLAN réalisant des biens d'équipement en aciers spéciaux recherche un **Ingénieur AM, IDN** ou école équivalente ayant une première expérience professionnelle dans la conception d'appareils sous pression.
Pour mener à bien les missions qui lui seront confiées, sont nécessaires des compétences réelles dans une ou plusieurs des techniques suivantes : analyse de la valeur, calculs sismiques, résistances des matériaux, standardisation.
Ce poste évoluera rapidement vers des responsabilités hiérarchiques impliquant animation de personnel technique et gestion.
Anglais lu et écrit nécessaire, allemand apprécié.

Poste à Paris.

Responsable centre de profit
référence MB 306 CM

UN GROUPE INDUSTRIEL recherche un **Ingénieur Mécanicien** (connaissances en chimie appréciées) ayant environ 5 ans d'expérience professionnelle pour lui confier le développement d'une branche d'activités en expansion dans le **matériel de traitement des eaux.**
Il aura des responsabilités complètes :
- contacts technico-commerciaux avec une clientèle industrielle,
- études, réalisations, installations,
- animation d'une équipe.

Poste ville Bretagne.

Jeune ingénieur d'affaires
référence CR 313 AM

UN GROUPE INDUSTRIEL DE PREMIER PLAN, biens d'équipement destinés à l'énergie nucléaire recherche un **Ingénieur** pour lui confier la responsabilité de la réalisation de commandes complètes.
Ce poste conviendrait à un ingénieur diplômé (IDN, AM, INSA...) ayant un goût marqué pour les contacts (liaisons usines, fournisseurs, clients), des qualités de méthode et de rigueur et une grande disponibilité.
La connaissance de l'anglais est indispensable pour lui permettre une évolution de carrière vers des fonctions à dominante commerciale.

Poste à Paris.

etap — 4.rue Massenet 75016 Paris

Très grande entreprise d'ingénierie, nous développons nos activités en France et à l'étranger.
Nous souhaitons renforcer notre Département Etudes Métallurgie.

INGENIEUR METALLURGISTE

de formation, vous avez acquis une solide expérience (7 ans environ) dans de grandes entreprises de métallurgie industrielle. Vous connaissez les nombreux types de matériaux utilisés pour les composants mécaniques d'équipements tels que robinets, vannes, pompes, machines tournantes.
Nous vous proposons d'assumer, au sein de ce Département (basé au Siège, à Paris) la responsabilité des études, qualifications, expertises, concertations nécessaires à la définition des conditions d'approvisionnement et de mise en œuvre des produits métallurgiques incorporés dans de tels équipements pour que puisse être garantie l'aptitude à l'emploi de ces pièces.
Ce rôle de spécialiste s'étend aux prises de décisions pour les choix de matériaux et au traitement des anomalies. Il implique des relations avec de nombreux secteurs de l'entreprise et avec les fournisseurs. Il pourra nécessiter quelques déplacements en France et à l'étranger.
Les candidatures, accompagnées d'un C.V. détaillé, sont à adresser, sous la référence 77962 M/DQI, à HAVAS CONTACT – 156, boulevard Haussmann – 75008 PARIS, qui transmettra.

HAVAS CONTACT

Cerci SOCIÉTÉ D'INGÉNIÉRIE EN INFORMATIQUE ET AUTOMATIQUE
dans des ensembles livrés "clé en main" employant 550 personnes, à Paris et dans ses centres régionaux
FILIALE DU GROUPE EMPAIN-SCHNEIDER
recherche

Ingénieur Technico-Commercial

Il sera l'Adjoint du Chef d'une unité de réalisation informatique (clé en main, temps réel et Batch) de 30 personnes environ.
Il devra animer une équipe d'ingénieurs et participer à l'action commerciale auprès des clients.
Il a acquis 8 à 10 années d'expérience des applications tertiaires. RÉF. 01.

Ingénieurs Commerciaux

Diplômés G.E. ou H.E.C., ils ont acquis 2 à 3 ans d'expérience dans l'informatique (comme Analyste ou Chef de projets par exemple).
Ils devront assurer la promotion et la vente de systèmes temps réel dans les Services publics et au sein des Entreprises de presse et de labeur en France ou à l'étranger.
RÉF. 02.
Adressez C.V. manuscrit détaillé en précisant les postes choisis à CERCI – 56, rue Roger-Salengro 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.
Proximité immédiate R.E.R.

METTRE EN ŒUVRE L'INFORMATIQUE DANS L'ENTREPRISE



41, rue Cantagrel - 75013 PARIS
recherche

3 ingénieurs

- **UN INGENIEUR ENST-ESE**

ou équivalent ayant 2 à 5 années d'expérience en commutation téléphonique, de préférence électronique, pour ingénierie de systèmes de commutation.

- **UN INGENIEUR DEBUTANT**

pour étude de développement dans le domaine des faisceaux hertziens.

- **UN INGENIEUR**

ayant quelques années d'expérience en optique et électronique pour développement de systèmes de transmission.

Ecrire avec C.V. et références en indiquant le poste choisi.

Diriger nos Projets Software
TRAITEMENT de TEXTE

140/170.000 F an+

Nous sommes l'un des grands de la péri-informatique en Europe. Pour, dans un premier temps, prendre la responsabilité d'animer notre équipe d'ingénieurs chargés de développer nos projets en traitement de texte, nous recherchons un ingénieur informaticien d'excellent niveau.
Très motivé par ce domaine, il devra avoir une certaine connaissance des problèmes de traitement de texte et disposer d'une bonne capacité d'animation d'équipe. L'Anglais est nécessaire pour ce poste de grand avenir.
Afin de donner un caractère tout à fait confidentiel à cette recherche, nous avons chargé les consultants de GFC de prendre avec vous les premiers contacts. Vous pouvez leur envoyer un CV détaillé sous référence M 761 AK. Indiquez-leur le nom des entreprises auprès desquelles vous ne souhaitez pas postuler. Ceci vous garantira la parfaite discrétion de la démarche et ils ne nous mentionneront votre éventuelle candidature qu'après en avoir débattu de vive voix avec vous.

GFC 350, rue de Vaugirard 75015 Paris

IMPORTANT LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
quartier Saint-Lazare
recherche

ADJOINT à DIRECTION COMPTABLE et FINANCIÈRE

pour comptabilité clients - stocks - prix de revient-générale - utilisation ordinateur.

Formation théorique et pratique indispensable.

Ecrire avec C.V. manuscrit et prétentions à : PARIS REGIES (réf. DP 2 229), 28, rue du Sentier, 75002 PARIS, qui transmettra.

Importante Sté électromécanique rech.
pour son service électronique à
MASSY-PALAISEAU

UN INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

CONFIRMÉ ou DÉBUTANT
Formation E.S.E. ou E.N.S.I.

TECHNICIENS ÉLECTRONICIENS

CONFIRMÉS ou DÉBUTANTS
Formation niveau B.T.S.

pour études et réalisation dispositifs électroniques de puissance (thyristors et transistors) commandés par régulations à bas niveau, destinés à des transmissions électriques entraînant des moteurs à courant continu et alternatif.

Adresser C.V. et prétentions sous n° 36402
CONTESSE PUBLICITÉ
20, avenue Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

FABRICANT FRANCAIS DE CIRCUITS INTEGRES,
en pleine expansion, recherche

CHEF DE PRODUITS MICROPROCESSEURS

CHEF DE PRODUIT MEMOIRES

CHEF DE PRODUIT SYSTEME A BASE DE MICROPROCESSEURS

Formation : INGENIEUR.

Expérience : 4 à 5 ans dans poste similaire chez fabricant de circuits intégrés MOS pour les deux premiers.

Déplacements fréquents. Anglais pratiqué couramment, important.

Postes à pourvoir en Région Parisienne.

Ecrire sous No 36179, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS cedex 01 qui transm.

Société de services en pleine expansion
crée le poste de

CONTROLEUR INTERNE

qui sera chargé, dans un premier temps, de la formalisation des procédures et veillera ensuite à la stricte application de celles-ci dans les différentes succursales.
Ce poste s'adresse à une personne de formation supérieure type Grandes Ecoles ayant 2 à 3 ans d'expérience, par exemple dans un cabinet d'audit.
Déplacements fréquents.

Envoyer C.V. au n° 7 088 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

CGA CIE GÉNÉRALE D'AUTOMATISME

Le Plessis-Paté, boîte postale 57
91220 BRETIGNY-SUR-ORGE

recherche

UN JEUNE INGÉNIEUR AUTOMATICIEN

2 à 3 ans d'expérience pour études, réalisations et suivi technique d'installations automatisées à base d'automates programmables.

Adr. C.V. manuscrit et prétentions sous référ. E 1 à la Direction du Personnel.

PARIS - FRANCE

La Direction organisation et informatique (IBM 370/158, mini-ordinateurs, télétraitement) recherche

UN ANALYSTE

pour assurer développement des systèmes informatiques de contrôle budgétaire et de gestion du personnel.
Le candidat devra justifier d'une expérience d'au moins un an dans la *fonction.*
Envoyer C.V. et prétentions à PARIS-FRANCE, Service du Personnel, 137, boul. Voltaire, 75541 PARIS Cedex 11.

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi



هكذا من الأصل

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

INFORMEZ-VOUS D'ABORD →

chef des ventes

France et Etranger - 130.000 F.+

Fabricant français spécialisé dans les arts de la table. 40 M. de chiffre d'affaires, leader de son marché, recherche pour seconder le Directeur Général un *jeune responsable commercial*. *Les* candidats auront la pratique de la vente, de l'animation d'un réseau, de la réalisation d'actions de promotion et auront, essentiellement, un tempérament d'homme d'action et un excellent contact. Poste évolutif.

Réf. Paris 780

directeur commercial

Paris.

Importante Imprimerie fabriquant formulaires destinés principalement aux Administrations, Banques et Entreprises, recherche l'homme qui prendra cette fonction après sa mise au courant par le titulaire actuel du poste. Agé de 35 ans au moins, de formation commerciale supérieure, il animera un réseau national d'agents exclusifs, assurera la coordination des actions entre les services techniques, la production et la clientèle déjà très fidélisée. De bonnes connaissances en Anglais seraient très appréciées. **Réf. Paris 761**

chefs de publicité

"Presse internationale"
France - Europe - Amérique.

L'un des principaux hebdomadaires de diffusion internationale mettant en œuvre un important programme de développement étoffe son département publicité en France et à l'étranger. Les candidats H. ou F. bénéficieront d'une importante garantie de revenus. Ils seront avant tout des vendeurs expérimentés et efficaces et d'un niveau culturel garantissant leur impact à haut niveau dans les contacts avec les annonceurs et les agences.

Réf. Paris 776

adjoint au directeur de la publicité

Presse Internationale - *Paris.*

L'un des principaux hebdomadaires de diffusion internationale en rapide expansion recherche pour seconder directement le *Directeur de la publicité un professionnel de forte carrure, spécia*liste de la vente d'espace, ayant l'expérience de l'animation d'équipes et de la négociation à haut niveau et parlant anglais. Chargé de la réalisation d'objectifs réalistes, il aura la responsabilité *d'une équipe intervenant à l'échelle internationale.* Sa rémunération ne sera pas inférieure à 220.000 francs/An. **Réf. Paris 777**

jeune ingénieur mécanicien

"Moteurs Thermiques".

Allemand parlé — 27 ans minimum

Un très important Groupe multinational leader dans sa spécialité (32.000 personnes, C.A. 10 milliards de F.) recherche pour sa filiale française un ingénieur diplômé - ENSPM apprécié - ayant une première expérience des moteurs thermiques à pistons pour assurer les liaisons techniques avec ses clients européens dans les domaines de la fourniture de pièces et ensembles mécaniques à déplacements alternatifs. Base Paris. Déplacements fréquents.

Réf. Paris 659

jeune cadre commercial

Assistant de Direction - Paris.

Une Société commerciale, leader de son marché branche automobile, apparentée à un Groupe de première dimension recherche un assistant évolutif pour son Directeur Commercial ; il lui sera confié des missions ponctuelles diversifiées. Les candidats auront une formation commerciale supérieure confortée par quelques années d'expérience de vente acquise de préférence dans la grande distribution. **Réf. Paris 774**

diriger les ventes

de notre large gamme d'habillement *masculin, sur la France.*

Pour cela, il faut une formation commerciale de bon niveau et une expérience concrète de vente sur des marchés comparables. Mais ce poste comporte d'autres dimensions, de gestion, de synthèse et de réflexion, et sera évolutif pour un homme jeune (33 ans minimum), responsable et disponible qui sera basé à Marseille, dirigera notre équipe avec passion, saura gérer les ventes avec lucidité, et pourra, par ses analyses, orienter nos choix avec succès. **Réf. Marseille 150**

ingénieurs commerciaux

matériels de réseaux.

data systems Filiale informatique française de l'un des tout premiers groupes mondiaux, spécialisée dans les matériels entrant dans la configuration de réseaux de télétraitement offre des opportunités évolutives à des professionnels ayant quelques années d'expérience de vente de matériels ou de services informatiques, la pratique des contacts à haut niveau dans les grandes entreprises et le goût des réalisations personnelles rapides et brillantes. **Réf. Paris 771**

officier de réserve

Spécialiste de l'armement
Homme de contact - Bilingue Anglais.

Un important groupe de presse international éditant un annuaire Militaire de toute première importance recherche une personnalité de haut niveau, ayant un tempérament commercial indiscutable et une bonne connaissance des milieux industriels concernés pour assurer la négociation de contrats publicitaires avec les annonceurs. Intervenant à l'échelle internationale ce "businessman" bénéficiera de moyens de travail exceptionnels et d'une importante garantie de revenus. **Réf. Paris 778**

INFORMATION CARRIERE SVP

Pour information complémentaire et rendez-vous éventuel, appeler INFORMATION CARRIERE :
Réf. Paris : 783.11.15. Réf. Marseille : (91) 54.92.55 / aux heures de bureau.
On peut aussi adresser son dossier à SVP RESSOURCES HUMAINES.
Réf. Paris : 7, rue de Logelbach 75017 Paris.
Réf. Marseille : 48, rue Grignan 13001 Marseille.

CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT CSNCR

Société **INTER ELEC**
Filiale du **Groupe MATRA**

Nous sommes spécialisés dans les systèmes *automatiques industriels complexes (principalement à base* **d'électronique analogique et digitale**) et nous créons des postes pour des

JEUNES INGENIEURS

pour conduire des **projets de diversification** depuis la définition avec le client jusqu'à la réalisation du prototype.
En contact étroit avec le Directeur Technique et appuyé par de solides équipes horizontales, ils pourront mettre en œuvre leur créativité et leur esprit d'invention.

Nous offrirons ces postes à des candidats diplômés Grandes Ecoles Scientifiques (Telecom, Supaéro, Supelec, Grenoble, Toulouse, Centrale Lyon), débutants ou ayant une première expérience.

Nous attendons pour vous rencontrer, que vous ayez écrit et envoyé votre C.V. sous réf. 77.974 M au consultant qui nous assiste dans ce recrutement:
Catherine ROZES,



plein emploi
10, rue du Mail - 75002 Paris.

Jeunes diplomés grandes écoles

(X, E.C.P., E.S.E., MINES, H.E.C...)

cegi tymshare

Filiale commune de CREDIT LYONNAIS et TYMSHARE (USA) vous propose à Paris le poste d'INGENIEUR CONSULTANT.

Vous participerez à la conception, *la réalisation et l'évolution d'applications informatiques* dans les domaines les plus avancés du management des grandes entreprises.

Vous acquerrez rapidement :

- une formation pratique aux techniques de gestion (simulation financière, contrôle de production, gestion du personnel, étude marketing...) et à leurs solutions informatiques les plus évoluées ;
- l'expérience de contacts à haut niveau au sein des plus importantes entreprises nationales et internationales ;
- de réelles responsabilités ;
- les premières notions de techniques commerciales.

Nous disposons d'un réseau mondial comprenant plus de 50 gros systèmes interconnectés. Nous utilisons une gamme complète de langages des plus classiques aux plus sophistiqués.

Ce poste requiert
- un caractère actif et ouvert aux contacts ;
- la faculté de s'adapter à la nouveauté et à la diversité ;
- la pratique d'un langage informatique ;
- *la connaissance* de l'anglais.

Il s'adresse à des candidats débutants ou ayant une première expérience.
Rejoindre notre société, c'est participer à la croissance d'un groupe leader dans son domaine sur le plan mondial et assurer sa propre carrière.
Nous vous remercions d'adresser vos C.V. et photo à Mlle SABOUREAU sous réf. 2152 à CEGI-TYMSHARE, 106, Bureaux de la Colline, 92213 ST-CLOUD - Tél. 602.70.12.

Pour son Headquarters, basé à PARIS, une importante Société Américaine spécialisée dans l'Electronique, recherche

ANALYSTE FINANCIER

confirmé

Rattaché au Directeur Financier Europe, il aura pour mission :
— la consolidation des comptes filiales et leur analyse,
— la planification, la coordination et le suivi des budgets,
— le suivi organisationnel des filiales.

Nous recherchons une personne issue de la C.E.E. (ou permis de travail en France) ayant :
— une première expérience réussie en milieu financier,
— la connaissance de la comptabilité anglo-saxonne,
— la maîtrise de l'Anglais (l'Allemand serait un plus).

Envoyer C.V. et prétentions sous référence FA/01 à :
COGEPLAN SELECTION -
Tour de Lyon - 185, rue de Bercy
75012 PARIS,
à qui nous avons confié cette recherche.

CSNCR CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

COGEPLAN

CBS

THE MUSIC COMPANY

Manager Manufacturing Engineering Europe

for the Paris-based European Headquarters of this leading company *in the music business.*

His role will be to assist and advise the management of its five record and cassette manufacturing plants by developing engineering standards for all phases of manufacturing activities, monitoring plant *performance and recommending* appropriate action if performance or quality standards are not maintained, developing new manufacturing processes and procedures and evaluating and advising on new equipement.

The position will report to the Vice-President of Operations, Europe, and the successful candidate, aged 35 - 40, should have a degree in engineering or other relevant disciplines, and five years relevant experience. Operating effectively in a multi-cultural environment.

He should be an E.E.C. national, with fluent English and French, and preferably also German, Dutch or Spanish. He will have an understanding of costing and the ability to evaluate the financial as well as the engineering aspects of investment proposals.

Please send detailed resume to D.A. YERILL, MSL INTERNATIONAL - box 13 - 306-310, avenue Louise - BRUXELLES 10.50 - *BELGIUM.*

MSL International

TRES IMPORTANT FABRICANT FRANÇAIS COMPOSANTS ELECTRONIQUES ET MICRO-ELECTRONIQUES PROFESSIONNELS recherche

— **INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL**
— **TECHNICO-COMMERCIAL**

Région parisienne - Secteur province.
Formation ingénieur électronicien ou sous ingénieur avec expérience.
Formation commerciale possible.

Env. C.V., photo avec lettre manuscrite sous référence 2.518 à INTER P.A., B.P. 506, 75066 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

IMPORTANT GROUPE FINANCIER NATIONAL recherche pour sa Filiale de CREDIT-BAIL

CHEF DU SERVICE COMMERCIAL

Dépendant du Directeur, il encadrera et il animera les antennes régionales implantées en province et dans la région parisienne. Il participera étroitement à la définition de la politique commerciale de la Société et il assurera sa mise en place. Il supervisera et animera la promotion des produits diffusés par la Société.

- Formation supérieure.
- Pratique confirmée de l'encadrement d'une équipe commerciale dans le domaine du crédit ou du crédit-bail.

Env. C.V. photo, salaire et prétent. à nº 35.777, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Coordonner, suivre la réalisation d'un immeuble de bureaux

Importante société financière, nous avons choisi, pour regrouper nos activités sur Paris, de construire à la Défense pour 1982 un immeuble de bureaux de 33 000 m² H.O. Notre futur siège social en occupera environ la moitié. Le reste donnera lieu à des locations commerciales. Notre directeur, responsable de ce projet, recherche comme coordinateur administratif et technique un

Ingénieur

130 000 +

Il aura pour mission d'assurer la liaison permanente **PROMOTEUR-REALISATEURS**, de veiller à ce que les multiples problèmes techniques et administratifs que suscite un tel projet soient posés et résolus en temps et en heure.
Il sera l'interlocuteur privilégié des entreprises spécialisées responsables de l'aménagement et de la commercialisation des bureaux. Il assumera le secrétariat de la commission restreinte mise en place dans la société pour élaborer et mener à bien ce projet important.

Son expérience de coordination de réalisations importantes, de gestion administrative, de maintenance technique, d'entretien et de sécurité d'immeubles de bureaux doit lui permettre de devenir par la suite dans notre société le spécialiste "immobilier" responsable de la gestion technique et administrative de nos immeubles. La connaissance de l'anglais serait *appréciée.*

Nous vous remercions d'adresser vos dossiers de candidature sous référence B 3851 à Michel Collet, 1 rue de Berri 75008 Paris.



Bernard Julhiet Psycom

Membre de Syntec

INSTITUT DE GESTION SOCIALE

20 personnes souhaitant se préparer aux fonctions de

DIRECTION DE PERSONNEL
CONTROLE DE GESTION
DIRECTION D'UNITÉ DE PRODUCTION

seront sélectionnées pour suivre, dans le cadre du programme « Management avancé » qui débutera prochainement.

Huit mois rémunérés de formation spécialisée, organisée en liaison avec les entreprises et les milieux professionnels. L'accès est prioritairement réservé aux demandeurs d'emploi ayant au moins 3 ans d'expérience, ainsi qu'aux salariés qui peuvent bénéficier d'un congé de formation de 1 200 heures.

Les dossiers de candidatures doivent être demandés par courrier à :

Programme « Management Avancé »
INSTITUT DE GESTION SOCIALE
(Etablissement privé d'enseignement supérieur à but non lucratif)
25, rue François-Iᵉʳ, 75008 PARIS.

Suite à son développement rapide et à sa diversification récente, la Division Agricole d'ELI LILLY FRANCE éprouve le besoin d'analyses de marché plus nombreuses et plus précises.
Elle crée pour cela le poste de :

RESPONSABLE DES ETUDES DE MARCHE

dont le titulaire aura pour mission de développer, coordonner et conduire les études demandées par les Départements Commerciaux et Marketing, et d'assurer l'information des structures de direction nationales et internationales.
Les candidats ont une expérience de 3 à 5 années au minimum dans le domaine des études de marché, acquise dans une entreprise de produits de grande consommation ou en société d'études. Ils maîtrisent parfaitement les techniques modernes d'analyses de marché quantitatives et qualitatives, et sont tout à fait familiarisés avec les moyens informatiques utilisés dans ce domaine. Une bonne connaissance des milieux agricoles serait un atout.
Anglais indispensable.

Adresser votre lettre de candidature accompagnée d'un C.V., d'une photo et de vos prétentions, sous réf. JP/262 à :
ELI-LILLY FRANCE S.A. - Département du Personnel
203, Bureaux de la Colline - 92213 ST-CLOUD
(discrétion et réponse assurées).

ELI LILLY ELANCO

HAVAS CONTACT



Ingénieur
CALCULS DE STRUCTURES

Le Groupe SOCOTEC (2000 personnes en France et dans le monde) s'est acquis, par la compétence de ses collaborateurs et le sérieux de ses prestations, une très grande notoriété dans le milieu du Bâtiment et de l'Industrie. Dans le cadre du développement de notre Département Informatique et Analyses de Structures au sein de la Direction Technique, nous sommes amenés à vous proposer un poste d'Ingénieur. Ingénieur diplômé en Génie Civil (ECP-ENPC-EP-ETP) vous avez acquis par plusieurs années d'expérience la maîtrise de l'Informatique Scientifique ou de l'Analyse des Structures. Vous êtes intéressé par le développement d'algorithmes d'analyse numérique. Vous participerez à la maintenance et au développement d'une bibliothèque de programmes de caculs de structures par la méthode des éléments finis. Vous travaillerez sur un DEC 10/90 en mode interactif. Votre poste sera basé à SAINT QUENTIN-EN-YVELINES. Si cette offre vous intéresse, adressez votre candidature (sous référence 79-10) à : P. CANDES - SOCOTEC - Service Emploi & Formation - 3 avenue du Centre 78182 SAINT-QUENTIN-YVELINES CEDEX.

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL

recherche

pour son usine de SENLIS 60 (260 personnes)

LE RESPONSABLE DES SERVICES DE PRODUCTION

- Le candidat devra être un ingénieur Arts et Métiers ou équivalent.
- Il devra avoir une expérience industrielle de quelques années, un sens aigu du commandement et des relations humaines.
- Le poste est disponible de suite.

Envoyer C.V. et références sous No 81588 M à :
BLEU Publicité - 17, rue du Docteur Lebel
94300 VINCENNES

IMPORTANTE SOCIETE D'ELECTRONIQUE

Télécommunications

recherche

INGÉNIEURS CHEFS DE PRODUITS

Ayant si possible une expérience vente ou marketing

ILS AURONT A EFFECTUER :
— les équipes de marchés.
— la définition des nouveaux produits.
— la préparation de la politique commerciale.

INGÉNIEURS DE CHANTIER

Débutants ou expérimentés

ILS AURONT POUR MISSION :
— l'élaboration de projets techniques et la rédaction de propositions en liaison avec les services commerciaux.
— le suivi des propositions des supervisions d'affaires tant en France qu'à l'étranger.

Ces postes nécessitent impérativement une formation Grande Ecole Electronique OPTION RADIO

Notions d'informatique - microprocesseurs appréciés. La connaissance de la langue anglaise est très souhaitable.

Adresser C.V., photo et prétentions à nº 35.797, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1ᵉʳ, qui transmettra.

CORNING EUROPE
Leader des Verres spéciaux
FONTAINEBLEAU
recherche

jeune ingénieur

Grande École Scientifique (option Chimie / Céramique / Thermique).
Après une période de formation aux techniques de fusion d'environ 6 mois il sera affecté en usine.
Nous recherchons donc un jeune Ingénieur de haut niveau, intéressé par la technique et ouvert aux aspects opérationnels de production.
Larges possibilités d'évolution soit en production soit dans la direction technique européenne. Anglais indispensable.

Pour informations complémentaires immédiates et rendez-vous éventuel, appeler 763.11.15 Information Carrière aux heures de bureau.
Référence 786

On peut aussi adresser son dossier à SVP Ressources Humaines
7, rue de Logelbach
75017 Paris.

INFORMATION CARRIERE **SVP**

CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT CSNCR



THOMSON-CSF

LA DIVISION T V T

spécialisée dans les aides à la navigation aérienne et le contrôle du trafic aérien et maritime, rech.

UN INGÉNIEUR

de formation supérieure pour s'intégrer dans une équipe de vente export.
Bonne expérience du domaine naval requise.

UN INGÉNIEUR COMMERCIAL

possédant une bonne expérience dans les techniques de télécomm., radars, visu.
Spécialisation en informatique scientifique.
Espagnol souhaité.

UN INGÉNIEUR
ou
CADRE COMMERCIAL

Formation GRANDE ECOLE
pour vente export - Débutant éventuel

Pour ses 3 postes :
— Anglais courant indispensable.
— Nombreux déplacements à l'étranger.

Adresser C.V. et photo au Service du Personnel
THOMSON CSF - TVT
40, rue Grande-Dame-Rose, 92360 Meudon-la-Forêt.

PERI-INFORMATIQUE GRAPHIQUE
UN MARCHE A DESSINER

Un marché en explosion : la péri-informatique.
Un produit et un outil universel : une gamme complète de périphériques graphiques...
Le rêve pour un commercial ou un technico-commercial ; à condition de savoir créer le besoin potentiel, malgré une position de leader, puis de savoir former les utilisateurs.
Par exemple dans les branches industrielles, électronique, mécanique, à Paris ou Rhône-Alpes, votre champ d'action demain, votre créativité comptera autant que celle des utilisateurs pour développer les applications possibles.
Alors si votre imagination est à la mesure de vos capacités de vente, écrivez-nous



benson
1, rue Jean-Lemoine -
Service du Personnel
Z.I. des Petites Haies, 94015 CRETEIL.

HAVAS CONTACT

Importante société industrielle parmi les trois premières dans sa branche, recherche pour une de ses filiales située dans la proche banlieue Nord Ouest

analyste-programmeur

Débutant ou ayant une première expérience, formation DUT ou AFPA, connaissance de la méthode L.C.P. exigée.

Le service informatique vient de s'équiper d'un UNIVAC 90/30 et utilise des packages (paye, comptabilité). Il est prévu des développements nouveaux ainsi que la mise en place d'un réseau sur 3 sites avec 10/15 terminaux utilisant le télétraitement.

Une évolution de carrière est possible pour un candidat motivé.

Formation assurée sur 90/30 et LCS.

Ecrire lettre manuscrite, C.V. et photo sous réf. L 6027, à MEDIA SYSTEM, 104, rue Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra. Discrétion assurée.

MEDIA-SYSTEM

Assistant Directeur

Très important organisme social région parisienne recherche un Assistant-Directeur capable de prendre la succession du directeur dans un délai maximum de 2 ans après formation aux règles du régime et de l'organisme.

Il serait souhaitable que le titulaire ait déjà une expérience de Direction ou de Direction adjointe d'un organisme social important.

Pour réussir, il devra avoir une expérience pratique approfondie en droit du travail et en matière de gestion administrative et comptable.

Il devra également être capable de développer l'utilisation de systèmes informatiques complexes.

Adressez lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous référence 1800 M à rsc carrières - 14, rue de Castiglione - 75001 - PARIS.

ROCHE BIO-ELECTRONIQUE

CHEF DU SERVICE QUALITE

Roche Bio-électronique est un des leaders mondiaux dans son domaine : les équipements électroniques, scientifiques et médicaux.

L'unité de production en France est située à Vélizy, son extension l'amènera en mai 1980 à Montigny le Bretonneux (78).

Le Chef du Service actuel doit prendre d'autres responsabilités dans le groupe, il faut assurer sa succession. Après une période de formation aux productions spécifiques, le titulaire du poste sera responsable de la conception et de la gestion des plans d'assurance-qualité. Il anime un service de 25 personnes qui assure les contrôles d'entrées et de sorties, ce service est également chargé de la documentation technique. Il assiste les différents services techniques, y compris l'après-vente internationale.

Nous souhaitons rencontrer un Ingénieur électronicien qui justifie d'une expérience industrielle de 5 ans minimum. Celle-ci a été acquise, soit dans les Services Qualité, Etudes et Développement, soit SAV ou Fabrication.

La pratique de l'anglais est indispensable.

Pour recevoir informations complémentaires, écrire sous réf. M 4209 L,

egor 5 rue Meyerbeer 75009 Paris.

MEDIA-SYSTEM

SOPAD - NESTLÉ

recherche pour son Siège Social à Courbevoie un

CHEF DE PRODUIT

Au sein d'une petite équipe, il assumera la responsabilité d'une gamme de produits alimentaires.

Avec l'appui de son Chef de Groupe, il assurera la coordination entre la fabrication, le développement, les services commerciaux, les agences de publicité, etc...

Ce poste s'adresse à un diplômé

H.E.C., E.S.S.E.C., I.E.P., ...

possédant une première expérience de la fonction.

Ecrire avec C.V., rémunération actuelle et souhaitée à SOPAD Direction du Personnel - 17, quai Paul-Doumer - 92411 Courbevoie.

I.E. MINISYS, conçoit et réalise des systèmes de gestion sur mini-ordinateurs.
Ce secteur connaît une expansion rapide et nos objectifs sont ambitieux (mais réalistes).
Nous souhaitons recruter des hommes et des femmes

INGENIEURS GRANDES ECOLES

débutants, pas nécessairement formés à l'informatique.
Après une session de formation (initiation – langages – apprentissage sur minis ...), ils seront intégrés à une équipe entraînée, constituée de jeunes ingénieurs de leur niveau, et interviennent chez nos clients (PME et grandes entreprises).
La diversité des problèmes qu'ils auront à résoudre et la possibilité offerte par notre activité d'en assumer l'entière responsabilité leur permettront d'acquérir rapidement des compétences élevées.
Les candidatures, accompagnées d'un C.V. et d'une photo sont à adresser à :



GROUPE

I.E. MINISYS S.A.
9, rue Alfred-de-Vigny 75008 PARIS.

HAVAS CONTACT

---

informatique de gestion
ingénieurs commerciaux

Pour développer la vente de nos systèmes de gestion auprès des P.M.E., nous recherchons des candidats ayant, soit une première expérience réussie de la vente, soit un diplôme d'Enseignement supérieur (commercial ou gestion) et décidés à s'engager dans la vente à haut niveau.
Des postes sont à pourvoir à PARIS et en PROVINCE.
Pour un premier contact, envoyer C.V. sous référence G114 à : OLIVETTI France - D.P.R.H. - 91, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS.

olivetti DIVISION SYSTEMES DE GESTION

Pour le développement de ses systèmes de TRAITEMENT DE TEXTE, un constructeur français de péri-informatique, leader dans son domaine, recherche pour s'intégrer à son équipe de réalisation,

INGENIEURS position II

ayant 2 à 3 ans d'expérience de réalisation de logiciel de base ou d'application complexe sur mini-ordinateurs et ayant pratiqué pendant cette période l'assembleur ou un langage de développement de système.

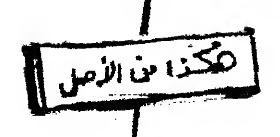
Une expérience en traitement de texte serait un atout important.

Anglais indispensable.

Lieu de travail : PARIS OU BANLIEUE SUD.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous No 36.001, CONTESSE Publicité 20, Avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

هكذا من الأصل



SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE PREMIER PLAN
Leader sur plusieurs marchés de produits de grande consommation, recherche des

ingénieurs en organisation industrielle

Pour un important établissement de *production situé à proximité* immédiate de la région parisienne.
Ces postes conviendraient à des ingénieurs de Grandes Ecoles :
- soit **débutants**, et qui souhaitent commencer leur carrière par une formation aux techniques d'organisation et de gestion ;
- soit **confirmés** dans le domaine de l'organisation industrielle pour prendre en charge un poste de responsabilité.

Possibilité de développement dans les divers établissements du Groupe.- Anglais nécessaire.
Adresser candidature, C.V., photo sous réf. DOREL (mentionnée sur l'enveloppe) à

Publicis Conseil
EMPLOIS et CARRIÈRES
30, rue Vernet, 75008 PARIS

IMPORTANT GROUPE
DU BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS
recherche pour son
SERVICE INFORMATIQUE
Siège Banlieue Sud

PROGRAMMEUR
Connaissant le FORTRAN et ayant travaillé sur IBM 360 ou 370.
2 ans d'expérience minimum.

PERFO VÉRIF
Sur IBM 129
ayant quelques années d'expérience.

OPÉRATEUR (TRICE) débutant (e)
sur Machine à dessiner automatique assurant également le façonnage de documents informatiques.

Ecrire avec C.V. et prét. à n° 35.858 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

---

informaticiens

Nous sommes une société d'ingénierie, de conseil et d'études informatiques, parmi les plus importantes de la profession.

Nous recherchons des collaborateurs compétents pour satisfaire une clientèle de renom exigeante sur la qualité du service rendu.

VOUS ETES :
- ingénieur diplômé.
- en début de carrière ou avec une solide expérience notamment sur des applications utilisant CICS, IMS, TDS...

NOUS VOUS PROPOSONS :
- de mettre en valeur votre formation et votre expérience, sur des projets de haut niveau, au sein d'équipes de taille humaine.
- de progresser vers des responsabilités plus importantes.

Postes situés respectivement à : Paris (réf. P 412), Lyon (réf. L 412), Grenoble (réf. G 412).

Adresser lettre manuscrite, C.V. et photo, sous référence choisie, à Sopra Recrutement, 90, rue de Flandre 75019 Paris.

SOPRA

Important Groupe Français en forte expansion depuis 10 ans, nombreuses usines, plusieurs filiales étrangères. C.A. consolidé 1,5 Milliard, recherche

Responsable contrôle interne et consolidation

Bonne formation de base (DECS) + *expérience 5 à 10 ans d'une fonction* similaire dans un Groupe industriel consolidant les états financiers de ses filiales ou dans un cabinet d'Audit.

Ce collaborateur participera à la mise en place des procédures de consolidation avec un cabinet d'Audit. Il lui sera demandé une forte disponibilité.

LA FONCTION EST APPELEE A SE VALORISER RAPIDEMENT

Rémunération de départ 100.000 Frs / an environ.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous référence 2684 M à D. DANGER 65, Avenue Kléber 75116 PARIS.

CORT — *MEMBRE DE SYNTEC*

IMPORTANTE SOCIETE ALIMENTAIRE
recherche pour PARIS
UN JEUNE
assistant marketing
DIPLOME E.S.C.
pour prise en charge rapide d'une ligne de produits.

Il est demandé une première expérience en produits de grande consommation et la connaissance théorique et pratique des domaines : études - suivi et développement produits - *promotion et* publicité.

Adresser lettre manuscrite avec C.V., photo et prétentions sous No 36513, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS cedex 01 q.tr.

MARKETING DIRECT

JEUNE RÉDACTEUR CONCEPTEUR

Vous avez une formation supérieure (IEP, ESC, Lettres), des facilités réelles de conception et de rédaction et une première expérience de la communication écrite, acquise soit dans une agence, soit dans le secteur marketing direct.

Nous sommes un très important groupe financier et nous vous proposons de vous intégrer dans l'équipe marketing d'une de nos *filiales spécialisée dans* la vente directe aux particuliers de produits financiers.

Progressivement, vous serez amené à élargir vos compétences et à intervenir à toutes les étapes des opérations de prospection par correspondance.

Anglais courant indispensable.

Merci d'adresser votre CV. sous réf. 77927
à HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann - 75008 PARIS, qui transmettra.

?nsware

Filiale d'un des tout premiers Groupes Industriels Internationaux,
recherche

informaticiens

Les candidats :
- ont un diplôme d'informaticien,
- ont de 0 à 5 ans d'expérience.

Les Postes :
Développement de projets
- logiciels d'application en gestion,
- logiciels de base.

Nous leur offrons :
Une collaboration caractérisée par :
- une formation pour les débutants,
- les méthodes de travail,
- *les techniques de pointe abordées,*
- des possibilités d'évolution de carrière au plus haut niveau.

Les candidats intéressés écriront ou téléphoneront à Bénédicte DELAHAYE (Réf. AD 5)
?nsware 135, rue de la Pompe 75116 Paris.
749.02.33 poste 35.19 (le matin).

Directeur Commercial
200 000 F +

Une société internationale de biens d'équipement, leader dans son domaine, recherche une personnalité de premier plan.
Responsable du développement du chiffre d'affaires, ce collaborateur aura pour mission *d'élaborer et de mettre en œuvre* la stratégie pour les différentes lignes de produits.
Il dirigera un effectif de 400 personnes.
Pour réussir, le candidat doit posséder une formation ingénieur ou grande école commerciale et pouvoir faire la preuve de son succès actuel dans un poste de directeur commercial ou de directeur de marketing opérationnel dans le domaine des biens d'équipement.
Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la référence 1093 M (à mentionner sur l'enveloppe).
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BKC BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06
MEMBRE DE SYNTEC

ERIN
recherche
pour développement de logiciel de base - Applications TR - *Matériel type MITRA-SOLAR-SEL*
- DES INGENIEURS
débutants à 3 ans d'expérience
- DES ANALYSTES-PROGRAMMEURS
minimum OUT

Ecrire avec C.V. s/réf. 2.806 à Axial Pub., 91, fg St-Honoré, Paris 8e, qui transmettra.

ASSOCIATION 15e
ACCUEIL RÉFUGIÉS
TOUTES ORIGINES
recrute
AGENT
pour orientation administrative, sociale, réfugiés.
ANGLAIS NECESSAIRE
SALAIRE BRUT : 4.860 F.
Env. C.V. no T 17.094 M R.-Pr. 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Sib
Importante Société de Services Informatique
recherche
dans le cadre de son expansion

responsable d'application (réf. 11554)
2 analystes programmeurs (réf. 11560)

370/145 DOS/VS PL1 COBOL.
Connaissance mini souhaitée.

Adresser lettre manuscrite, CV et prét. sous référence choisie au Service Recrutement
26/28 rue de Madrid 75008 PARIS

Cabinet conseil fiscal,
clientèle française et internationale,
recherche

fiscalistes confirmés

2 à 5 ans d'expérience.
Bonne connaissance de l'Anglais.
Envoyer C.V., photo et prétentions sous réf. 4570 à :

O/P organisation et publicité 2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANSMETTRA

Telemecanique

recherche pour son unité de
MEYLAN (38240)

1 ingénieur de développement électronique
(E.S.E. - TELECOM - E.N.S.I.E.E. - I.N.S.A.)

- Ayant une expérience minimum de 5 ans en développement de produits à base de microprocesseur.
- Ce poste à responsabilité nécessite, créativité, compétence et goût du travail en équipe.
- Anglais INDISPENSABLE.

Adresser C.V. et prétentions à
TELEMECANIQUE ELECTRIQUE
LOCAZIRST
Chemin de Malacher 38240 MEYLAN
à l'attention de Madame F. CHABANNES

IMPORTANT CONSTRUCTEUR D'ORDINATEURS recherche un

analyste-programmeur
85.000 F/an +

- ayant une bonne expérience des applications systèmes temps réel sur IBM, bases de données *CICS - DL/1 sous DOS.*

Il sera intégré au sein d'un département dynamique dans une petite équipe développant des Projets situés en REGION PARISIENNE.

De bonnes connaissances en ANGLAIS seront très appréciées.

Adressez lettre manuscrite et C.V. sous référence 200-M à CNPG qui vous répondra *dans le meilleur délai.*

CNPG
185 avenue Victor Hugo - 75116 Paris

INGENIERIE DU DÉVELOPPEMENT
est une activité nouvelle qui consiste à réaliser des Projets Industriels à caractère INNOVATIF marqué.
Cette activité requiert des Ingénieurs-Economistes pour l'évaluation de projets d'investissements nouveaux et les plans de développement correspondants (secteur privé) et pour l'élaboration de scénarios décisionnels et leurs conséquences prévisionnelles (secteur public).

L'INGÉNIEUR-ÉCONOMISTE
que nous recherchons (Grande Ecole) a un esprit d'entreprise, un solide bon sens technique couplé avec de l'imagination, une capacité d'apprécier les réalités économiques et aussi un grand pouvoir de conviction. Son activité s'exerce au sein du département
ETUDES TECHNICO-ECONOMIQUES

Envoyer C.V. et rémunération souhaitée à :
BERTIN & Cie
C. LEMAIGNAN - B.P. N° 3 - 78370 PLAISIR.

---

chef de service synthèse organique
INDUSTRIE DE LA SANTE

Un important Laboratoire Pharmaceutique recherche le Responsable de son SERVICE SYNTHESE ORGANIQUE. Nous souhaiterions rencontrer un Chercheur de haut niveau, âgé d'au moins 35 ans, de formation Ingénieur Chimiste, Docteur es-Sciences ou Docteur en Pharmacie ayant une solide expérience en Chimie Organique et Chimie Thérapeutique, rompu aux techniques analytiques et physico-chimiques, relation structure activité. Ce poste essentiel dépend du Directeur de notre Centre de Recherches. Il exige un esprit créatif, curieux, ouvert sur les autres disciplines : Pharmacologie, Pharmacocinétique, Clinique, le sens des contacts humains et l'autorité pour diriger une équipe. Lieu de travail : 18 km Paris Sud. Une bonne connaissance de l'Anglais serait très appréciée. Envoyez lettre manuscrite, C.V. détaillé et photo récente, sous référence 385-M à

sélor
72, rue Anatole France
92300 Levallois Perret



THOMSON-CSF
ACTIVITES PERI INFORMATIQUES

Ingénieurs commerciaux
ayant quelques années d'expérience dans le domaine informatique.
L'équipe est jeune et dynamique, et au sein de celle-ci, vous commercialiserez dans le
SECTEUR PRIVÉ
nos systèmes terminaux intelligents.
La forte expansion du département permettra aux candidats de valeur une évolution de carrière très motivante.
Ecrire sous référence 28 IC à
Direction du Personnel
15, rue de la Baume 75008 PARIS.
(CV, Photo et prétentions).

LA DIRECTION GENERALE DES TELECOMMUNICATIONS
recherche un

ingénieur économiste

Grande Ecole d'Ingénieurs + formation économique complémentaire, ENSAE ...
Pour l'élaboration de modèles économétriques et de prévisions à court et moyen terme liés à la planification des investissements.
Connaissance et/ou première expérience en statistique et *économétrie exigée.*
Le poste est à pourvoir immédiatement.

Envoyer CV avec photo et prétentions sous référence 6604 à L.T.P.
31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02 - qui transmettra

IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE FRANCAISE
cherche
pour Paris et Centre-Ouest

ingénieurs grandes écoles
(MECANIQUE)

débutants ou confirmés pour postes DEVELOPPEMENT et FABRICATION.

L'importance du Groupe assure une évolution de carrière intéressante.

Ecrire avec CV à no 35848 CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040. PARIS Cedex 01, qui transmettra.

---

sema selection
page 12

offres d'emploi

Société spécialisée dans le matériel para-médical

recherche

DIRECTEUR D'AGENCE PARIS

110.000 F +

— CONDITIONS :
30 ans minimum, domicilié à PARIS ou banlieue, 3 ans minimum d'expérience de vente et de gestion, stage préalable au siège.

— FONCTIONS :
Responsable du développement des ventes en région parisienne avec une équipe de 12 personnes.

En collaboration étroite avec le siège pour atteindre les objectifs de la Direction.

BELLES QUALITES D'ANIMATION ET DE GESTIONNAIRE.

Adresser C.V. manuscrit et photo, retournée à n° 2.288, HAVAS, 37047 TOURS CEDEX.

Une société renommée de produits cosmétiques, filiale d'un important groupe français en expansion rapide, recherche pour son service informatique

analyste-programmeur

ayant une expérience en 3/15 - T.P. - GAP II - C.C.P.

La connaissance de l'informatique de gestion sera très appréciée.
Lieu de travail banlieue Ouest proximité Défense.

Adresser C.V., photo et prétentions sous référence 6006 à MEDIA SYSTEM, 104, rue Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra.

MEDIA-SYSTEM



THOMSON-CSF

Activité Spatiale

INGÉNIEURS TECHNOLOGUES

POSITION II
Formation Grandes Ecoles
MECANIQUE et/ou ÉLECTRONIQUE

Pour études, développement, spécifications, fabrication, actions de qualité de matériels électroniques embarqués.

Connaissance en résistance des matériaux, métallurgie, physique, chimie.

Anglais lu et parlé indispensable.

Lieu de travail : Region Parisienne - Province.

Adr. curric. vitae, rémunération souhaitée, photo au Service du Personnel
Département ESPACE-SATELLITES
boîte postale 51 - 92360 MEUDON-LA FORET.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT MARITIME

recherche pour

SERVICE ÉTUDES-PLANIFICATION

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

DUT ou équivalent.

Débutant ou un an d'expérience.

— Connaissant BASIC, FORTRAN ;
— Expérience TIME/SHARING souhaitée.

Ecrire avec curr. vitae et prét. sous n° 81.482 M à BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES, qui transmettra.

Groupe international Produits de Grande consommation - CA 5 milliards de Francs - offre au sein de son Laboratoire de Recherches un poste de

TOXICOLOGUE

Profil : niveau Doctorat d'Etat, formation Histologie et Biochimie indispensable, expérience 5 ans minimum en toxicologie expérimentale.
Mission :
- développer techniques toxicologiques originales dans le cadre des recherches du Laboratoire
- participation aux activités du Laboratoire de pharmacologie
- responsabilité adjointe d'un service de 30 personnes
Lieu de travail : proche banlieue parisienne.

Adresser c.v., lettre manuscrite, photo et prétentions s/réf. 933/M à Axial Publicité 91, fg St-Honoré Paris 8e, qui transmettra. Réponse et discrétion assurées.

---

offres d'emploi

ORGANISATION NATIONALE PROFESSIONNELLE AGRICOLE
Siège PARIS
recherche un

JEUNE JURISTE RURAL

- Ce collaborateur suivra les problèmes relatifs à l'installation des Jeunes Agriculteurs, en étudiant notamment les formules associatives.
- Il aura la responsabilité de la gestion du dossier national du logement en milieu rural.
- Il prendra en charge le dossier «calamités» en agriculture.

Age requis minimum 24 ans. Possibilité de premier emploi. Formation juridique, spécialement en DROIT RURAL, complétée par des stages ou par une expérience en milieu professionnel agricole.

Adresser curric.-vitae et lettre de candidature (photo souhaitée) sous référence 072
L.P.A., 11, square Jasmin, 75016 PARIS
chargé du recrutement.

IMPORTANT LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE FRANÇAIS
appelé à un fort développement international développant son CENTRE DE RECHERCHES

recrute un

DIRECTEUR DE RECHERCHES

pour diriger une équipe pluridisciplinaire (environ 60 personnes).
Rattaché à la Direction Générale, le candidat aura :

- une formation pharmacologique et biochimique ;
- des connaissances en chimie structurale ;
- une expérience industrielle de 3 à 5 ans
- lira et parlera l'anglais.

Rémunération attractive dans un cadre de travail agréable en province, proche PARIS.

Adresser votre lettre de candidature avec votre dossier détaillé au n° 37.109 sur enveloppe.

J.R.P. 39, rue de l'Arcade, 75008 PARIS, qui tr.

Toute candidature sera traitée avec un souci absolu de discrétion.

GROUPE FERODO

recherche
pour sa Direction des Méthodes Générales
(Paris 17ème)

CHEF DE PROJET ORGANISATION

diplômé Grande Ecole Scientifique (X, Mines, E.C.P., . . .) et ayant 4 à 5 ans d'expérience (Commerce, Production, Organisation, Gestion, . . .). Au sein de cette Direction agissant comme un Cabinet Conseil interne pour le compte de la Direction Générale, il sera chargé d'établir des diagnostics, de préconiser et de mettre en oeuvre des solutions pour les problèmes auxquels il sera confronté dans des Fonctions ou Sociétés du Groupe. En fonction des projets il aura à animer des équipes d'ingénieurs.

LARGES POSSIBILITES D'EVOLUTION DANS L'ENSEMBLE DU GROUPE.

Adresser CV, prétentions et photo (en indiquant la référence 31877) à
GROUPE FERODO Service Recrutement
43, rue Bayen — 75017 PARIS

RIBER
GROUPE INSTRUMENTS S.A.

recherche

pour son département appareils d'analyse

INGÉNIEUR SYSTÈMES

Formé à la micro et à la mini-informatique, il définira, en collaboration avec les ingénieurs-physiciens, l'architecture des matériels d'acquisition et de traitement du signal.

Il mettra au point les logiciels d'application. Connaissances en physique et/ou en électronique appréciées.

Envoyer C.V. et prétentions, à M. BUISSON, B.P. 231 - 92505 RUEIL-MALMAISON.

Nous recherchons pour un des plus grands GROUPES INDUSTRIELS BELGES

ANALYSTES et ANALYSTES PROGRAMMEURS

spécialistes GCOS/TDS (pratique GMAP) pour la mise en place d'applications de gestion sur H866.

En plus d'un salaire motivant, il est proposé des avantages substantiels et des perspectives d'évolution intéressante.

Adresser CV détaillé, + salaire actuel s/réf PO 9D à C.G.S. 19 rue de la Paix 75002 PARIS

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL

recherche pour son

Service Etudes Electroniques
situé proche banlieue Nord

INGÉNIEUR ÉTUDES / MÉTHODES

au sein d'une équipe technique et sous la responsabilité du chef de service, il dirigera :
— l'étude d'implantation des circuits imprimés ;
— la conception mécanique des produits ;
— la réalisation des prototypes.

Il aura des relations étroites avec les services Méthodes et Commercial et avec les clients. Expérience dans un poste similaire et bonne pratique de l'anglais indispensables. Connaissance de l'analyse de la valeur appréciée.

Adresser C.V. et prétentions, n° 36.040, CONTESSE Publicité, 20, av. l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui tr.

---

offres d'emploi

LE CREDIT CHIMIQUE
BANQUE PRIVEE
PARIS 8e

recherche dans le cadre de son plan informatique à moyen terme, un

organisateur

Sa mission au sein d'une équipe jeune :
- concevoir et mettre en place sur le plan fonctionnel des systèmes de gestion en liaison étroite avec les services utilisateurs et le service informatique,
- définir les procédures administratives et en assurer la mise en place et le suivi.

Son profil, bancaire :
- expérience de 2 à 4 ans dans un service d'organisation, d'inspection ou d'études,
- connaissance des opérations bancaires absolument indispensable,
- maturité dans les contacts,
- connaissances en informatique appréciées,

Envoyer C.V., photo et prétentions sous référence 109-M à

CREDIT CHIMIQUE
20, rue Treilhard - 75008 Paris



THOMSON-CSF

DIVISION SEMICONDUCTEURS

INGÉNIEUR

Pour laboratoire d'applications semiconducteurs composants discrets à *COURBEVOIE*
Connaissances anglais.

Ecrire avec C.V. manuscrit détaillé et photo au Service du Personnel : THOMSON C.S.F.
Division Semiconducteurs, 50, rue J.-P.-Timbaud, B.P. n° 5, 94403 COURBEVOIE

SOLITAIRE

Travaux - Entretien - Services rech. pour son département

GARDIENNAGE

RESPONSABLE D'EXPLOITATION

Chargé de la gestion, du suivi technique des chantiers, des contrats avec la clientèle et de l'administration du personnel. Libre rapidement. Expérience indispensable. Position cadre.

Adr. lettre manuscrite, C.V., photo, prétent., à SOLITAIRE S.T.E.S., Service Personnel, 5, rue Jules-Guesde, 92306 Levallois-Perret

---

VALENTINE

LES BELLES PEINTURES recherche pour ses Laboratoires

CHIMISTES

Minimum BAC F 6

5e semaine - Avantages sociaux.

Ecrire ou téléph. pour R.-V., Cie des Vernis Valentine, 185, avenue des Grésillons, 92231 GENNEVILLIERS. Tél. : 733-92-00 poste 383.

TEMPRESS - FRANCE
recherche

INGÉNIEUR APRÈS-VENTE

pour installation matériel pour la MICRO-ELECTRONIQUE

— Déplacements France et Europe ;
— Anglais indispensable ;
— Formation électronicien mécanicien appréciée.

Env. C.V. et prétentions à TEMPRESS - FRANCE 27, rue Léon-Loiseau, 93100 MONTREUIL ou tél. 857-11-40.

LE CENTRE D'ETUDES SUPERIEURES DU MANAGEMENT PUBLIC

RECHERCHE POUR UN DE SES CLIENTS

ANALYSTES ORGANIQUES

— Analyse et réalisation d'applications de gestion avec S.G.S.D. et télétraitement (DM IV).
— Formation complémentaire sur HB 66 OPS assurée.

Profil :

— Grande école ou universitaire (2e cycle).
— 1 à 2 ans d'expér. souhaitée (COBOL).
— Débutant possible.
— Anglais lu.

Env. C.V. avec prétentions à :

CESMAP, 67, avenue Lénine, 94112 ARCUEIL CEDEX.

SCAM
Département Filtration
recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

— BTS Mécanique.
— 2 ans d'expérience.
— Anglais nécessaire.
Déplacements fréquents.

Adr. C.V. à SCAM 89, rue La Boétie, 75008 Paris.

Organisme de Formation recherche

SES CONSEILLERS EN FORMATION

ayant pour mission de :
— Prospecter les entreprises.
— S'entretenir avec les directions de personnel et de la Formation.
— Proposer des programmes de formation.
Ils seront : DEBUTANTS.
— DIPLOMES de L'ENSEIGNEM. SUPER. (Ecole de Commerce appréciée) et motivés par la vente de Services. Formation assurée.
Env. lettre + C.V. ss réf. JS/NB AFRAMP, 31, rue d'Amsterdam, 75008 PARIS.

Recherchons
TECHNICIEN SUPERIEUR EN ELECTRONIQUE
Connaissances souhaitées sur microprocesseurs.
Lieu de travail : Rés. R.A.T.P. Travaux d'entretien sur terrain. Ecr. n° 7128 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

Entrepr. spécialis. Pavillons individ. Oise ch. ARCHITECTE DPLG, 30 ans, expér. Etudes et plans coordination et contrôle travaux. CENAF. - 297-49-95

Le Centre hospitalier spécialisé de Villejuif organise les 24 janvier et 7 mars 1980, un examen probatoire pour l'accès aux fonctions d'élève infirmier et élève infirmière.

— Nationalité française.
— Age mini. 18 a., maxi. 45 a.
— Scolarité en 33 mois à l'établissement en vue de l'obtention du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

— Traitement en cours de scolarité : 2.982,00 F.
— Roulement assurant 2 jours de repos par semaine.
— avantages sociaux, cantine, crèche.

Adresser candidatures avant le 24 décembre 1979, à : Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier spécialisé de Villejuif, 54, avenue de la République 94800 VILLEJUIF

IMPORTANTE ENTREPRISE D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES
TOUS COURANTS
recherche

UN INGÉNIEUR

pour devis et suivi d'exécution pour son activité bâtiment en France et à l'étranger.

EXPERIENCE MINIM. 2 ans et pratique de l'anglais indisp.

Ecr. n° T 14979 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

---

Recherchons

CONDUCTEUR TRAVAUX

expér. pour isolation thermique, chantier import. T. : 206-50-13.

---

offres d'emploi

Import. Entrepr. Travx. rech. J.H., 35 a., Attaché administratif, Direction Sup. de Co-ESSEC Licence Droit ou DECS apprec. 100.000/An. CENAF. 297-49-95

Institut de langues, ch. jne fme anglaise, éventuellement posséd. voiture pr cours. Tél. après-midi 797-12-12 et 200-57-34 le soir.

Centre René-Huguenin
5, rue Gaston-Latouche
92211 SAINT-CLOUD
recherche

MANIPULATRICE RADIO DIPLOMÉE

salaire brut de début : 4.650 F pour 40 h. en 5 jours Possibilité reprise ancienneté.
Tél. pour R.-V. 602-70-50 p. 315.

INTER COMPUTER

recherche URGENT

6 PROGRAMMEURS P.L. 1

salaire 96.000 F annuel
61, avenue de la République, Paris-11e. Téléphone : 355-40-80.

USEB
14, avenue du Général-Leclerc, 94700 MAISONS-ALFORT, métro Ecole-Vétérinaire.

PROGRAMMEURS ANALYSTES-PROGRAMMEURS

Basic confirmé mini-microsystème.
M. SOURY. Tél. : 893-16-17 +.

STÉ OMERA

RECH. POUR ARGENTEUIL

DESSINATEURS P.E. ou E.1

Petite mécanique de précision NIVEAU III/3 ou IV/1 C.A.P. ou B.P. exigé

Envoyer C.V. et prétentions à STE OMERA, 49, r. Ferdinand-Berthoud, 95100 ARGENTEUIL.

SOCIÉTÉ CINÉMA
recherche

COMPTABLE

chargé (ée) de tenir journaux auxiliaires, déclarations sociales, fiscales, courant.
Ecrire les Films du Jeudi 95, av. des Champs-Elysées, 75008 Paris.

CETRADEL

organisme de formation en langues
RECRUTE LE FUTUR RESPONSABLE D'UN CENTRE SITUE EN BANLIEUE
Le poste comporte outre la gestion du centre, une activité importante de relations avec les entreprises clientes et de prospection dans le secteur concerné.
LES CANDIDATS, âgés de 26 ans minimum, seront de formation supérieure et auront eu une première expérience professionnelle.
Adresser candidature à : CETRADEL, 26, RUE VIGNON, 75009 PARIS.

F.A.L. Voie N° 2
Z.I. 95380 LOUVRES
recherche
pour poste Technico-Cclal :

VENDEUR EXPÉRIMENTÉ

formation technique assurée.
Expérience des expositions et Salons appréciée.
Envoyer C.V. et photo.

URGENT - RECHERCHE

COMPTABLE

très expérimenté gestion compte client, pointages, relances. Ecrire sous référence 1.703 à : P. LICHAU S.A., B.P. 220 - 75063 Paris Cedex 02, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
recherche

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

devant diriger étude et mise en oeuvre d'automatismes industriels.
Ecrire référence D.E. INTERMAN Conseil, 48, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 PARIS.

TECHNICO-COMMERCIAL

Sté construction et distribution d'élévateurs hydrauliques, N.-O. Paris, expérience vente biens d'équipement ou T.P, permis P.L., notions anglais, déplacements fréquents. Fixe + intéressement, voiture fournie. Envoyer C.V. et prétentions sous le n° T 017.071 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

SOCIETE EN PLEINE EXPANSION
recherche :

DEUX ANALYSTES-PROGRAMMEURS

très bonne expérience R.P.G. II
connaissance IBM 34 ou CCP appréciée.

Possibilité évolution de carrière pour élément de valeur.

Adresser C.V., prétentions et photo, sous n° 36.105, à : CONTESSE PUBLICITE, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

STÉ OMERA

RECH. POUR ARGENTEUIL

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

POSITION I OU II
Diplômés E.N.S.E.R.G. - I.S.E.N. - I.S.E.P. - E.S.I.E.E.

Envoyer C.V. et prétentions à STE OMERA, 49, r. Ferdinand-Berthoud, 95100 ARGENTEUIL.

STÉ OMERA

RECH. POUR ARGENTEUIL

AGENTS TECHNIQUES ÉLECTRONICIENS

B.T.S. ou D.U.T. exigés. Dégagés obligations militaires.

Envoyer C.V. et prétentions à STE OMERA 49, rue Ferdinand-Berthoud, 95100 ARGENTEUIL.

Société d'études financières
recherche

UN ANALYSTE PROGRAMMEUR

pour participer au développement de projets sur mini-ordinateur HP 3000.

La connaissance du COBOL et une expérience de 2 à 3 ans d'informatique sont indispensables.
PL 1 souhaité.

Env. C.V. et prétent. à N° 920 Gaucher, 98, rue de la Victoire, 75009 Paris qui transmettra.

S.E. POLLUTION DES EAUX
recherche

TECHNICIEN (NE) DE LABORATOIRE

- Le ou la candidat(e) disposera d'une bonne formation de base, niveau BTS, DUT ou équivalent.
- 3 à 5 années d'expérience INDISPENSABLES pour assurer les analyses d'eaux usées courantes (DBO 5, DCO, MEST, DAPHNIES). Débutants dans ce domaine s'abstenir.

Adr. C.V., photo et prétentions A. I. F., sous référence 2.711, 13, avenue MAURICE-THOREZ, 69200 VENISSIEUX.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

Qui lit les Annonces d'Emploi ? Quand ? Comment ? Pourquoi ?

Les responsables de recrutement choisissent de plus en plus les Annonces Classées du Monde pour recruter des cadres.
Leurs offres d'emploi y obtiennent de meilleurs résultats. Le niveau des candidats est mieux adapté à leurs exigences. Il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer le nombre et la qualité des annonces insérées dans nos colonnes.

Pour répondre à la confiance des annonceurs, Le Monde a réalisé une enquête — la première en France — sur les habitudes et la manière dont ils considèrent les offres qui leur sont faites dans les différents journaux.

Cette étude confirme la position privilégiée du Monde auprès des utilisateurs d'annonces d'emploi. Mais, elle apporte aussi de nombreuses informations permettant aux annonceurs de mieux définir les "profils" qu'ils recherchent et de sélectionner en toute connaissance de cause les journaux les plus consultés et les plus appréciés par les cadres qu'ils souhaitent atteindre.

Une présentation de cette étude pourra être organisée pour les responsables de recrutement qui en feraient la demande, en complétant le coupon ci-dessous et en l'adressant à :

LE MONDE / Régie Presse
85 bis, rue Réaumur
75002 PARIS - Tél. 233.44.21.

Entreprise : ______________________
Nom et Fonction : ______________________
Tél. : ______________ poste : ______________
Adresse : ______________________

هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

secrétaires secrétaires secrétaires

UN GROUPE IMPORTANT recherche pour son PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

UNE SECRÉTAIRE DE DIRECTION CONFIRMÉE

— UNE FORMATION SUPERIEURE ET UNE EXPERIENCE DE CE TYPE DE SECRETARIAT sont exigées.

Parfaites sténo et dactylo et références sérieuses indispensables.

Lieu de travail : région Argenteuil-Bezons.

Envoyer C.V. et salaire actuel à N° 36.386, Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL

recherche

pour SENLIS 60

SECRÉTAIRE

bilingue Allemand

qui sera en outre chef d'un secrétariat de 5 personnes. *La candidate devra avoir au minimum 40 ans et une expéreince dans un poste similaire.*

Envoyer C.V. et référence sous № 81589 M à : BLEU Publicité - 17, rue du Docteur Lebel 94300 VINCENNES

CONSULTANT Champs-Elysées recherche

J. F. SECRÉTAIRE BILINGUE FRANCAIS-ANGLAIS EXPÉRIMENTÉE

— Sténodactylo française et anglaise.
— Très bonne orthographe.

Qualités indispensables :
— Organisation : tenue de fichiers, classement, présentation de courrier, etc.
— Discrétion : prise de R.-Vs.
— Efficacité : initiatives appropriées.
— Disponibilité.
— Bonne présentation.

Adresser C.V. avec références, photo et prétentions sous n° 879 à ICAR, 1, rue Rabelais 75008 Paris qui transmettra.

LE P.-D. G. D'UNE SOCIETE DE BIENS D'EQUIPEMENT (F.M.I.) située à

PARIS, 19e ARRONDT. recherche

UNE SECRÉTAIRE DE DIRECTION

30 ans minimum. Excellente sténodactylo. Anglais courant sachant rédiger courrier pouvant prendre en charge gestion et suivi des dossiers.

DISPONIBILITE ESPRIT DE SYNTHESE SENS DES INITIATIVES ET DES RESPONSABILITES APPRECIES.

Salaire en fonction de la valeur de la candidate.

Envoyer C.V., photo à M. CLAUDE LE MENN sous la référence 71020/M à Bernard KRIEF CONSULTANTS 1, rue Danton, 75006 PARIS.

GROUPE ÉDITORIAL

en plein développement publiant magazines et livres recherche pour son Président

SECRÉTAIRE ASSISTANTE

excellent niveau, parfaitement bilingue, sténodactylo, anglais-français.

Organisée et efficace, autonome et responsable, elle doit agir vite, avoir un bon contact avec ses divers interlocuteurs et conserver en toutes circonstances son calme et son sens de l'humour. Position cadre.

Adresser C.V., photo et prétentions à n° 824.898 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

MAISON D'EDITIONS recherche

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

parfaitement bilingue anglais, sténo dans les deux langues. Expér. dans l'édition appréciée. Tél. pr rend.-vs : 266-36-36, p. 776

SOCIÉTÉ MÉCANIQUE

travaillant en France et à l'exportation recherche pour son Unité implantée nord de Paris (93)

SECRÉTAIRE DE DIRECTION BILINGUE FRANÇAIS-ALLEMAND

Connaissance administration France et export. Comptabilité et sténo

La connaissance de l'allemand doit être parfaite.

Adr. C.V., à n° 35.839, Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01

ANNONCES CLASSEES TELEPHONEES

296-15-01

demandes d'emploi demandes d'emploi

ALLEMAND 39 ANS

P.-D.G. D'UNE SOCIÉTÉ ALLEMANDE

d'instruments de mesure de grandeur physique et de bancs d'essais, exportant dans le monde entier. A la fois P.-D. G. d'une société française (filiale) siège en région paris., et d'une société anglaise. Langues : allemand, anglais, français.

RECHERCHE

POSITION ÉQUIVALENTE EN RÉGION PARISIENNE

Très grande expérience de la Direction Générale des Moyennes Entreprises.

Ecrire sous le numéro T 17096 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur - 75002 PARIS. Premier contact possible : à MESUCORA.

CONSEILLER TECHNIQUE EN INFORMATIQUE

4 langues, 14 années d'expérience dont 6 dernières chez constructeur, 35 ans, grande mobilité tous pays d'Europe, y compris l'U.R.S.S.,

recherche

contacts banq., pétroles, Cie aérienne, constructeur.

Ecrire n° T 017.102 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS ou téléphoner au 724-13-92 après 19 heures.

H.E.C. 10 ANS D'EXPERIENCE

Cherche emploi

Direction générale P.M.E./P.M.I.

même en difficulté

Ecrire sous le n° 7.121 à « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

Docteur en chirurgie dentaire

membre du corps enseignant à la Faculté de chirurgie dentaire, bien introduit dans le milieu étudiant et enseignant,

cherche

2 jours par semaine maximum, emploi même peu rémunérateur, différent de son exercice quotidien.

Ecrire n° 7.108, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS Cedex 09.

COLLABORATEUR, HAUT NIVEAU

COMPTABILITÉ, GESTION, FINANCE

Diplôme d'études comptables supérieur, 7 ans expérience cabinet expert comptable cherche poste à responsabilités

DAKAR ou ABIDJAN

Ecrire n° T. 17.090 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transm.

COLLABORATRICE, 36 ans. Après 4 ans passés aux U.S.A., 15 a., de carrière commerciale et de relations publiques souhaiterait un 1er contact avec dirigeant, afin de lui exposer ses connaissances et ambitions pour son avenir professionnel. Ecrire pour contact à : Mlle Karine SANTERRE, 30, rue Sergent-Bauchat, n° 506, 75012 Paris. Toute offre sera prise en considération.

DIRECTEUR RELATIONS EXTÉRIEURES

51 ans - 14 ans ministère des affaires étrangères - 15 ans expérience secteur privé, accepterait situation permettant de mettre à profit ses capacités dans les domaines suivants :

— Négociations au plus haut niveau.
— Etudes de marchés.
— Organisation manifestations, séminaires, voyages.
— Campagnes de presse.
— Toutes opérations de relations publiques.

Libre de s'expatrier ou voyager.

Ecrire sous réf. D. 19 à TELEX P.A., 34, bd Haussmann Paris-9e, qui transmettra.

JURISTE

J. H., 28 a., DEA droit des affaires, IEP Paris, master of Law langue anglais-allemand, exp. 3 ans cabinet international conseil juridique, étud. ttes prop. Ec. N° T 017068 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Si vous cherchez une collaboratrice dynamique, efficace, sens responsabilité, capable initiativ., notions anglais. Je pose ma candidature. J'ai 32 a., suis secrét. de direction (14 ans d'expérience). Ecrire sous n° 92.649 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

H. 28 a. dipl. études supérieures économique du C.N.A. et M. OPTION MARKETING bonnes connais. mark. industriel 6 a. exp. électronique industr. (hard - Soft - micro - process.) Connaissances anglais cherche situation ds service marketing. Ecr. no T 017.101 M R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

JNE FEMME 31 ans, licenciée ès lettres, expérience relations publiques et secrétariat haut niveau, très expérimentée, espagnol courant et anglais, rech. poste équivalent, haut niveau, Paris ou banlieue est. sal. min. demandé 60.000 F/an. Libre le 1er janvier. Téléph. : 365-07-46.

DIRECTEUR CCIAL FRANCE

compagnie aérienne, 38 ans, grande expérience exploitation commerciale, école hôtelière, angl. courant, étudie ttes prop. Ecr. n° T 017100 M Régie-Presse 85 bis r. Réaumur, 75002 Paris.

Licencié en Droit privé, 42 ans, Anglais, Espagnol, spécialiste droit des sociétés et gestions d'opérations immobilières. Recherche situation dans société immobilière, Cabinet Juridique, Secrétar. général d'entreprises. Ecrire M. DEMARCE, 5, rue Chernoviez, PARIS (16e).

CADRE FINANCE-COMPTAB. 40 a., expér. 10 a. en Afrique et 5 a. de import, sté à Paris. Connaiss. approfond. comptabil. française et anglo-saxonne. Finances. Elaboration et suivi de budgets. Rech. situation, O.M. ou Afrique francophone. Ecr. n° 738 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

EMPLOYEURS

FAITES CONFIANCE AUX ETUDIANTS pour des TRAVX TEMPORAIRES (bureau, vente, manutention, cours particuliers, gardes d'enfants...).

TELEPHONEZ AU : 329-97-10.

Le service de Liaison-Etudiants Entreprise du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Paris, placé sous l'autorité du Ministère des Université, vous propose gracieusement son aide.

J. P., 23 ans, B.T.S. commerce international, anglais, espagnol chbre commerce esp., déjà trav. marketing, gestion, ch. emploi Exp.-marketing. Ecr. C. Malet, Chaperon Vert, 3e av. esc. 50, 94110 ARCUEIL.

ING. GRANDE ECOLE 39 ans Angl., Esp., Ital., Pol. courant. Actuellement chargé de projets TN multinationale. 15 ans exp., entret., B.E. instal. sidérurgique mise en route. Engin sidér., respon. marchés. Ch. aff. b. équip. lourd et relat. avec COFACE CFCE ACTIM. Recherche emploi en relations pays et langues. Collab. com. ing. affaires. Ecr. n° 1.739 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

H. 25 a., lic. maîtrise D.E.A. Droit public, cherche emploi. Ecr. n° 017.035 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

Jne Fme 27 ans niv. bac., low. certif. Cambr., angl., italien, 3 a. exp. gde entrep. serv. cclal 2 a. import-export Sté japon. et 3 a. agce pub. édition, ch. p. secrét. ou assist. Direct. bil. angl. avec responsab. et initiat. 6.000 × 13. Ecrire sous référ. n° T 017.073 M REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

MAITRISE SC. ÉCO. J. H. 27 a., Exp. banc. crédits export (crédit acheteur). Angl., not. arabe, rech. poste banque ou service export. Etudierais toutes propositions. Ecr. n° 1.737 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Animatrice, 25 a., mariée, dipl. DEPA, 2 a. expér. centre social popul. migr. ch. poste sur Paris ou proche banl. pr fév.-mars 80. Ecr. n° T 017113 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

Ex-ing. 50 a. forte cult. génér., trilingue ch. empl. repr. diff. livres ou tech. Tél. : 683-64-20. De 17 heures à 20 heures

Vendeuse professionnelle 19 ans, bonne présentation, recherche place stable Tél. : 522-08-46 tous les jours de 8 h. 30 à 12 h. sauf w.-end.

J.F. étudiante bil. esp.-franc., connaissant parfait. secrétariat ch. emploi mi-temps (le matin). Ecr. n° 6.135 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

N. 30 a., Sc.-po, lic. ès lettres. Angl. b. niv., chinois, hindi, exp. presse, rel. pub., diplomatie. Etudierait ttes prop. à Paris ou hors de France. Tél. : 363-76-81.

CHEF SERV. jurid. et content. ht niv., format. supé., très exp. (avoc., banq., ass. mar. et terr.) angl, ch. sit. en rapp., lib. ste. Ecr n° 1.735 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Hme, 26 a., expér. enseign. 5 a., lic. maîtr. DEA sc. Num., ch. gérance ou respons. de librairie. Ecr. M. Petit, 1, al. A.-Derain, 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE.

J. F., 27 ans, Maîtrise droit, Licence allemand, 4 mois exp. entrepr. en Allem., 8 mois exp. cab. d'avocats internationaux, cherche EMPLOI JURISTE correspondant format. et expér. Ecr. M. RAYNAUD, 33, rue Perouel, 95160 Montmorency.

La rédact. en chef d'un grand *magazine féminin* étudierait ttes proposit. de collaboration. Ecr. n° 1.720 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Ancien rédacteur en chef, critique cinématograph. et lit., diplômé d'études supér. de journaliste, lic. en théologie, spéc. dans l'ét. de la langue et de la civilisation grecques modernes, ch. *empl. dans la presse, édit.*, etc. Papadopoulos Constantin, 15, rue Danton, 92 VANVES.

CADRE ADMINISTRATIF ET FINANCIER 39 ans, diplômé Sciences Economiques + I.F.G., connaissance informatique, 13 ans expérience B.T.P., dont 6 ans Outre-Mer, recherche poste DIRECTEUR ADMINISTRATIF ou SECRETAIRE GENERAL France ou Outre-Mer. Ecr. n° 36.042 Contesse, 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

J.H. 27 ans, cherche emploi secrétaire, chauffeur direct. Tél. : 016-56-31

information divers

POUR **TROUVER** UN **EMPLOI**

LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'EMPLOI vous propose GUIDE COMPLET (230 pages). Extraits du sommaire :
- Les 3 types de C.V. : rédact. exemples, erreurs à éviter.
- *La graphologie et ses pièges.*
- 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans.
- Réussir entretiens, interviews.
- Les bonnes réponses aux tests.
- Emplois les plus demandés.

Pour informations, écr. CIDEM, 6, sq. Monsigny, 78-Le Chesnay.

enseignem.

CLUB ANGLAIS. Cours et conversation avec professeurs d'origine - 354-01-72.

cours et leçons

Cours particulier GREC MODERNE Mlle Patadakou - 261-27-18.

travail à domicile

Demande

Recherche travaux dactylo, Secrétariat à domicile, machine IBM à boule. Mme FONTUGNE - 726-02-43.

SECRETAIRE DIRECT. confirm. frappe tous textes sur IBM à boule - Tél. 051-44-49.

travaux à façon

Demande

ENTREPRISE. Sérieuses références, effectue rapidement travaux peinture, décoration, coordination tous corps d'état. Devis gratuit - 368-47-84, 893-80-02.

occasions

Grand choix de moquette en solde. Exemple de prix : velours sur mousse en 4 m. : 199,99 F le m2 ; moquette textile : 6,46 F le m2 - 340-72-72.

ACHAT comptant bijoux or, brillants, etc. ARGENTERIE. 4, Chaussée-d'Antin, OPERA - 37, avenue Victor-Hugo, Etoile. PERRONO. Ventes occasions - Décembre ouvert les lundis.

automobiles

5 à 7 C.V.

A VENDRE R 5 TS 3-1979 9.000 km, gris. métal., TO, gl. teintées, bi-iode, équipem. radio. Prix Argus. Téléph. : 288-48-63 le soir ; 355-81-60 heures bureau.

Vends E 12, vitres teintées, bon état général, prix Argus 4.700 F. Tél. : 366-54-82 après 19 heures.

8 à 11 C.V.

CX 2000 Super modèle 79 0 km. D.I.R.A.V.I., Isother. T. 734-23-00 poste 41, H. B.

12 à 16 C.V.

Concession. G.M. vds Oldsmobile Diesel Delta 88 1979 ; Buick Skylark 13 CV 1980, véhicule de direction peu roulé. TEL. : (85) 46-47-67.

CX GTI modèle 79, 0 km cuir isother. Tél. : 734-23-00 poste 41, heures de bureau.

divers

NEUBAUER PEUGEOT

100 VOITURES D'OCCASION !

modèles 79 et 80 d'exposition ou de direction 104 - 305 - 504 505 - 604 ...

PRIX EXCEPTIONNELS CREDIT GRATUIT 6 MOIS M. HERVE. Tél. : 243-02-43. 227, bd A.-France, Saint-Denis, métro Mairie-de-Saint-Ouen. OUVERT LES DIMANCHES MATIN 9 ET 16 DECEMBRE.

LANCIA AUTOBIANCHI

336.38.35 +

104 - 305 - 504 - 505 79-80 peu roulé, garanties Auto-Paris XV. Tél. : 533-69-95 63, rue Desnouettes, Paris-15e.

véhicules utilitaires

SOCIETE VEND 2 GRUES GROVE EXCELLENT ETAT 40 T. ROUTIERE 375 LP ET 30 T. TT RT65S 1974. TEL. : 16 (1) 462-98-00.

deux roues

Vends 550 HONDA F, oct. 78, excellent état. 22.800 kilomètres. Tél. : 554-12-84.

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

MARAIS Récent, gd stand. 102 m2 triple séjour, 1 chbre, 2 bains, cuis. équipée. 760.000 F. 563-25-60

4e arrdt.

VRAI MARAIS Très belle rénovation 5, 7, 9, R. DES TOURNELLES Reste à vendre Un 4 P. 100 m2 mansardé et deux 2 Pces. S/pl. 14 h. 30/18 h. sauf dimanche. - 274-99-10

MARAIS, imm. 17e, 43 m2, tout cft, 1er étage, hauteur plafond 3,60 m., splendides poutres et parquets. 430.000 F. - 548-76-25.

MARAIS, PRES PLACE DES VOSGES : magnifique duplex rez-de-chaussée + 1er étage, séjour, 3 chambres, 2 bains, 112 m2 + terrasse de 29 m2. GARBI : 567-22-88.

MARAIS, ds lux. Hotel Partic., classé, XVIIIe, magnif. duplex, triple récept., 2 bx bur., 4 chb., petite terrasse, 260 m2, calme, verdure. ETAT IMPECCABLE. « TAC » : 329-33-30.

5e arrdt.

PARTIC. A PARTIC. JARDIN DES PLANTES 3 P., cuis., S. de B., 50 m2, calme, vue, soleil, 5e sans asc., 320.000 F. Téléphone : 707-86-24.

CENSIER Bel immeuble Etage élevé BEAU 2 PIECES tout confort. 269.000 F. - 325-77-33.

6e arrdt.

VAVIN-RASPAIL, réc., 3e étage, magnif. liv. + 3 ch., 136 m2. Px 1.250.000 F. « TAC », 329-33-30.

7e arrdt.

Gd stdg, rue calme : 180 m2, soleil, chambre de service. Prix 1.800.000 F. Téléphone 548-76-25.

AVENUE DUQUESNE (MEME) dans bel immeuble P. de T., Société propriétaire vend 97 m2, occupé loi 1948. Renseignements 555-91-00, de 10 à 12 heures.

BAC-RASPAIL, grand standing, 1er étg., clair, tr. b. 7 P. 200 m2, 2 bns, 2 serv., possibil. profess., urgent. — « TAC » : 329-33-30.

AVENUE DUQUESNE (MEME) dans bel immeuble P. de T., Société propriétaire vend 97 m2, occupé loi 1948. Renseignements 555-91-00, de 10 à 12 heures.

8e arrdt.

SAINT-AUGUSTIN à P. 180 m2, 3e ét., tt cft. Idéal profession libérale. MICHEL ET REYL. - 265-90-05

CONCORDE - 100 M2 PENICHE HOLLANDAISE 26 M confort - cheminée - terrasse Téléphone : 265-64-21, 9 à 20 h

9e arrdt.

Me SAINT-GEORGES-PIGALLE appt, 3e étg., 140 m2, 5 Pièces, bains, cabin. toilette. 874-89-81.

10e arrdt.

GARE DU NORD APPARTEMENTS OCCUPES

2 P. cuis., 1er asc.		125.000 F
3 P. cuis., 3e asc.		165.000 F
4 P. cuis., 5e asc.		222.000 F

Beaux imm. p. de t. 281-27-59

11e arrdt.

XIe, bd Voltaire, 3 P., entrée, cuis., wc-dches, chff. centr. Tél., après 19 heures au : 355-78-78.

12e arrdt.

REUILLY - DIDEROT - Constr. 1977, appt 3 Pces, 70 m2 + terrasse. PRIX : 580.000 FRANCS. KIJOXSON : 322-13-09.

Liv. 3 chbres de plain-pied sur **TERRASSE 250 M2** 7e étage, unique. — 550-34-00. Mardi, 14 h. à 17 h., 7 r. Taine.

13e arrdt.

ED ARAGO, studio, tout confl, ds imm. récent, bas prix vu urgence. - Téléphone : 878-45-41.

GLACIERE, récent, 100 m2 : living, 47 m2 + 2 chambres : 720.000 F. Téléphone : 535-86-37.

PEUPLIERS Me TOLBIAC 37, r. Damesme, ATELIER D cft, 60 m2. Sur place mardi 14 h à 16 h. ou Tél. 589-28-97 après 20 h.

Me GLACIERE Studio + parking. 193.000 F, bon placement. Jean FEUILLADE. T. 566-00-75.

14e arrdt.

PRÈS ALÉSIA S/verdure Beaux Doubles living, tout confl, décorés 205.000 F. 206-15-30.

Porte d'Orléans, sur Montrouge, imm. bourgeois, 8, r. Radiguey, appt 3 P., entr., cuis., bains, wc, 50 m2, libre, 210.000 F ; mitoyen 42 m, occupé, 135.000 F. 224-02-86 ou sur place, 13-15 h., samedi - dimanche - lundi.

DENFERT-ROCHEREAU atelier mezzanine, chambre, tt cft, gde terrasse aménageable, dernier étage, ascenseur. Prix : 690.000 F. Téléphone : 322-61-35.

15e arrdt.

FELIX-FAURE, studio, tt confl, ref. nf, 135.000 F, affaire rare. Gérance « FAC » : 337-69-59.

PLUSIEURS APPTS 4/5 PCES standing, étage élevé, tt confl. Téléphone : 548-76-25.

16e arrdt.

16e, MUETTE **IDÉAL PROFESS. LIBÉRALE** 5 PIECES REZ-DE-CHAUSSEE 850.000 F. NEVEU. - 743-96-96

VICTOR-HUGO Très bel appt imm. Pierre de t. 5e étage, BALCON SUD-EST, 6 PCES princ. D cft. 563-83-55

Près VICTOR-HUGO, immeuble *entièrement rénové, ascenseur,* Sté propriét. vd APPTS 2 Pces, occupé loi 1948. Renseignements 555-91-00, de 10 à 12 heures.

AV. DE NEW-YORK vue S/Seine, soleil, 7e étage, 8 p., cuis., bains, chambre service. - 265-22-57

RAYNOUARD Plein ciel VUE PANORAMIQUE Magnifique 225 m2 + service FRANK ARTHUR - 766-01-49

Près **PLACE DES ETATS-UNIS** Part. vend ds immeuble ancien pierre de taille, 5e ét., 122 m2

GD LIVING, 2 CHBRES, bains, *cuisine* entièrement équipée et aménagée, balcon 15 m2 + service. Très belles prestations. Décoré et raffiné. Asc. neuf. 1.260.000 F. - 727-27-89.

PASSY SOMPTUEUX 4 P., 125 m2, 2 bains, vaste cuisine. Terrasse sur jardin. 1.350.000 F. Superbe rénovation - 553-14-14.

RARE 2 pièces tout confort PORTE DE ST-CLOUD 239.000 F. - 325-75-42.

17e arrdt.

COURCELLES, grand standing : très beau 7 Pièces, 2 bains, *210 m2, 2 chambres de service.* DIVISIBLES. - Tél. : 742-26-88.

18e arrdt.

PIGALLE - SUR SQUARE bel immeuble P. de T., 5e étage, balcon, living double + 1 chambre 60 m2. EXCELLENT ETAT. 360.000 F. Téléphone : 785-31-13.

GUY-MOQUET ATELIER ARTISTE 45 M2 à rénov., chff. centr. individuel, 4e et dernier étage. 627-22-34.

RUE CUSTINE bel imm. pierre de taille APPARTEMENTS OCCUPES

2 p. cuis. 2e ét.		80.000
3 p. cuis. 1er ét.		205.000
4 p. cuis. 2e ét.		225.000

TEL. 281-27-59

18e Résident., construct. 1975, appart. 109 m2, séj. dble + 4 ch., balc. 30 m2, park. Frais notaire réduits. Prix 775.000 F. KIJOXSON - 522-13-09

20e arrdt.

St-Fargeau, Part. vend 4 Pces, tt cft, 80 m2, park., 1er étage, 430.000 F. Urgent. - 636-76-40.

92 Hauts-de-Seine

PONT NEUILLY 2' R.E.R. Courbevoie **4-5 P.** + terrasse, original duplex, soleil. 567-28-10

NEUILLY-SABLONS 5 p., bains, 125 m2, D cft. MICHEL et REYL. 265-90-05.

NEUILLY BORGHESE 5 P. 185 m2, sur verdure. Belle récept. 70 m2, 3 ch., 3 sanit. 2 services.

BOURDAIS. 766-51-32.

NEUILLY SUR BOIS Imm. de prestige, réception + 3 chambres. Rare. 550-34-00.

NEUILLY BOIS récent, grd stand., bal. soleil DBLE LIV., 2 CHBRES, 2 bns, 125 m2, gar. Luxueusem. décoré. Matin : 567-47-47.

93 Seine-St-Denis

MONTREUIL prox. Métro et tous commerces, lycées, écoles, dans imm. récent **4 P.** 84 m2, D confort tél., balcons étage élevé, VUE à l'infini, cave et garage près asc. Prix intéressant. Ecr. au propriétaire M. DUMAURIER, 114, avenue Courbet - 83600 Saint-Aygulf

94 Val-de-Marne

SUR BOIS DIRECTEMENT près Me. Bel imm. ancien, vaste séjour + salon, cheminée, hall-galerie, 2 gdes chbres, cuis. W.C. S. de bains, ch. centr. ind. Except. 660.000 F. - 345-82-72.

95 - Val-d'Oise

Bord LAC ENGHIEN SUPERBE 4 PIECES tt confort. Jardin privatif. Garage. 800.000 F. - 344-03-68.

Province

COTE BASQUE Limite Biarritz, exceptionnel, bel appartement face mer, vue magnifique, 4 p. pr., tt confort, 297.000 F. Ag. GAMBETTA, Biarritz. Téléph. (59) 24-22-48.

HAUTE-SAVOIE/COMBLOUX Station été-hiver, studios et appts à partir de 180.000 F, avec 36.000 F cpt + crédit.

ERIGE-VENTE, B.P. 25, 74160 St-JULIEN-EN-GENEVOIS Téléphone : (50) 49-03-00.

Etranger

CEDE A ALGER appart. 3 pces c., s. de b., garage, tél., jard., bord de mer. Ec. n° 1.730 « Le Monde » pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.

locations non meublées Offre

Paris

Sèvres-Lecourbe, imm. neuf : séj. + chb., cuis. équ., gd cft, parking, 2.700 F net. - 566-88-31.

50, AVENUE FOCH dans luxueuse résidence, STUDETTES, kitchen équipée, salle d'eau. TEL. 1.220 avec charges, 2 P., 4.100 ; GD 3 P., 9.500 ; HOTEL PART., 5/6 P., jard. privatif, possib. profess. libér., 16.000. Sur place, de 14 à 18 h.

DELESSERT, tr. bel appartem. triple, récept. + 4 chbres, tout cft, à serv., 12.000 F + charges. Agence : 208-47-79, le matin.

126, RUE LEGENDRE (XVIIe) imm. bourgeois, tr. beau 4 P., cuis., S. de E., téléph., 2.600 F charg. compr. S/pl., mercredi, 14 h. 30 à 15 h. 30, 1er étage.

XVe, Prop. loue direct. 2 appts 2 P., imm. ttcft, 1.400 + ch. Vis. mercr., 16-17 h., 7, r. Labrouste.

156, rue de la POMPE - 16e **2 P.** kitchen. équipée, s. bains. 2.850 F, charges compris. S/place mercredi 14 h 30-18 h 25

13e PLACE D'ITALIE Immeuble récent confort SANS COMMISSION **2 pièces**, 51 m2, loyer 1.458 F, charges 335 F, park. 211 F S'adresser au Gardien : 205, boul. Vincent-Auriol Tél. : 589-44-67, de 9 à 12 h et de 14 à 18 h.

PARIS XIe Immeuble tout confort **2 pièces** 52 m2, loyer 1.388 F charges 330 F, park. 160 F S'adresser au gardien : 53 bis à 61, av. Parmentier Tél. : 355-52-46

PARIS (19e) *Métro : Place-des-Fêtes* SANS COMMISSION Immeuble tout confort **4-5 pièces** 87 m2 balcon, loyer 1.955 F, charges 507 F, parking 156 F. S'adresser au Régisseur : 25-29, rue des Lilas, Paris Tél. : 202-05-88 de 9 à 12 h et de 14 à 17 h.

Région parisienne

Bougival, belle propriété, living, 4 chbres, 3 bains, gd gar., sur 1.980 m2 : 7.000 F. - 534-57-48.

MARNES-LA-COQUETTE magnifiq. maison moderne sur 4.000 m2, pisc., sompt. récept., 2 bur., 4 ch., 450 m2 + logt gard. et stud. ami, 2 gar., 25.000 F mensuel. — « TAC » : 329-33-30.

COURBEVOIE, 2 P., 50 m2 av. jard. privatif 80 m2, neuf, entièrement équipé + cave + gar., 2.000 F + charges. - 782-20-08.

locations non meublées Demande

Paris

EMBASSY SERVICE recherche du studio au 6 Pièces, Paris, et villa, banlieue Ouest. Propriétaire direct. Tél. : 265-67-77.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES : villas, pavill., ttes banl. Loyers garantis 5.000 F maxi. 283-57-82.

locations meublées Offre

Paris

CHAMPS-ELYSEES (Lido) stand., Calme, LIV DOUBLE. TEL., BIEN MEUBLE. 3.300 F NET. 225-64-70.

HALLES Forum - Beau 4 pièces, étage élevé, tél., D confort. 4.000 F C.C. 586-83-87.

locations meublées Demande

Paris

Importante société recherche : appartements meublés, quartier central TOUTES GARANTIES. Téléphone : 500-54-90.

INTERNATIONAL HOUSE rech. appartements de standing pour DIPLOMATES et CADRES EUROPEENS. Loyers garantis par SOCIETES ou BANQUES. 555-84-23 ou 705-52-89.

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction : beaux appartements de standing 4 Pièces et plus. Tél. 225-11-08.

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,18
AUTOMOBILES	35,00	41,18
AGENDA	35,00	41,18
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

L'immobilier

appartem. achat

SERGE KAYSER
Recherche
Appt rive gauche. - 329-60-60

URGENT. Ach. appts 2 à 4 p., paiment compt. chez notaire, PARIS 1er, 5e, 6e, 7e, 8e, 14e, 15e, 16e, 17e et NEUILLY. Tél. au 261-39-78 Mme LEULIER, et au 900-84-25 le soir.

RECH. appts 3 à 5 p. PARIS, préfère rive gauche, avec ou sans travx, urgt, paiem. cpt chez notaire. Tél. 873-20-67, toute la journée, même le soir.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75 rech., Paris 15e et 7e, pr bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

URGENT, PARIS ou NEUILLY, rech. appts 2 à 4 p., paiement comptant chez mon notaire. - Tél. M. THOMINE, 046-09-04.

appartements occupés

CONTIGU PLACE des VOSGES Pptaire vend dans imm. XVIIe restauré bel appart. OCCUPE, 5 P., 130 M2 - 633-10-63.

constructions neuves

INVESTISSEZ
PARIS 5e, près du PANTHEON
2-3 P. Imm. neuf. A partir de 9.580 F le m2
707-20-29 65, rue Lhomond
13 à 19 h (sauf samedi)

fonds de commerce

LAGNY (77)
Vds Fds commerce, centre ville, boutiq. 30 m2 + appart. 3 Pces, caves, gren., bail neuf. Loyer 1.000 francs mensuel. Téléphone : 430-19-00.

30 KM DE TOULOUSE
bord du Tarn sur RN 88
vends cause retraite :
BAR - HOTEL - RESTAUR. *NN Logis de France, emplac. exc. très belle terrasse ombragée, jardin, 2 grands parkings. Tenu 22 ans. Crédit poss. si sérieux. Tél. (14-63) -57-80-14 ou écrire S.P. 71 - 81370 Saint-Sulpice.

UNI-INTER SELECT; accentue son implantat. nation. Princip. organis. matrim. franç., rech. concession. franchisés dynam.

Aide et formation assurées - Téléphone : (40) 48-22-48, 10, rue Boileau, 44000 NANTES.

locaux commerciaux

CHERCHE A LOUER
garage ou local aménageable
(entre 6 000 m2 et 12 000 m2)
bien placé sur artère passante dans 20e, 11e ou 10e arrondissement pour installer importante
CONCESSION AUTOMOBILE
Ecr. s/réf. 2 528 à INTER PA, BP 508, 75066 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

STE PROPRIETAIRE LOUE
CHARENTON
44 à 96, rue des Carrières
LOCAL COMMERCIAL NEUF
8.000 M² sur 2 niveaux
Façade 90 mètres sur A 4.
Possibilité de vente.
Tél. 723-61-25, poste 21

ARCUEIL, RER, station Gentilly à 6', LOCAL à usage bureau, atelier, 240 m2 sur 2 niveaux, 3 accès s/rue + PAV. 4-5 P., tt cft, 3 lig. tél., chff. cent. Parf. état. Prix 600.000 F. Gros crédit. Tél. 845-79-54.

Local à usage comm. de 400 m2 env., y compris les réserves (115 m2), à concéder dans la Galerie des Marchands de la gare Saint-Lazare à PARIS. Renseig. : S.N.C.F. DOMAINE, Concessions commerc. dans les bâtim. voyageurs, 5, rue de Florence, 75008 PARIS. Tél. : 285-63-54.

usines

NOISY-LE-SEC 500 m CLAIR
Chauffage. Force. Tél. 874-89-81.

immeubles

COPROR 21, rue de la Source, Paris 16e
achète IMM. Habitation ou Ccial. Libres ou occupés.
EXPERTISE GRATUITE
524-56-01

1) A vendre entre Poitiers (86) et Ruffec, près SNCF, belle MAISON, chauffage électrique 1978. 5 P., 90 m2, garage, terrain boisé 2.500 m2. Urgent.

2) A vendre Poitiers-Châtellerault (86), près SNCF, très jolie MAISON ancienne 5 p., bord N. 10, confort, sous-sol, bel emplacement. Terrain 3.500 m2. - Prix intéressant.

AGENCE LOLMEDE
172, Grande-Rue, POITIERS. Tél. : (49) 88-27-13.

Recherchons tous immeubles commerciaux et locatifs. Solutions rapides - 563-93-38.

Professionnel vend droit au bail AVIGNON en bel immeuble zone piétonne, surface 400 m² sur trois niveaux. Ecr. HAVAS AVIGNON 3989.

bureaux

FRONT DE SEINE
au PONT DE NEUILLY
-Secteur d'Affaires Bellini, dans immeuble exceptionnel, 470 m2 DE BUREAUX à vendre en copropriété.
ETRESA. 776-07-30.

CARREFOUR PLEYEL
7.000 m2 bureaux,
5.000 m2 locaux
activité divisibles par lots de 300 m2.
INDIMO. 766-01-43.

3 BIS, QUAI AUX FLEURS
EXCEPTIONNEL
Entre Notre-Dame et le Palais de Justice
Pptaire loue directement :
5 GRANDS BUREAUX
dont un avec boiseries
+ 4 petits + 2 caves
surface 200 m2, 6 lig. téléph. Bail 3-6-9. Sans droit au bail. 12.000 F mensuel.
Tél. 272-51-51 ou visite par gardienne immeuble.

89, rue de la PAISANDERIE
Dans un jardin de 1.600 m2
2.100 M² de BUREAUX
à louer + 35 parkings. Tél. aux propriétaires : 723-61-25, p. 21.

8e MADELEINE
5-7 bureaux grand standing, asc. 9.000 F mens. - 266-59-05.

30, AV. GEORGE-V
Dans immeuble de gd luxe, à louer bureaux divisibles, de 60 à 600 m2.
1.450 F le m2
Possibilité location précaire - Tél. : 723-78-08.

DOMICILIATIONS
CONSTITUTION DE SOCIETES
ASPAC : 281-18-18.

LOCATIONS salles, bureaux - TOUTES DOMICILIATIONS TOUS SERVICES et TELEX Tél. : 584-49-65.

BASTILLE, 1.600 m2 ou 650 m2. Bureaux impeccables climatisés. Bail neuf libres - 563-83-38.

CHAMPS-ELYSEES
A louer directement bureaux, refaits neufs - 563-47-27.

pavillons

NEUILLY-PLAISANCE
Limite LE PERREUX
-Maison 4 niveaux possibilités organiser 3 appts libres, jard. 700 m2. Exceptionn. pour 550.000 F. REGNIER
254, av. Pierre-Brossolette 94 LE PERREUX. 324-17-63

Près NEAUPHLE-LE-CHATEAU pavill. 6 p., étg., 140 m2 habit., garage jardin clos 350 m2 - Prix 575.000 F dont C.F. - Tél. : 055-16-78.

PETIT-CLAMART. P. vd pav. 7-8 p., gar. double, cave, 300 m2 jardin, 850.000 F - 587-36-72.

PORTE D'ORLEANS, pavillon 6 pces, conf., garage, 4 studios, jardin. EXCEPTIONNEL. 720.000 F. — 735-70-87.

MEZY (Yvelines) - 40 km ouest de PARIS
Pavillon moderne, séjour 78 m2, bur., 3 ch., 2 s. de bs, 1 s. d'e., sous-sol total. Terrain 2.000 m2. Gde baie vitrée. Exp. plein sud.

Chantilly-Gouvieux
le parc des aigles
LANCEMENT 3e TRANCHE
■ 28 mn Paris-Nord
■ en forêt de Chantilly
■ 3 tennis
■ piscine (en cours)
■ proche golf et chevaux
APPARTEMENTS et MAISONS
sur place (4) 457.32.62
au siège 387.52.11.

hôtels-partic.

PRES DE L'AVENUE
HENRI-MARTIN
PETIT HOTEL PARTICULIER P. de t., bien exposé, calme, 11 chbres, 3 s. de bns, communs parkings.
300 m2 environ à aménager. Px 2.200.000. Tél. 723-49-93

CALME - VERDURE - SOLEIL
LA MUETTE Hôtel particulier, 3 réceptions, 10 chbres, gd confort. 354-95-18.

châteaux

3 CHATEAUX tout confort à 45 km Paris autoroute.
L'un : parfait pour grandes réceptions, séminaires, etc.
L'autre : 12 pièces, parc clos murs, 7 ha, étang. RAYNAUD, 14, rue Lincoln, PARIS-8e.

chalets

Un calme à la hauteur
Le calme, l'air pur, le ski (piste et fond) réunis à 15 km d'une autoroute, à 30 minutes de l'aéroport, au cœur de la Haute-Savoie.
Chalets des Fiogès
Demande de documentation gratuite
CHALETS M. GIRAUD
Tél. (50) 67.18.44
La Balme de Sillingy
74330 ANNECY - FRANCE

villas

SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE
près Golf, VENTE URGENTE, VILLA, gd stand, sur 2.500 m2, habit. 250 m2, 5 ch., liv. 60 m2, bureau, sous-sol total.
Px intéressant. 950-14-60

Jouy-en-Josas, très belle maison bourgeoise meulière, 250m2 hab. 10 p. pr., récept. 60 m2. Px int. Agence ROYALE - 950-14-60.

VILLENNES - Belle villa 6 p., 150 m2, conft, gd gar., jard. ALGRAIN, 285-00-89 ou 09-54.

terrains

A VENDRE
En Côte-d'Or
pour placement, région Auxois 39 hectares prés et terres. Excellente qualité en 3 parcelles. Fin de bail 1985.
Près Dijon 30 hectares terres grandes surfaces, bien placées et d'avenir. Louées société Erisac Frères - B.P. 1141 19, bd de Brosses, 21027 DIJON CEDEX.

Entrepreneur-Constructeur recherche
PARIS ET REGION PARISIENNE
TERRAINS A BATIR ET PROPRIETES
POUR REALISATIONS
Immeubles de standing OU GROUPES de maisons individuelles.
BRUNO-ROSTAND
4, avenue de l'Opéra
75001 PARIS - 296-01-25

SARTHE, ECOMOY
6.400 m2 constructible,
60.000 F à déb. T. soir. 532-39-89.

viagers

50 KM OUEST
LIBRE, belle ppté plain-pied tt cft, vaste parc clos, maison d'amis, tt parfait état, cpt + 6.500 rente par mois.
Tél. 525-36-75

Société spécialiste VIAGERS
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Prix, indexation et garantie
Etude gratuite, discrète

8e St-Lazare - Cède bail ccial 4 bureaux meublés, 5 tél. + studio équipé, cuis., bs, stdg. 1er ét. Loyer 30.000 F an. 90.000 + rente. - Tél. 522-46-43, 14-21 h.

propriétés propriétés

CPH IMMOBILIER

VILLAS
ST-NOM-LA-BRETÈCHE
Construction récente, séjour et salle à manger ouvrant sur terr. et jdin. 4 ch. à l'étage, proche commerces et écoles.
882.000 FRANCS

CHAVENAY
1.300 m2 de jdin, 60 m2 de réception, gde cuis. équip. 5 ch., 3 bns, piscine et commerces ds la résidence. 1.070.000 F.

PROPRIÉTÉS
PROXIM ST-GERMAIN
Parc 1 ha 1/2 avec pisc. et tennis, mais. d'hôtes et mais. d'amis, 550 m2 habit., 6 ch., nombr. dépendances. PX JUSTIFIE.

GOLF SAINT-NOM
Située sur les haut., très ensoleillée, réception et 1 ch. au rez-de-chaussée. 5 chambres à l'étage. 1.600.000 FRANCS

AGENCE DE PARLY-2 - 954-43-46

PROXIMITÉ ST-GERMAIN
Parc 1 ha 1/2 avec piscine et tennis, maison d'hôtes et maison d'amis, 550 m2 habitables, 6 chambres, nombreuses dépendances. PRIX JUSTIFIE.

GOLF ST-NOM-LA-BRETÈCHE
Située sur les hauteurs, très ensoleillée, réception et une chambre au rez-de-chaussée ; 5 chambres à l'étage.
1.600.000 F.

CPH IMMOBILIER
Agence de Parly 2
Tél. 954.43.46

SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE
Construction récente, séjour et salle à manger ouvrant sur terrasse et jardin.
4 chambres à l'étage, proche commerces et écoles.
882.000 F.

CHAVENAY
1.300 m2 de jardin, 60 m2 de réception, grande cuisine équipée. 5 chambres, 3 bains. Piscine et commerces dans la résidence. — 1.070.000 F.

CPH IMMOBILIER
Agence de Parly 2
Tél. 954.43.46

Immobilier (information) Immobilier (information)



L'information au rendez-vous
INFORMATION LOGEMENT
525.25.25
Information Logement dispose de renseignements sur des milliers de logements neufs en région parisienne.
49, avenue Kléber, 75116 Paris

Information Logement, service gratuit créé par la Compagnie Bancaire et auquel la BNP, le Crédit Lyonnais, le Crédit du Nord, la Caisse Centrale des Banques Populaires, la FNPC, la Fédération Parisienne du Bâtiment, la Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'Etat, la MGEN, la Mutuelle Générale des PTT, l'Association pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, apportent leurs concours.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

VENTE sur saisie immobilière au PALAIS DE JUSTICE A PARIS, le JEUDI 20 DECEMBRE 1979, à 14 heures - EN CINQ LOTS
CINQ LOCAUX D'HABITATION A PARIS (13e)
59, rue de DOMREMY - 13, rue JEAN-COLLY
MISE à PRIX : 50.000 F par lot et 2 à 6, rue de Richemont, aux 1er, 2e, 3e, 4e et 5e étages; Bât. C.
S'adresser Me GASTINEAU, avocat à Paris (1er), 29, rue des Pyramides, tél. 260-46-79 ; tous avocats près les Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL ; et sur les lieux pour vis.

Vente sur folle enchère au Palais de Justice à Evry (91), rue des Mazières, le MARDI 18 DECEMBRE 1979, à 14 heures
UN PAVILLON A BRUNOY (91)
38, rue des Vallées - Cadastré section AX no 107 pour 43 A 42 CA.
MISE A PRIX : 300.000 FRANCS
Consignation préalable par chèque bancaire ou en espèces pour enchérir. Pour rens. s'adr. à Mes AKOUN et TRUXILLO, avocats, 51, rue Champlouis à CORBEIL-ESSONNES (Essonne), tél. 496-14-18 ; Me GUILLOT, avocat, 36, rue Champlouis à CORBEIL-ESSONNES (91), tél. 496-14-00 ; au greffe du Tribunal de Grande Instance à EVRY (91), rue des Mazières.

VENTE AU PALAIS DE JUSTICE A PARIS - EN DEUX LOTS le JEUDI 20 DECEMBRE 1979, à 14 heures
DEUX IMMEUBLES - TERRITOIRE DE BELFORT
1er lot : 12, faubourg de France - 2e lot : 1, avenue du Général-Leclerc
à BELFORT
MISES A PRIX : 1er lot, 700.000 FRANCS - 2e lot, 70.000 FRANCS
S'adresser à Me B. de SARIAC, avocat à Paris, 70, av. Marceau, 720-82-38 ; Me Y. TOURAILLE, avocat à Paris, 48, rue de Clichy ; Mes FERRARI et PERNOT, syndics à Paris ; Me SCREPEL, notaire à Belfort - Prêt possible du Crédit Foncier de France et de la Banque Grindlay Ottomane.

Vte sur sais. au Pal. Just. d'Evry (91), r. des Mazières, 11 déc., 14 h. 2 LOTS
1er LOT : IMMEUBLE A JANVRY (91)
Place de l'Eglise - 555 m2 - A USAGE D'HABITATION et de COMMERCE REZ-DE-CHAUSSEE, 1er étage et grenier, couvert en ardoise en retour ; autre bâtiment compr. rez-de-chaussée, 1er étage, grenier, couvert en ardoise, cour entre les bâtiments et jardin avec remise - GARAGE
2e LOT : TERR. à JANVRY (91), 17, chemin Rural dit de la Vallée Bergeotte - 16 A 50 CA, les Graviers
M. A PRIX : 100.000 F et 40.000 F - Consign. pr enchérir
S'adres. pour rens. à EVRY (91), à **Me du CHALARD, avoc. ass. Tél. 077-15-57.**

Vte S/Sais. Imm. Pal Justice de Paris Le jeudi 20 décembre 1979 à 14 h. en un seul lot
LOCAL COMMERCIAL
compr. boutiq. s/rue, w-c, cuis., s-sol, 1 cave sis à Paris-4e arrondissement
3, rue des Ecouffes
MISE A PRIX : 35 000 FRANCS
S'adr. Me R. CEVAER, av., 13, bd Raspail. Tél. 222-73-33 et à ts av. post. pr. les Trib. de Grande Inst. de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil. Prêt poss. C.F.F. et Bque Grindlay Ottom.

Vente au Palais de Justice de PARIS le jeudi 20 décembre 1979 à 14 heures
D'UN APPARTEMENT
de 5 Pièces principales au 6e étage, escalier E, porte gauche et une cave
à PARIS, 9, rue du Delta
MISE A PRIX : 70 000 FRANCS
S'adr. à Me CHARTIER, Av. à Paris, 34, avenue de l'Opéra (tél. 742-72-88) et à ts avoc. pr. Trib. Gde Inst. de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

VENTE au Palais de Justice de BOBIGNY (Seine-Saint-Denis) le MARDI 18 DECEMBRE 1979 à 14 heures
I. - MAGASIN et APPARTEMENT de 4 pièces principales et cave, sis à **MONTREUIL (93)**
103 ter, rue de Paris
MISE A PRIX : 48.000 FRANCS
II - UNE PROPRIÉTÉ comp. bât. s/rue, pav. s/cour, jard. à **MONTREUIL (93)**
103 bis, rue de Paris,
MISE A PRIX : 122.000 FRANCS
S'adr. pour renseignements à Me WISLIN, 7, av. de Madrid, NEUILLY (92).

VENTE SUR LICITATION, au Palais de Justice à CRETEIL, le JEUDI 13 DECEMBRE 1979, à 9 h. 30 - EN UN LOT
UN IMMEUBLE A VINCENNES (94)
51, rue de la Jarry
M. à P. 200.000 F. S'ad. Mes BETHOUT et LÉOPOLD COUTURIER, avocats associés à Paris, 14, rue d'Anjou ; Me BOISSEL, avocat à Paris, 36, rue des Petits-Champs ; Me CERVESI, avocat à Paris, 166, boulevard Haussmann ; à tous avocats près les Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL ; et sur les lieux pour visiter.

VENTE sur licitation au Palais de Justice de NANTERRE (92) le MERCREDI 19 DECEMBRE 1979 à 14 heures
1) PROPRIÉTÉ à CLAMART (Hts-de-Seine), 25, av. des Platanes
MISE A PRIX : 100.000 F
2) PROPRIÉTÉ sise à IGNY (Essonne), 3, route de Vauhallan
MISE A PRIX : 200.000 F
S'adresser à Me Bernard de SARIAC, avocat à Paris, 70, avenue Marceau (téléphone : 720-82-38) ; à Me FERRARI, syndic à Paris, 85, rue de Rivoli, et à tous avocats postulant près les tribunaux de Grande Instance de PARIS, NANTERRE, BOBIGNY et CRETEIL.

VENTE (en 2 lots) SUR SAISIE IMMOBILIERE au Pal. de Just. de NANTERRE, le MERCREDI 19 DECEMBRE 1979, 14 h.
1) UN APPARTEMENT de 3 pièces principales
UNE CAVE ET UN PARKING
2) Local dans le Bâtiment A **TROIS PARKINGS et un local** dans le Bâtiment B
L'ensemble faisant partie d'un immeuble à NANTERRE (Hauts-de-Seine) 33, 35 et 37, rue Félix-Faure et passage Antoine-Biou
MISES A PRIX : 1er lot : 100.000 F - 2e lot : 150.000 F
S'adresser pour tous renseignements à Me Jacques SCHMIDT, avocat, 17, rue Faraday, 75017 PARIS (tél. : 227-71-10) ; sur les lieux pour visiter, et à tous avocats postulant près les tribunaux de Grande Instance de PARIS, NANTERRE, BOBIGNY, CRETEIL et VERSAILLES.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE (EN UN SEUL LOT) au Palais de Justice à Paris, le jeudi 20 décembre 1979, à 14 heures
LOCAL au sous-sol et deux pièces principales
à usage commercial au rez-de-chaussée et les parties communes correspondantes, dépendant d'un immeuble sis à
PARIS (5e) - 1, rue Frédéric-Sauton
angle de la rue des Grands-Degrés no 9 et impasse Maubert, sans numéro
MISE A PRIX : 150.000 FRANCS
S'adresser pour tous renseignements à Me Jacques SCHMIDT, avocat à PARIS (17e), 17, rue Faraday (tél. 227-71-10) ; et à tous avocats postulant près les Trib. Gr. Inst. de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL.

VENTE sur saisie immobilière au PALAIS DE JUSTICE A PARIS, le JEUDI 20 DECEMBRE 1979, à 14 heures - EN UN SEUL LOT
UNE BOUTIQUE AVEC CAVE
et un ENTRESOL au-dessus de la boutique dans l'imm. à PARIS (4e)
46, rue Vieille-du-Temple
et 3 - 5, rue du Marché-des-Blancs-Manteaux
MISE A PRIX : 110.000 FRANCS
S'adresser à Me Roger CEVAER, avocat à Paris (7e), 13, boulev. Raspail (tél. 222-73-33) ; et à tous avocats postulant près les Tribunaux de Grande Instance de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil. Prêt possible du CREDIT FONCIER DE FRANCE et de la banque GRINDLAY OTTOMANE.

Vente sur licit. au Pal. Just. Evry (91), rue des Mazières, le 11 déc., 14 h.
IMMEUBLE A PARAY-VIEILLE-POSTE (91)
164, avenue du Général-de-Gaulle - 3 ARES 74 CENTIARES
Pavillon d'habitation en bois recouvert en ciment, toit en tôle, divisé en DEUX PIECES, CUISINE, appentis en parpaings - GARAGE
M. à P. 100.000 F. Consign. pour ench. S'ad. pour rens. à Evry (91), Me DU CHALARD, avocat associé, tél. 077-15-57.

Cabinet de Me Jacques DUHAMEL, avocat à DRAGUIGNAN, 45, bd Leclerc, tél. (94) 68-00-35 - VENTE aux enchères publiques au Palais de Justice de DRAGUIGNAN - Le JEUDI 20 DECEMBRE 1979 à 14 h. 30 - D'UNE
PARCELLE DE TERRE sise à SAINTE-MAXIME-SUR-MER (Var)
Quartier du Capet, d'une superficie de 2 ha 68 a 92 ca.
MISE A PRIX : 500.000 FRANCS
Rédigé par l'avocat soussigné : Jacques DUHAMEL.

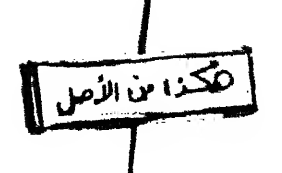
Vte s/Sais.-Imm. Pal. Just NANTERRE Mercredi 19 décembre 1979 à 14 h. dans un Immeuble sis à
GENNEVILLIERS (92)
14, av. G.-Péri et 15, rue du Clos. Les lots 6 et 12 du régl. copprop. Lot no 6 Bat. A 2e étage porte droite
LOGEMENT
compr. cuis., séjour, 1 ch., s. d'eau W.-C. 74/1.000e parties com. de l'imm. Lot no 12 Bat. A s/sol **UNE CAVE**
4/1.000e parties com. de l'immeuble
MISE A PRIX : 55.000 F
S'adr. SCI MORRIS, LUCAS, INBONA Avoc., 4, av. S.-Prudhomme, Paris-7e, 555-74-06, et ts avoc. près Tribunaux Gde Inst. de PARIS, NANTERRE, BOBIGNY et CRETEIL.
d.ambr em fats ully

Vente au Trib. de Commerce de Paris, le mardi 11 déc. 79, à 13 h 45. Fonds
IMPORT-EXPORT au tous produits
à Paris (16e arrondissement)
1, avenue Alphand
Compr. : 1 boutique av. arr.-boutique de 2 pces + 1 boutique avec w.-c. M. à px (pt être b.), 20.000 F. Cons. 20.000 F. S'a. Mes Demortreux et Sagaut, not. ass., 67, bd St-Germain, et Me Mizon, syndic, 60, bd Sébastopol, Paris.

Vente au Palais de Justice à Paris Lundi 17 décembre 1979, à 14 heures
APPART. 38 m2 PARIS 19e
7e étage : entrée, cuisine, salle à m., chambre, débarras, w.-c., cave s/sol.
LIBRE de LOCATION et d'OCCUPATION
16, rue de Flandre et 15, quai de la Seine
MISE A PRIX : 60.000 F
S'ad. Me GIRY, avocat, 75008 PARIS 12, av. Montaigne T. 359-12-38. DOMAINES - Burx 218, 11, rue Tronchet, 75008, T. 266-91-40, Poste 815. Sur place pour visiter, le 11 décembre 1979, entre 14 et 15 h.

Vente sur saisie immobilière au Tribunal de Grande Instance de Paris, le jeudi 20 décembre 1979, à 14 h.
UN STUDIO AVEC BALCON
au 2e étage dans le bâtiment A comprenant entrée avec plac., cuis., s.d.b., w.-c. et pièce pple de immeuble sis à PARIS (14e arrondissement)
7, Villa Cœur-de-Vey
MISE A PRIX : 50.000 FRANCS
S'adresser pr tous renseignements à Me Jacques Schmidt, avoc. à Paris, 17, rue Faraday (227-71-10) et à tous avocats près Tribn. Gde Instance de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

هكذا من الأصل



Le Monde

économie

AFFAIRES

La crainte de l'insécurité est pour les P.M.I. le frein essentiel à l'investissement

En 1978, 89 % des petites et moyennes entreprises industrielles (P.M.I.), soit trente mille quatre cents firmes, ont réalisé au moins une opération d'investissement, pour un montant total de près de 26 milliards de francs (soit une dépense moyenne de 864 000 francs par investisseur). Ce résultat d'une enquête menée par le Crédit hôtelier commercial et industriel, avec le concours de la SOFRES, auprès d'un échantillon de mille cinq cents responsables de P.M.I. de dix à quatre cent quatre-vingt-dix-neuf salariés, peut surprendre.

Il s'explique par la définition très large de l'investissement retenue par les enquêteurs, qui correspond à la notion subjective qu'en ont les chefs d'entreprise et inclut, outre les dépenses classiques d'investissement (achat de matériel, de locaux, de véhicules, etc.), certains frais généraux perçus par les dirigeants de P.M.I. comme de véritables investissements (dépenses commerciales, d'innovation, etc.) et certaines opérations financières (rachat d'entreprises, création de filiales).

L'un des résultats les plus marquants de l'enquête est que la proportion d'investisseurs et le montant de l'investissement augmentent avec la taille de l'entreprise, 6 % des entreprises les plus importantes (plus de 200 salariés) réalisant un tiers des investissements totaux. L'investissement est inégal d'un secteur à l'autre (l'agro-alimentaire, le papier-carton et la chimie ayant fourni en 1978 le plus gros effort) et d'une région à l'autre (la région parisienne, l'Ouest et le Sud-Est arrivant en tête).

Si la nature des investissements varie relativement peu d'une entreprise à l'autre, les dépenses productives étant prioritaires dans les deux cas tiers des cas, de même que les investissements mobiliers, l'analyse de leur finalité montre des motivations très différentes selon la taille, le secteur ou la répartition géographique des entreprises. Les investissements de remplacement ou de renouvellement de matériel sont les plus banals, les deux tiers des P.M.I. ayant effectué en 1978 au moins un investissement de ce type. Cependant 40 % des plus petites P.M.I. (moins de 50 salariés) n'ont réalisé aucune dépense de cet ordre (contre 30 % seulement des plus grosses). Egalement très fréquents (55 % des cas), les investissements visant à améliorer le fonctionnement ou les performances de l'entreprise sont nettement plus faibles chez les petites entreprises, ainsi que dans les secteurs bois, textile et industries diverses, et dans le Nord, le Sud-Ouest et la région méditerranéenne.

Beaucoup plus rares sont les investissements commerciaux, constitués pour l'essentiel (80 %) par des dépenses publicitaires (7 % seulement des P.M.I. ayant réalisé une étude de marché et 6 % ayant créé un réseau de vente). Ils n'ont concerné qu'à peine la moitié des P.M.I. et 40 % seulement des plus petites.

Innovation

Les dépenses d'innovation (recherche, stylisme, achat de brevets) sont encore moins fréquentes, un quart des P.M.I. seulement (18 % des plus petites et 48 % des plus grosses) y ayant consacré des moyens, et seuls les secteurs de la chimie, de la construction électrique et des industries diverses se situant nettement au-dessus de la moyenne. Au total, les dépenses de recherche et de développement n'ont représenté que 5 % du total des dépenses d'investissements des P.M.I.

Les investissements financiers enfin n'ont concerné que 5 % des P.M.I., dont 3 % ont acheté une entreprise et 2 % ont créé une filiale. Ils sont nettement plus courants dans les plus grandes P.M.I. (11 % des plus de 200 salariés), dans la construction électrique et dans l'Est de la France.

Le Crédit hôtelier, tentant une approche plus qualitative, souligne que 53 % seulement des dirigeants interrogés déclarent se fixer des objectifs chiffrés, « les termes de stratégie et de planification » paraissant « mal adaptés à la P.M.I. qui préfère mettre en avant sa souplesse et son aptitude à saisir les opportunités ». Parmi les motivations prioritaires des dirigeants de P.M.I., la nécessité de remplacer des équipements périmés arrive loin en tête, devant le désir de développer le chiffre d'affaires et celui d'améliorer les conditions de travail. Le souci d'économiser l'énergie n'est cité que dans 2 % des cas, celui d'améliorer la sécurité dans 4 % des cas. Enfin, le frein essentiel à l'investissement est, pour les deux tiers des P.M.I., l'insécurité économique, un tiers seulement des dirigeants mettant en avant le manque de fonds propres, et un quart les coûts de main-d'œuvre. Les freins financiers priment seulement chez les plus grandes P.M.I. et pour les chefs d'entreprises qui ont vu baisser leurs investissements en 1977 et en 1978. Parmi ces derniers, près d'un cinquième (19 %) avouent ne pas vouloir grandir plus.

Quand la Franche-Comté s'ouvre timidement à la micro-électronique

De notre correspondant

Besançon. — M. Hubert Renaudin a trente-cinq ans. Son père était horloger, son grand-père était horloger. Comme tous les habitants de Villers-le-Lac, pourrait-on presque dire. Villers-le-Lac, localité du Doubs à la frontière franco-suisse, avait une assez jolie réputation touristique du temps que le saut du Doubs se présentait quasiment comme la huitième merveille du monde. Aujourd'hui, le touriste prend l'avion pour les pyramides et se montre blasé. Aujourd'hui, les horlogers se posent des questions sur leur avenir.

Alors, M. Hubert Renaudin est devenu un mutant. Quand, en 1972, la fabrique de montres familiale commence à osciller sur ses bases et que le père prend sa retraite, il revient de Suisse, où il s'était embauché, pour diriger l'affaire. Il a déjà côtoyé l'électronique et décidé d'abandonner les montres. L'investissement en matériel n'est pas très lourd : environ 100 000 francs. La main-d'œuvre traditionnellement vouée aux travaux minutieux ne manque pas. Mais M. Renaudin n'entend pas se lancer dans des productions en grande série et, en 1978, laissant la S.A.R.L. familiale mourir de sa belle mort, il revendique un statut d'artisan, recrute trois compagnons et se donne le temps de trouver la solution au problème que lui posent quelques clients, dont le plus important est Peugeot, pour lesquels il réalise maintenant des circuits imprimés.

M. Renaudin figure donc parmi ceux qui, en Franche-Comté, ont répondu par avance aux exhortations des pouvoirs publics, de la chambre de commerce et d'industrie du Doubs, et d'organismes tels que le CETEHOR (Centre technique de l'horlogerie) ou l'INFOP (Institut de formation permanente) qui, le 30 novembre à Besançon, avaient organisé une journée de sensibilisation à la micro-électronique. Le ministère de l'industrie, par l'intermédiaire de sa direction des industries électroniques et de l'informatique, entend, en effet, amener les P.M.I. de Franche-Comté à s'ouvrir davantage à la micro-électronique dont les techniques, plus compétitives, pourraient prendre dans de nombreux domaines le relais de la micro-mécanique. L'horlogerie a pris en partie ce virage avec la montre à quartz ou à travers les recherches d'automatisation conduites dans certaines firmes, lesquelles commercialisent aujourd'hui des procédés et des machines conçus à l'origine pour leurs seuls besoins personnels.

Mais les mutants de l'espèce de M. Renaudin sont encore rares, même si tel fabricant de cadrans de montres utilisateur de la sérigraphie s'est servi de cette technique comme d'une passerelle pour se lancer, lui aussi, dans la fourniture de circuits imprimés. Plus nombreuses sont les firmes — le plus souvent de taille très modeste — qui se sont créées avec l'intention de travailler immédiatement dans la micro-électronique et qui se comportent au reste plus en bureaux d'étude qu'en producteurs de grande série.

Démystifier

Il n'empêche qu'une manifestation comme celle qui vient d'être organisée pourrait déjà contribuer à démystifier l'électronique et inciter nombre de P.M.I. encore hésitantes à franchir le pas. On voit ici et là, en effet, les composants électroniques entrer dans les produits : c'est Jouet lançant un compte-tours pour les circuits routiers miniatures ; c'est la coopérative ouvrière fondée au Russey par une partie de la fabrique de baromètres Mercier créant un détecteur de verglas pour les voitures.

On assure que l'Etat va débloquer des crédits et que l'antenne régionale de l'Anvar (Agence nationale de valorisation de la recherche) se trouve dans les meilleures dispositions d'esprit pour examiner les demandes d'aide et de prime. Mais...

« Quand j'ai monté mon affaire personnelle, dit M. Renaudin, j'avais besoin de 50 000 F. J'ai fait une demande d'aide à l'installation. C'était en juin 1978. J'attends toujours ! » Il n'est pas si facile d'être un mutant !...

CLAUDE FABERT.

AGRICULTURE

Les coopératives constitueront-elles un « Nestlé » français ?

En choisissant comme principal thème de son assemblée générale des 5 et 6 décembre « la Stratégie internationale des coopératives », la Confédération française de la coopération agricole (C.F.C.A.) s'engage à jouer un rôle décisif dans le développement des exportations agro-alimentaires françaises et propose la création de structures d'exportation intercoopératives.

Dans le rapport qu'il présentera, M. Raimbault, secrétaire général de la C.F.C.A., écrit : « *Si un Nestlé français doit voir le jour dans les prochaines années, pourquoi ne serait-il pas à base de coopérative par le regroupement d'un certain nombre de forces existantes ?* » Cette assemblée générale devrait contribuer à convaincre les pouvoirs publics — MM. Méhaignerie, Debatisse et Deniau participeront aux travaux — qui ont tendance, selon la C.F.C.A., à penser que « *le développement international de l'agro-alimentaire français doit s'appuyer principalement sur des structures de type capitaliste* ».

La coopération agricole, qui réalise directement ou indirectement de 25 % à 30 % des exportations agro-alimentaires estime que « *les structures professionnelles, interprofessionnelles et publiques* » ne sont pas adaptées à l'objectif de conquête des marchés extérieurs. Elle interrogera ses adhérents sur l'intérêt des exemples étrangers des « Boards » et des offices d'exportation publics ou professionnels, « *instruments de promotion et de décision très opérationnels qui nous font encore largement défaut* ». La coopération agricole suggère pour les produits de base (céréales, lait, sucre) une stratégie d'union et de concertation des grands groupes coopératifs pour parvenir à une meilleure maîtrise du marché international. Pour les produits de marque, c'est-à-dire les produits transformés, la stratégie des entreprises doit rester autonome, mais des appuis peuvent être trouvés pour les petites et moyennes coopératives auprès des bureaux d'exportation des groupes, lesquels cherchent souvent des partenaires. Le schéma, qui inclut l'idée de création d'une société de commerce international coopérative, ainsi qu'une collaboration en matière de transfert de technologie, n'exclut pas la collaboration avec des entreprises de droit commun, mais dans une seconde étape. Au niveau international, les accords qui ont été passés entre coopératives américaines et européennes de céréales représentent pour la C.F.C.A. l'exemple d'une alternative capable de briser le monopoles des multinationales internationales du commerce mondial.

La volonté politique sera-t-elle à Paris (et à Bruxelles) à la hauteur des ambitions du mouvement coopératif ? Quelques aménagements simples permettraient de tester le désir des pouvoirs publics de conforter les exportations agro-alimentaires. Ce serait la suppression des mesures discriminatoires pour ce secteur dans la politique des crédits à l'exportation, la création d'aides pour l'implantation de représentations permanentes à l'étranger, un allégement des procédures (« *Les douze travaux n'auraient pas suffi d'Hercule pour être agréé comme exportateur.* ») et un renforcement du réseau sur lequel peuvent s'appuyer les exportateurs : « *Dans de nombreux cas, les conseillers ou attachés d'ambassade continuent à considérer avec un manque d'enthousiasme évident celui qui arrive avec quelques produits laitiers, alors que rendez-vous a été pris avec le représentant de la société chargée de proposer aux autorités locales une centrale nucléaire ou un métro...* »

« Un état des lieux »

Il sera intéressant de voir quelle suite MM. Méhaignerie, Debatisse et Deniau donneront aux propositions de la coopération agricole. Les conclusions que le premier de ces trois personnalités devrait tirer officiellement lors de cette rencontre du rapport Ravanel seront éclairantes.

Ce rapport, consacré à l'examen comparatif des régimes des entreprises privées et coopératives n'est en lui-même qu'« *un état des lieux qui ne propose rien* », selon l'expression de M. Duchalais, président de la C.F.C.A. M. Méhaignerie aurait décidé de ne pas modifier le statut juridique et fiscal des coopératives mais de rapprocher les conditions de financement des entreprises de droit commun de celles de droit coopératif.

La stratégie proposée par la C.F.C.A. est, à l'évidence, intéressante. Mais les grands groupes agricoles auront-ils la même vision que leur organe politique ? L'antériorité des choix faits par certains en matière d'exportation et les rivalités, qui ne sont pas toutes commerciales, au sein du mouvement coopératif, sont autant d'obstacles qui, en dépit de la clairvoyance du discours, paraissent difficiles à lever. — J. G.

● *La couronne verte danoise sera dévaluée de 5 %* à compter du 5 décembre 1979. Cette décision des ministres de l'agriculture de la C.E.E. prise lundi 3 décembre, à Bruxelles, aligne la couronne verte sur la couronne elle-même puisque celle-ci avait été dévaluée de 5 % il y a peu. Cette mesure évite la constitution de nouveaux montants compensatoires monétaires et entraîne une augmentation des prix agricoles garantis au Danemark. L'adaptation du taux vert de la couronne au taux de marché est une constante de la politique économique danoise.

MARCHÉ COMMUN

DEUX DÉCISIONS DE LA C.E.E.

LES TROIS FABRICANTS FRANÇAIS D'ENGRAIS CONDAMNÉS PAR LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE...

● Les trois grands fabricants français d'engrais, la Société générale des engrais Gesa (groupe Rhône-Poulenc), la Compagnie française de l'azote (groupes Pierrefitte-Auby-Total) et C.d.F.-Chimie, viennent de se voir infliger chacun une amende de 85 000 unités de comptes (493 944 francs) pour infraction aux règles communautaires sur la concurrence.

Ces trois fabricants avaient créé il y a onze ans en Allemagne fédérale une société commerciale commune, dénommée Floral, chargée d'assurer la distribution de leurs engrais complexes dans ce pays. La commission a établi que, même s'il n'existait pas d'exclusivité contractuelle, les exportations de ces firmes vers ce pays transitaient uniquement par l'intermédiaire de Floral. La coopération ainsi organisée pouvant dès lors être assimilée à un comptoir de vente à l'exportation, la commission a considéré que les trois fabricants avaient commis une infraction de propos délibéré ou à tout le moins par négligence. Elle justifie la modicité de ces amendes par le fait que les firmes incriminées ne réalisent en Allemagne fédérale qu'un chiffre d'affaires relativement faible et qu'elles ont mis fin à leur accord le 19 octobre.

... QUI TAXE LES FIBRES SYNTHÉTIQUES

Devant la menace constituée par le retour en force des Américains sur le marché européen des fibres synthétiques, la Commission de Bruxelles a décidé d'appliquer, à compter de ce mardi 4 décembre, des droits « anti-dumping » sur les importations de fibres acryliques en provenance des Etats-Unis. Ces droits seront de 7,2 % pour les fibres acryliques discontinues et de 26,6 % pour les fibres acryliques vendues sous forme de câbles. En fait, un seul producteur américain, l'American Cyanamid, sera pénalisé par cette mesure, la filiale du groupe allemand B.A.S.F. aux Etats-Unis, autre firme visée, ayant déjà accepté de relever ses prix à l'exportation vers l'Europe.

La décision de la Commission était attendue depuis plusieurs semaines après l'enquête effectuée outre-Atlantique par un groupe de hauts fonctionnaires. Parallèlement, une plainte a été déposée au GATT au titre de l'article 23.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	4,0190	4,0260	− 100	− 60	− 170	− 130	− 380	− 280
$ can.	3,4465	3,4530	− 75	− 35	− 165	− 75	− 280	− 115
Yen (100)	1,6215	1,6260	+ 40	+ 70	+ 80	+ 110	+ 275	+ 338
DM	2,3510	2,3565	+ 40	+ 80	+ 110	+ 150	+ 430	+ 505
Florin	2,1165	2,1216	− 55	− 30	− 75	− 50	+ 5	+ 60
F.B. (100)	14,3980	14,4295	− 350	− 170	− 630	− 420	−1340	− 890
F.S.	2,5575	2,5655	+ 145	+ 185	+ 320	+ 360	+ 830	+1005
L. (1 000)	4,9770	4,9885	− 160	− 90	− 345	− 270	−1070	− 920
£	8,8760	8,8950	− 425	− 320	− 725	− 620	−1590	−1390

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	5 1/2	6	9 1/16	9 7/16	8 7/8	9 1/4	8 1/2	8 7/8
$ E.-U.	13 5/8	14 1/6	14 1/8	14 1/2	14 5/16	14 11/16	14 3/16	14 6/16
Florin	16 3/4	18 1/4	14 1/16	14 13/16	13 7/8	14 5/8	12 3/16	12 15/16
F.B. (100)	10 3/4	12 1/4	13 3/4	15	13 3/4	16	13 1/2	14 3/4
F.S.	1/2	1	4 5/8	5	4 9/16	4 15/16	4 5/8	5
L. (1 000)	10 3/4	12 1/4	14 1/4	15 1/4	15 11/16	16 5/16	16 3/8	17 3/8
£	16	17	16 5/8	17 1/2	16 1/2	17 3/8	16	16 7/8
Fr. franç.	12	12 1/2	13 5/16	13 9/16	13 11/16	13 15/16	13 11/16	13 15/16

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES DU 12 DÉCEMBRE

Le 12 décembre, 12 700 000 salariés et 939 000 employeurs sont invités à se rendre aux urnes pour élire 13 572 conseillers prud'homaux. Pour la première fois, les salariés et le patronat vont pouvoir désigner leur « magistrat », un jour de semaine et non plus un dimanche. Lors des précédents scrutins, à peine 900 000 personnes sur 14 millions d'inscrits participaient à ce vote.

Pour la première fois aussi, il s'agit d'une élection proportionnelle à la plus forte moyenne, alors qu'auparavant le scrutin était de liste majoritaire. Il faut remonter à 1962 pour retrouver une élection nationale donnant une image précise de la représentativité des syndicats ; il s'agissait de la désignation des administrateurs aux caisses de sécurité sociale.

Au-delà de cet aspect syndicalo-politique dont la campagne électorale menée par les confédérations souligne l'importance, le vote marquera le renouveau de l'institution qu'est le Conseil des prud'hommes. Créée il y a cent soixante-dix ans, modifiée en 1907, cette ancienne et vénérée institution a été profondément ravalée par la loi dite Boulin du 19 février 1979.

Insuffisamment répartis sur le territoire français, les « prud'hommes », tribunaux originaux puisque composés à parité d'employeurs et de salariés, ne couvraient pas l'ensemble des litiges individuels provoqués par l'application des contrats de travail et des conventions collectives ; si 75 000 cas étaient soumis aux prud'hommes, des dizaines de milliers d'autres conflits échappaient à cette juridiction. La nouvelle loi met fin à ces lacunes grâce à une généralisation territoriale et professionnelle : au moins un conseil dans le ressort de chaque tribunal de grande instance.

Au total, 14 900 000 salariés, y compris les cadres — puisque est née une section encadrement, — au lieu d'environ 8 millions précédemment, pourront avoir recours aux prud'hommes. Les conseillers dont l'élection a été maintenue — alors que le C.N.P.F. et F.O. souhaitaient un système de désignation — seront mieux indemnisés, et mieux protégés. Ils bénéficieront en outre d'une formation et d'un service administratif renforcé. — J.-P. D.

Le rôle et le mode d'élection des conseils

● LE ROLE DES PRUD'HOMMES.

Les conseils de prud'hommes sont compétents pour examiner — par voie de conciliation et en cas d'échec par jugement — les litiges individuels qui peuvent s'élever entre l'employeur et ses subordonnés, ce qui exclut les conflits collectifs. Chaque conseil est obligatoirement divisé en cinq sections : encadrement, industrie, commerce et services commerciaux, agriculture, activités diverses. Chaque section est composée à part égale d'au moins 4 employés et 4 salariés, élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans.

● LE FONCTIONNEMENT.

Toute instance prud'homale doit être introduite devant le bureau de conciliation (1 employeur, 1 salarié). Si celle-ci échoue, le litige peut être porté devant le bureau de jugement du conseil (au moins 2 employeurs, 2 salariés). Si aucune majorité ne se dégage, l'affaire est renvoyée devant la même instance, qui est alors présidée par un juge du tribunal d'instance. Un recours peut ensuite être exercé contre la décision des prud'hommes, dans un délai d'un mois, à compter de la notification du jugement auprès de la cour d'appel.

● MODALITES DE VOTE.

— *Electeurs* : salariés et employeurs (employant au moins un salarié) âgés de seize ans accomplis — y compris les étrangers — appartenant au secteur privé et nationalisé (ne votent pas les fonctionnaires et les postiers) ; les chômeurs inscrits depuis moins de douze mois. Les listes électorales ont été établies par les mairies sur indications fournies par les employeurs, à partir des effectifs au 31 mai 1979.

— *Date et lieu* : les élections ont lieu le même jour, le 12 décembre dans toute la France, de 8 heures à 18 heures en général sauf dans certaines villes où le vote peut être avancé et aussi prolongé jusqu'à 20 heures et parfois même 22 heures — l'employeur est tenu d'autoriser les salariés à s'absenter, durant le temps de travail, sans diminution des rémunérations. Le scrutin a lieu soit à la mairie, soit dans un local proche du lieu de travail, à l'adresse indiquée sur la carte d'électeur envoyée à toutes les personnes inscrites.

— *Formalités* : chaque électeur doit être muni de sa carte électorale signée (cette carte devait lui être expédiée à son domicile au plus tard le 1er décembre) et d'une pièce d'identité. S'il n'a pas reçu ou s'il a perdu sa carte, l'électeur doit se procurer une attestation d'inscription, éventuellement le jour même en se rendant à la mairie où il est inscrit.

(Pour voter par correspondance, il fallait remplir certaines conditions et en faire la demande par écrit à la mairie avant le 24 novembre.)

— *Mode de scrutin* : liste proportionnelle à la plus forte moyenne (et non plus majoritaire), sans panachage ni rature. Il n'y a donc qu'un seul tour sur des listes bloquées.

— *Section* : les salariés votent dans la section dont dépend leur entreprise, ce qui est indiqué sur la carte électorale. Le travailleur qu'il soit ouvrier ou employé vote dans la section industrie si son établissement appartient à cette catégorie et l'ouvrier qui est employé dans un commerce vote dans la section commerce, sauf dans les régimes locaux (Alsace, Moselle).

● ELECTORAT ET LISTES EN PRESENCE.

— *Inscrits* : 12 711 639 salariés et 939 682 employeurs.

— *Nombre de conseils* : 293.

— *Nombre de conseillers à élire* : 7 013 chez les salariés, autant chez les employeurs, ainsi répartis pour l'une des deux parties : section industrie (2 063) ; commerce (1 562) ; agriculture (1 080) ; divers (1 138) ; encadrement (1 170).

— *Candidats* : chez les salariés, pour 8 873 conseillers à élire en métropole, il y a 37 701 candidats présentés sur 6 285 listes ; chez les employeurs, pour 8 873 postes, il y a 8 733 candidats en métropole.

— *Répartition des candidats selon la tendance* :

● Chez les salariés, sur les 37 701 candidats en métropole, la C.F.D.T. en présente 8 875 (23,54 %) ; la C.G.T., 8 505 (22,56 %) ; F.O., 7 912 (20,99 %) ; la C.F.T.C., 5 889 (15,62 %) ; Alliance pour les libertés syndicales (C.S.L., ex C.F.T. ; CAT, C.N.S.F.), 2 975 (7,89 %) ; C.G.C., 2 370 (6,29 %) ; U.F.T. (scission ex-C.F.T., 459 (1,22 %) ; divers, 716 (1,9 %).

● Chez les employeurs, sur les 8 733 candidats, la liste UPEP (Union patronale pour les élections prud'homales) présente 8 015 candidats (91,78 %).



Un tribunal original

De notre envoyé spécial

Montpellier. — Lorsque M. Maurice Bancel s'est présenté il y a sept ans comme candidat au conseil des prud'hommes de Montpellier, il était, dans sa catégorie, le seul volontaire. Il n'eut qu'une voix : la sienne, aucun de ses collègues n'ayant jugé bon de participer au scrutin. Aujourd'hui, président dudit conseil, M. Bancel voit avec satisfaction la préfecture et la mairie, les syndicats et la chambre patronale se préoccuper des « nouveaux prud'hommes ».

Patron d'une petite entreprise de réparation de télévision de Castelnau-le-Lez, dans la banlieue de Montpellier, M. Bancel a deux passions : l'électronique et le droit. Au second, qu'il pratique en autodidacte, il sacrifie ses loisirs et parfois son travail : certains jours, il ne fait que passer dans l'atelier vitré où ses ouvriers montent et démontent des tubes cathodiques.

Flanqué d'un vice-président salarié, M. Bancel sera remplacé le 1er janvier par un syndicaliste. Aux audiences de jugement, lors des conciliations et lorsqu'il faut aller sur le terrain éclaircir une affaire complexe, les conseillers des prud'hommes vont par deux. Ainsi le veut le paritarisme, pierre angulaire de cette juridiction de premier degré chargée d'examiner les conflits individuels du travail, essentiellement des licenciements.

Une tâche qui exige disponibilité et compétence, qualités dont ne manquent pas certains militants montpelliérains, lesquels sont, précisément pour cette raison, aiguillés par leur organisation vers d'autres tâches jugées prioritaires. On ne trouve pas en tête de liste les mieux formés, les plus dévoués et, de manière générale, les personnalités patronales et syndicales les mieux à même de redonner leur lustre aux prud'hommes, ce que la réforme ambitionne pourtant de faire.

Militant C.G.T. depuis trente ans, M. Maurice D'Hers est une des exceptions. Le visage anguleux, la voix chantante, il a aujourd'hui aux prud'hommes, dont il a été conseiller pendant douze ans, un rôle à part de conseiller syndical, c'est-à-dire d'avocat.

Derrière son bureau de maître d'école, au premier étage de la bourse du travail, dans le vieux Montpellier, M. D'Hers, ouvrier le jour, reçoit le soir à partir de dix-sept heures les salariés licenciés et décidés à obtenir réparation. C'est lui qui les aiguille vers les prud'hommes et les défend, sauf en appel où la présence d'un avocat est obligatoire.

« Maître » D'Hers classe avec soin les dossiers qu'il « potasse » chez lui le samedi matin. Ses adversaires reconnaissent à cet Ariégeois, ancien élève de l'école primaire, un talent de professionnel, régulier, scrupuleux et compétent.

Explosion judiciaire

C'est sur le dévouement de militants de cette trempe que repose le fonctionnement des prud'hommes de Montpellier et des huit cantons de leur ressort. Fine moustache, l'élégance calculée, M. André Dau, qui malgré ses cinquante-neuf ans garde au volant de son Alfa Romeo des allures de jeune homme, en est le greffier en chef, c'est-à-dire le permanent administratif non élu.

En 1973, le conseil a emménagé dans quatre pièces, au second étage de l'ancienne mairie.

Il dispose aujourd'hui d'une petite mais vraie salle d'audience avec ses fauteuils en faux cuir vert et sa porte capitonnée qui donne sur le bureau de M. Dau.

Conséquence de la réforme, le conseil risque d'étouffer. Il y avait trois sections (commerce, industrie, agriculture), il y en aura désormais, comme partout, cinq. Il y avait trente-six conseillers, ils seront cinquante-deux. On va doubler l'effectif du personnel qui atteindra le nombre de dix.

L'une des dernières affaires jugées par le conseil a mis aux prises la direction montpelliéraine de la puissante C.G.E.E.-Alsthom et un ouvrier électricien. Victime d'un éboulement, M. Georges Araud avait dû s'arrêter plusieurs mois, au terme desquels son médecin lui avait prescrit de ne plus travailler sur un chantier mais dans un atelier. Réponse de la direction : oui mais à Marseille. Pour des raisons familiales et psychologiques — son accident de travail l'avait durement éprouvé — M. Araud avait refusé. Il fut licencié.

Deux conseillers, l'un employeur, l'autre salarié, se sont rendus sur place afin de déterminer si la C.G.E.E.-Alsthom était effectivement dans l'impossibilité de lui donner satisfaction. Ses explications manquèrent sans doute de clarté : elle fut condamnée à 100 000 francs de dommages-intérêts.

Des affaires comme celle-ci sont le lot quotidien des prud'hommes et de ce fait, celui d'une grande partie de la justice. A Montpellier, on a jugé, en 1956, soixante-dix-neuf affaires. Ce chiffre était de six cent cinquante-trois vingt ans plus tard. Et il ne cesse d'augmenter.

« Servat et conciliat »

« *Servat et conciliat* » (il sert et il concilie. La formule figurait autrefois sur le papier à en-tête du conseil, dont la création remonte à 1875. Elle traduit un souci constant d'arrondir les angles, de trouver un accord entre les parties.

Juridiquement, les conflits qui leur sont soumis doivent faire l'objet d'une tentative de conciliation devant deux conseillers. Ce n'est que si cette conciliation échoue que l'affaire est portée devant ce qu'on appelle le bureau de jugement. Or elle échoue. De plus en plus souvent. En 1956, 80 % d'entre elles étaient réglées par le bureau de conciliation. En 1976, 6 % seulement, même si la procédure n'est plus tout à fait la même.

A s'en tenir à ces chiffres, on pourrait penser qu'un accord est de plus en plus difficile à trouver. Il n'en est rien, même si l'union locale C.G.T., largement majoritaire parmi les conseillers salariés, brandit comme une victoire des statistiques montrant que 90 % des décisions de la section industrie sont favorables aux plaignants. En réalité, le consensus existe. Il est fait de relations personnelles entre conseillers salariés et conseillers employeurs. On ne voit pas la lutte des classes de la même manière lorsqu'on siège plusieurs soirs par mois autour de la même table de délibérés, le verre à la main.

L'habitude aidant, le syndicaliste s'efface parfois derrière le conseiller ouvrier ou patronal. Les uns et les autres considèrent comme un échec l'intervention d'un juge professionnel, dit « départiteur », en cas de désaccord entre eux. Pour arrondir les angles, on élabore ce que M. Dau appelle un « compromis ».

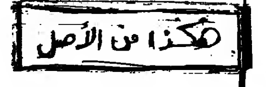
Lorsque la C.G.T. exige que le conseil condamne un employeur pour licenciement abusif, elle obtient généralement satisfaction. En contrepartie, elle ne doit pas se montrer trop exigeante sur le chapitre des dommages et intérêts. Cette « transaction » satisfait tout le monde : la C.G.T. qui peut gonfler le chiffre de ses « victoires » et le patronat qui évite que l'employeur soit condamné trop lourdement.

Le justiciable n'est pas toujours dupe. Une fois sur deux il fait appel. A juste titre semble-t-il, puisque les décisions rendues en deuxième instance sont statistiquement plus favorables aux salariés et les indemnités qu'ils obtiennent supérieures à ce que leur accordent les prud'hommes. Il s'agit sans doute d'une situation locale. Mais elle justifie l'*inquiétude* des militants montpelliérains qui soupçonnent le gouvernement et le C.N.P.F. de vouloir, grâce aux prud'hommes, imposer un « *consensus social* ». Subtil, inconscient, ce consensus est une réalité, partielle sans doute, mais incontestable.

Près de huit cents dossiers dorment dans les placards du conseil, faute d'avoir été examinés. Pendant plusieurs mois, celui-ci a cessé de siéger, paralysé par M. Dau et son adjoint, M. Didier Blanc, qui, comme beaucoup de leurs collègues des autres conseils, avaient cessé de rédiger les jugements.

Déclenchée pour obtenir l'intégration des personnels de prud'hommes à la fonction publique, cette « grève » montre que sans des secrétaires-greffiers pour leur tenir la plume, la plupart des conseillers sont incapables de remplir correctement leur rôle. Manque de temps et de formation, auxquels la réforme se propose de remédier. Mais dans combien de temps ?

BERTRAND LE GENDRE.



ÉNERGIE

Les pays industrialisés sont d'accord pour réduire leurs importations de pétrole en 1980

Les pays industrialisés, conscients de la fragilité de leur situation énergétique, le concertent. « *Le principe d'objectifs nationaux de limitation des importations pétrolières et du contrôle périodique de la réalisation de ces objectifs est acquis* », a affirmé le 3 décembre, à Paris, M. Niels Ersboell, président du conseil de direction de l'Agence internationale de l'énergie. Les hauts fonctionnaires qui préparaient lundi la conférence ministérielle du 10 décembre ont suffisamment avancé leurs travaux pour que soient prises des décisions. « *Je souhaite*, a déclaré M. Ersboell, *que la réunion ministérielle aboutisse à des décisions contraignantes concernant la réduction des importations pétrolières. Les mesures de solidarité prévues par les pays de l'A.I.E. en cas de chute de — de 7 % des approvisionnements pourraient être modulées, en fonction des pays, selon que les objectifs fixés auraient été remplis ou non.* »

« *Nous avons presque atteint l'objectif de réduction de 5 % de la demande que l'AIE s'était fixé en mars dernier*, a ajouté le président de l'Agence ; *les États-Unis, le Danemark et la République fédérale d'Allemagne ont d'ailleurs déjà atteint cet objectif.* »

Selon l'O.C.D.E., les importations de pétrole brut se sont accrues de 2,6 % dans les sept principaux pays occidentaux au cours des huit premiers mois de l'année. Mais cet accroissement ne s'est pas traduit par une hausse de la consommation : les stocks étaient à la fin du mois d'août supérieurs de 6,7 % à leur niveau d'août 1978.

Les pays membres de la Communauté économique européenne — qui, à l'exception de la France, appartiennent tous à l'AIE — se réunissent de leur côté à Bruxelles le 4 décembre pour répartir entre eux les 472 millions de tonnes de pétrole qui seront importées en 1980 dans le cadre de l'objectif communautaire de limitation des importations.

Enfin, le ministres des Neuf chargés de l'énergie évoqueront sans doute — *bien que cela ne soit pas à leur ordre du jour* — la requête présentée à Dublin par MM. Schmidt et Giscard d'Estaing, afin que la Grande-Bretagne adopte une position « *plus communautaire* » en ce qui concerne son pétrole de la mer du Nord.

La participation (10 %) de l'Iran dans Eurodif est ‹ gelée ›

La participation que détient l'Iran dans Eurodif, l'usine européenne de diffusion gazeuse pour la production d'uranium enrichi, a été « gelée », il y a près d'un mois, par le tribunal de commerce de Paris, apprend-on le 3 décembre. Selon l'Agence économique et financière (AGEFI), l'organisation pour l'investissement et les aides économiques et techniques de l'Iran (O.I.A.E.T.I.) — qui gère la participation de Téhéran — n'a pas rempli les engagements financiers liés à sa fonction d'actionnaire dans l'usine de Tricastin.

L'Iran détient en effet, depuis le 23 février 1975, une participation indirecte de 10 % dans Eurodif par l'intermédiaire de la Sofidif, société qui possède 25 % du capital de l'usine d'enrichissement et dont l'OIAETI possède 40 % des parts, les 60 % restants revenant au Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) français.

En tant qu'actionnaire, l'Iran devait effectuer certains apports financiers, ce qu'il n'a pas fait, ces derniers mois.

De plus, en tant que membre de la « coopérative » Eurodif, à laquelle participent aussi l'Italie (25 %), l'Espagne et la Belgique (11,1 % chacune), l'Iran devait commencer à enlever sa part (10 %) de la production de l'usine de Tricastin à partir de 1981. Or, la République islamique a déjà fait savoir qu'elle abandonnait l'ambitieux programme nucléaire lancé par le chah. La construction par la France et l'Allemagne fédérale de centrales nucléaires a d'ailleurs été arrêtée. Il est donc logique qu'elle renonce à sa part d'uranium enrichi.

Eurodif, qui se refuse à tout commentaire, a donc demandé au tribunal de commerce de Paris de prendre les mesures conservatoires nécessaires afin d'être en position favorable dans ce contentieux.

Le « gel » de la participation iranienne dans Eurodif empêchera les autorités de Téhéran de se défaire de leurs actions tant que le contentieux ne sera pas réglé.

Dans les milieux officiels français, on rappelle que cette affaire relève strictement du droit privé. On affirme aussi que des pourparlers ont été engagés avec les autorités iraniennes à propos d'Eurodif, la volonté ayant été manifestée de part et d'autre de résoudre ce problème par la discussion. Les contacts ont été rendus plus difficiles, dit-on, ces dernières semaines.

SOCIAL

A Bruxelles

La C.E.S. reproche aux gouvernements européens de ne pas tenir leurs promesses sur la durée du travail

Deux questions importantes pour l'avenir de la C.E.S. (Confédération européenne des syndicats) ont été traitées par le comité exécutif que cette organisation a tenu à Bruxelles les 29 et 30 novembre.

C'est pourquoi M. Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., a tenu à participer à cette réunion (en compagnie de son adjoint, M. Chérèque), à laquelle étaient présents les principales « têtes » du syndicalisme européen.

Les dirigeants de la C.E.S. se retrouvaient à l'issue de la semaine d'action qu'ils avaient lancée, dans toute l'Europe, en faveur de la réduction de la durée du travail.

Le bilan des manifestations dressé par les syndicalistes comporte, selon eux, des rassemblements importants en Belgique, dans diverses cités d'Italie, comme dans plusieurs villes de provinces françaises. Les débrayages les plus marquants, déclare la C.E.S. ont eu lieu en Italie, *mais il n'y en a pratiquement* pas eu en Allemagne fédérale ni en Grande-Bretagne. Résolue à poursuivre son action, le comité exécutif, dans l'immédiat, a haussé le ton dans le texte qu'il a adressé au sommet de Dublin, constatant « *une fois de plus, que, malgré une situation européenne se dégradant au niveau de l'emploi, la solution d'une meilleure répartition du travail disponible n'a pas été retenue comme prioritaire* ». Contrairement à l'engagement formel pris lors du comité permanent de l'emploi du 22 mai, les thèses des employeurs en faveur de leurs seuls intérêts l'ont emporté, constate le comité de la C.E.S.

M. Maire : la C.G.T. peut remplir les conditions d'admission

Autre thème important de sa réunion, les critères d'admission de nouvelles organisations à la C.E.S. ont fait l'objet d'un débat à partir d'un rapport du comité de gestion. On sait que, outre la C.G.T. française, les Commissions ouvrières espagnoles et la C.G.T. portugaise, une douzaine d'organisations de moindre envergure sont candidates.

Pour sa part, M. Maire a déclaré (contrairement à certaines informations) qu'il ne convenait pas de formuler des conditions à l'entrée dans la C.E.S., mais que chaque demandeur devait établir sa représentativité et exposer ses principes d'action, préciser les raisons de son adhésion à la C.E.S. et sa conception de la « *construction du syndicalisme européen* ». Ce point de vue correspond à celui de nombreux membres de la C.E.S., en particulier à celui de son président, M. Wim Kok (Hollande), tandis que Force ouvrière est beaucoup plus restrictive. « *Je suis convaincu que la C.G.T. peut remplir de telles conditions* », a déclaré M. Maire.

Les organisations demanderesses vont être informées des délibérations du comité exécutif, qui a inscrit de nouveau la question à l'ordre du jour de sa prochaine réunion, en février 1981.

J. R.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

SOCIAL

SUSPENSION DE LA GRÈVE

M. Le Theule recevra les contrôleurs aériens

Les contrôleurs aériens, réunis le lundi 3 décembre en assemblée générale à Athis-Mons, à Bordeaux, à Aix-en-Provence, ont décidé de suspendre leur mouvement d'arrêt des décollages jusqu'au jeudi soir 6 décembre. « Un court délai est ainsi donné au gouvernement pour négocier », déclare un communiqué de l'intersyndicale. « La négociation est la seule mesure qui puisse être envisagée pour mettre fin à ce conflit. »

Au ministère des transports, on *indique que « M. Le Theule* recevra les représentants des personnels de la navigation aérienne, le mercredi 5 décembre à 18 h. 30 et le lundi 10 décembre à 10 heures. Les travaux parlementaires et des réunions syndicales prévues depuis longtemps expliquent le choix de ces dates ».

De nouvelles assemblées générales devaient se réunir le jeudi soir 6 décembre dans les centres de contrôle régionaux (C.C.R.) pour décider de la suite à donner au mouvement. Les représentants syndicaux des aiguilleurs du ciel avaient demandé à être reçus par M. Joël Le Theule, ministre des transports. A ce sujet, un porte-parole de l'intersyndicale a réaffirmé que *« la plate-forme revendicative n'est pas à prendre ou à laisser, mais bien à négocier ».*

Déjà, le mercredi 21 novembre, l'intersyndicale avait suspendu pendant vingt-quatre heures l'arrêt des décollages. Elle avait mis à profit cette trêve pour rencontrer M. Roger Machenaud, directeur de la navigation aérienne. Cette réunion avait abouti à une impasse et les contrôleurs aériens avaient aussitôt repris leur mouvement.

Le mardi matin 4 décembre, une manifestation est organisée à Orly, à 10 heures, à l'appel des syndicats S.N.C.T.A., C.G.T. et C.F.D.T. des contrôleurs aériens. Une délégation, conduite par René Lomet, secrétaire confédéral de la C.G.T., qui s'était présentée le lundi après-midi 3 décembre à l'hôtel Matignon, n'a pas été reçue.

Le conflit des contrôleurs aériens a pris *« une dimension politique telle que le ministre des transports doit ou bien ouvrir rapidement des négociations ou donner sa démission »*, estime le parti socialiste. Exprimant l' *« entier soutien »* du P.S. aux contrôleurs, M. Claude Germon, secrétaire national du P.S., a déclaré, au cours d'une conférence de presse, qu'en refusant de discuter avec les personnels», *« le gouvernement est seul responsable de la prolongation de la grève ».*

« La grève des aiguilleurs du ciel est scandaleuse », a déclaré, de son côté, M. Lionel Stoléru, secrétaire d'État aux travailleurs manuels. *« On ne fait pas grève avec l'emploi des autres*, a-t-il dit. *Quand on coupe l'électricité, qu'on arrête les trains et les avions, on fait joujou. Les contrôleurs peuvent continuer vingt-cinq ans, le gouvernement ne cédera pas... »*

Une prolongation de la grève des contrôleurs aériens *« entraînerait de nombreuses faillites d'agences de voyages »*, a déclaré au Sénat M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. *« C'est l'emploi et le tourisme qui en pâtiraient »*, a-t-il ajouté, estimant que *« sans le tourisme la France n'aurait aucune chance d'équilibrer sa balance commerciale ».*

RENSEIGNEMENTS

★ Air France : 320-15-55 (320-14-44 pour les vols de fin de semaine) ; pour Paris : 535-61-61.
★ U.T.A. : 775-75-75.
★ Air Inter : 687-12-12.
★ Compagnies étrangères : se renseigner auprès des agences de ces compagnies.
★ Compagnies régionales : 286-57-40 (Air Alpes, Air Alsace, Air Anjou, Compagnie aérienne du Languedoc, Brit Air) ; 261-85-85 (Touraine Air Transport).

« Une trêve » dit-on à Athis-Mons

Au Centre de contrôle régional (C.C.R.) d'Athis-Mons, où travaillent *cinq cents contrôleurs* sur les quelque deux mille trois cent cinquante employés en France, l'assemblée générale prévue à 14 heures fut brève. Juste le temps de confirmer une délégation allant réclamer — en vain — une audience à Matignon.

Pendant l'après-midi, l'ambiance dans les couloirs n'était certes pas à l'euphorie. Les sanctions prises par l'administration à l'encontre de certains contrôleurs aériens symbolisent la position intransigeante maintenue par le gouvernement. Or, parmi les personnels, certains n'hésitent pas à s'inquiéter des risques de « pourrissement ». C'est le cas de Jean-Marie Drogos, vice-président du S.G.N.A.-C.F.T.C., partisan d'une *« reprise circonstanciée ».*

« Nous voulons faire prendre conscience aux pouvoirs publics que la crise est aiguë, explique-t-il, *sans pour autant arriver à une impasse. En 1978, nous avons été fermes, mais, en 1979, nous savons que le jusqu'auboutisme n'est pas la solution. Le Français moyen ne peut pas comprendre comment fonctionne ce genre de grève. Cela dit, nous maintenons fermement les revendications de la plate-forme intersyndicale que nous avons signée et nous dénonçons les sanctions qui viennent à la place de la négociation. »*

Pourtant il ne fallut pas longtemps pour constater que ces positions ne ralliaient guère qu'une minorité parmi les intéressés. Dès 17 h. 45, une nouvelle assemblée générale réunissait, dans une atmosphère orageuse, les grévistes d'Athis-Mons en liaison permanente avec leurs *homologues de Bordeaux et* d'Aix-en-Provence. Plus de trois heures de discussion, dont rien ne pouvait filtrer à l'extérieur, furent nécessaires pour accorder les diverses positions exprimées entre plusieurs salves d'applaudissements.

A la base, les contrôleurs n'ont apparemment aucune envie de renoncer, bien au contraire. *« Les sanctions*, confie Christian Gonnort, porte-parole de l'intersyndicale, *ont été déterminantes dans le sens d'un durcissement ».*

Toutefois, c'est une sorte de trêve qui a été finalement décidée. Dans un bref et laconique communiqué, les personnels de la navigation aérienne annonçaient en effet la suspension du *« mouvement d'arrêt des décollages jusqu'à jeudi soir »*, présentée comme *« un court délai donné au gouvernement pour négocier ». « C'est la seule mesure qui puisse être envisagée pour mettre fin à ce conflit »*, précisait le texte signé par la coordination nationale.

Il ne fait plus guère de doute que la controverse s'engage maintenant sur un terrain franchement politique. Ainsi, en appelant à une manifestation le mardi 4 décembre, dès 10 heures, à Orly, les grévistes comptaient sur *« un vaste soutien populaire ».*

Malgré tous les rebondissements attendus, personne à Athis-Mons ne compte vraiment sur l'apparition soudaine et spectaculaire d'une solution-miracle.

STPHANE BUGAT.

La grève à Usinor-Denain

« LE MAINTIEN DE LA PRODUCTION D'ACIER N'EST PAS NÉGOCIABLE », déclare le directeur de l'établissement

Lille. — La reprise du travail s'est effectuée, ce mardi 4 décembre, à Usinor-Denain, dans les bureaux, mais non dans les ateliers. Avant d'appeler le personnel du service fabrication et entretien du train à bandes, du service thermique, des ateliers de produits réfractaires et de réparation des wagons ainsi que les services administratifs à cette reprise, M. Pol-Michel André, directeur de l'établissement, avait déclaré la veille, au cours d'une conférence de presse réunie à Valenciennes : *« Un seul point n'est pas négociable : le maintien de la production de fonte et d'acier à Denain. »*

M. André a expliqué : *« A Denain, nous perdons de 200 F à 300 F par tonne d'acier produite, soit un million de francs actuels par jour. L'été prochain, nous serons obligés d'arrêter notre haut fourneau et notre aciérie, si toutefois nous tenons jusque-là. »*

Pour le directeur de l'usine de Denain, Usinor n'a nul besoin de l'acier fabriqué actuellement dans cette ville. *« De l'acier*, a-t-il dit, *il y en a trop. On ne sait qu'en faire et nous avons même cru un moment que nous allions devoir envisager un chômage conjoncturel. »*

M. André a estimé, d'autre part, que cette grève était *« le fait d'une minorité »* et que la C.G.T. avait pris en l'occurrence *« un risque irraisonné ».*

La C.G.T., qui a décidé, lundi, de poursuivre la grève et l'occupation des locaux, conteste les affirmations de la direction relatives, notamment, à la fragilité actuelle de l'entreprise. *« La direction*, dit-elle, *oublie les fréquents arrêts pour chômage technique, qui n'ont pas empêché la reprise de la production. »* Elle s'affirme prête à négocier sur tous les points, sauf sur l'arrêt de la production de fonte et d'acier. Quant à la C.F.D.T., elle a réaffirmé lundi sa position : pour elle, la grève menée par la C.G.T. est *« suicidaire ».*

● *Idées-Dialogue Conseil* est la nouvelle filiale de Publicis chargée, dans le groupe, des activités de relations publiques. Depuis 1972, la branche « relations publiques » de la première agence française de publicité était assurée par la société Georges Cravenne, dont Publicis détenait 50 % du capital.

85 % DES SALAIRES PERDUS PENDANT LE CONFLIT LEUR ÉTANT VERSÉS

Les cadres d'Alsthom-Belfort estiment que la direction cherche à diviser le personnel

De notre correspondant

Belfort. — Tandis que l'usine Alsthom de Belfort reprend lentement ses activités — la production n'est encore assurée qu'à 50 % de la normale, — les cadres syndiqués de l'entreprise ont manifesté leur mécontentement, après la décision de la direction locale de verser au personnel d'encadrement, gréviste ou non, 85 % des salaires d'octobre et novembre, *« compte tenu du rôle déterminant que les ingénieurs et cadres peuvent jouer pour atténuer aussi largement que possible les conséquences du conflit sur les engagements de la société vis-à-vis de ses clients »* (le Monde daté 2-3 décembre). *« Cette rémunération forfaitaire*, ajoute la direction dans sa lettre aux quelque six cents cadres, *couvre définitivement le travail partiel que vous avez pu accomplir pendant cette période et, par anticipation, toutes formes de rattrapage auquel vous serez amené à participer soit à la demande de la direction, soit de votre propre initiative. »*

Si les cadres C.G.T. n'ont pas encore pris de décision, ceux affiliés à la C.F.D.T. ont refusé les dispositions de la direction, et ils n'entendent pas discuter de rattrapage de travail. La C.G.C. (majoritaire chez les cadres) a déploré, lundi 3 décembre, cette mesure, qui, selon elle, *« ne facilite pas la reprise du travail »* et qui est destinée à *« récupérer les ingénieurs et à altérer l'image de la C.G.C. »*. La confédération générale des cadres a demandé *« à ceux qui lui font confiance »* de conserver l'équivalent d'un mois de salaire et de verser les 70 % restants au fonds de solidarité des grévistes. A titre symbolique, les dirigeants de la C.G.C., MM. Pierre Bey et Gérard Grunblatt, ont refusé les traitements proposés.

Les uns et les autres pensent surtout que c'est l'unité d'action entre toutes les catégories du personnel, remarquée tout au long du conflit, qui est en l'occurrence visée et ils s'étonnent, ainsi, que les agents de maîtrise aient été « oubliés » par la direction, alors que la reprise de la production repose en majeure partie sur eux.

De son côté, le personnel non cadre a vivement réagi à l'annonce de ce qu'il considère comme une *« mesure discriminatoire ». « On veut persuader les cadres*, dit un ouvrier, *qu'ils n'ont pas été grévistes. »* Lundi soir, la direction d'Alsthom-Belfort a publié un communiqué précisant qu' *« un programme de rattrapage des heures perdues a été proposé au personnel* [non cadre] *par ouverture, le samedi, de l'établissement »*. Ce programme, couvrant l'année 1980, permettrait de rattraper l'équivalent de 85 % des heures perdues.

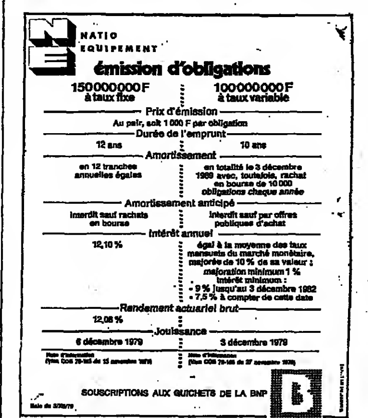
De nouveaux débrayages

Une semaine après la fin du conflit, l'usine Alsthom se remet difficilement au travail. Pendant ces huit derniers jours, les débrayages se sont succédé pour permettre aux équipes de chaque atelier de rédiger des cahiers revendicatifs spécifiques et d'aller les déposer. Les revendications avancées sont surtout d'ordre qualitatif : fonctionnement des ateliers, définition des responsabilités, suppression des « mouchards », etc. Lundi, près de mille deux cents ouvriers ont encore cessé le travail pendant deux heures pour manifester leur mécontentement.

Les seuls points qui font l'unanimité sont les avances sur salaire (un mois remboursable, sans intérêts, sur sept mois) et le versement prioritaire de la prime exceptionnelle de 300 F et de la prime de fin d'année.

● *Trois salariés* qui ont quitté leur emploi pour suivre un stage de conversion rémunéré à l'I.U.T. de Toulouse ont commencé une grève de la faim il y a une semaine. L'un d'eux a été contraint, pour des raisons de santé, d'interrompre *son jeûne* le lundi 3 décembre. Les grévistes considèrent qu'ils sont les *« victimes d'une escroquerie ».* Sur les soixante-dix-huit salariés qui se sont inscrits à l'I.U.T. de Toulouse en 1979, seulement trente-quatre ont perçu dès le début des cours une aide financière mensuelle égale au SMIC. — *(Corresp.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



COMPAGNIE LA HÉNIN

Réunion de l'assemblée générale ordinaire

Il est rappelé que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie se tiendra le mercredi 12 décembre 1979, à 15 heures, 15, rue de la Ville-l'Évêque, Paris-8e.

Les actionnaires souhaitant assister à l'assemblée devront, s'ils sont propriétaires d'actions nominatives, être inscrits sur les registres de la société cinq jours francs avant la réunion ; s'ils sont propriétaires d'actions au porteur, déposer leurs titres ou le certificat d'immobilisation de ces titres, soit au siège social de la Compagnie soit auprès de leur banque.

MUTUABAIL

Le conseil d'administration de MUTUABAIL, SICOMI spécialisée dans le financement en crédit-bail d'immeubles destinés aux entreprises de moyenne importance, vient de prendre connaissance de la situation provisoire de la société au 31 octobre 1979.

Le montant, hors taxes, des produits d'exploitation bancaire (préloyers, loyers et produits bancaires) des dix premiers mois de l'exercice 1979 s'établit à 51 008 236 francs, en progression de 9,6 % sur ceux de la période correspondante de l'exercice 1978.

Le résultat provisoire d'exploitation s'élève à 9 826 935 francs, contre 8 113 971 francs au 31 octobre 1978, marquant une augmentation de 21 %.

SOVABAIL

Le conseil d'administration de SOVABAIL, SICOMI du groupe SOVAC, a pris connaissance de la situation provisoire de la société au 30 septembre 1979.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 1979, le montant hors taxes des produits d'exploitation bancaire (préloyers, loyers et produits bancaires) s'établit à 41 676 515 francs, en progression de 11,6 % sur ceux de la période correspondante de l'exercice 1978.

Le résultat provisoire d'exploitation s'élève à 22 258 447 francs, contre 19 780 466 francs au 30 septembre 1978 (+ 12,5 %).

UNION GÉNÉRALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

UGIMO

Le conseil d'administration, réuni le 28 novembre 1979, a procédé à l'examen de la situation provisoire du bilan au 30 juin 1979 et a pris connaissance du compte rendu d'activité, ainsi que des perspectives de résultats de la société pour l'ensemble de l'exercice.

La tendance du marché locatif demeure très bien orientée et le taux d'occupation des appartements avoisine 99 %.

Les résultats prévisionnels de l'exercice, qui incluent les indemnités compensatrices de loyers, permettent d'envisager dès maintenant une nouvelle progression du dividende, qui était de 10,50 F au titre de l'exercice 1978.

USINOR

Usinor convoque, pour le 19 décembre 1979, à 15 heures, dans la salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche à Paris (9e), une assemblée générale extraordinaire appelée à approuver le projet d'apport par la société Cockerill de son établissement de Rehon et l'augmentation du capital de la société de 1 919 890 625 F à 1 979 268 675 F par l'émission de 3 375 122 actions ordinaires de 25 F nominal, jouissance 1er mai 1979, à remettre à la société Cockerill en rémunération de son apport.

Pour assister à cette assemblée, quel que soit le nombre de leurs actions, les actionnaires devront adresser à la société (14, rue d'Athènes, 75425 Paris, Cedex 09), avant le 13 décembre 1979, une demande de carte d'admission qui leur sera délivrée :

— Pour les titulaires d'actions nominatives, sans aucune formalité ;

— Pour les actionnaires au porteur, sur justification que leurs actions sont déposées et immobilisées dans une banque ou chez un agent de change, jusqu'au lendemain de la date de l'assemblée.

SOCIAL

LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL POUR LES MIGRATIONS EN EUROPE A ACHEMINÉ 200 000 A 300 000 RÉFUGIÉS EN 1979

De notre correspondante

Genève. — La quarante-quatrième session du Conseil du comité intergouvernemental pour les migrations en Europe (C.I.M.E.), qui s'est tenue récemment à Genève, a mis en évidence l'accroissement constant des activités de cette organisation. Le C.I.M.E. a contribué au financement de l'émigration de quelque deux à trois cent mille réfugiés en 1979 et prévoit pour l'année 1980 l'acheminement sous des cieux plus cléments de quelque deux cent soixante-sept mille personnes obligées de quitter leur pays. La réinstallation de tant de déracinés d'origines diverses n'est certes pas une tâche aisée. Certains pays pourtant ont besoin de la contribution d'immigrants pour leur développement, et parfois même pour leur reconstruction. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le gouvernement nicaraguayen, ayant fait savoir qu'il serait désireux de bénéficier du concours de techniciens et d'ouvriers qualifiés, de nombreuses candidatures de travailleurs de pays où sévit le chômage ont été enregistrées.

A ses débuts, le C.I.M.E. s'était principalement penché sur « *les déplacements de ressources humaines* » que constituait le départ d'une main-d'œuvre excédentaire et sous-payée vers des pays où elle pouvait être employée. Si l'Amérique latine a ainsi reçu au cours des années précédentes un grand nombre d'émigrants et leur famille, le C.I.M.E., à la suite de la situation politique désastreuse dans cette partie du continent, a contribué plus récemment à l'opération inverse : le départ de ceux qui se sentaient menacés dans leur pays d'origine. Il déploia donc des efforts pour obtenir l'élargissement des détenus politiques qui souhaitent émigrer.

Cependant, les migrants « politiques » les plus nombreux qui ont recours au C.I.M.E. sont des ressortissants des pays de l'Est, principalement des juifs soviétiques. Le C.I.M.E. a assumé cette année le transport de cinquante-six mille de ces migrants vers un centre de transit en Autriche. Les Cubains continuent d'autre part à émigrer vers l'Espagne au rythme de cinq cents à six cents personnes par mois.

Cependant, l'activité la plus importante du C.I.M.E. demeure, depuis les derniers événements en Asie, l'acheminement d'Indochinois depuis les pays d'accueil provisoire vers des pays de réinstallation permanente. Cette année, cent soixante mille réfugiés d'Indochine ont été pris en charge, et l'on prévoit à Genève plus de deux cent mille départs pour l'année qui vient. — I. V.

Selon le ministère du travail

SIX CENT MILLE HANDICAPÉS ONT UN EMPLOI DANS L'INDUSTRIE LE COMMERCE ET L'AGRICULTURE

Près de 600 000 personnes handicapées ont un emploi : 570 000 dans l'industrie et le commerce, 20 000 dans l'agriculture. En revanche, on ignore le nombre de ces personnes travaillant dans l'artisanat. Ces chiffres ont été communiqués par Mme du Grandrut, représentant le ministère du travail, lors d'une récente journée d'information organisée à Paris par le Comité de coordination de l'action en faveur des personnes handicapées et par l'association Promotion sociale et professionnelle. Mme du Grandrut a précisé que dans l'industrie et le commerce 460 000 bénéficiaires de l'obligation d'emploi étaient des accidentés du travail, 70 000 des mutilés de guerre et 40 000 des handicapés pour raisons diverses. L'ensemble des bénéficiaires représentent 3 % de la population active.

Toutefois, les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel instaurées par la loi d'orientation de 1975 ont examiné en un an 300 000 dossiers, et le flux annuel de personnes handicapées à placer se situerait aux environs de 35 000. Le problème de l'embauche des jeunes handicapés qui n'ont jamais travaillé est le plus préoccupant. Les représentants des chambres de commerce et d'industrie, des métiers et de l'agriculture, qui assistaient pour la première fois à cette journée d'information, ont reconnu la faiblesse de l'information fournie à ce sujet aux employeurs et ont manifesté leur volonté d'améliorer cet état de choses.

Libres opinions

Le contre-pouvoir des consommateurs

par LUC BIHL (*)

M. MONORY, après M. Giscard d'Estaing, annonce périodiquement l'apparition d'un « contre-pouvoir consommateurs », sorte de panacée universelle destinée tout à la fois à éteindre la flambée des prix et à restaurer dans toute sa pureté la libre concurrence. Les consommateurs, organisés ou non, doivent, selon le ministre de l'économie, remplacer tous les contrôles et assurer eux-mêmes l'équilibre des marchés. C'est tout juste si les pouvoirs publics ne rendront pas bientôt les consommateurs responsables de la hausse des prix. Descendant sur le terrain au mois d'août de cette année lors de l'envolée spectaculaire des fruits et légumes, M. Monory avait déjà sous-entendu cette responsabilité des ménagères : si, avant d'acheter, elles comparaient les prix sur plusieurs points de vente, si elles téléphonaient à l'I.N.C., si, si... elles achèteraient moins cher. Peut-être s'agit-il là d'une idée originale pour résorber le chômage ? Car être ménagère, selon M. Monory, va bientôt devenir une activité professionnelle à plein temps !

Le gouvernement va aider la naissance de ce contre-pouvoir des consommateurs en accordant 4 millions de francs aux organisations de consommateurs pour assurer leurs tâches de formation et d'information des consommateurs, exercer des actions civiles contre les abus des professionnels, organiser les consommateurs isolés.

Quatre millions pour un contre-pouvoir ? Moins de 0,80 F par consommateur !

Quatre millions pour assurer la formation de plusieurs millions de consommateurs. De combien disposent les chambres de commerce ou les chambres des métiers pour assurer dans des écoles spécialisées la formation des spécialistes de la publicité ou du marketing ? Les représentants des organisations de consommateurs en sont, eux, réduits à une formation à la sauvette, gratuite, non rémunérée, en prenant sur leurs samedis et leurs dimanches.

Quatre millions pour assurer l'information objective des consommateurs, alors que les producteurs et les distributeurs ont dépensé l'an dernier 1 100 millions de F de publicité (payée en fin de compte par les consommateurs) et que les émissions de radio et de télévision d'information des consommateurs disparaissent les unes après les autres.

Certes, l'arsenal législatif destiné à assurer la protection des consommateurs s'est considérablement renforcé depuis quelques années. Mais encore faudrait-il qu'il soit appliqué. Ainsi, la loi du 10 janvier 1978 a créé une commission des clauses abusives auprès du ministère de l'économie, qui demeure d'ailleurs seul maître des suites à donner aux travaux de cette commission. Résultat, les clauses abusives continuent de fleurir dans les contrats des agences de voyages, dans les engagements de location ou dans les contrats de vente d'électroménager. Le seul décret pris, après avis de cette commission, reste pratiquement lettre morte, aucune sanction n'étant prévue pour ceux qui le violent.

Peu à peu, les violations les plus graves commises par les professionnels parviennent — encore au compte-gouttes — devant les tribunaux : Tang et son faux jus d'orange, les vins Margnat et leurs litres de 97 centilitres, sans parler d'affaires de publicité mensongère. Mais peu habitués encore à ce type de délinquance, qui n'est même plus en col blanc, mais en rosette de la Légion d'honneur, les tribunaux prononcent des peines de principe de quelques milliers de francs d'amende, alors que le moindre vol dans une grande surface se voit durement pénalisé. Et ceux-là mêmes qui s'émeuvent contre ce qu'ils appellent le laxisme des magistrats dans les affaires de « droit commun » trouvent normale cette mansuétude dans les affaires de droit de la consommation.

Quand comprendra-t-on que les problèmes de la consommation sont des problèmes graves et pas seulement un passe-temps des dames et des demoiselles ? Sur le simple plan de la sécurité, les accidents de la vie quotidienne coûtent chaque année des sommes énormes à la Sécurité sociale, sans parler des morts, des infirmes, des blessés. Faut-il vraiment quarante-deux enfants tués par l'hexachlorophène pour prendre conscience du danger de certains produits ? Combien faut-il d'élèves intoxiqués dans les cantines pour exiger la pastille dénonçant la rupture de la chaîne du froid sur les produits surgelés ? A combien de C.E.S. Pailleron fixe-t-on le niveau où l'on s'intéressera enfin à ce droit à la sécurité ?

Le contre-pouvoir des consommateurs, à l'heure actuelle, c'est David contre Goliath. Un David auquel on vient au surplus enlever sa fronde. Parler dans ces conditions de contre-pouvoir des consommateurs, ce n'est plus de l'utopie, c'est du cynisme, et si certains ont pu qualifier M. le ministre de l'économie de « premier humoriste de France », les consommateurs ont tendance à le classer parmi les spécialistes de l'humour noir, pour ne pas parler de clown triste.

Sur un point, cependant, M. Monory a raison : ce contre-pouvoir existera un jour et se forgera dans les luttes contre le pouvoir des professionnels et le pouvoir tout court. Et puisque M. le ministre propose comme remède à la hausse des prix des « assises européennes de la consommation », pourquoi ne pas organiser des assises des consommateurs ? En rappelant qu'à la cour d'assises, c'est en principe le jury populaire qui juge... et qu'il y a toujours un accusé.

(*) Avocat à la cour.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

3 DÉCEMBRE

Repli des actions
Le napoléon au plus haut

Un vif contraste pouvait être observé, pour cette première séance de la semaine, entre la mauvaise tenue du marché des actions, un repli de 1,3 % environ, et la nouvelle ascension de l'or, avec le cours du napoléon battant tous ses records à 486 F, puis 475,50 F, tandis que le lingot progressait de 1 000 F à 57 990 F, sans, toutefois, battre le record de 58 390 F établi le 2 octobre dernier.

Pour ces évolutions divergentes, une seule explication : l'aggravation de la crise au Moyen-Orient, avec les événements de Tripoli, accompagnant le durcissement des Iraniens, auxquels il faut ajouter la nouvelle baisse du dollar. Tous ces facteurs se sont conjugués pour faire bondir le cours de l'once d'or sur les marchés libres (428 dollars), non loin des 437 dollars historiques touchés le 2 octobre 1979.

Quant aux valeurs, leur repli est dû moins à une pression des vendeurs qu'à une réticence des acheteurs, les transactions étant assez réduites, au demeurant.

« Si le conflit s'apaisait tant soit peu au Moyen-Orient, le marché serait très ferme », estimait-on autour de la corbeille : l'état de l'économie française s'améliore, du moins pour l'instant, la situation des sociétés est bonne, et les taux d'intérêt paraissent plafonner. Et d'ajouter que ledit marché se comportait assez bien compte tenu de l'environnement extérieur.

Les emprunts indexés sur l'or ont progressé, le 4 1/2 % 1973 repassant la barre des 1 400 F sans battre son record de 1 465 F, et le 7 % 1973 a perdu 76 F à 5 870 F.

A noter enfin que le cours de l'or à Paris faisait ressortir une parité de 448,25 dollars l'once, la plus haute jamais atteinte après les 442,45 dollars du 2 octobre.

LONDRES

LES MINES D'OR EN VEDETTE

En liaison avec la nouvelle et forte hausse de l'or, les mines sud-africaines tiennent la vedette. Sur le reste du marché, assez calme généralement, la tendance est cependant plus soutenue. Baisse de Shell aux pétroles.

Or (ouverture) (dollars) 425 .. contre 422 78

VALEURS	CLOTURE 3/12	COURS 4/12
Beecham	118	121
British Petroleum	370	372
Courtaulds	72	73
*De Beers	8 54	8 70
Imperial Chemical	355	359
Rio Tinto Zinc Cor.	298	298
Shell	340	332
Vickers	158	167
War Loan 3 1/2 %	28 1/2	28 3/16
*West Driefontein	61 3/8	62 1/2
*Western Holdings	44 1/2	48 3/8

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

FORGES DE GUEUGNON. — La situation de la société, qui s'était détériorée en 1978, s'améliore. Grâce, en particulier, au redressement enregistré durant le troisième trimestre, les dirigeants tablent pour l'exercice en voie d'achèvement sur un résultat net positif après 58 millions de francs d'amortissements.

NATIO-EQUIPEMENT. — Emission de 150 000 obligations de 1 000 F portant intérêt de 12,10 % et amortissables en douze ans et de 100 000 obligations de 1 000 F à taux variable (égal à la moyenne des taux mensuels du marché monétaire, majoré de 10 % de sa valeur, intérêt minimum 2 % jusqu'au 8 décembre 1982 et 7,5 % ensuite) et amortissable en totalité en 1989.

SOCIETE DU LOUVRE. — Le capital sera porté de 46,07 à 50,67 millions de francs par incorporation de réserves et attribution d'une action nouvelle pour dix anciennes.

EMPRUNT GROUPE DE S.D.R. — Emission d'un emprunt groupé par douze « S.D.R. », de 500 millions, représenté par 250 000 obligations de 2 000 F portant intérêt de 12,10 % amortissables en quatorze ans à partir de juin 1980.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	3/12	4/12
1 dollar (en yens)	248 90	247 78

NEW-YORK

La baisse se ralentit

Réamorcé à la veille du week-end, le mouvement de baisse s'est poursuivi lundi à Wall Street, mais à un rythme plus ralenti et dans un marché assez calme de surcroît, si bien qu'à la clôture l'indice des industrielles n'enregistrait qu'une perte de 2,73 points, à 819,62. L'activité a porté sur 29,03 millions de titres contre 35,28 millions vendredi.

Une assez grande inquiétude à propos des nouveaux développements de la situation au Moyen-Orient a continué d'empoisonner l'atmosphère du marché, un marché qui, de l'avis des spécialistes, ne demanderait autrement qu'à monter avec la détente des taux d'intérêt.

Cette inquiétude, qui a eu, bien sûr, un effet déprimant sur l'ensemble des valeurs, a, en revanche, stimulé les valeurs minières et une sélection de titres pétroliers.

Sur 1 818 valeurs traitées, 869 ont baissé, 541 ont monté et 408 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 30/11	COURS 3/12
Alcoa	51 1/2	51 1/2
A.T.T.	52 3/8	52
Boeing	46 1/4	46 3/4
Chase Manhattan Bank	37 1/8	37 1/4
Du Pont de Nemours	40	38 3/4
Eastman Kodak	48 1/4	48
Exxon	58	57 3/8
Ford	30 1/2	30 3/4
General Electric	46 1/2	45 3/4
General Foods	34 1/8	34 1/2
General Motors	50 3/8	50 1/4
Goodyear	12 7/8	12 3/4
I.B.M.	65 1/4	64 7/8
I.T.T.	26 7/8	26 7/8
Kennecott	26	27
Mobil Oil	51 3/4	51 7/8
Pfizer	40	40
Schlumberger	58	58 3/8
Texaco	29 3/4	29 7/8
U.A.L. Inc.	21 1/4	21
Union Carbide	38 3/8	38 3/8
U.S. Steel	17 1/2	17 1/8
Westinghouse	18 3/4	18 3/8
Xerox	58	58

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	30 nov.	3 déc.
Valeurs françaises	117,6	115,8
Valeurs étrangères	134	132,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	103,7	103,7

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 12 %

BOURSE DE PARIS - 3 DÉCEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

SICAV

3/12	Emission frais inclus	Rachat net
[illegible]		

HORS COTE

[illegible]		

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]					

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 3/12	Achat	Vente
[illegible]				

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 3/12
[illegible]		

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. IMMIGRATION : « Le cœur et la raison », par Alain Carignan ; « Une fuite en avant », par Edgar Tailhades.

ÉTRANGER

3. PROCHE-ORIENT
— L'ÉPREUVE DE FORCE ENTRE TÉHÉRAN ET WASHINGTON.
4. ASIE
— CAMBODGE : Phnom-Penh accuse M. François-Poncet de « faire chorus avec les impérialistes et les expansionnistes ».
— LAOS : « Un socialisme en tutelle » (II), par Roland-Pierre Paringaux.
5. DIPLOMATIE
5-6. EUROPE
6. AMÉRIQUES

POLITIQUE

7-8. La modification du budget 1979 à l'Assemblée nationale.
10. La presse hebdomadaire et l'entretien télévisé du président de la République.

SOCIÉTÉ

11. Infractions à la législation du travail à Nantes.
11-12. ÉDUCATION : « Qui parlera français en l'an 2000 ? » (I), par Roger Cans.
16. JUSTICE
16. SPORTS

LE MONDE DE LA MÉDECINE

13. Virus et cancer chez l'homme.
14. POINT DE VUE : « L'acharnement thérapeutique, le pouvoir médical et le déni de mort : réflexions d'un homme de terrain », par le professeur Jean Rouiel.

ACTUALITÉ SCIENTIFIQUE

15. LA CONTROVERSE SUR L'EMPLOI DES CHERCHEURS : « Plaidoyer pour la mobilité », point de vue du professeur Jean-Pierre Bader.

CULTURE

17. PHOTOGRAPHIE : Edouard Boubat à la Fondation nationale de la photographie.
17. MUSIQUE : les Semaines d'Orléans.

LES PAYS DE LA LOIRE

21. L'industrie du froid sera l'outil des nouvelles entreprises agricoles.
— La Vendée, par Jean Rambaud.
23. Un grand journal qui laisse vivre les petits.
25. Femme de main.

ÉQUIPEMENT

26. PÊCHE

INFORMATIONS « SERVICES »

28. LA MODE : nostalgies américaines.

ÉCONOMIE

41. AGRICULTURE : les coopératives agricoles constitueront-elles un « Nestlé » français.
42. ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
45-46. SOCIAL : le conflit des contrôleurs aériens ; « Le contre-pouvoir des consommateurs », une libre opinion de Luc Bihl.

LIRE EGALEMENT
RADIO-TELEVISION (20)
Annonces classées (29-40) ; Carnet (27) ; Journal officiel (28) ; Météorologie (28) ; Mots croisés (28) ; Programmes spectacles (18-19) ; Bourse (47).

A B C D F G H

En Islande

Les élections anticipées n'ont guère clarifié la situation politique

De notre correspondant

Reykjavik. — Les élections législatives anticipées des 2 et 3 décembre ont modifié la composition de l'Althing, le Parlement islandais, d'une manière inattendue. Elles n'ont pas pour autant clarifié la situation. Le glissement à droite prévu par les sondages, et espéré ou redouté par les partis politiques, ne s'est pas produit. C'est le Parti du progrès (agrarien) — dont le déclin, confirmé de scrutin en scrutin, semblait aussi inévitable que celui de la paysannerie, dont il a toujours défendu les intérêts, — qui apparaissait dans la nuit de lundi à mardi comme le grand vainqueur de ces élections, alors que le décompte des voix était presque terminé. Il obtiendrait 17 sièges, contre 12 dans la précédente Assemblée.

Le parti social-démocrate, avec 10 députés élus, perd 4 sièges. Il avait accompli en 1978 une progression spectaculaire en présentant un vigoureux programme anti-inflationniste. L'échec de ce programme, adapté, partiellement, il est vrai, par ses partenaires dans la précédente coalition de centre-gauche, lui a coûté la perte de la plupart des sièges acquis en 1978.

L'Alliance du peuple, qui avait accepté de participer à la coalition de centre-gauche au prix de nombreuses concessions, ne conserve que 11 sièges. La remise au magasin des accessoires de la lutte contre la présence américaine dans l'île et les promesses non tenues de maintien du pouvoir d'achat des salariés lui ont aliéné une partie de son électorat, jeune et ouvrier. Elle perd 3 sièges.

Mais c'est le Parti de l'indépendance (conservateur), avec 21 députés élus, qui apparaît curieusement à beaucoup comme le vaincu de ces élections, bien qu'il progresse de 2,8 % et gagne un siège. Il est loin de retrouver son électorat de 1974. Les conservateurs, qui avaient mené une campagne très offensive, proposaient une « guerre-éclair » contre l'inflation avec un programme qui devait beaucoup à Mme Thatcher. Ils préconisaient une réduction très importante des dépenses de l'Etat, une diminution des impôts directs et de l'aide à l'agriculture. Ils proposaient en outre d'ouvrir largement le pays aux industries et aux capitaux étrangers.

L'inflation, qui progresse actuellement au taux annuel de 60 %, inquiète les Islandais. L'Islande est sans doute le seul pays démocratique qui, sans recourir à une économie de guerre, puisse tolérer un tel taux d'inflation sans qu'il mette en danger ses institutions. Mais les électeurs, surendettés et habitués à emprunter à un taux inférieur de 15 % à celui de l'inflation, n'ont pas voulu la sueur et les larmes que les conservateurs leur proposaient. A la méthode forte, ils ont préféré la méthode douce des agrariens, qui s'engagent à réduire l'inflation par paliers. Une méthode qui, depuis dix ans qu'elle est appliquée, n'a toujours pas commencé à donner ses preuves.

Ni virage à droite ni *statu quo*, le résultat des élections islandaises est déconcertant. Reste à former un gouvernement. La perspective d'une alliance entre les sociaux-démocrates et les conservateurs, hier encore fort probable, est aujourd'hui une hypothèse parmi d'autres.

GÉRARD LEMARQUIS.

LA CONFÉRENCE DU ZIMBABWE-RHODÉSIE

Londres menace d'appliquer la nouvelle Constitution sans attendre l'accord du Front patriotique

Le gouvernement britannique ayant annoncé, lundi 3 décembre, son intention d'appliquer son projet de règlement au Zimbabwe-Rhodésie sans attendre l'aval du Front patriotique, le premier ministre Muzorewa s'est félicité, à Salisbury, de la décision de Londres, qui, à ses yeux, reconnaît ainsi « les sacrifices importants consentis par notre gouvernement d'unité nationale pour arriver à un accord ». « Ce ne sont que des mots ; les Britanniques ne feront rien sans le Front patriotique », a déclaré, pour sa part, M. Smith, qui demeure ministre sans portefeuille dans le gouvernement Muzorewa. La veille, les présidents Kaunda (Zambie) et Machel (Mozambique) s'étaient rencontrés à Quélimane, dans le Nord mozambicain, pour étudier la situation.

De notre correspondant

Londres. — Dans un ultime effort pour fléchir l'opposition du Front patriotique aux propositions britanniques sur l'établissement et la supervision du cessez-le-feu, lord Carrington a annoncé lundi 3 décembre que le gouvernement de Londres était maintenant décidé à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la nouvelle Constitution sur le Zimbabwe-Rhodésie avec ou sans la participation du Front. Mais, a ajouté le secrétaire du Foreign Office, l'initiative britannique, décidée à l'issue d'une réunion du cabinet, « *ne ferme pas la porte à la participation du Front patriotique* ».

« *Les détails d'exécution du cessez-le-feu devront être mis au point à la fin de cette semaine au plus tard* », a-t-il dit. En d'autres termes, lord Carrington espère que la simple menace d'une solution de « deuxième classe », c'est-à-dire un accord bilatéral avec le gouvernement de Salisbury, déterminera le Front patriotique à reconsidérer sa position et à signer un accord tripartite.

Jamais, en tout cas, lord Carrington n'était allé aussi loin dans le « quitte ou double » diplomatique qu'il a jusqu'à présent pratiqué avec succès. En effet, pour bien souligner qu'il ne bluffait pas, il a fait adresser à MM. Nkomo et Mugabe les textes des deux ordonnances en conseil (décrets-lois) portant sur la nomination d'un gouverneur britannique à Salisbury et sur l'application de la nouvelle Constitution. Néanmoins, dans ses déclarations aux journalistes, le ministre britannique des affaires étrangères a prudemment évité de signifier qu'il négocierait un accord bilatéral avec l'évêque Muzorewa. Il a dit simplement qu'il n'était pas possible que tout ce qui avait été accompli au cours de la conférence soit gaspillé, ajoutant : « *Nous ne pouvons attendre indéfiniment la réponse du Front patriotique.* » — « *Tout a été fait pour dissiper les craintes du Front patriotique concernant sa sécurité, nous ne pouvons en faire davantage* », a-t-il ajouté.

En fait, lord Carrington, averti par la délégation de Salisbury qu'elle s'apprêtait à quitter Lancaster House, a réussi à l'en dissuader. De son côté, le Front patriotique n'a pas encore réagi officiellement. Mais, dans les milieux nationalistes africains, on déclare en privé que, tout en critiquant la tactique jugée inadmissible de lord Carrington, un règlement reste possible. M. Ramphal, secrétaire général du Commonwealth, joue un rôle actif d'intermédiaire. — H. P.

A Cincinnati

ONZE MORTS AU COURS D'INCIDENTS AVANT UN CONCERT DU GROUPE THE WHO

Onze personnes ont été tuées et de nombreuses autres blessées dans la soirée du lundi 3 décembre, au cours d'incidents qui ont eu lieu au Riverfront Coliseum de Cincinnati dans l'Ohio, aux Etats-Unis, où devait se produire le groupe The Who.

Furieux de ne pouvoir assister au concert dans une salle de dix-sept mille places déjà pleine, des jeunes gens y ont pénétré de force et se sont précipités vers la scène, provoquant une gigantesque bousculade. Les victimes ont été piétinées ou étouffées. Les blessés, dont on ignore encore le nombre exact, ont été transportés dans quatre hôpitaux de la ville.

Dans la salle, le calme est progressivement revenu et le concert s'est déroulé ensuite sans incident. — *(A.F.P., Reuter.)*

En Corse-du-Sud

UN COMMANDO ATTAQUE DES VILLAS APPARTENANT A DES « CONTINENTAUX »

Un commando d'une dizaine d'hommes armés et masqués a dynamité, le lundi soir 3 décembre, plusieurs villas situées dans un ensemble résidentiel, à Sagone, entre Ajaccio et Cargese (Corse-du-Sud). Selon les premiers renseignements, une dizaine d'explosions ont été entendues. De graves dommages ont été causés à cinq maisons.

Les membres du commando, arrivés à bord d'une voiture et d'une fourgonnette, ont maîtrisé le gardien de la résidence, son épouse et leur fillette âgée de cinq ans, ainsi qu'un vacancier, présent sur les lieux. Ils se sont ensuite fait désigner les villas appartenant à des continentaux et y ont déposé des charges explosives dans les garages. Avant de se retirer, les « dynamiteros » ont coupé les fils du téléphone.

Sur les lieux, ont été trouvés des exemplaires du journal clandestin « U Ribellu » (« le Rebelle »), ainsi que des tracts du Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.).

● *R.A.T.P. : service perturbé sur la ligne Nation-Dauphine.* — La grève des agents de la ligne nº 2 (Nation-Dauphine), entamée lundi 3 décembre pour protester contre les modalités de leur tableau de marche, s'est durcie ce matin : à 8 h 30, le service n'était plus assuré qu'à 25 % de la normale.

LES PRIX LITTÉRAIRES

INTERALLIÉ : Cavanna

Dernière récompense littéraire de la saison, le prix Interallié 1979 a été décerné mardi 4 décembre à François Cavanna, pour « les Russkoffs » (Belfond).

De fondation, l'Interallié doit aller à un journaliste. Cavanna l'est, comme personne. Dans Hara-Kiri, puis Charlie-Hebdo, il a donné droit de cité à l'humour « bête et méchant » apparu chez les jeunes vers 1968. Ses chroniques affranchies des tabous culturels et des règles du style écrit font passer dans la presse un souffle de liberté ravageur. Comme souvent, son anarchisme n'exclut pas les réflexes droitiers, mais demeure gaillardement imprévisible.

Cette mentalité s'explique par sa biographie. Cavanna est né, il y a cinquante-six ans, d'un terrassier italien exilé du côté de Nogent. Dans un premier livre, les Ritals, il a raconté cette enfance en marge du « Front popu », le ghetto familial, les fringales de fugues à vélo. Ce fut des grands succès de l'automne 1978.

Les Russkoffs en forment la suite directe. Après la débâcle de 1940, le narrateur est enrôlé par le Service du travail obligatoire (S.T.O.), en 1943, le jour de ses vingt ans. Dans une usine d'armement proche de Berlin, il fait la connaissance de jeunes Ukrainiennes. Il tombe éperdument amoureux d'une certaine Maria, pour son nez retroussé, ses chants, son langage, sa culture.

Le hasard des combats l'en séparera en 1945. Mais son souvenir ne le quittera plus. Derrière la chronique de guerre et l'éloge de l'individualisme débrouillard, la figure de Maria fait des Russkoffs un roman d'amour.

(Voir l'article de B. Poirot-Delpech, le Monde du 21 septembre 1979.)

REPRISE DU DOLLAR NOUVELLE HAUSSE DE L'OR

Encore faible au début de la matinée du mardi 4 décembre, le dollar s'est nettement raffermi par la suite sans qu'aucune raison particulière ait pu être mise en avant. Ainsi, à Francfort, la monnaie américaine, qui avait touché son plus bas niveau historique à 1,7050 DM, s'est redressé à 1,73 DM ; à Zurich, elle est passée de 1,5625 franc suisse à 1,59 franc suisse et, à Paris, de 402 F à plus de 404 F.

La hausse de l'or s'est poursuivie mais à un rythme moins rapide. Le cours de l'once de 31,1 grammes, qui avait bondi lundi de 415 dollars à 428,75 dollars, s'est établi mardi à 435 dollars, en repli sur les cotations de Hongkong, qui avaient dépassé 440 dollars.

Le numéro du « Monde » daté 4 décembre 1979 a été tiré à 654 452 exemplaires.